

# *futuribles*

*L'anticipation au service de l'action*

L'homme face à la maladie  
Pour un vrai système de santé  
Les 40 ans de Futuribles  
L'Union européenne  
dans le monde  
Une vision de l'Europe en 2050

# futuribles

L'anticipation au service de l'action

## REVUE BIMESTRIELLE

47, rue de Babylone - 75007 Paris - France

Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax + 33 (0)1 42 22 65 54

E-mail [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com) - Site Internet [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

## COMITÉ D'ORIENTATION

Michel Albert, Pierre Bonnaure, Dominique Bourg, Jean-François Drevet, Jean-Pierre Dupuy, Mahdi Elmandjra, Hubert Landier, Corinne Lepage, Jacques Lesourne, Harold A. Linstone, Pierre-Jean Lorens, Eleonora Masini, Robert Rochefort, Joël de Rosnay, Alioune Sall, Hedva Sarfati, Jacques Testart, Alvin Toffler

## COMITÉ DE RÉDACTION

Sébastien Abis, Julie Bouchard, Jean-Yves Boulín, Gilbert Cette, Pierre-Yves Cusset, Julien Damon, Elvire Fabry, Charles du Granrut, Bruno Hérault, Marthe de La Taille-Rivero, Céline Laisney, Alain Michel, Pierre Papon, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Geneviève Schméder, Jacques Theys

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :** François de Jouvenel

**RÉDACTEUR EN CHEF :** Hugues de Jouvenel

**RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Stéphanie Debruyne

**RÉDACTION :** Cécile Désaunay, Laurie Grzesiak

**ASSISTANTE :** Aude Houguenague

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :** Corinne Roëls

**ABONNEMENTS - DIFFUSION :** Benjamin Privey

**CORRECTRICE :** Anne De Beer

ABONNEMENT PAPIER (TVA 2,1 % incluse)	ENSEIGNANTS ÉTUDIANTS		
	1 AN (6 n°)	2 ANS (12 n°)	1 AN 58 €
France	115 €	199 €	

ABONNEMENT WEB (TVA 2,1 % incluse) (6 numéros par an + archives depuis 1975, texte intégral)	1 AN
1 à 10 postes	225 €
Au-delà de 10 postes	sur devis

PACK PAPIER + WEB 1 ABONNEMENT PAPIER + 1 ABONNEMENT WEB (1 à 10 postes, 6 numéros par an + archives depuis 1975, texte intégral)	1 AN
France TTC (dont TVA 5,76 €)	280 €
Autres pays, outre-mer	280 €

**LE NUMÉRO :** 22 € (tous pays, port inclus)\*  
\*Les numéros antérieurs au 392 sont à 14 €  
sauf les 343, 354, 365, 376, 383 et 387 qui sont à 19 €

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© futuribles Sarl 2014

Actionnaires principaux : Hugues de Jouvenel, Corinne Roëls

Revue publiée avec le concours du Centre national du livre  
Commission paritaire n° 0516 I 80574 - ISSN 0337-307X  
Bialec S.A., 95 bd d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex, France  
Dépôt légal n° 82140 - MAI 2014

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

## Au sommaire des derniers numéros

### n° 396

- **Les mutations de la famille**
- **Quelle réforme des retraites ?**
- **La Chine et le monde musulman**
- **Une prospective du littoral en Languedoc-Roussillon**

### n° 397

- **L'idéologie des transhumanistes**
- **L'humanité : limites ou transition ?**
- **Investir dans la protection sociale**
- **Entreprises françaises : le décrochage**

### n° 398

- **L'enseignement en ligne**
- **Le commerce mondial des terres**
- **Prospective énergétique : nouvelles approches**
- **L'union du Maghreb**
- **Les finances publiques françaises**

### n° 399

- **L'essor de la robotique : dossier**
- **Gaz de schiste : enjeux et limites**
- **Les initiatives locales innovantes**

Pour trouver le magasin de presse qui diffuse *Futuribles*, rendez-vous sur le site Internet [www.trouverlapresse.com](http://www.trouverlapresse.com)

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur), Scopus.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). L'autorisation de reproduire, dans une autre publication (livre ou périodique), un article paru dans la présente publication doit être obtenue auprès de l'éditeur : Benjamin Privey, Futuribles, 47 rue de Babylone, 75007 Paris, France, tél. : 33 (0)1 53 63 37 73, fax : 33 (0)1 42 22 65 54, e-mail : [bprivey@futuribles.com](mailto:bprivey@futuribles.com). L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie ou électroniques dans le cadre d'un panorama de presse diffusé sur Intranet doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. : 33 (0)1 44 07 47 70, fax : 33 (0)1 46 34 67 19, e-mail : [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

# futuribles

NUMÉRO 400 • MAI-JUIN 2014

- L'Europe en péril ?** 3  
*Hugues de Jouvenel*
- L'homme face à la maladie** 5  
*Une réflexion autour de la relation patient-médecin*  
*André Khayat*
- Pour l'instauration d'un vrai système de santé** 23  
*De la machinerie sanitaire à l'élaboration*  
*d'un parcours de santé cohérent en France*  
*Jean-Claude Angoulvant*
- Futuribles en rétrospective** 49  
*Hugues de Jouvenel*
- Développement durable : regards croisés** 67  
*Les discours et pratiques en France et en Allemagne*  
*Cornelia Findeisen*
- L'Union européenne dans le monde** 75  
*Influence, défis et perspectives*  
*Michel Foucher*
- Une vision heureuse de l'Europe en 2050** 87  
*Utopie ou projet mobilisateur ?*  
*Philippe Doucet et Jean-François Drevet*

## FORUM

- Compétitivité : à chacun ses responsabilités** 101  
*France : le Pacte de responsabilité, la confusion des genres*  
*Jacques Bichot*

## TRIBUNE EUROPÉENNE

- La prospective et la préparation** 111  
*de la guerre de 1914-1918*  
*Jean-François Drevet*

- ACTUALITÉS PROSPECTIVES** 119

- BIBLIOGRAPHIE** 133

- ABSTRACTS** 145



# L'EUROPE EN PÉRIL ?

*L'éditorial d'Hugues de Jouvenel*

Les élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 29 mars en France ont sévèrement sanctionné le gouvernement, récemment qualifié de social-démocrate, mis en place au lendemain de l'élection du président François Hollande. Le taux d'absentéisme a atteint un niveau record (63,70 %), ceci témoignant, une fois de plus du discrédit dont souffrent les partis politiques<sup>1</sup>.

Cent cinquante-cinq villes de plus de 9 000 habitants, dont une soixantaine de plus de 30 000, ont basculé de gauche à droite tandis que deux seulement basculaient en sens inverse. Ces résultats ne sont guère surprenants tant la désillusion est grande, que ce soit sur le registre de l'emploi (première préoccupation des Français à laquelle prétendait répondre la promesse du président de la République d'inverser la courbe du chômage avant la fin de l'année 2013), sur celui de la croissance économique ou celui de la réduction des dépenses publiques qui, l'an passé, ont encore battu des records. Ainsi, à force de promettre tout et n'importe quoi, qu'il s'agisse de réduire le chômage ou d'aller « chercher la croissance avec les dents » selon l'expression de Nicolas Sarkozy, les vain-

queurs d'un scrutin se condamnent-ils à perdre le suivant.

Ce discrédit dont souffrent les gouvernants, qui n'est que le juste revers des illusions qu'ils s'obstinent à vouloir entretenir, est grave, y compris pour la démocratie : 42 % des Français s'intéressent peu ou pas du tout à la politique et 69 % d'entre eux estimaient, en décembre 2013, que la démocratie ne fonctionne pas très bien ou pas bien du tout, contre 48 % en décembre 2009<sup>2</sup>.

En témoigne la percée, lors de ces dernières municipales, des listes d'extrême droite qui, avec plus de 1 500 conseillers municipaux et 11 mairies, est à son plus haut niveau depuis 1995. Si le poids de ce parti reste marginal en voix (moins de 10 %), cela n'en reflète pas moins, selon tous les analystes, l'enracinement du Front national dans le paysage politique français, celui-ci tirant profit de la crise économique et sociale, de l'incurie des gouvernements successifs et du scepticisme croissant de la population à l'égard de l'Union européenne.

Dans de nombreux pays européens comme en France, l'extrême droite progresse. En atteste par exemple son succès, 10 jours plus tôt, lors des

1. Selon le dernier *Baromètre de la confiance politique* du CEVIPOF (décembre 2013), la confiance des Français dans les partis politiques est tombée à 11 %. URL : <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/les-resultats-vague-5-janvier-2014/>. Consulté le 8 avril 2014.

2. *Ibidem*.

élections municipales aux Pays-Bas et, plus généralement, sa progression au cours des dernières années, notamment en Autriche, en Grèce, en Hongrie et en Lettonie. Elle prospère alors que les pays s'énlisent dans la crise, que d'une manière générale en Europe, le nombre des eurosceptiques progresse (selon Eurobaromètre, seuls 30 % d'Européens « soutiennent » l'Union européenne) et que les gouvernements nationaux font des instances communautaires leur bouc émissaire.

Ce phénomène ne peut nous laisser indifférents alors que les élections européennes auront lieu fin mai. Ainsi n'est-il pas surprenant que le président de la Commission, José Manuel Barroso, et le président du Parlement européen, Martin Schulz, s'en inquiètent, même si le mode de scrutin des élections européennes et les divergences entre les partis d'extrême droite peuvent éviter qu'ils constituent un groupe puissant d'eurodéputés.

Comme le rappelait récemment Jean-François Drevet dans sa Tribune européenne<sup>3</sup>, la montée des courants populistes, y compris dans des pays où les forces d'extrême droite sont historiquement absentes ou peu représentées, constitue une réelle menace pour la démocratie et la construction européenne elle-même.

Outre ces courants populistes, les « souverainistes » et les « eurosceptiques », la menace vient aussi des États membres, comme la France, qui laissent entendre qu'ils peuvent durablement se soustraire à leurs engagements européens. Le risque est donc grand, alors que nous avons

besoin plus que jamais d'une Europe forte, de la voir se déliter.

Je n'insisterai pas ici sur les faiblesses du couple franco-allemand qui était supposé être la locomotive du projet européen, tant le contraste entre ces deux pays est aujourd'hui — sans préjuger de l'avenir — saisissant. En témoignent leurs performances respectives en matière de croissance économique, de finances publiques ou d'emploi, ou encore la manière très pragmatique selon laquelle le gouvernement de coalition allemand a adopté un salaire minimum alors que la France reste campée sur des positions de principe.

Cela ne signifie pas que tout va bien outre-Rhin alors que l'on voit les « ratés du tournant énergétique<sup>4</sup> », eux-mêmes sonnante le glas d'une politique européenne de l'énergie, mais cela révèle combien l'Europe est menacée par l'égoïsme de ses États membres alors qu'elle est si nécessaire au plan tant intérieur qu'extérieur. Nous l'avons hélas encore constaté tout récemment à propos des événements en Ukraine : l'Europe est incapable aujourd'hui de peser réellement comme elle devrait en avoir l'ambition dans les affaires internationales.

Oserai-je dire, alors que Jacques Delors militait en 2003 pour une Europe « fondée sur la compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit » (voir p. 64), que l'Europe est aujourd'hui plutôt caractérisée par une politique du chacun pour soi qui risque de se révéler à terme désastreuse pour tous ? ■

3. « L'émergence d'un néopopulisme européen », *Futuribles*, n° 398, janvier-février 2014, p. 103-109.

4. Voir *Les Échos*, 1<sup>er</sup> avril 2014.

# L'homme face à la maladie

UNE RÉFLEXION AUTOUR DE LA RELATION  
PATIENT-MÉDECIN

PAR ANDRÉ KHAYAT <sup>1</sup>

*Régulièrement à la une de l'actualité en raison des problèmes financiers qui sont les siens, le système français d'assurance maladie risque de voir ses difficultés s'aggraver dans le contexte de vieillissement démographique et de rigueur budgétaire que connaît la France. De multiples scénarios et options sont fréquemment avancés pour le réformer, parmi lesquels certains confinent au rationnement des soins. S'il est clair qu'il va falloir réaliser des économies et s'efforcer de rationaliser les dépenses de santé, il ne faut pas omettre néanmoins que derrière les chiffres se cachent des malades et des médecins. Ces patients et leur(s) médecin(s) entretiennent des relations d'ordre individuel autour d'une situation pathologique, qui se complexifient de plus en plus au fil des progrès de la science et de la généralisation de l'information. C'est ce que rappelle ici André Khayat, lui-même praticien, afin que cette relation de l'homme à la maladie et à ceux qui cherchent à la soigner, soit correctement appréhendée et intégrée aux réflexions actuelles en matière de réforme des systèmes de santé.*

*Après un bref historique de la solidarité médicale entre les hommes, cet article montre comment la relation médecin-malade, au départ exclusivement individuelle, a progressivement gagné la sphère collective. Il décrit ensuite les ressorts de la communication médecin-malade (éléments de langage, rapport au corps, clefs de compréhension...) et montre comment l'on est passé d'un modèle de relation paternaliste à une relation reposant sur l'autonomie de décision du patient, et les limites de cette dernière. L'auteur propose, in fine, quelques pistes de réflexion sur les enjeux futurs inhérents à cette relation de l'homme à la maladie et à la médecine. S.D. ■*

---

1. Professeur des universités, chirurgien consultant (chirurgie cardiaque), centre hospitalier universitaire de Caen. L'auteur dédie cet article à Louis et Margaux, pour la confiance qu'ils lui ont donnée.

### **Avertissement**

*Ce texte n'a d'autre ambition que d'esquisser brièvement un tableau simplifié du sujet titre. Chacun des points évoqués ici mériterait un développement conséquent. Particulièrement celui qui nous dirige dans nos décisions, à savoir que nous traitons des corps et soignons des personnes. Cette relation permanente entre le corps et la personne, et les difficultés de sa modélisation<sup>2</sup>, que celle-ci soit juridique, canonique, éthique ou sociale, sont au centre du sujet. Si nous ne l'évoquons pas à chaque ligne, elle est néanmoins constamment présente à l'arrière-plan de notre propos, dans notre philosophie et dans l'évolution actuelle de la société et de la médecine.*

A.K.

**P**arler de médecine, de médecins, de thérapies ou d'organisation sociale de la santé, ce n'est parler que des moyens, certes importants, mis en œuvre pour une réalité singulière que l'on ne peut éluder : celle de l'homme face à la maladie, à la souffrance et à la mort. Ainsi, l'ensemble constitué par la maladie et son malade, d'abord chose essentiellement individuelle au cours de la plus grande part de son histoire, est devenu ces dernières décennies un fait collectif, économique, social et bioéthique.

Inscrire la santé de l'individu dans l'organisation du groupe implique un choix de la limite nécessaire entre faire le maximum (éthique) et faire le raisonnable (socio-économique). Et aussi autrement, mieux comprendre la fusion complexe entre relation singulière et prise en charge collective.

Le panorama est immense et le résumer ne peut être que réducteur. La relation entre les médecins, représentants d'un large ensemble de solidarité, et les hommes malades en est un chapitre essentiel. Ce dialogue singulier et traditionnel, certes, mais qui se transforme avec l'évolution de la médecine moderne, sera abordé ici le plus souvent sous l'angle du malade.

## **Brève histoire de la solidarité médicale entre les hommes**

À travers la phylogenèse<sup>3</sup>, le moment où l'hominidé prend conscience de la souffrance de l'autre et lui apporte son secours est mal connu. D'une façon plus générale, la construction d'une société primitive s'accompagne d'échanges, rites et chamanisme, et fait probablement ainsi le lit d'une médecine initiale<sup>4</sup>

---

2. BAUD Jean-Pierre, *L'Affaire de la main volée. Une histoire juridique du corps*, Paris : Seuil 1993.

3. Histoire évolutive des espèces, des lignées et des groupes d'organismes (NDLR).

4. JANSSENS Paul A., *Paleopathology: Diseases and Injuries of Prehistoric Man*, Londres : John Baker, 1970 ; AUFDERHEIDE Arthur C. et RODRIGUEZ-MARTIN Conrado, *The Cambridge Encyclopedia of Human Paleopathology*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998.

(« néanderthaliens »). Cette dernière devra attendre de nombreux millénaires pour se structurer. L'avènement d'une médecine rationnelle où s'ébauche le profil de la médecine d'aujourd'hui ne se fera que dans la seconde moitié du deuxième millénaire.

Au cours de notre histoire récente et pendant plusieurs siècles, la science médicale n'existe pour ainsi dire pas et s'égaré le plus souvent dans des théories qui aujourd'hui nous font sourire. Pour mémoire, la théorie des quatre éléments (terre, eau, air, feu) va s'étendre à l'humain sous la forme des quatre humeurs (bile noire, lymphes, sang, bile jaune), théorie dont on connaît la fortune au cours des siècles passés. En revanche, les pratiques médicales sont de plus en plus élaborées et font la preuve de leur efficacité. Épistémologiquement, c'est l'évolution du lien entre savoir et savoir-faire, et la fusion progressive de ces deux extrêmes dans l'élaboration de la connaissance médicale <sup>5</sup>.

Sur le terrain, c'est l'opposition bien connue entre chirurgiens d'abord barbiers, porteurs des pratiques, et médecins, détenteurs de la science. Cette opposition, cette médecine « de tradition hippocratique-galénique vieille de près de 23 siècles » voit sa fin au XIX<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup> par la systématisation de la méthode anatomo-clinique (Bichat), les grandes découvertes de la biologie et de la physiologie (Pasteur et Claude Bernard) et surtout une meilleure intégration des connaissances théoriques à la pathologie <sup>7</sup>.

C'est l'avènement de la véritable science médicale. D'empirique, elle devient rationnelle et scientifique. Parallèlement, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, on assiste à la naissance d'une organisation de médecine sociale <sup>8</sup> d'abord tournée vers le nouveau-né et la mère, puis plus largement vers les épidémies. Le XX<sup>e</sup> siècle, siècle de la médecine moderne et des plus grands progrès, comporte trois facettes intimement liées par des relations complexes :

— Le développement technologique : la médecine va en bénéficier dans toutes ses spécialités — pharmacologie, imagerie, matériaux, micromécanique, biologie, immunologie et greffe, génétique ; la liste est immense et en constante évolution.

— La prise en charge sociale et solidaire de la santé et son incidence médico-économique ; l'avènement socio-économique des grandes pathologies chroniques ; la définition de plus en plus complexe du coût de la santé, de son organisation, de sa gestion et des progrès possibles.

5. On consultera avec intérêt l'ouvrage majeur : FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris : Anthropos-Economica, 1994.

6. KEEL Othmar, *L'Avènement de la médecine clinique moderne en Europe 1750-1815. Politiques, institutions et savoirs*, Montréal : Presses de l'université de Montréal, 2001. L'auteur souligne le fait que cette mise en place s'est effectuée en Europe dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'avènement de l'anatomopathologie et de l'anatomolocalisation. Les transitions ne sauraient être limitées à la Révolution française et à l'École de Paris.

7. FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris : Presses universitaires de France (PUF), 1963.

8. FAURE Olivier, *op. cit.*

— Troisième chapitre et non des moindres, pour lequel la France n'a pas été pionnière, la prévention primaire et secondaire, l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique, domaines dont l'évidence n'est plus à démontrer et larges sources d'économies futures.

Ces trois chapitres que l'on peut qualifier de technologiques et de socio-économiques vont rendre de plus en plus difficile et complexe la définition des limites de l'humain. Chaque nouvelle étape de la science ouvre un nouveau chapitre de la bioéthique. Les médias nous en relatent les épisodes au quotidien, de façon souvent maladroite, controversée, voire conflictuelle, mais toujours spectaculaire, ce qui en souligne l'importance.

On ne peut éluder cet éclairage dans la relation médecin-malade. Alors que la science médicale est de plus en plus précise et, bien que complexe, permet une information formelle plus claire, le nombre des informations à donner et la prise en charge à expliquer rendent paradoxalement la communication plus difficile.

## ***La relation médecin(s)-malade(s) : de l'individuel au collectif***

La relation médecin-malade (terminologie classique) est source de sensibilité, de confusion, de non-dits, et le plus souvent n'exprime pas de façon claire le vrai problème qui est celui du malade face à sa maladie, exposé au risque de souffrance et de mort. Rappelons que le médecin, lors de sa remise de diplôme de docteur, prête solennellement serment devant ses pairs. L'essentiel de ce serment concerne la relation médecin-malade (voir ci-contre).

Le médecin, dans cette affaire singulière, responsable de la prise en charge du patient et ayant les attributs du « sachant », doit jouer le rôle de guide éclairé et bienveillant dans les arcanes du diagnostic et de la thérapeutique. Ce rôle, difficile, est souvent perçu comme un pouvoir individuel ou social. Bien souvent, les théories encadrant cette relation spécifique d'individu à individu ont en filigrane cette notion de pouvoir, ornementé de mensonge ou de lâcheté suivant l'éclairage qu'on lui donne, et sont viciées par ces termes. Elles vont pour certains jusqu'à une relation sadomasochiste.

Les excès des écrits cités ci-dessous (par ailleurs argumentés) montrent bien que le projet d'une relation simple et idéale est peu souvent atteint, et sa modélisation reste encore à trouver. L'observation du psychiatre, du psychologue, de l'anthropologue est sans complaisance.

Ici, le détail des motivations du candidat médecin enseigné aux étudiants dans un module universitaire :

« [Titre] **Les particularités psychiques et psychosociales du médecin**

« [Sous-titre] *Le choix individuel de la profession*

« Il s'explique par des motivations conscientes sous-tendues par des mobiles plus inconscients.

## LE SERMENT D'HIPPOCRATE

Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer

au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.

*Conseil national de l'Ordre des médecins (Paris), 5 janvier 2012*



« Ainsi les désirs de voir, comprendre, savoir, toucher, pouvoir sont sous-tendus par le couple pulsionnel voyeur-exhibitionniste plus inconscient. Les désirs conscients de soulager, se rendre utile, réparer, gagner de l'argent sont sous-tendus par l'attrait de la réparation des tendances agressives et sadiques <sup>9</sup>. »

Ou encore : « Le mensonge est une pratique courante au sein de cette relation dans laquelle chaque protagoniste est amené à délivrer des informations à l'autre, en vue d'une prise en charge optimale de la maladie <sup>10</sup>. »

9. ESCANDE Michel, « La relation médecin-malade. Modules transdisciplinaires », université de Rouen. URL : <http://www.univ-rouen.fr/servlet/com.univ.utils.LectureFichierJoint?CODE=1096641941797&LANGUE=0>. Consulté le 20 décembre 2013.

10. FAINZANG Sylvie, *La Relation médecins-malades : information et mensonge*, Paris : PUF (Ethnologie), 2006.

## La communication médecin-malade

Les modèles classiques de la relation médecin-malade sont le plus souvent discutés, ce sont les deux principes opposés dits paternaliste et d'autonomie. Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de développer trois points autour de la communication médecin-malade, points ô combien difficiles et dont la bonne compréhension permettra d'asseoir la relation médecin-malade sur de bonnes bases : celles d'une communication réussie. Cette communication n'obéit pas parfaitement aux modèles traditionnels développés à l'usage de l'entreprise<sup>11</sup>, de l'enseignement, du politique. Elle comporte en effet une part émotionnelle forte dont il faut tenir compte pour en comprendre les caractéristiques.

### Le langage et ses confusions

Le vivant interagit avec son environnement, qu'il perçoit par ses cinq sens. L'anatomie et la pathologie nous permettent de mieux comprendre l'évolution phylogénétique de ces cinq sens. Le caractère primitif du toucher se vérifie dans la réaction médullaire de réponse à un stimulus, c'est la réaction de retrait. Goût et odorat s'élevèrent dans l'échelle anatomique, restant toutefois sous-corticaux ; audition et vision acquièrent leur complexité par des circuits intégrant largement le cortex.

Ces sens, fondamentaux, permettent d'être sensible à un environnement que l'on peut qualifier de naturel, au sens de la nature qui nous entoure et des messages qu'elle nous envoie.

Mais au cours de l'évolution, l'environnement dominant de l'humanoïde, puis de l'homme, va être constitué par ses congénères avec lesquels il va établir des liens d'interaction de plus en plus larges, nombreux et complexes au fur et à mesure que le petit groupe initial de chasseurs itinérants devient une tribu, un village et une société pour finir. Il (l'homme) va donc interagir avec ce nouvel environnement (humain) devenu prédominant, par le langage qu'il acquiert et qui est le résultat complexe d'une évolution biologique d'une part, et sociale de l'autre, évolutions simultanées et synergiques.

Ferdinand de Saussure dans son *Cours de linguistique générale* (1916) et, plus récemment, Noam Chomsky rendent compte de la complexité du langage, ensemble de signaux acoustiques portant concept et pensée : « Le signe linguistique est arbitraire. Le signe linguistique est une entité psychique qui unit un concept et une image acoustique, soit un signifié et un signifiant<sup>12</sup>. »

Ces signaux signifiants sont émis et reçus, ils peuvent être acoustiques, écrits, non verbaux (postures, gestuelle, mimiques). Ils ont alors des fondamentaux très différents.

---

11. DOLAN Simon L., GOSSELIN Éric et CARRIÈRE Jules, « Les obstacles à la communication », in *Psychologie du travail et comportement organisationnel*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal : Gaëtan Morin éditeur, 2012, chapitre 6, p. 229-230.

12. SAUSSURE Ferdinand (de), *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot, 1995 (1916).

Ainsi, telle mimique ou posture va relever d'un lointain passé phylogénétique, et va être émise par l'un et ressentie par l'autre de façon instinctive<sup>13</sup>. À l'opposé, le langage verbal se réfèrera à des éléments de culture qui, pour être interprétés correctement, devront procéder des mêmes acquis, pour l'un autant que l'autre. Le langage va sortir l'homme de l'instantanéité animale et lui donner un regard, un échange, sur le passé et le futur.

C'est résumer brièvement une chose compliquée, la communication directe entre personnes relève de ce tout. Aussi, dire que l'humain a développé au cours de son évolution un véritable sixième sens<sup>14</sup> extrêmement complexe, lui permettant d'échanger et de communiquer pensées et concepts avec ses congénères, ne paraît pas dénué de fondements. Mais ce sixième sens est loin d'être parfait et ses subtilités sont infinies. Nous venons d'en souligner les nuances. Le signifié, dit par l'un et reçu par l'autre, entaché par l'émotion, l'incertitude et la crainte, subira des altérations probables et volontiers aléatoires.

Expliquer et comprendre une maladie, son diagnostic, sa thérapeutique et surtout son pronostic peut dès lors être difficile.

## Le corps et ses limites<sup>15</sup>

Le concept du « moi » fait appel à la notion de personne, de pensée, toutes questions philosophiques et psychologiques. Dans ce concept, le corps va subir des fortunes diverses au cours des siècles. Ignoré, puis admis en tant que tel, il fait souvent figure de chose complexe, certes, mais en deçà de l'âme<sup>16</sup>.

Ces dernières décennies, le corps, vivant, acquiert progressivement ses lettres de noblesse pour figurer en tant que partenaire indissociable de la personne, validé par le juridique. En matière de droit, le corps et la personne (vivants) sont indissociables. Le corps mort n'en revêt pas moins le statut de chose, mais chose assez particulière puisque le droit lui reconnaît un statut à part.

13. DARWIN Charles, *L'Expression des émotions chez l'homme et les animaux*, Paris : Rivages, 2001 (1872).

14. Bien évidemment, parler d'un sixième sens, dans sa signification formelle, est abusif. L'idée est de souligner que l'échange d'informations que nous avons avec notre environnement humain passe par un certain nombre de vecteurs bidirectionnels dont l'usage relève de l'inné et de l'acquis. L'homme baigne dans un monde qui est interaction et langage. La construction d'une communication réussie doit tenir compte de ces paramètres. Il s'y ajoute tous les nouveaux supports d'information modernes tels que le *Web*, les *blogs*, etc.

15. BAUD Jean-Pierre, *op. cit.*

16. DESCARTES René, *Discours de la méthode* (1637), IV<sup>e</sup> partie : « je connus de là que j'étais une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser, et qui pour être n'a besoin d'aucun lieu ni ne dépend d'aucune chose matérielle ; en sorte que ce moi, c'est-à-dire l'âme, par laquelle je suis ce que je suis, est entièrement distincte du corps, et même qu'elle est plus aisée à connaître que lui et qu'encore qu'il ne fût point, elle ne laisserait pas d'être tout ce qu'elle est ».

Toutefois ceci est à nuancer par le caractère même du droit : « c'est une abstraction. La personne (juridique) est le rôle joué par la personne humaine sur cette scène particulière qu'est la scène juridique <sup>17</sup>. »

La perception du corps par la personne est complexe <sup>18</sup> (image corporelle et concept de soi) et passe d'abord par son image externe, celle que renvoie le miroir, celle que voient et renvoient les autres, celle plus complexe de l'esthétisme, de la mode, de la publicité, du bien-être ; on pourrait décliner ce thème à l'infini. Mais dans tous ces cas, c'est l'enveloppe, la forme, celle qui est vue et reconnue par soi-même ou par l'autre, qui est clairement perçue.

Ainsi, pour la personne, le corps est un tout mais sa perception première est une forme, une apparence. L'intérieur de cette forme et sa globalité restent un mystère (le corps réel) qu'elle essaye tant bien que mal de comprendre : mystère anatomique, mystère physiologique et dans les cas qui nous occupent ici, mystère pathologique. Perçu souvent au plan musculaire, par le sportif par exemple, ou d'une façon globale : « je suis en forme en ce moment », mais le plus souvent assez vaguement dans des conditions de bonne santé (un corps en bonne santé est un corps silencieux dit-on), cet intérieur silencieux et mystérieux constitue une sorte d'inconscient physiologique, double trivial de l'inconscient psychique.

Cet intérieur va se révéler douloureusement lors de la maladie, quand la personne en prend brutalement conscience. L'appropriation de ce soi biologique par le malade, dans les conditions de la maladie, va devoir être comprise et accompagnée par l'équipe médicale. Cette appropriation est souvent fragmentaire. Elle se manifeste par des paroles très expressives où le « je » et le « mon », possessifs et accentués, dénoncent l'intime de la personne qui se fonde de façon indissociable dans le corps (décrit souvent de façon très élémentaire : « “mon” échographie, “mon” cholestérol, etc. ») <sup>19</sup>.

L'effraction de la forme, de l'enveloppe, et la mise à nu de cet intérieur mystérieux sont particulièrement difficiles au cours des actes de chirurgie majeure, d'autant que ceux-ci s'effectuent sous anesthésie qui, si elle est bien évidemment bénéfique, n'en accentue pas moins le côté obscur de l'événement. Plusieurs exemples et contre-exemples illustrent ceci :

— La chirurgie esthétique : le défaut plastique n'est pas une maladie et le corriger est un choix personnel et non imposé. L'acte thérapeutique s'adresse à la forme, celle que l'on voit et que tout un chacun est capable d'évaluer ; la forme que l'on va remodeler. Quelle qu'en soit sa complexité, le patient peut en faire une évaluation rationnelle.

---

17. CORTINOVIS Odile, « Le statut juridique du corps humain : entre “personne” et “chose parmi les choses” », *Lampe-tempête*, n° 2, mars 2007. URL : [http://lampe-tempete.fr/corps\\_juridique.html](http://lampe-tempete.fr/corps_juridique.html). Consulté le 20 décembre 2013.

18. L'image corporelle comporte trois composantes intriquées : le corps réel, le corps idéal et l'apparence.

19. MATTEI Jean-François et NISAND Israël, *Où va l'humanité ?*, Paris : Les Liens qui libèrent, 2013.

— Les abords <sup>20</sup> mini-invasifs : développée depuis les années 1990, l'approche mini-invasive a révolutionné le traitement chirurgical. En minimisant au maximum la dimension des abords, on minimise l'agression opératoire sur tous les plans, y compris psychologique. Une voie d'abord de trois centimètres ne porte pas le même poids, pour la même pathologie, que celle de vingt centimètres d'il y a quelques années. La maladie paraît plus légère, ses conséquences plus bénignes, et l'effraction du corps biologique et psychologique plus tolérable. Le succès de la vidéochirurgie ou de l'endochirurgie en témoigne <sup>21</sup>.

## Dire et comprendre

Tout au long de la prise en charge d'un patient, au cours des étapes successives, du diagnostic au traitement et ses suites, l'information se fait par l'échange verbal, appuyé par des documents divers. Dits et non-dits, pulsions, pudeurs, parfois mensonges jonchent ce parcours et le médecin doit percevoir, comprendre et interpréter son partenaire patient pour éclairer ses interrogations le mieux possible, c'est-à-dire ce qui est nécessaire, ce qui est souhaitable et ce qui est souhaité. Le plus souvent, les interrogations habituelles sont basées sur le comment et le combien.

Le comment est la description des étapes de la maladie, qu'il s'agisse des explorations complémentaires nécessaires au diagnostic ou de la thérapeutique parfois agressive. La richesse quantitative de l'information apportée par Internet est considérable, mais le pire y côtoie le meilleur. Les *blogs* ne reflètent très souvent que la plus grande incohérence et donnent la plume aux plus inquiets. Il est du devoir du médecin de préparer quelques liens vers des sites pertinents dont il aura lui-même vérifié la qualité, pour accompagner et consolider ses propres informations. Parfois, la meilleure volonté se heurte à une interprétation dont on ne mesure pas toujours les excès. Le récit figurant dans l'encadré page suivante, celui d'un patient à propos de son intervention cardiaque, est un exemple de communication dont, en tant qu'acteur, je n'ai probablement pas perçu toute les composantes.

Le combien fait référence à la compréhension statistique du devenir, du risque. « Quelles sont mes chances de guérison, quel est mon risque de voir survenir telle ou telle autre complication ? » La réponse par les qualificatifs ordinaux, par exemple pour la première question : « mauvaise, bonne, excellente, etc. » n'a plus cours. Elle avait l'avantage de donner, par sa non-précision, une marge d'incertitude acceptée et comprise par le langage. Les exigences maintenant sont différentes, il faut des chiffres, cela rassure et donne un

20. La voie d'abord chirurgical est un ensemble de techniques permettant l'approche d'une zone anatomique et d'un organe sur lequel le chirurgien veut intervenir. La partie première de la voie d'abord, et la seule visible, est l'incision cutanée.

21. MASSETTI Massimo, KHAYAT André *et alii*, « Operation for Atrial Septal Defect Through a Right Anterolateral Thoracotomy: Current Outcome », *The Annals of Thoracic Surgery*, vol. 62, 4, octobre 1996 ; MASSETTI Massimo, KHAYAT André *et alii*, « Cosmetic Aspects in Minimally Invasive Cardiac Surgery », *European Journal of Cardio-Thoracic Surgery*, vol. 16, suppl. 2:S73-5, novembre 1999.

## REGARD D'UN PATIENT SUR SON INTERVENTION

Cet itinéraire surréaliste et totalement fantaisiste est raconté avec aplomb par un de mes patients dont la conviction ne peut être mise en doute, la conclusion en est heureuse et sereine ! Preuve, s'il en fallait, que seule compte la guérison :

« Colette me conduit à l'heure dite au cabinet du Dr X. Celui-ci m'intime : "Assoyez-vous et ne bougez plus." Sur l'électrocardiogramme, l'infarctus est parfaitement visible. L'autodidacte que je suis en savait plus que ce prétendu médecin tunisien<sup>1</sup>. Plus précisément, il s'agit d'un infarctus du myocarde. Le docteur ajoute : "Mais la crise est passée, maintenant. Il faut voir si vous pouvez vous en sortir comme ça. Je vais en parler à M. Khayat, le chirurgien."

« Quelques jours après, c'est donc au tour du Dr Khayat de me recevoir. "Ça n'a pas l'air d'aller bien fort, d'après mon confrère !", commence-t-il en guise de réconfort. Je ne le démens pas [...] Après quelques tests à l'effort, très peu probants, il assène son diagnostic. "Je

suis désolé M. Riou, mais il va falloir opérer. Sinon, vous ne récupérez jamais. Et il y a un risque de récurrence."

« Il m'explique : "On vous enlèvera une veine, pour que la greffe tienne bien. Et on opérera à moins 180 degrés. Il y aura des gens autour de vous avec des seaux à glace. J'extraurai votre cœur et le posera dans une 'bassine'. Ensuite, j'opérerai."

« Évidemment, de nos jours, ça se passerait bien autrement. On procéderait à une défibrillation.

« Je sortis de l'hôpital heureux mais sans forces. Elles m'avaient abandonné. Heureusement, je trouvai chez moi le réconfort de ma famille, ainsi que celui de mes amis et collègues de travail à travers les mots de sympathie qu'ils me firent parvenir. »

A.K.

D'après : Riou Jean-Yves, *Les Coulisses de ma vie*, Condé-sur-Noireau : éditions Charles Corlet, 2010.

1. En fait le Dr X, soi-disant tunisien, est issu d'une vieille famille française dont la première syllabe du nom de famille est AL..., d'où l'interprétation confuse du patient.

parfum de science. L'expression d'une probabilité statistique, bien que demandée, est totalement incompréhensible à la plupart, et bien souvent les médecins eux-mêmes n'en connaissent pas suffisamment les détours pour en expliquer clairement les détails. J'expliquai ainsi à un patient déjà âgé que sa probabilité de survie à 10 ans était de 60 %, il était effondré. Son moral ne fut pas amélioré quand je l'informai que sa probabilité de survie à 10 ans était supérieure à celle de la population identique à lui-même mais non malade, en l'occurrence 50 %.

La compréhension d'une probabilité de survie nécessite un bagage statistique conséquent hors de la portée de ce patient. La seule image qu'il gardait était celle du verre à moitié vide. Si je lui avais dit d'emblée que sa probabilité de survie était supérieure à celle de ses collègues du même âge, non malades, et qu'il vivrait vraisemblablement plus vieux qu'eux, c'était suffisant, vrai et bien compris.

## *Deux modèles classiques*

Revenons à nos deux modèles, paternaliste et d'autonomie. Basé sur le principe de bienfaisance, le modèle paternaliste dans sa forme originale a vécu. Il suppose une prise en charge complète du patient, certes bienfaisante, mais le plus souvent celui-ci est maintenu dans l'ignorance des choix personnels possibles. L'autonomie constitue un chapitre de la philosophie morale et présuppose une information aussi complète que possible, permettant à la personne de comprendre et de choisir en toute connaissance de cause. Ce principe est poussé à l'extrême dans les cultures anglo-saxonnes où le respect du choix de l'autre, quel que soit ce choix, confine à l'indifférence.

L'évolution de ces dernières décennies (accès plus facile à l'information et information égale pour tous) règle le problème individuel : le principe paternaliste pur (« faites-moi confiance, je ferai le meilleur choix pour vous ») n'est plus admis et seule l'autonomie (« je vais tout vous expliquer et vous allez pouvoir décider ») est politiquement correcte.

Ces modèles appliqués à la médecine sont simplistes ; aucune des deux théories ne satisfait pleinement les acteurs de ce dialogue singulier, médecin-malade, dont l'interrelation psychologique est complexe. Le savoir médical d'un des deux protagonistes est immense et professionnel, et celui de l'autre, fortuit, élémentaire, entaché par son inquiétude, sa fragilité, voire sa détresse, et par l'abîme de son inconscient anatomophysiologique dont il veut instinctivement assurer l'intégrité. Son attitude oscille fréquemment entre soumission et agressivité.

La vérité de la relation psychologique du duo se situe quelque part entre ces deux principes extrêmes. Aider une personne à prendre les bonnes décisions, avec une information suffisante, en ne négligeant pas de lui faire percevoir son empathie, synonyme moderne de la bienfaisance, paraît être une solution intermédiaire positive.

Le bon sens échappe souvent à la modélisation, c'est peut-être pour cela que la médecine reste un art.

***Le bon sens échappe souvent à la modélisation, c'est peut-être pour cela que la médecine reste un art***

D'autre part, cette relation individuelle entre deux personnes change et évolue de plus en plus vers une approche collective du patient, à travers les groupes médicaux en charge de ce patient. L'« appartenance » à une personne unique, le médecin, se dilue ainsi progressivement, voire disparaît, et soulage la relation, de façon d'ailleurs bilatérale.

Aussi, dans l'idéal, ces deux théories bénéficient-elles d'un réarrangement plus harmonieux. Le plus souvent maintenant, la prise en charge est faite par des groupes médicaux coopératifs, et l'efficacité du groupe thérapeute est perçue positivement par l'individu malade. Mieux encore, l'éducation thérapeutique fait de lui un partenaire dans sa propre filière de soins. Il voit dans la complexité de l'organisation qui le prend en charge, un élément de confiance fort et positif qui satisfait sa quête des deux principes :

## ACCÈS SIMPLIFIÉ AU DOSSIER MÉDICAL ET NOTION DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Selon le code de la Santé publique, article L1111-2 modifié par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, article 37 :

« Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent, ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus. Lorsque, postérieurement à l'exécution des investigations, traitements ou ac-

tions de prévention, des risques nouveaux sont identifiés, la personne concernée doit en être informée, sauf en cas d'impossibilité de la retrouver.

« Cette information incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables. Seules l'urgence ou l'impossibilité d'informer peuvent l'en dispenser.

« Cette information est délivrée au cours d'un entretien individuel. »

A.K.

— Il donne sa confiance à un groupe et non plus à une personne unique, ce qui structure et consolide cette confiance, mais implique aussi une certaine distanciation qui peut être vécue positivement.

— Les informations techniques dispensées au cours de son parcours de soins lui apportent une compréhension qui rassure son souci d'autonomie. L'accès simplifié au dossier médical et la notion de consentement éclairé contribuent à ce sentiment (voir encadré ci-dessus).

Mais attention, être soigné par plusieurs, c'est parfois psychologiquement n'être soigné par personne. Cet écueil doit être évité par l'échange d'informations entre praticiens. On conçoit l'utilité d'un personnage pivot, médecin traitant ou *disease manager* anglo-saxon<sup>22</sup>. Bien que n'ayant pas tout à fait le même profil et les mêmes fonctions, ils obéissent l'un et l'autre à un même schéma qui est celui d'un référent à visée opérationnelle, certes, mais aussi d'utilité psychologique.

## L'homme-malade morcelé

Aussi la prise en charge par un groupe thérapeutique peut ne pas être vécue positivement. La vision de l'ensemble par le patient est souvent peu claire et angoissante, et la complexité des filières thérapeutiques mal perçue.

22. BRAS Pierre-Louis, DUHAMEL Gilles et GRASS Étienne, *Améliorer la prise en charge des maladies chroniques, les enseignements des expériences étrangères de « disease management »*, Paris : Inspection générale des affaires sociales (IGAS), rapport RM2006-136P, septembre 2006.

La densification des connaissances et la définition de grands appareils ont conduit progressivement à une segmentation de l'homme-malade sous forme de spécialités, de sous-spécialités, et autres ensembles et sous-ensembles de plus en plus nombreux et complexes. Ceci témoigne du progrès exponentiel dont bénéficie actuellement la médecine, juste résultante des progrès réalisés dans de nombreux domaines des sciences et que la médecine sait s'approprier, pour le plus grand bénéfice de ses patients. Ces arborescences nombreuses, intriquées, superposées, voire éclatées, risquent cependant de faire perdre la définition claire de l'individu et du tout qu'il représente.

Cet éclatement est encore augmenté par l'apparition des dispositifs médicaux implantables, prothèses certes, mais qui participent au fonctionnement du corps et se fondent ainsi peu à peu dans la personne. L'étrangeté est encore plus grande dans le cas des greffes d'organes où le don, la symbolique, la mort de l'un et la survie de l'autre constituent un ensemble complexe, écheveau indémêlable du corps et de la personne, que le praticien se doit d'aborder dans son dialogue avec le patient, avec les plus grandes précautions et la plus extrême pertinence.

Que dire alors des thèses qui laissent présager ce que pourrait être le post-humain, les théories du genre, la modification fondamentale de la famille, les manipulations génétiques et le bonheur falsifié du meilleur des mondes<sup>23</sup> promis<sup>24</sup>. Au médecin de ne pas perdre le fil de cette évolution et du dialogue singulier indispensable à l'équilibre psychologique de l'homme-malade.



Nos fantasmes, notre paradis médical, celui de notre monde futur passent par deux mythes : celui du *Meilleur des mondes*<sup>25</sup> et celui de Prométhée. Évidemment, ces deux pôles sont extrêmes puisque ce sont des pôles, et donc quelque part inaccessibles (ou difficilement accessibles).

Le premier est économique et organisationnel. La prise en charge de la santé coûte de plus en plus à la société, les exigences sont fortes et les dépenses élevées. Jusqu'où ira l'effort consenti pour atteindre la perfection de l'exercice sanitaire, égalitaire, complet et parfait pour tous, et bien sûr économiquement tenable ? Seul un changement radical des paradigmes de la médecine et de la société permettra de l'envisager<sup>26</sup>. Les modèles sont nombreux et sont là pour mieux nous aider à comprendre. Les protocoles coût / efficacité, ou mieux encore coût / utilité font appel à des marqueurs

23. HUXLEY Aldous, *Le Meilleur des mondes*, Paris : Plon, 1932.

24. MATTEI Jean-François et NISAND Israël, *op. cit.*

25. HUXLEY Aldous, *op. cit.*

26. HABERMAS Jürgen, *La Technique et la science comme « idéologie »*, Paris : Gallimard (Tel), 1990 (1968).

pertinents tel le QALY <sup>27</sup>. Ces marqueurs, s'ils indiquent de façon rationnelle les coûts liés aux soins et à la qualité de vie de la personne malade, n'indiquent en aucun cas les limites. Ces limites ne peuvent être définies que par la société, sur des critères sociaux et économiques, tous légitimes autant que contestables mais toujours arbitraires. Une fois définies les limites, les applications seront autoritaires et exigeantes, et sont déjà effectives dans certains pays européens voisins. Le dépassement du QALY pour une personne et une pathologie donnée impliquera la non-prise en charge du coût du traitement. L'aménagement d'une telle orientation nécessitera beaucoup de pertinence pour ses promoteurs, et de difficiles dialogues à venir entre malades et médecins.

Le second pôle est scientifique et bien des médias lui prêtent nombre de possibilités, des plus réalistes aux plus absurdes. Voilà la baguette magique de la médecine future, l'intime de notre anatomie, celui de la cellule souche et du génome. Le retour aux fondamentaux en quelque sorte, le pouvoir de changer ce qui est littéralement écrit en nous, de réécrire notre destin biologique. L'homme issu de la sélection naturelle devient lui-même l'acteur de cette sélection, qu'il va orienter. Nous avons connu *Sapiens*, puis *Sapiens sapiens*, qu'en sera-t-il de *Sapiens sapiens sapiens* ? Magique, plausible, scientifique certes, mais un chemin éthique complexe, difficile et semé d'embûches. Que Faust et Darwin nous viennent en aide ! ■

---

27. *Quality Adjusted Life Year* : année de vie ajustée à sa qualité. Indicateur médico-économique de santé publique (coût / utilité), il fait intervenir dans les paramètres d'évaluation d'une thérapeutique son coût et l'espérance de vie ajustée à sa qualité. Il permet ainsi une comparaison « objective » entre différentes thérapeutiques et leur financement. On le compare souvent à un autre indicateur de l'Organisation mondiale de la santé : l'espérance de vie corrigée de l'incapacité (DALY, *Disability Adjusted Life Year*).

# Apostille

## Préambule pour le futur

La relation médecin-patient telle que décryptée dans le présent article voit probablement sa fin proche au profit d'une nouvelle relation dont nous tenterons de tracer les grandes lignes ici. Il est difficile d'en donner les échéances, d'autant que les mutations seront progressives, dépendant des contraintes économiques et de l'évolution de la société. Il n'en reste pas moins que la relation privilégiée et interpersonnelle qu'établissent les deux acteurs que sont le médecin et son patient évoluera vers un rapport très différent dont nous ne pouvons évidemment donner les détails. Il sera vraisemblablement sous-tendu par la mutation des trois grands axes suivants : l'homme face à la mort, face à la maladie et face à son médecin. Chacun de ces volets permet de mieux comprendre les positions respectives que prendront le malade et la médecine.

### *Face à la mort, la question du salut : le transhumanisme*

De tous temps, l'homme a négocié avec la nature hostile de son environnement et la certitude de sa finitude : la mort, préoccupation majeure et mystérieuse. Les constructions en vue d'une réponse ont utilisé des outils très variés dont les plus importants ont été la philosophie, la religion et la science. C'est ce dernier point qui nous intéressera, mais on ne peut bien le comprendre qu'en faisant une brève incursion dans les autres domaines (vus sous l'angle de l'histoire occidentale).

À partir de ses besoins essentiels et de ses craintes, l'homme invente d'abord les divinités primitives et essentielles, le taureau et la fécondité, puis les dieux de son environnement, panthéon complexe résumant la nature, et peu bienveillants. Il rejoint à sa mort l'ordre cosmique parfait.

L'homme prend progressivement une place prépondérante dans son milieu et établit une première relation à l'égard d'un dieu unique. Relation d'abord difficile puisque le pardon n'est pas à l'ordre du jour. Le christianisme qui fait suite est, au risque de choquer les philosophes, la première manifestation de l'humanisme (théologique). Il donne à l'homme une place importante aux côtés de Dieu qui lui propose une solution claire face à la mort : le salut éternel.

Descartes, Spinoza, Rousseau et Kant vont jeter les bases de l'humanisme philosophique et social en écartant toute implication théiste, c'est l'avènement de la modernité, l'homme en est le centre. La construction philosophique de la mort devient plus complexe. L'homme s'attache plus au présent, et la déconstruction de Nietzsche va faire le lit de la postmodernité.

Parallèlement, la science médicale se construit, se perfectionne et la médecine moderne naît avec les Lumières, faisant reculer la maladie et la mort.

L'espérance change de camp et, de religieuse et philosophique, devient scientifique et technique. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Une nouvelle doctrine du salut mélangeant avec un surprenant équilibre les fondamentaux d'une religion, une approche scientifique complexe et une « espérance » nouvelle, est en train de naître sous nos yeux. Livrons-nous à l'exercice consistant à remplacer, dans les phrases suivantes en italique, le mot Google par Dieu.

### **Google ou l'« espérance\* » du futur**

*\*Au sens théologique*

*Google est partout. Où que je sois, je peux l'interroger. Il sait d'ailleurs où je suis. Je m'adresse à lui à tout moment et il répond à mes questions. Il m'aide par ses réponses et favorise ma réflexion. Il me connaît, connaît mes désirs. Je le crains car son mystère est immense et sa puissance infinie. Il nous aide en nous accompagnant dans la maladie, et lutte contre celle-ci, et je peux l'interroger. Il veillera à ma mort qu'il retardera le plus possible.*

Tout est dit et on pourrait aller plus loin dans les similitudes. Bien heureusement, les démêlés fiscaux récents de cette entreprise et les déclarations de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en France ramènent les choses à un niveau plus terre à terre. Il n'en reste pas moins que les rachats récents par Google de nombreuses entreprises, l'assemblage de technologies modernes, son entrée dans les biotechnologies et la mise en place d'une philosophie d'accompagnement qu'est le transhumanisme<sup>1</sup>, laissent présager un profond bouleversement de la perception de la mort dans les années à venir. En témoignent l'intérêt et le succès populaire des techniques de clonage, de biogénétique, de reconstruction des tissus et des organes par les cellules primordiales et des organes artificiels, la congélation et la conservation des corps *ad libitum*. Ne déclare-t-on pas que la vieillesse est une maladie et que l'on saura la traiter ? Si tel est le cas, l'horizon fatal s'éloigne bien évidemment !

L'homme devient l'acteur de son destin de mortel. C'est l'achèvement d'un long itinéraire que nous avons brièvement esquissé ici et qui aboutit à son résultat ultime, la réinvention de la divinité, celle de l'homme fait dieu. La prochaine rupture sera celle de son avatar artificiel, la machine intelligente.

## **L'organisation de la médecine : le point de rupture**

Comme l'indique fort justement Jean-Claude Angoulvant dans son article<sup>2</sup>, l'inflation de la part dévolue à la santé dans le produit intérieur brut (PIB), en France, croît plus vite que celui-ci et le gradient ne cesse de s'élargir, le déficit de se creuser : « la part de la consommation de soins et de biens

1. Voir à ce sujet BESNIER Jean-Michel, « L'humanité : une expérience ratée ? Versions du transhumanisme », *Futuribles*, n° 397, novembre-décembre 2013, p. 5-20 (NDLR).

2. En page 23 de ce numéro.

médicaux (CSBM) dans le PIB a crû très fortement, passant de 2,6 % en 1950 à 9,1 % du PIB en 2010 ». La solution ne peut venir que d'une rupture franche du système.

Il faut revenir aux deux modèles de l'innovation que sont le modèle incrémental et le modèle de rupture. Une innovation atteint le marché par un double phénomène (*push-pull*) de poussée et d'aspiration. Elle bénéficie alors d'une progression incrémentale par l'ajout de multiples couches de technologie, jusqu'à atteindre son niveau tangentiel d'efficacité où elle plafonne. À ce stade, elle est remplacée par une technologie plus simple et plus performante qui prend sa place.

Un exemple symbolique caricatural est celui du *Titanic*, fruit monstrueux de l'accumulation de technologies dépassées ne pouvant prendre en charge le gigantisme du vaisseau et se terminant de fait par le naufrage que l'on sait. Si on analyse toutes les composantes qui précèdent la collision, et la catastrophe qui lui fait suite, tous les éléments d'un système incrémental ayant atteint son plus haut niveau d'insuffisance étaient réunis.

Notre santé / *Titanic*, est en route vers son iceberg qu'est son financement. On cherche le ou les coupables, médecins, laboratoires pharmaceutiques, patients, structures et autres, mais jamais la question fondamentale de son organisation n'est mise en doute ni les décideurs remis en cause.

Pourtant, le futur est évident, devant nous. Les systèmes numérisés de diagnostic sont de plus en plus performants et proches d'une réelle intelligence artificielle, les requêtes pourraient passer par une organisation numérique performante que l'on pourrait baptiser consultation virtuelle, organisée par la santé publique et les experts. L'examen physique serait réalisé par une approche automatisée associant la biologie et l'imagerie — *scanner*, imagerie par résonance magnétique (IRM) — avec des éléments de complexité successifs rendant l'intervention humaine limitée. La décision thérapeutique et la mise en place du traitement se feraient suivant les mêmes principes. Seuls les cas (peu nombreux sur l'ensemble) nécessitant une prise en charge physique, hospitalisation ou traitement chirurgical, relèveraient d'une approche personnalisée.

Cette rupture est nécessaire et il n'est que temps de l'organiser. On en voit les prémices dans certains centres de diagnostic. Une telle organisation prendrait en charge l'immense majorité des « petits » consultants quotidiens et réserverait ses efforts les plus importants aux maladies les plus graves avec l'approche psychologique la plus adaptée. Mettre en place un tel système nécessite une volonté forte, le développement de systèmes experts, des concepts de télésanté, un dossier médical numérique réellement efficace et réellement partagé. Une première démarche en ce sens est réalisée par la Lombardie, en Italie, avec un état d'avancement impressionnant <sup>3</sup>.

3. Voir « Région Lombardie : le système informatique de santé et de services sociaux (SISS) », *eSante.gouv.fr*, 20 avril 2010. URL : <http://esante.gouv.fr/actus/services/region-lombardie-le-systeme-informatique-de-sante-et-de-services-sociaux-siss>. Consulté le 3 mars 2014.

## **La proximité dans le couple médecin-malade**

Il va sans dire que cette description de ce que pourrait être notre futur médical met sérieusement à mal le texte précédent et éloigne physiquement le malade de son médecin. La notion d'ailleurs du possessif « mon » médecin doit être remise en cause et deviendra assez vite obsolète. L'exemple suivant montre bien les difficultés des premières mutations.

La position du responsable de santé a été évaluée dans l'organisation de santé publique des maladies chroniques, en France le diabète et l'insuffisance cardiaque. Le rôle du « conseiller de santé », pivot du conseil et de l'orientation du patient, n'a été ni clairement défini, ni clairement désigné, ni clairement financé. Si bien qu'au final et après quelques entrecats, le choix s'est fait pour un retour de responsabilité vers le « médecin traitant », avec néanmoins la création d'un double niveau de prise en charge. Mais en revenant à la case départ : le rapport individuel du patient à son médecin <sup>4</sup>.

On peut cependant imaginer que la filière suivie par le patient dans une organisation numérique (utopique et parfaite) s'accompagne, à différentes étapes clefs, d'une rencontre avec un praticien. Le rapport humain peut être très proche et bienveillant, et bien que provisoire, il n'en est pas moins très performant. Un praticien peut d'ailleurs être désigné comme interlocuteur privilégié dans la filière de prise en charge. Il faut donc un bouleversement culturel profond, nécessaire et indispensable pour réussir cette mutation et évoluer d'une relation empathique, émotionnelle et individuelle, vers une approche plus collective, performante, bienveillante certes, mais plus distanciée.

C'est en cela que le changement de paradigme est nécessaire. Il implique une évolution de notre société associant confiance et sérénité, et ceci à des niveaux multiples que je ne détaillerai pas ici.

Une réussite exceptionnelle dans ce domaine est celle connue sous le nom de « projet Carélie du Nord », projet de santé publique considérable initié en 1972 par l'État finlandais. La réussite de ce projet dont on peut consulter les détails <sup>5</sup> est ainsi commentée par Pekka Puska : « L'approche originale du projet, qui s'adressait à l'ensemble de la population, constituait une innovation dans le contrôle des maladies chroniques. L'expérience a ensuite démontré que les programmes qui combinent l'implication de la collectivité et les mesures environnementales et politiques donnent des résultats nettement meilleurs par rapport aux approches purement éducatives et individuelles. »

Interrogé récemment au cours d'un entretien informel sur ce protocole, et sa conclusion favorable, un représentant finlandais à l'Organisation mondiale de la santé a eu cette phrase que l'on se doit de méditer : « Ce n'est pas transposable partout, le citoyen finlandais a confiance dans son État, écoute, croit et applique ce qu'on lui dit. » ■

4. Voir *supra*, p. 8 et suivantes.

5. PUSKA Pekka, « Le projet Carélie du Nord : 30 ans de prévention efficace des maladies chroniques », *Diabetes Voice*, vol. 53, mai 2008, p. 26-29.

# Pour l'instauration d'un vrai système de santé

DE LA MACHINERIE SANITAIRE À L'ÉLABORATION D'UN PARCOURS DE SANTÉ COHÉRENT EN FRANCE

PAR JEAN-CLAUDE ANGOULVANT <sup>I</sup>

*Les dépenses totales de santé représentent aujourd'hui, en France, 240 milliards d'euros et 12 % du produit intérieur brut, à l'issue de 60 ans d'une croissance considérable. Cette tendance à la hausse ne va sans doute pas s'arrêter, même si des tentatives récurrentes de modération arrivent à freiner un peu la part de ces dépenses prise en charge et socialisée par l'assurance maladie, au risque, comme le rappelle ici Jean-Claude Angoulvant, de mettre à mal ses objectifs sociaux. La notion même de santé et des pratiques qui lui sont liées sont transformées par l'évolution technique et sociétale, comme l'explique dans ce même numéro le professeur André Khayat.*

*Si l'on pousse la logique à son extrême, comme le montre le présent article, l'organisation actuelle des soins et de leur financement pourrait se transformer en un vrai système de « production » de santé (en plus de la réparation et de la prévention), apte à intégrer les mutations à l'œuvre (liées en particulier aux évolutions de la demande de santé prise dans une acception de plus en plus large) et à accompagner la rupture. Dans ce contexte, Jean-Claude Angoulvant propose ici une esquisse de panorama systémique, organisé autour du parcours de soins — appelé selon lui à devenir un parcours de santé. L'idée consiste à mettre en rapport les différents volets de la « machinerie sanitaire » (définition et contenu de la santé, pratiques et techniques, gouvernance, régulation, financement...) et les nœuds qui les caractérisent. Ce travail se veut une introduction à la démarche prospective nécessaire pour alimenter une politique publique cohérente se déployant sur l'ensemble des domaines concernés par les évolutions à venir. S.D. ■*

---

i. Consultant indépendant, expert en régimes et systèmes de protection sociale.

## **Un système de santé au bord de l'enlèvement**

### **Une machinerie sanitaire coûteuse et à la limite de la rupture**

Le système de santé français forme une grande « machinerie sanitaire » devant être capable de délivrer à chacun — sans exception — les produits de santé, biens et services, dont il peut avoir besoin. En termes de résultats sanitaires, cette machinerie coûteuse — 240 milliards d'euros de dépenses totales de santé en 2012 — fonctionne encore plutôt bien. Et même très bien en ce qui concerne la médecine clinique, domaine dans lequel sa réputation n'est plus à faire. Les Français y tiennent à juste titre. Mais à l'évidence elle fonctionne mal en termes économiques et d'accès de tous aux soins, alors que les progrès de la médecine procurent depuis 70 ans des améliorations considérables concernant la morbidité et la mortalité.

Ce dysfonctionnement se lit en particulier dans l'incapacité récurrente de l'État, qui s'est progressivement mis tout à la fois aux commandes et à la manœuvre, à maîtriser la dérive des coûts du système. Car les dépenses de santé croissent depuis longtemps sensiblement plus vite que le produit intérieur brut (PIB) (voir l'encadré ci-contre). Et tout indique que cette tendance va s'accélérer, pour plusieurs raisons qui ne sont pas toutes mauvaises (voir le deuxième encadré p. 28). À quoi s'ajoute l'atonie probablement durable de la croissance économique, qui renforce la divergence tendancielle entre besoins et ressources en matière de santé.

Toute activité constituée, même non lucrative, a besoin pour être soutenable d'être financée autrement que par l'accumulation de dettes. La France paye cher le fait de l'avoir oublié depuis 40 ans. Car quand vient l'heure de vérité, le poids de la dette sociale accumulée, déjà supérieure à 10 % du PIB, mobilise des recettes (CRDS, contribution pour le remboursement de la dette sociale) qui seraient susceptibles de rééquilibrer les comptes courants.

Comment, alors, financer l'écart durable entre le taux de croissance de l'économie mesuré par le PIB et celui des dépenses de santé <sup>2</sup> ? Trois issues sont identifiables :

► Augmenter régulièrement les différents taux de prélèvements obligatoires applicables aux revenus. Ils sont connus : cotisations maladie, CSG (contribution sociale généralisée) et un fouillis de taxes et de tuyauteries qui rendent le système confus. Avec le vieillissement de la population, cela conduirait, toutes choses égales par ailleurs (très improbable), à voir : 1) les prélèvements sociaux ascendants (des actifs vers les *seniors*) passer de 20 % à 30 %

---

2. À ne pas confondre avec les dépenses de l'assurance maladie, qui mesurent la part de la seule Sécurité sociale.

## UNE AUGMENTATION CONSIDÉRABLE ET BÉNÉFIQUE DES DÉPENSES DE SANTÉ FRANÇAISES

Une récente étude de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dresse le tableau d'ensemble des dépenses de santé françaises pour la période 1950-2013<sup>1</sup>. Citons-la :

« En 60 ans, la part de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) dans le PIB [produit intérieur brut] a crû très fortement, passant de 2,6 % en 1950 à 9,1 % du PIB en 2010.

« De 1950 à 1985, la CSBM a progressé plus rapidement que le PIB, en raison du développement de l'assurance maladie et d'une forte croissance des dépenses hospitalières. Cette période est, en effet, marquée par d'importants programmes de construction d'hôpitaux. Depuis 1985, dans un contexte économique moins favorable, on observe une alternance de périodes de croissance puis de stabilisation des dépenses de santé en % du PIB sous l'effet de mesures de régulation.

« La part du financement de la CSBM par la Sécurité sociale (51 % en 1950) a progressé au fur et à mesure de l'extension de l'assurance maladie à l'ensemble de la population. Après avoir atteint un pic à 80 % en 1980, elle décroît légèrement depuis (75,7 % en 2010). Symétriquement, la part de la CSBM financée par les organismes complémentaires et les ménages a fortement reculé, passant de 37 % en 1950 à 17 % en 1980, pour remonter à 23 % en 2010. Sur les 15 dernières années, la prise en charge par l'assurance complémentaire a augmenté de 1,4 point et atteint 13,5 % de la dépense en 2010, tandis que celle laissée

à la charge des ménages a fluctué entre 9 % et 10 % pour s'établir à 9,6 % en 2010. La part assumée directement par l'État (12 % en 1950) est aujourd'hui très limitée (1,2 %). »

Quelques remarques sur ces chiffres :

— De 1950 à 2010, la CSBM évaluée en % du PIB a donc été multipliée par 3,5. Les prix des « services et biens de santé » ayant sur la même période augmenté sensiblement moins que ceux représentatifs de l'ensemble du PIB (25 % de « retard » relatif d'augmentation en monnaie courante par rapport aux prix des autres biens et services), ce n'est donc pas la hausse de ces prix qui alimente la croissance de la CSBM, au contraire. C'est l'augmentation de l'activité médicale en volume, en contenu et en diversité.

— Le coefficient multiplicateur de croissance en valeur de la CSBM est bien supérieur à 3,5 car, sur la même période, la valeur du point de PIB en monnaie constante a été, elle, multipliée par cinq. Ce coefficient multiplicateur est donc de l'ordre de 18, soit une augmentation de 1 800 % ! Ce qui donne un ordre de grandeur de la croissance de l'activité médicale nationale sur 60 ans.

— Notons que la CSBM est un agrégat inférieur à celui de la dépense totale de santé (DTS)<sup>2</sup> qui était de 12 % du PIB en 2010 (soit 240 milliards d'euros). Ceci place la France au troisième rang au sein de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), derrière les États-Unis et les Pays-Bas.

1. LE GARREC Marie-Anne, KOUBI Malik et FENINA Annie, « 60 années de dépenses de santé. Une rétroprojection des Comptes de la santé de 1950 à 2010 », *Études et résultats*, n° 831, février 2013, DREES, ministère de l'Économie et des Finances, ministère des Affaires sociales et de la Santé, ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

2. La DTS comprend, en plus de la CSBM, une partie des dépenses de prévention, d'aide à la personne liée au handicap et à la dépendance, les coûts de gestion du système et l'investissement. La DTS est utilisée pour les comparaisons internationales.

— Sur 60 ans, les dépenses de santé en valeur ont progressé à un rythme annuel moyen supérieur de 2,4 points à celui du PIB.

— Sur la période 1950-1985, cette croissance a été tirée par la généralisation de l'assurance maladie, qui a progressivement rendu solvable la demande de l'ensemble de la population. Le développement des structures hospitalières a ensuite pris le relais.

— Dans la dernière période, ce sont les ALD (affections de longue durée) qui « tirent » le plus la croissance de la CSBM. Conçues en 1945 pour assurer une prise en charge à 100 % des maladies chroniques graves conduisant alors à une fin de vie anticipée, elles englobent maintenant plus de 10 millions de Français et représentent plus de 60 % des charges de l'assurance maladie. Notons que leur développement s'est accéléré à partir du moment (en 2000) où les médecins comme les malades ont trouvé un avantage financier au classement en ALD. Avec un taux de classement en ALD variant aujourd'hui, pour la

même affection, de 1 à 3,5 selon les départements<sup>3</sup>.

Le résultat de ce développement considérable des activités de santé peut se lire dans le recul spectaculaire de l'âge des décès, et plus particulièrement dans la formidable croissance de l'espérance de vie au-delà de 65 ans. Alors que celle-ci stagnait depuis 150 ans, elle a pris son envol à partir des années 1950 pour atteindre 20 ans aujourd'hui pour les hommes, l'espérance de vie sans invalidité croissant encore plus vite. Mais ceci notamment au prix d'une forte augmentation des dépenses de santé par personne âgée et très âgée<sup>4</sup>.

Les résultats sont donc au rendez-vous en termes d'état sanitaire d'ensemble de la population, donc de conditions et de durée de la vie (morbidité et mortalité). Et ceci pour un prix, donc pour une « productivité technique », très honorable au regard des exemples étrangers ; et en dépit des inefficacités, dérives, gaspillages et parfois scandales largement décrits par ailleurs.

J.-C.A.

3. ABITBOL Guy, « Médecine libérale : le prix », *Commentaire*, n° 139, automne 2012 ; et AMELI, « Répartition du nombre d'exonérations du ticket modérateur (ETM) pour chacune des 30 affections de la liste selon le département », chiffres 2010.

4. Chiffre délicat car c'est tout autant la proximité de la mort — à tous les âges — que l'âge lui-même qui provoque l'emballement final des dépenses de santé et que « La confusion est souvent entretenue entre dépenses dans la dernière année de vie et dépenses de soins terminaux, ainsi qu'entre dépenses en fin de vie et dépenses de santé des personnes âgées » (Brigitte Dormont in *Les Dépenses de santé. Une augmentation salutaire ?*, Paris : éd. Rue d'Ulm [coll. du CEPREMAP, Centre pour la recherche économique et ses applications], 2009. Reprenant ces études, Hervé Le Bras (Institut national d'études démographiques) estime pour sa part que le rapport des dépenses est de 1 à 10 entre l'année moyenne et la dernière année de vie (« Démographie : changement de donne », intervention au Club des vigilants [Paris], 21 février 2012).

du PIB d'ici 2050 ; 2) le poids des transferts intergénérationnels totaux<sup>3</sup> monter à 47 % du PIB ; 3) le poids de la dépense publique totale (hors dépendance) atteindre 66 %<sup>4</sup>. Insoutenable !

3. Très largement au profit des *seniors*. Voir MASSON André, *Des liens et des transferts entre générations*, Paris : éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (coll. En temps et lieux), 2009 (voir aussi le dossier coordonné par André Masson et Luc Arrondel, sur les transferts entre générations, *Futuribles*, n° 393, mars-avril 2013, p. 5-49 [NDLR]) ; et ANGOULVANT Jean-

► Laisser filer un décrochage profond entre les dépenses totales de santé et les dépenses d'assurance maladie socialisées et mutualisées. L'assurance maladie est composée de l'assurance maladie obligatoire de base (AMO) et des assurances maladie complémentaires (AMC). Comment ? Par un gonflement du « reste à charge » (RAC) intégralement financé par les ménages. Globalement, on n'en est pas encore là car depuis 13 ans ce reste à charge est demeuré stable et modéré : entre 9 % et 10 % de la dépense totale<sup>5</sup>. Mais cette moyenne cache une répartition très inégale entre patients pourvus ou non d'une bonne mutuelle (AMC), et selon la nature des soins. Le risque est là. Cette option contredirait les objectifs politiques et sociaux du système de santé, et nourrirait sa dualisation.

► Maîtriser la machinerie, et ceci d'une façon coordonnée et efficace dans tous les grands domaines : hospitalisation, médecine ambulatoire, examens, soins, médicaments, dentaire et optique. Les comparaisons internationales — le *benchmark* — montrent que les bons résultats sanitaires du système français se payent par une déperdition de moyens et d'énergie mieux endiguée ailleurs et qui, selon certains, pourrait représenter plus de 20 % de l'addition totale<sup>6</sup>.

Cette option de maîtrise globale est aujourd'hui celle qui est généralement retenue dans les discours publics. Mais facile à dire ! Tout est affaire de voies et de moyens. Et il y a deux écoles : soit prôner une étatisation renforcée et contraignante, la santé étant un bien public produit par les services de l'État ; soit considérer que l'État tuteur et régulateur ne peut être en plus un bon producteur, surtout en situation de monopole.

Les gouvernements successifs s'emploient depuis plus de 20 ans, avec autant de constance que d'inefficacité, à maîtriser la machinerie sanitaire, sans choisir d'ailleurs entre les deux écoles. Au final, le déficit est toujours là, tandis que les professionnels soignants — hospitaliers comme libéraux — expriment avec vivacité, en paroles et en actes, leur inconfort croissant face à l'instrumentalisation brouillonne dont ils sont l'objet.

La mise en œuvre d'une réelle maîtrise de la dépense est indispensable. Mais deux remarques s'imposent. D'une part, une maîtrise de la dépense courante par réduction des gaspillages et des dérives donnerait un répit appréciable, mais n'inverserait pas la tendance de fond précédemment décrite.

---

Claude, « Réforme de la protection sociale en France. Rendre possible ce qui est nécessaire », *Futuribles*, n° 394, mai-juin 2013, p. 5-24.

4. *Ibidem*.

5. *Source* : DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), Comptes nationaux de la santé.

6. Certains, tel le professeur Claude Béraud, ancien médecin-conseil national de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie), les chiffrent à plus de 30 % du total des dépenses, pour l'essentiel dues aux prescriptions inadéquates, révélées par les très fortes disparités régionales de prescription. Voir « Dépenses de santé : les raisons du gaspillage », URL : <http://www.thierrysoucar.com/sante/info/dépenses-de-sante-les-raisons-du-gaspillage-869>. Consulté le 4 mars 2014.

## POURQUOI LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ VA SE POURSUIVRE

### ► *L'éradication des maladies est un mythe*

L'objectif de la médecine est et reste l'éradication des maladies. Des progrès phénoménaux ont été faits en la matière, tout en baissant régulièrement les coûts unitaires des traitements efficaces. Une population mieux soignée, en meilleure santé, plus éduquée, avec des conditions de vie plus hygiéniques devrait donc voir baisser ses besoins médicaux. Et il paraît à certains logique qu'après l'explosion constatée ces 60 dernières années, les dépenses de santé doivent se mettre à plafonner, voire à baisser.

Il n'en est rien et il n'en sera rien. Non pas parce que la société moderne devient de plus en plus pathogène. L'Histoire montre que l'éradication des maladies — donc le recul de la demande en services et biens médicaux — est un mythe. Ceci pour de multiples raisons :

— Les maladies infectieuses ont démontré leurs capacités infinies de mutation et donc de production de nouveaux agents pathogènes<sup>1</sup>. Les réservoirs pathogènes sont insondables. Sans compter les nouvelles pathologies liées aux conditions écologiques et psychologiques de la vie moderne.

— C'est la cardiologie qui, ces dernières décennies, a enregistré les résultats les plus spectaculaires en termes de réduction de la mortalité. Mais un cardiaque guéri, c'est-à-dire

bien soigné, devient un « client » pour une autre spécialité. Car un décès est au mieux reporté, mais ce report allonge le parcours médical de chacun d'entre nous.

### ► *L'accélérateur du vieillissement*

— Le *ratio* du nombre de personnes de 60 ans ou plus rapporté à celui des 20-59 ans pourrait pratiquement doubler en 50 ans, sous les effets combinés du *papy-boom*, écho différé du *baby-boom* de 1945-1967, et de l'augmentation considérable de l'espérance de vie. Comme déjà signalé, c'est autant la « proximité au décès » des assurés que le vieillissement proprement dit qui fait exploser le coût des frais de santé en fin de vie. Mais ce vieillissement va cependant servir d'accélérateur.

— La prévision financière en matière de dépense de santé totale conduit à prévoir de 14 % à 21 % du produit intérieur brut consacrés aux dépenses de santé en 2050, selon que l'on retient une hypothèse basse ou haute (la plus probable) pour la rapidité des progrès et des innovations technologiques<sup>2</sup>.

— À règles de financement inchangées, le fort vieillissement de la population totale va notablement amplifier les transferts ascendants au profit des *seniors*<sup>3</sup>. Ce qui devient problématique car le niveau de ressources moyen des *seniors* est désormais équivalent à celui des actifs.

1. Charles Nicolle, prix Nobel de médecine en 1928, avait déjà bien identifié le « destin des maladies infectieuses » en écrivant : « Il y aura donc des maladies nouvelles. C'est un fait fatal. Un autre fait, aussi fatal, est que nous ne saurons jamais les dépister dès leur origine », in *Destin des maladies infectieuses*, Paris : Félix Alcan (Leçons au Collège de France), 1933.

2. DORMONT Brigitte, *Les Dépenses de santé. Une augmentation salutaire ?*, Paris : éd. Rue d'Ulm (École normale supérieure) (coll. du CEPREMAP, Centre pour la recherche économique et ses applications), 2009, 80 p.

3. MASSON André, *Des liens et des transferts entre générations*, Paris : éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (coll. En temps et lieux), 2009 (voir aussi le dossier coordonné par André Masson et Luc Arrondel, sur les transferts entre générations, *Futuribles*, n° 393, mars-avril 2013, p. 5-49 [NDLR]).

**► L'offre médicale n'aura pas de limites et le rationnement sera intenable**

— Les progrès fulgurants des biotechnologies (notamment ceux de la génétique), des technologies physiques (organes artificiels par exemple) et des médicaments, portés par l'explosion des capacités d'exploitation numérique des données, alimentent toujours plus le champ des traitements et manipulations disponibles. Et grâce aux nouveaux services médicaux numériques, ces traitements seront de plus en plus personnalisés, ce qui multiplie l'intervention technique liée à chaque prise en charge. Ce champ est sans limites. L'offre d'innovations coûteuses, et même très coûteuses, va se multiplier à l'infini, y compris pour traiter les déficiences et les pathologies rares, et afin aussi de les prévenir.

— Le rationnement des soins se pratique déjà explicitement sur une grande échelle dans le monde (en Angleterre, par exemple). En France, c'est sans trop le dire car les autorités sanitaires et politiques répugnent à se « mouil-

ler ». Elles laissent souvent aux soignants hospitaliers, qui en souffrent, la responsabilité de peser au cas par cas « l'intérêt » d'un traitement coûteux au regard du bénéfice que le patient pourra en tirer et bien sûr de son coût. En matière de prothèses cardiaques (dispositifs d'assistance ventriculaires par exemple), il y a aujourd'hui des limites réglementaires. Mais seront-elles durablement tenables ? Dans un monde ouvert, qui pourra empêcher un patient de vouloir utiliser sans limites ses économies pour s'assurer quelques années de vie active de plus ? D'autant que chacun constate qu'en cas de maladie grave, la médecine est de plus en plus capable d'assurer des conditions d'existence relativement positives, sinon agréables, jusqu'aux dernières semaines, voire aux derniers jours d'une vie de plus en plus longue.

— Enfin parce que la demande qui s'adresse à la médecine est en train de changer d'objet (voir p. 35 le passage intitulé « La nouvelle demande »).

J.-C.A.

D'autre part, si elle s'inscrit dans le cadre du système actuel, elle ne préparera pas à l'organisation de la rupture à venir. Une mise en perspective de la question est donc nécessaire.

## ***Une industrie pas comme les autres***

La santé n'est pas une industrie comme les autres. Car pour chacun de nous, ses produits, biens et services, mettent directement en cause notre relation vitale à la maladie et, à travers elle, à notre propre mort, pas à celle des autres. Cette perspective est, à des degrés divers, partie prenante de chaque situation de soin. Dans son article 7, le professeur André Khayat décrit comment la relation médecin-malade s'organise depuis la nuit des temps autour de cet enjeu individuel vital. Et comment il perdure en se transformant dans les nouvelles modalités de la médecine. Il n'y a sans doute que le métier des

7. « L'homme face à la maladie. Une réflexion autour de la relation patient-médecin », en page 5 de ce numéro.

armes qui intègre autant la mort de ses acteurs principaux dans son objet même. Une originalité qui distingue la médecine de toutes les autres activités économiques, administratives ou culturelles.

Cette particularité est probablement une des causes majeures de l'échec récurrent des programmes gestionnaires, et même juridiques, déployés pour maîtriser la croissance des dépenses de santé. Le soignant en général, et en particulier le médecin au centre de la machinerie, n'est pas réductible à un ingénieur préposé par une autorité bureaucratique centralisée, gouvernant à distance les détails du réel par le moyen de textes prescriptifs foisonnants. Cette méthode caractérise le pouvoir bureaucratique.

Le thérapeute est à l'origine guérisseur (« divinateur ») et médiateur entre le patient et un monde de puissances invisibles<sup>8</sup>. Le médecin le reste encore, même quand il s'appuie désormais sur la médecine fondée sur des preuves statistiques, sur des technologies et sur un exercice de plus en plus collectif.

Comment alors maîtriser la machinerie, aujourd'hui dirigée par un État centralisé qui a déjà peu ou prou accaparé tous les niveaux décisionnaires : tuteur, régulateur, maître d'ouvrage et maître d'œuvre gestionnaire ? Confusion qui, par nature, ne peut donner de bons résultats en termes de gouvernance, comme l'enseigne la sociologie des organisations<sup>9</sup>. Les tendances spontanément totalitaires d'un tel système sont, en réaction, mal tempérées et sur un mode conflictuel, par de fortes résistances corporatistes. Les combats — parfois douteux — s'alimentent des défauts d'une mal-gouvernance évidente. La résistance s'appuie légitimement sur le statut juridique du praticien, qui lui laisse encore la responsabilité finale et personnelle de ses actes ; il n'est pas techniquement « subordonné ».

Nous avons déjà en France l'exemple d'un grand système qui se retrouve aujourd'hui durablement embourbé par le couple antagoniste fatal formé par une gouvernance bureaucratique centralisée et des résistances corporatistes adossées à un statut : c'est l'Éducation nationale. Le système de santé n'en est heureusement pas encore là, bien qu'il soit sur la mauvaise pente.

Puisque la contrainte du réel qui pèse sur le système de santé se manifeste aujourd'hui par l'économique, c'est bien la conciliation entre prise en compte économique et prise en compte médicale qu'il faut rechercher. Or s'il combat les maladies, le médecin soigne avant tout des malades, pour que ceux-ci restent en bonne santé ou la recouvrent. La problématique de maîtrise jusqu'ici évoquée, avec ses chapitres classiques sur le financement et la gouvernance, comprend aussi l'évolution du contenu même des notions de santé et de médecine, ainsi que des pratiques.

Depuis la création de la Sécurité sociale en 1945, les assurances maladie obligatoires et complémentaires se sont largement comportées en payeurs

---

8. Voir NATHAN Tobie et STENGERS Isabelle, *Médecins et sorciers*, Paris : La Découverte, 2012 (rééd.).

9. Lire les écrits de Michel Crozier en particulier.

aveugles. La prise de conscience de l'incapacité d'un tel schéma à produire un financement soutenable de la santé date de 20 ans. Ces assurances cherchent, depuis cette époque, à se transformer en acheteurs de soins pour le compte de leurs assurés. Avec des bonheurs divers : cela marche bien et cela peut être légitime quand il s'agit de biens techniques standardisés externes (optique par exemple) ; cela ne marche pas, pour les raisons évoquées plus haut, s'il s'agit de l'opportunité de soins personnalisés. Et cela ne marche plus avec l'extension des domaines de la médecine et de la santé.

## ***Du parcours de soins au parcours de santé***

L'État s'étant mis aux commandes, il lui revient de conduire une politique publique capable de transformer l'assurance maladie, créée en son temps sur le modèle implicite de la réparation d'un état de nature — la santé — dégradé par la maladie, en un dispositif de production de la santé, celle-ci ayant un contenu qui se redéfinit par une demande plus large, répondant à une attente sociale elle-même alimentée par le développement accéléré et indéfini des possibilités techniques. Nous y reviendrons.

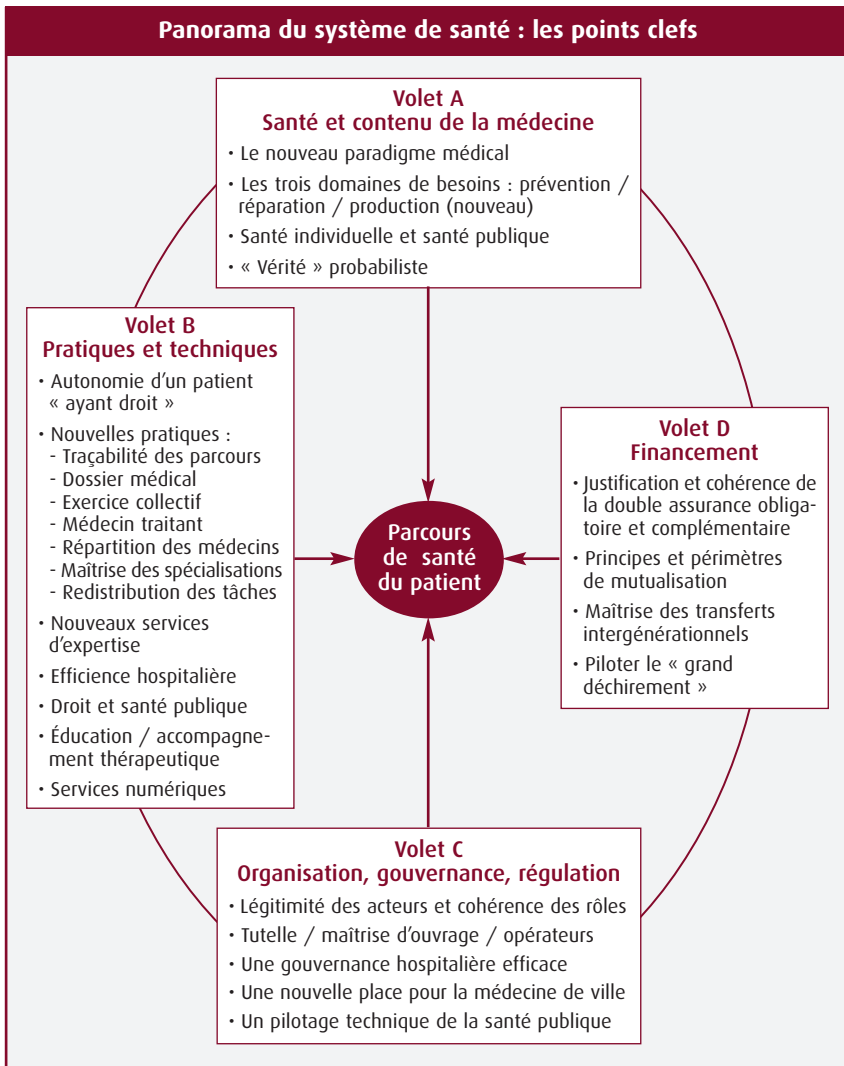
## ***Dresser un panorama organisé du système de santé***

Il serait bien outrecuidant de proposer ici une méthode finalisée permettant de construire une telle politique publique apte à anticiper la rupture annoncée. Au titre d'une première étape, nous proposons de regrouper, dans un panorama organisé, des points clefs structurants à considérer pour appréhender les différents volets de la machinerie sanitaire, identifier les nœuds et tenter de dégager la voie pour des programmes cohérents. En bref, d'élaborer un panorama systémique.

Le panorama proposé (voir schéma page suivante) s'organise autour de la notion courante du parcours de soins. Quelles que soient sa durée et la gravité du mal, celui-ci constitue la séquence de base autour de laquelle se complètent, se confrontent et s'associent tous les acteurs, soignants et non-soignants, et tous les dispositifs techniques, administratifs et financiers.

Les acteurs revendiquant une légitimité à intervenir dans le parcours sont nombreux <sup>10</sup>. Or, indépendamment de leur bienveillance postulée, ils ont chacun leurs intérêts, leurs logiques et leurs déterminants propres. Ces interactions se révèlent très difficiles à aligner dans un système cohérent, la coercition étant dans ce domaine d'usage restreint, borné par des limites fondamentales signalées précédemment. C'est là le nœud central de la question, nœud qui ne peut être ni tranché ni dénoué. Il doit être géré sous contrainte dans un environnement dynamique.

10. Jean de Kervasdoué en dénombre pas moins de sept in « Crise de l'hôpital. L'État : source ultime de légitimité ? », *Commentaire*, n° 136, hiver 2011-2012.



## *Pourquoi le parcours de santé ?*

Le soin n'est pas une fin en soi. La finalité est la santé, dans ses nouvelles conceptions et conditions. Celles-ci en font notamment la production, ou du moins l'espoir, d'une trajectoire de vie très longue et vécue en restant jeune. Et ceci en dépit de pathologies épisodiques ou chroniques bien soignées et bien accompagnées. Dans l'idéal, le parcours de soins doit se transformer en un parcours de santé, plus continu, plus cohérent, débordant de la notion étroite de soin, et adapté à chaque situation catégorielle et individuelle de patient. Le tout dans un contexte qui, comme le décrit André Khayat, est

en train de changer rapidement et profondément l'exercice même de l'activité médicale.

Pour organiser une représentation du système de santé, nous disposerons autour du parcours de soins, lieu de toutes les interactions, quatre volets destinés à regrouper les points clefs de la problématique. Chaque réforme projetée visant à traiter chaque point clef devra être validée en cohérence au titre de son volet propre, mais aussi au titre des trois autres volets du système.

Trois remarques complémentaires s'imposent :

— Conduit à son terme, ce type d'exercice relève d'un vaste chantier qui sort largement du format du présent article. L'objectif de celui-ci est de contribuer à la construction d'une vision raisonnée et globale de la question.

— Les choix de construction du panorama reposent ici, par postulat, sur un préalable implicite, celui du soutien aux objectifs aujourd'hui encore assez largement partagés du système de santé français : 1) l'accès de tous à des soins complets et de qualité ; 2) un financement le plus largement possible mutualisé dans des dispositifs collectifs et solidaires <sup>11</sup>.

— Le recensement effectué n'est pas exhaustif et les rubriques retenues ne sont pas toutes examinées ici. Mais nous tenterons de cibler les principaux nœuds de difficulté.

## **Volet A : santé et contenu de la médecine**

### **Le nouveau paradigme médical : de la réparation à la production**

L'objet même de la médecine se transforme, en lien avec la transformation de la notion de santé et avec celle du statut de la médecine.

Traditionnellement, l'homme face à la maladie, exposé au risque de la souffrance et de la fin du monde (sa mort), attend du thérapeute un rétablissement de sa santé, perçue comme un état naturel. C'est l'évolution du lien entre savoir et savoir-faire, en réponse à cette demande, qui a fait émerger la médecine moderne <sup>12</sup>.

Cette médecine curative ou réparatrice tient encore une place centrale dans l'activité médicale, et l'assurance maladie qui, comme toute assurance, vise à réparer les conséquences d'un sinistre aléatoire, s'est structurée sur cette base. Pratiquement, comme la réparation automobile, elle cadre bien avec une technique de financement d'une prestation en nature de « remise en état » après un sinistre aléatoire.

11. Rappelons que la mutualisation d'un risque n'est pas solidaire par nature. La solidarité est une dimension supplémentaire.

12. KHAYAT André, *op. cit.*

Un deuxième volet de prévention est en développement. Il a du mal à passer dans les mœurs car il se heurte à quatre inerties : 1) celle des patients, réticents à la fois aux disciplines personnelles de la prévention et à l'affrontement avant l'heure d'une nouvelle potentiellement désagréable ; 2) celle des fauteurs de risques environnementaux, alimentaires, etc. ; 3) celle des assureurs, car que financer<sup>13</sup> et avec quels retours attendus ? ; 4) celle des prestataires de soins, car c'est plus compliqué et moins « monétarisable » que les soins curatifs.

Mais une nouvelle médecine monte en puissance : une médecine de production et non plus de réparation d'un état naturel de santé dégradé par la maladie. D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a donné de la santé une définition bien plus large, proche de celle du bonheur : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité<sup>14</sup>. » Cette conception généreuse mais problématique est parachevée par la qualification de « maladie » appliquée au phénomène bien naturel du vieillissement. En conséquence, nous sommes tous désormais des « malades »<sup>15</sup>.

Les progrès techniques obtenus dans le champ traditionnel de la réparation ont procuré des bénéfices considérables en matière de résultats sanitaires et de baisse du prix des biens et services médicaux (voir plus haut). Mais désormais ils s'accompagnent de la croissance rapide d'une demande de production d'un être jouissant, conformément à ses désirs et jusqu'à un âge qui ne cesse de reculer en dépit des pathologies et des altérations qui peuvent l'affecter, de facultés maintenues, voire améliorées, et donc d'un état de santé répondant à la définition du bonheur consacrée par l'OMS. Selon cette définition, aujourd'hui l'état de « bonne santé » correspond de plus en plus à celui d'un malade bien soigné<sup>16</sup>.

Le désir humain de perdurer dans son être — de vivre le plus longtemps possible — dans un état permettant d'en jouir pleinement, trouve chaque jour un peu plus de réponses dans les prodiges de la médecine. Avec ses technologies, celle-ci a démontré non seulement son aptitude à guérir, mais aussi à produire de la santé, au sens contemporain du terme.

Une industrie de la santé se met donc en place, depuis le stade de la reproduction, avec les différents modes de procréation aujourd'hui assistée et, dans le futur, artificielle, jusqu'à celui du maintien de toutes les fonctionnalités humaines et même de la séduction dans le grand âge, qui recule sans

---

13. La prévention des pathologies repose en effet largement sur des comportements et des conditions de vie sociale et économique.

14. Préambule à la Constitution de l'OMS, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la santé, New York, 19-22 juin 1946, entré en vigueur le 7 avril 1948.

15. Notons que cette conception très politique s'écarte de la définition scientifique de la santé héritée de Claude Bernard : la santé est l'absence de pathologies, celles-ci étant des « déviations des processus qui contrôlent adaptativement l'organisme » (*in* « L'héritage scientifique de Claude Bernard », *Le Monde*, 11 décembre 2013).

16. Jules Romains a fait dire au docteur Knock que « tout bien portant est un malade qui s'ignore » (*Knock ou le triomphe de la médecine*, 1923). L'avenir lui a donné raison, mais à l'envers !

cesse, en passant par exemple par le stade de la chirurgie esthétique, à qui l'on ne demande plus de simplement réparer, mais de produire dès le plus jeune âge des êtres parfaits ou presque <sup>17</sup>.

Les changements du rapport existentiel à la vie alimentent une demande technique mais aussi politique, car elle s'adresse aux pouvoirs publics mis en demeure de la satisfaire. Et elle est sans limites. Elle relève plus du désir — légitime d'ailleurs — que du besoin <sup>18</sup>. En dernier épisode citons, par exemple, la possibilité d'une stimulation cognitive augmentant nos capacités mentales <sup>19</sup>. Il s'agit là, comme avec l'eugénisme génétique qui s'annonce <sup>20</sup>, de créer une réalité humaine « augmentée ».

Ce processus anthropologique accéléré pose de redoutables problèmes de bioéthique. D'une part car il conduit l'espèce humaine à se domestiquer elle-même, avec notamment l'essor annoncé de l'eugénisme reproductif et de la reproduction artificielle « asexuée ». D'autre part car il oblige à remettre en cause la conception prométhéenne du progrès consistant à repousser les limites. Le temps ne vient-il pas à l'homme qui a « dérobé le feu » de se « fixer des limites <sup>21</sup> » ? Mais ceci est une autre histoire.

### **La nouvelle demande : prévention, réparation, production**

Au-delà de sa fonction historique réparatrice traditionnelle, la médecine se retrouve donc aujourd'hui de plus en plus convoquée au service :

— d'une demande croissante de « remise à neuf » et non plus de simple remise en état courant (de réparation), illustrée par la volonté d'éradiquer le vieillissement, considéré comme une maladie dont l'espèce humaine doit être guérie par la médecine ; elle s'étend aujourd'hui à une demande de mise en état initial, conformément à des *standards* esthétiques <sup>22</sup> ; chantier sans limites et qui suppose une prise en charge médicalisée continue... ;

— d'une demande d'anticipation (de prévention personnalisée) de troubles futurs plus ou moins probables ; ce qui requiert une prévention médicalisée à grands frais, à défaut de résulter de pratiques hygiénistes refusées car trop contraignantes (diabète et cholestérol, par exemple) ;

— d'une demande de production d'une réalité humaine « augmentée ».

17. Bien que « le défaut plastique ne soit pas une maladie » (André Khayat, *op. cit.*). La généralisation — particulièrement coûteuse — des implants dentaires relève aussi de cette logique de production.

18. JUVIN Hervé, *L'Avènement du corps*, Paris : Gallimard (Le Débat), 2005.

19. LAYAN Éloïse, « Le courant continu stimule les neurones » (article sur la tDCS ou stimulation transcrânienne par courant continu), *Le Monde*, 2 mars 2013.

20. ALEXANDRE Laurent, « La guerre des cerveaux », *Le Monde*, 7 mars 2013.

21. Alain Finkielkraut.

22. Avec le développement rapide de la chirurgie esthétique de confort pour adolescentes par exemple (Brésil).

Ces facteurs font sortir la prise en charge financière des soins de santé du champ de l'assurance, puisque la dépense devient à la fois certaine et potentiellement illimitée. Ils accompagnent les autres ruptures dans la pratique des soins, liées aux évolutions des relations patient-maladie et patient-médecin (voir l'article d'André Khayat).

La production de santé couvrira désormais trois étapes : prévention, réparation, production. Pour des raisons différentes, les première et troisième étapes sortent largement des exigences et normes de l'économie de l'assurance. Leurs coûts seront potentiellement sans limites, pour des raisons sociales et des raisons d'offre technique.

## ***Santé publique et vérité probabiliste***

Deux autres points sont à mentionner dans ce volet A. D'abord, la santé publique, car celle-ci est devenue une discipline et une responsabilité à part entière. Ceci a deux conséquences :

— L'émergence d'autorités nationales chargées de définir le bien et le mal en matière de soins ; mais avec quelle légitimité, quelles responsabilités et quelles contraintes, notamment juridiques et politiques ?

— Une difficile conciliation avec les pratiques individualisées « en situation » qui forment et formeront toujours le socle de l'activité médicale ; nous y reviendrons.

Pour sa part, la « vérité médicale » repose désormais, avec la médecine scientifique, sur des preuves, mais quelles preuves ? Elles ne peuvent être que probabilistes, fondées sur des observations et non sur des expériences parfaites et reproductibles<sup>23</sup>, avec des remises en cause récurrentes. Elles sont souvent en panne d'évidences scientifiques solides. Plus les connaissances progressent, moins vérité et réalité se correspondent en médecine, science non mathématique<sup>24</sup>. Tout cela est très inquiétant pour les malades, intéressés au premier chef par leur propre cas et leur propre enjeu vital. Cette nouvelle « vérité » modifie le statut du savoir médical. Ce qui a un impact fort sur l'évolution des pratiques.

## ***Volet B : pratiques et techniques***

Relevons quelques points clefs susceptibles de nourrir les nœuds de contradiction du système.

### ***Transformation de la relation médecin-malade-maladie***

La transformation de la relation médecin-malade-maladie et ses impacts sont largement décrits par le professeur André Khayat dans son article déjà

---

23. Car il est heureusement interdit de transformer un humain en cobaye de laboratoire

24. La notion même de vérité médicale devient complexe et difficile à utiliser (selon André Khayat).

cité. Cette transformation est centrale et se traduit notamment par l'émergence du principe d'autonomie du patient (« je vais vous expliquer mais c'est à vous de décider »). Ce principe est exigeant pour le patient. Aujourd'hui, le consentement éclairé recherché n'est-il encore souvent que le consentement résigné d'un malade pas vraiment capable ni même réellement désireux de comprendre sa maladie et de décider objectivement en ce qui le concerne ? Rien n'est moins sûr :

— *A contrario*, cette autonomie confère au patient un statut d'ayant droit, disposant d'un « droit-créance » sur les ressources de la médecine, droit qu'il se propose parfois d'utiliser sans fin pour calmer ses angoisses <sup>25</sup>. La multiplication observée des actes répétitifs et inutiles est là pour le prouver. Comment limiter ce droit de tirage ?

— L'éclatement de la médecine en spécialités pointues <sup>26</sup> entre lesquelles le patient s'égaré et qui parfois se contredisent, fait qu'en dépit des tentatives d'encadrement <sup>27</sup>, il pilote lui-même son parcours, ou du moins il veut garder la possibilité de le piloter, ce qui est compréhensible.

— La judiciarisation des relations médecins-patients, avec la difficulté de distinguer l'aléa de la faute et de l'erreur, pose la question de savoir qui porte les responsabilités ? Qui va en payer le prix ? Les procès sont de plus en plus fréquents, alimentés par l'idéologie victimaire qui manipule antécédents et causes pour satisfaire une demande sociale, avec des effets délétères sur l'efficacité des politiques de santé publique.

## ***Nouvelles pratiques et nouveaux services***

Citons pour mémoire, sans en détailler plus les raisons, les conditions de développement des nouvelles pratiques et des nouveaux services, ainsi que les écueils de ce développement :

► L'inévitable évolution vers une approche collective du patient, avec la formalisation du « groupe thérapeutique » en charge du patient. Ce groupe est responsable collectivement des propositions de soins faites au patient, décideur éclairé, de son information différenciée, du suivi précis de son parcours, de la tenue de son dossier. Cette bonne pratique requiert un très bon fonctionnement de l'équipe soignante totale (hospitalière et libérale), ainsi qu'une disponibilité lucide du patient. Mais elle peut aussi alimenter un sentiment de perte d'autonomie face au système, donc des résistances.

25. Il y aurait plus de 10 % d'hypochondriaques en France, courant sans cesse aux frais de tous d'examen en consultations, sauf chez le seul spécialiste qui pourrait les soigner : le psychiatre !

26. Jean de Kervasdoué dénombre 57 spécialités universitaires et 150 au total avec les sous-spécialités (*op. cit.*).

27. Voir l'échec du déploiement des conseillers de santé dans le cadre actuel de l'organisation du système, rappelé par André Khayat (*op. cit.*).

► La fin du « *zapping* de convenance », avec des structures d'intégration du parcours et d'accompagnement thérapeutique, pour que soit assurée sous une forme acceptable et efficace la fonction de gestionnaire de maladie ; en particulier pour les ALD (affections de longue durée) telles que le diabète de type 2 et l'insuffisance cardiaque. Cette fonction va bien au-delà de celle des conseillers de santé téléphoniques, peu efficaces, déjà mentionnés. Elle est très délicate à mettre en place car, par définition, aujourd'hui, les hiérarchies de compétences médicales se structurent autour des spécialistes, peu enclins à se laisser satelliser par un « *manager* » généraliste.

► La généralisation du dossier médical numérisé et complet. La numérisation des données, en imagerie comme en génétique, implique leur centralisation et leur mise à disposition immédiate du groupe thérapeutique. Combien de fois voit-on aujourd'hui les services hospitaliers renouveler tous les examens — pourtant très récents et tout autant hospitaliers — à l'entrée de chaque nouveau patient, sans même regarder le dossier « papier » de l'entrant ? Aujourd'hui encore, chacun, y compris le patient, veut garder une possibilité de liberté face au système, et son contrôle social ou économique.

► Le développement — déjà en cours mais controversé — des plates-formes techniques d'expertise, promues par les assureurs mais distinctes d'eux, capables d'accompagner le patient face au système de soins pour l'aider à exercer librement ses choix éclairés.

► Le recul du paiement à l'acte, dont les effets pervers (multiplication des actes et dépassements d'honoraires) se nourrissent des tarifications conventionnelles indécentes.

► Le développement de l'accompagnement thérapeutique. Il semble que les associations agréées, financées par l'assurance maladie sur cahier des charges et après appel d'offres, associant professionnels et bénévoles, donnent des résultats prometteurs (avec le diabète encore). Elles promeuvent l'éducation thérapeutique, en mettant patients et praticiens à l'abri des pressions. Mais ce n'est certainement pas la seule forme possible. En tout état de cause, les patients devront accepter, dans un certain nombre de cas, un suivi précis par

une équipe soignante en contrepartie de leur prise en charge. Le chemin original est à trouver, mais le principe du guichet payeur et aveugle n'est plus soutenable. Ces associations sont à distinguer des associations de malades, déjà utiles mais plus sur le registre de la représentation (du plaidoyer).

***Le chemin original est à trouver, mais le principe du guichet payeur et aveugle n'est plus soutenable***

► Une certaine redistribution des tâches entre les catégories de personnel soignant (médecins et non-médecins). C'est un sujet sensible : la France a nettement plus de médecins par habitant que beaucoup de pays développés (Allemagne, par exemple), mais moins d'infirmières. Il semble que le partage des tâches entre les professions médicales et avec les professions paramédicales, dont le niveau technique est appelé à s'élever encore, soit mal positionné.

## **Volet C : organisation, gouvernance et régulation**

### **Le constat**

Le système de santé actuel est progressivement percuté par des changements auxquels il n'est pas adapté. Il fait l'objet depuis 30 ans de tentatives récurrentes de régulation, en vue d'une part d'améliorer son efficacité, d'autre part de maîtriser la croissance de ses coûts, et enfin de maintenir son caractère de garantie sociale collective également accessible à tous.

Les déficits tout aussi récurrents, ajoutés au sentiment d'un relatif désengagement du financement collectif solidaire (assurance maladie de base)<sup>28</sup> et au mécontentement de nombreuses corporations de soignants, sont là pour illustrer l'échec de ces tentatives.

Les dépenses médicales résultent d'interactions non totalement « objectives » ou programmables entre des acteurs ayant aujourd'hui chacun leurs intérêts, leurs logiques et leurs déterminants propres, très difficiles à aligner dans un système cohérent, sans passer par une forte coercition jusqu'à présent rejetée et dont on connaît les inconvénients. Un système devrait articuler avec cohérence les rôles distincts :

- des patients ;
- des prestataires de soins, eux-mêmes fortement divisés, notamment entre secteur hospitalier et médecine de ville, mais aussi entre métiers et statuts ;
- des fournisseurs de biens et services médicaux, médicaments notamment ;
- des financeurs, publics (assurance maladie de base) et privés (assurances complémentaires).

Même animé des meilleures intentions, chaque acteur ou catégorie d'acteurs cherche à se protéger d'une prise de contrôle ou simplement d'une réduction de ses prérogatives en matière de soins, de prescriptions et d'honoraires. Les multiples disputes en cours, techniques ou financières, en témoignent.

Pour quel résultat ? Un système complexe et parfois chaotique où le tout n'est pas l'association des parties, mais leur juxtaposition. Un système qui n'est convenablement ni organisé ni piloté. Les parcours de soins individuels sont parfois pour le moins désordonnés. Ils résultent trop souvent de l'addition incohérente de « colloques singuliers », sans compter l'interaction pressante et directe des fournisseurs de biens médicaux (médicaments) et la multiplication des examens redondants.

28. Depuis 10 ans, la part de l'AMO (Sécurité sociale) est en fait restée stable autour de 75 %. Mais sous le poids des dépenses hospitalières et des affections de longue durée, et avec un désengagement sur le reste de la médecine ambulatoire.

En outre, le financeur public garde pour lui les données de pilotage. Et les financeurs privés (dits mutuelles <sup>29</sup>) sont envoyés au front par l'assurance maladie de base sur des domaines entiers (optique et dentaire), mais sans avoir les moyens (accès aux données médicales) ni le droit de piloter effectivement les parcours.

Manifestement, l'organisation et la gouvernance du système de santé doivent rattraper la réalité d'aujourd'hui et préparer celle de demain.

## **Pilotages et santé publique**

Tout système ayant besoin d'organes de régulation et de pilotage, il en existe : Haute Autorité de la santé (HAS), Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et autres agences intervenant dans le domaine sanitaire, sans compter le ministère de la Santé et ses services, responsables de la santé publique.

Trois pilotages majeurs sont en cause : celui de la santé publique, celui du secteur hospitalier, celui de la médecine ambulatoire. En ce qui concerne la santé publique, force est de constater ses dysfonctionnements patents sur de grands dossiers : vaccination contre le virus H<sub>1</sub>N<sub>1</sub>, pilules de troisième génération, etc. Pour des raisons légitimes liées à la nature même des techniques et connaissances médicales (domaine extraordinairement complexe, mouvant et probabiliste), mais aussi politiques et juridiques, ces autorités sanitaires rechignent à prendre la responsabilité de positions dirigistes et trop impératives. On peut les comprendre (voir encadré ci-contre).

Le rapport entre santé publique et pratique de la médecine sera toujours difficile, car la santé publique raisonne sur des populations et des pourcentages, alors que le praticien, lui, gère des personnes. Il importe cependant de ne pas en rester là. D'autant que la proscription légitime du conflit d'intérêts conduit, par extension abusive à tout lien d'intérêt, à parfois exclure systématiquement les personnes les plus compétentes des instances décisionnaires <sup>30</sup>.

## **L'hôpital**

En ce qui concerne l'hôpital, le constat est alarmant. Avec la loi Hôpital patient santé territoire (HPST) de 2009, l'hôpital s'est fondu dans l'État et dans une gouvernance centralisée et bureaucratique, alors que techniquement, les 150 spécialités médicales et les 180 métiers hospitaliers en font une des organisations « matricielles » humaines des plus complexes qui soient <sup>31</sup>.

---

29. Rappel : appellation générique d'usage des assureurs en complémentaire santé, bien qu'il s'agisse selon les cas de vraies mutuelles, d'institutions de prévoyance paritaires ou d'assureurs privés à but lucratif.

30. Car aujourd'hui le secteur privé finance une grande partie de la recherche médicale hospitalo-universitaire. Quelle alternative ?

31. Kervasdoué Jean (de), *op. cit.*

## LE DILEMME DE L'AIGUILLEUR

Le train de la médecine circule sans arrêt possible sur sa voie. Un brouillard épais règne en période d'épidémie. L'aiguilleur, qui pilote le parcours des rames, sait comme tout le monde que 1 000 personnes vont être écrasées en dépit des soins et des précautions. Une nouvelle voie alternative est empruntable s'il manœuvre l'aiguillage. Choisir cette voie peut engendrer (mais ce n'est qu'une hypothèse statistique) 10 victimes au lieu des 1 000 certaines, mais pas les mêmes.

Va-t-il manœuvrer l'aiguillage pour y engager le train ? Pas sûr, car il n'aura aucun compte à rendre pour les 1 000 victimes alors qu'il s'expose à devoir rendre des comptes personnels en justice pour les 10 victimes éventuelles. C'est en effet sa décision que les familles et les juges rendront responsable de ces décès précis.

Ce type de situation entrave fortement le fonctionnement du système et la prise de décision en matière de santé publique.

Exemple, en pédiatrie, avec les retards de la prévention vaccinale du rotavirus, principal responsable des gastro-entérites : ici le devoir médical de « faire le bien » collectivement — diminuer statistiquement la morbidité et la mortalité — est neutralisé au niveau des autorités sanitaires par celui de « ne nuire — même hypothétiquement — à personne » en particulier. Même si on est aujourd'hui raisonnablement sûr, et avec un long recul, du caractère bénéfique du principe vaccinal, le droit et les juges rechignent à prendre en compte un bien public « statistique » (voir ce qui s'est passé avec le vaccin contre l'hépatite B). Et un risque très réel pèse sur les décideurs, d'autant que les victimes épargnées n'en sauront rien et n'en auront aucune gratitude. Le principe de précaution qui interdit d'agir quand on ne sait rien (pas de données) est néfaste quand il remplace le principe de prudence, qui encadre l'action mais ne l'interdit pas dans les domaines où il y a des données.

J.-C.A.

*Source* : cet encadré résulte d'échanges avec le docteur François Angoulvant, centre hospitalier universitaire (CHU) « Necker enfants malades » (Paris).

Ici comme ailleurs, la méthode hiérarchique verticale, sous l'autorité de gestionnaires non médecins et sous influence politique externe, est évidemment inapte à produire les bons mécanismes de coordination requis pour que — sauf exception — de tels ensembles fonctionnent au mieux.

Il faut trouver les formules permettant à l'hôpital public de s'affirmer comme une véritable institution autonome, responsable de son destin comme maître d'œuvre déléataire d'une mission de service public, dont elle doit rendre compte.

Un de ses problèmes les plus urgents est celui de la transformation constatée des services d'urgence en dispensaires, ce qui nuit à leur fonctionnement. Cette évolution parasite étant alimentée par la gratuité de ses soins et le désengagement des médecins de ville vis-à-vis des gardes (voir ci-après), le problème ne peut donc être traité qu'en amont, dans le cadre d'une politique cohérente intégrant les quatre volets du système sanitaire.

Enfin, le pilotage de la médecine ambulatoire de ville, pour sa part, se fait largement par le moyen du conventionnement des médecins libéraux. À

l'évidence, et pour des raisons déjà mentionnées, les médecins libéraux de ville refusent de se soumettre au schéma dirigiste des agences centrales et des financeurs<sup>32</sup>. Rappelons que le soin médical n'est pas un produit « objectif » comme les autres. « Le bon sens n'est pas modélisable. C'est pourquoi la médecine reste un art », nous rappelle dans son article André Khayat. Quelle peut être la légitimité d'un organisme d'assurance, aussi respectable soit-il, à prescrire les soins dont ses assurés ont besoin ?

En protection sociale, comme ailleurs, la tentation des politiques est de tout régler eux-mêmes, dans le détail, par voie de textes prescriptifs ignorant la diversité mouvante des situations pratiques. Or, ce goût du pouvoir les détourne habituellement de leur responsabilité essentielle, celle du long terme, moins brillante. Leur rôle est celui de maître d'ouvrage, et non de maître d'œuvre. Ils doivent se comporter en tuteurs, garants de la bonne conduite, des bons résultats et du bon environnement des opérateurs, disposant eux du pouvoir de direction opérationnelle.

La situation de guerre froide entre les médecins libéraux et l'État, via l'assurance maladie, alimente une perte de relation de confiance entre la population et le corps médical, qui se sent fréquemment ravalé au rang d'exécutant par des ayants droit souvent désinvoltes et parfois agressifs.

Rêvons un peu : au lieu de se battre entre syndicats concurrents et trop souvent protestataires, les médecins libéraux pourraient-ils enfin se rassembler pour refonder dans l'unité leur statut d'exercice, en s'appropriant les évolutions structurelles sensibles mais incontournables les concernant, comme celles sommairement rappelées dans le volet B, en contrepartie d'une réaffirmation de leur indépendance et d'un engagement professionnel qui fonde leur exception et leur prestige ?

## ***Volet D : le financement de la santé***

### ***AMO et AMC : la confusion***

Quels sont les points clefs de ce volet ?

► Un écart ancien et persistant de l'ordre de 2 % à 2,5 % entre le taux de croissance tendanciel des dépenses de santé et celui du PIB, formant l'assiette des ressources actuelles et potentielles de l'assurance maladie. Or, les cotisations ne fournissent déjà pas plus de 63 % du total des recettes (en 2011). Avec les résultats que l'on connaît (voir notre premier encadré p. 25).

► Dès 1945, la Sécurité sociale a inscrit dans ses ordonnances fondatrices le principe du ticket modérateur, donc d'un remboursement seulement partiel assuré par l'assurance maladie obligatoire (AMO). Ce ticket est à l'origine du développement des assurances maladie complémentaires (AMC) appelées

---

32. Moins de 10 % des jeunes médecins veulent s'installer à leur compte.

usuellement « mutuelles », avec un partage presque à 50/50 entre, d'une part, des contrats collectifs professionnels bénéficiant d'avantages fiscaux et de cotisations d'employeur (coût fiscal annuel de quatre milliards d'euros) et, d'autre part, des contrats individuels, non fiscalement aidés et majoritairement proposés par de vraies mutuelles. Ces contrats ayant des paniers de garanties et des tarifs très différenciés, ils forment un maquis. Rappelons qu'en médecine ambulatoire et hors ALD, la part de l'AMO ne dépasse guère 50 % des coûts réels. C'est dire l'importance du reste à charge des ménages en médecine courante pour les 2,5 à 3 millions de personnes qui n'ont pas d'AMC.

▮ En 1999, la création de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) a voulu ouvrir gratuitement un accès aux soins de meilleur niveau à ceux qui sont exclus des contrats collectifs d'employeur et qui n'ont pas les moyens de souscrire de bons contrats individuels.

▮ Cette création a volontairement mis en porte-à-faux la stratégie des AMC. Les AMC sont proposées par des assureurs commerciaux ou relevant de l'économie sociale (mutuelles ou institutions paritaires). Ils sont en concurrence sur un marché dont la matière assurable — les dépenses de santé — augmente toute seule, nourrissant la machine. La lutte est rude et les efforts commerciaux pour séduire à tout prix les clients sont importants, tout comme les frais de gestion et de vente, 10 % à 20 % voire 25 % des primes, bien supérieurs à ceux de l'AMO (4 %) <sup>33</sup>. Et ces stratégies les poussent trop souvent à contrarier par leurs offres les efforts incertains de l'AMO pour réduire les consommations de soins inutiles (médicaments sans effets par exemple).

▮ Aujourd'hui les AMC, bien que constructeurs historiques d'un progrès social, et en dépit de leurs intentions généreuses, apparaissent aussi comme un important facteur d'inégalité et un obstacle aux tentatives de régulation collective du système de santé.

Conclu le 11 janvier 2013, l'accord national interprofessionnel (ANI) prévoit la généralisation obligatoire de l'AMC sur une base collective et pour tous les salariés. Cela a depuis été transcrit dans la loi. Le modèle dual du couple obligatoire AMO / AMC collectives est donc légalement ancré comme norme pour assurer la mutualisation solidaire des dépenses de santé remboursables <sup>34</sup>. Cela suscite de redoutables questions :

— Si l'AMC est obligatoire ainsi que son « panier de soins », comment justifier son morcellement concurrentiel et les frais qui en découlent ? Ce panier de soins « responsable » ne va-t-il pas converger vers le bas, structurant le développement d'un étage assurances maladie supplémentaires (AMS) coûteuses et facultatives ?

33. Ce taux doit être relativisé, car il intègre au dénominateur et à 50/50 dépenses de ville et hospitalières, plus faciles à gérer que les décomptes individuels.

34. On peut penser que cet ancrage est aussi lié au fait que les cotisations d'AMC ne figurent pas dans le périmètre national des prélèvements obligatoires.

— Qui va dessiner, et avec quelles justifications, les périmètres de mutualisation pertinents, bases de tout mécanisme d'assurance viable en matière de santé et pouvant garantir les solidarités horizontales (intragénérationnelles) et verticales (intergénérationnelles) ? *Quid* des deux à trois millions d'assurés isolés qui restent encore exclus ?

— Enfin, comment aligner les stratégies sanitaires et de maîtrise des dépenses de l'AMO et des AMC ?

Force est de constater qu'avec l'ANI, les partenaires sociaux ont pris de vitesse l'État en le plaçant devant le fait accompli, mais en initiant une déstabilisation dont l'issue est aujourd'hui incertaine. D'autant que le Conseil constitutionnel a détruit « par surprise » la portée des accords de branche de Sécurité sociale formant le principal moyen de mise en œuvre des solidarités professionnelles<sup>35</sup>.

Seul avantage à cette situation confuse : la question de qui détient la légitimité pour piloter les soins proposés à chacun dans son parcours est désormais sur la table. Et les candidats sont nombreux. Mais ce chapitre ne pourra être réglé sans la participation des responsables ayant seuls la qualité pour prescrire : les professionnels médicaux. À eux de faire le nécessaire.

## *La participation des assurés*

Un grand déchirement est déjà en cours entre la part socialisée — c'est-à-dire mutualisée dans des périmètres solidaires — des dépenses de santé et celle qui est à la charge des patients. Aujourd'hui, il est encore alimenté par la croissance des charges lourdes de l'AMO — hôpital et ALD — qui suscite un désengagement sur la médecine courante. Ce désengagement est amorti par les AMC pour ceux qui en bénéficient à un bon niveau, mais les AMC refacturent leurs charges à leurs assurés et ne couvrent pas tout le monde (inactifs, chômeurs, pensionnés modestes et âgés pour lesquels le coût des cotisations AMC devient insoutenable).

Nous avons vu pourquoi la montée en puissance de la médecine de production, s'ajoutant à la prévention et aux soins curatifs, va aggraver cet écart. Les prélèvements et cotisations volontaires ne pourront pas suivre la croissance des dépenses. Le moins que l'on puisse dire est que ce déchirement, géré au fil de l'eau, n'est pas organisé.

Son anticipation, y compris dans le cadre de l'éducation thérapeutique, est nécessaire. La consommation de santé au sens large a en effet vocation à devenir directement ou indirectement — via les assurances maladie — le premier poste de dépense des ménages.

Quels pourront être les mécanismes de partage d'un risque qui devient une dépense entre assureurs et assurés, et de maîtrise de cette dépense qui

---

35. Décision 2013 672 DC du 13 juin 2013.

se réalise toujours dans des événements individuels à forts enjeux ? Que seront les dispositifs de solidarité à mettre en place pour garantir à tous les moyens d'assumer leur part ?

## **Une démarche prospective pour préparer la rupture**

À l'évidence, l'organisation du système de soins actuel, encore centré sur une médecine réparatrice et non de production d'une santé dont le contenu s'élargit, dont la gouvernance problématique met sur la défensive les corporations qui assurent la réalisation pratique de ses finalités, et dont le coût global mesuré en % du PIB est appelé à croître, n'est plus adaptée. Le système est en outre mis sous pression croissante par des innovations techniques dont nous ne voyons que le début. Comme le souligne André Khayat dans ce numéro, ce système paraît avoir atteint sa limite d'intégration incrémentale, ce qui le conduit à une perspective de rupture.

Toutes les tentatives non systémiques de prise de contrôle pratiquées depuis des années ne font que reculer l'échéance<sup>36</sup>, sans réellement préparer l'avenir. Et dans ce domaine comme dans les autres, c'est par la contrainte du financement que le réel finira par imposer brutalement ses contraintes. Il est préférable d'anticiper avant que, comme le *Titanic* en son temps, la santé ne rencontre son iceberg<sup>37</sup>.

Il serait bien présomptueux de spécifier *a priori* ici un schéma de réforme apte à organiser et à financer la mutation des pratiques. Celle-ci n'est effrayante pour personne. Elle est même porteuse de bonnes nouvelles, mais correspondant à un changement de paradigme culturel et sociétal autant que médical, elle requiert de profondes remises en cause touchant les enjeux propres de la santé. Et nous avons vu combien ils sont sensibles.

Une démarche prospective est nécessaire pour construire une vision utilisable du changement qui est devant nous, puis alimenter l'élaboration d'une politique publique de réforme apte à préparer la rupture à venir<sup>38</sup>. À titre de contribution, nous n'avons tenté ici que de dresser une première esquisse de panorama systémique de la question. Panorama bien incomplet et certainement discutable. Mais la démarche est indispensable si nous voulons éviter qu'une rupture incontrôlée ne vienne détruire par blocs les principes sociaux du système français, mutualisé, solidaire et universel. ■

36. Par exemple en contenant l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie de base) tout en laissant filer les dépenses totales de santé.

37. KHAYAT André, *op. cit.*

38. Rappelons qu'une politique publique est une politique qui, en vue d'un résultat recherché, est capable de se développer d'une façon cohérente et simultanée dans les différents domaines en rapport avec ce résultat.

## VERS LA MORT DE L'ÉTAT-PROVIDENCE ?

**À propos de l'ouvrage de Jacques BICHOT et Arnaud ROBINET, *La Mort de l'État-providence. Vive les assurances sociales !* Paris : Manitoba / Les Belles Lettres, 2013, 288 p.**

Alimentée au grossissement de la dette publique, la « machinerie » française de l'État-providence est, dans sa forme actuelle, au bout de son parcours. Mais les Français tiennent à leur modèle social, résultat d'un processus historique de construction largement opportuniste, bien que son édifice disparate ne mérite pas la qualification de « système ».

Est-ce l'excès de générosité de l'État-providence qui est à l'origine de son impasse actuelle ? Il y a de cela, mais pour les auteurs de cet ouvrage, Arnaud Robinet — praticien hospitalo-universitaire, député de la Marne et secrétaire national chargé des retraites à l'UMP (Union pour un mouvement populaire) — et Jacques Bichot — économiste universitaire —, c'est surtout le résultat de graves contresens fondamentaux largement partagés par les acteurs politiques et sociaux, et par les Français en général.

Selon eux, l'ordre juridique et les pratiques sociales qui structurent la protection sociale ne sont pas cohérents avec la réalité économique qui l'alimente. Il en est ainsi, par exemple, pour les « faux droits » (Jacques Rueff)<sup>1</sup>, c'est-à-dire des droits monétaires versés sans création préalable d'une production valorisée par des acheteurs. Car la monnaie est toujours une créance. Mais qui est le débiteur réel ? Les 50 milliards d'euros de « faux droits » produits chaque année, vraies créances sans réelles contreparties, sont trop largement financés par l'emprunt, qui permet de reporter à plus tard et à

d'autres la purge du système. Et l'inflation n'est plus là pour les dégonfler, en dégonflant aussi les « vrais » droits, ne l'oublions pas. C'est ça qui change tout. À noter que les revenus illusoirement génèrent aussi une épargne illusoire, au niveau national comme au niveau international.

La notion toxique d'État-providence, mauvaise traduction du *welfare state*, a alimenté une machinerie d'inspiration collectiviste conduisant à faire croire que l'État, « monstre » dur ou doux selon son degré d'autoritarisme, a la charge de pourvoir à tous les besoins de ses citoyens, non comme garant et tuteur d'une société civile appelée à s'organiser le plus possible par elle-même, mais comme un opérateur universel. Or, cette conception conduit aux dérives financières publiques qu'il faut aujourd'hui rattraper dans la douleur.

Citons aussi la fiction économique des « cotisations patronales ». Toutes les cotisations sociales sont en fait supportées par les salariés, car les pseudo-cotisations patronales s'ajoutent au salaire brut pour former le salaire dit « super brut », décaissé par l'employeur et qui fonde ses calculs économiques. Autant que les cotisations salariales, les cotisations patronales réduisent donc la capacité de l'employeur à majorer le « net à payer » au salarié. Remarque : cette fiction économique a pris une consistance rituelle et légale bien utile pour alimenter la dynamique sociale qui fonde la raison d'être des institutions pari-



1. Sur ce sujet, voir BICHOT Jacques, « Au secours, Jacques Rueff, les faux droits ont proliféré ! », *Futuribles*, n° 389, octobre 2012, p. 61-69 (NDLR).

taires. Avec des résultats comparativement bons.

Loin de vouloir démanteler la protection sociale, nos auteurs proposent donc de la reconstruire en cohérence avec les réalités économiques. Ils rappellent, en référence au théorème d'Alfred Sauvy, que ce ne sont pas les pensions versées par les actifs aux retraités qui préparent les retraites futures, mais l'investissement fait dans la jeunesse. Et occulter ce lien produit des effets dévastateurs.

Mentionnons quelques éléments centraux de leurs propositions :

► Remplacer la logique de l'État-providence — celle de droits universels et très peu contributifs — par une logique d'échange. L'échange étant une notion — et une réalité — plus large que le simple marché, il implique qu'une contrepartie identifiable, au moins partielle, doit être associée à un coût — même obligatoire — pour légitimer celui-ci. Les principes de l'assurance mutuelle, qui mutualise le risque et pratique des transferts de solidarité internes aux régimes, répondent bien à la mise en œuvre de la logique de l'échange. Selon les auteurs, « l'échange mutualiste peut avoir valeur de pacte citoyen ».

► Créer une « Caisse nationale investissement jeunesse », collectant 200 milliards d'euros sur tous les revenus (en intégrant la contribution sociale généralisée) et finançant toutes les dépenses destinées à la jeunesse : éducation, santé et prestations familiales principalement.

► Intégrer les 35 régimes de retraite légalement obligatoires et très disparates dans un régime unique et intégré (base et complémentaire réunis dans les mêmes règles).

► Avec le principe d'une « contributivité mutualiste », combattre l'idéologie du « droit à » sans contrepartie, tout en assurant par divers dispositifs

particuliers une prise en charge des populations non solvables.

► Intégrer dans un régime unique l'assurance maladie de base avec les assurances complémentaires, pour faire des économies, mais en séparant des périmètres de mutualisation (comptes techniques) devant équilibrer leurs charges et leurs ressources par catégories d'âge (enfants, actifs, retraités) — le financement de la santé des enfants, y compris la protection maternelle et infantile, étant pris en charge à 100 % par la Caisse nationale investissement jeunesse.

Loin de vouloir la mort de la protection sociale, cet ouvrage vise donc à reconstruire l'édifice pour garantir son efficacité et sa soutenabilité. Comment ? En mettant en cohérence le fond (les réalités économiques qui s'imposent toujours, directement ou indirectement quand on les néglige) et la forme : les réglementations, les régimes, les structures juridiques et opérationnelles qui font le travail.

Au-delà des analyses théoriques déjà développées par Jacques Bichot, sur lesquelles les avis seront donc partagés, reste une question : est-il réaliste de vouloir mettre en cohérence le fond et la forme dans une société ?

Toute société fonctionne sur un fond de croyances et de mythes politiques partagés, sur des pratiques et des rituels que l'ordre juridique et social vient souvent consolider et sanctuariser. Mais comme toute personne, une société peut-elle vivre dans le dévoilement de son propre fonctionnement ? Ne sommes-nous pas condamnés à vivre en nous appuyant sur nos propres mythes pour pouvoir les transformer ?

Peu adaptée aux conditions du XXI<sup>e</sup> siècle, la protection sociale française doit être réformée. Mais cette réforme peut-elle, au nom d'une rationalité théorique, abattre par exemple les formes et rituels implantés du dialogue social ?

Prenons deux exemples : la retraite et la santé. Dans ces deux domaines principaux, la protection sociale s'est largement structurée sur deux étages (base et complémentaires), chacun répondant à des techniques et à des ordres juridiques et sociaux très différents. Est-il judicieux de vouloir réformer en créant de nouveaux « mam-mouths » administratifs intégrés, rationnels dans leurs principes, mais

centralisant et unifiant la gestion des risques. Ne seront-ils pas à leur tour l'objet des dérives habituelles de la gouvernance bureaucratique (une verticale du pouvoir se manifestant par des textes généraux prétendant régir l'infinité des situations réelles) ? Une réserve qui ne retire rien au grand intérêt de cet ouvrage.

*J.-C.A.*

# Futuribles en rétrospective

PAR HUGUES DE JOUVENEL <sup>1</sup>

*Voici maintenant 40 ans qu'existe la revue Futuribles, lancée en 1975 par Hugues de Jouvenel, et ce numéro constitue le 400<sup>e</sup> opus de cette publication. Occupant une place particulière dans l'univers des revues dites de culture générale, de par sa longévité et la continuité de la direction éditoriale, Futuribles se distingue également par son orientation résolument prospective, et la volonté de livrer à ses lecteurs les informations et réflexions indispensables pour comprendre le monde contemporain et pour agir ainsi avec un maximum de lucidité. L'objectif, pour reprendre les propos d'Hugues de Jouvenel, est bien in fine de se donner les moyens de se poser en artisans d'un avenir choisi et non en victimes d'un futur subi.*

*Mais regarder toujours avant n'empêche pas, une fois n'est pas coutume, de jeter un œil dans le rétroviseur et, à l'occasion de ce 400<sup>e</sup> numéro, de tenter un bref bilan rétrospectif. Hugues de Jouvenel, fondateur et rédacteur en chef de Futuribles, a donc survolé ces 40 années de Futuribles et dégagé quelques-uns des grands sujets traités dans nos colonnes, sur lesquels la revue s'est montrée clairvoyante voire pionnière : l'éthique et les méthodes prospectives, les modèles et indicateurs de développement, les ressources et limites de notre écosystème, le changement social... Il souligne aussi certaines faiblesses éditoriales, notamment dans le domaine des sciences et techniques, et quelques aveuglements en matière géopolitique.*

*Au terme de 40 années de veille et de réflexion sur le monde et ses évolutions possibles, les lecteurs auront, nous l'espérons, acquis la conviction que l'avenir reste à bien des égards ouvert. Et que pour peu que l'on dispose des bonnes informations et que l'on sache dis-*

---

1. Fondateur et rédacteur en chef de la revue *Futuribles*.

*tinguer l'accessoire de l'essentiel — ce qui est un des objectifs premiers de Futuribles —, il demeure possible de le construire ou d'en infléchir le sens. S.D. ■*

Voici venu le numéro 400 de la revue *Futuribles*, une occasion de se poser la question de sa raison d'être et de poursuivre l'aventure, d'en rappeler l'histoire et les finalités, de s'interroger sur ce que nous avons publié et son utilité, ce que nous avons omis ou sous-estimé, voire sur le caractère plus ou moins clairvoyant, aveugle ou erroné de certaines de nos analyses.

Quelques mots d'abord pour rappeler la genèse de la revue *Futuribles* que j'ai lancée en 1975 pour assurer la relève de plusieurs périodiques dont la publication avait été suspendue. D'abord la revue *Prospective*, créée par Gaston Berger en 1957 et poursuivie après sa disparition sous le titre *Prospectives*, éditée sans beaucoup de régularité par les Presses universitaires de France (PUF) jusqu'en 1972. Ensuite les *Bulletins de la SEDEIS* (Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales), alors dirigés par Bertrand de Jouvenel — en particulier la série intitulé « *Futuribles* » (1960-1965), composée de monographies —, remplacés à partir de 1966 par la revue *Analyse et prévision* dont la publication par la SEDEIS a été arrêtée à mon insu en 1973. À ce double héritage s'est ajouté, par la suite, le souci également de prolonger l'action menée par la superbe revue 2000 lancée par Serge Antoine sous les auspices de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), avec le soutien d'un club d'entreprises.

En lançant *Futuribles* en 1975, mon objectif n'était guère différent de celui de mes prédécesseurs. Il s'agissait à mes yeux de donner une nouvelle impulsion aux réflexions prospectives qu'ils avaient, chacun avec son tempérament, initiées. Il importait qu'à notre tour, nous puissions essayer de contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique du monde contemporain en faisant le tri entre les faits et développements à caractère strictement conjoncturels, et ceux qui nous semblaient symptomatiques, révélateurs de tendances lourdes ou émergentes (« les faits porteurs d'avenir » pour employer l'heureuse formule de Pierre Massé), donc représentant des germes d'avenirs possibles. Il s'agissait ainsi de contribuer à tenter d'explorer ce qui pourrait advenir (les futurs possibles), sans aucune prétention de prévoir l'avenir mais l'ambition de déceler, avant qu'il ne soit trop tard, les grands enjeux du futur, pour ne point se trouver en permanence pris au dépourvu et conférer quelques chances à nos contemporains d'être pour une part les artisans d'un futur au moins partiellement choisi. Une immense ambition — celle que porte la prospective d'une manière générale —, une profonde humilité dictée par notre conviction que l'avenir ne peut pas se prévoir, mais l'intime certitude en même temps que nous disposons d'une certaine liberté et donc d'une responsabilité essentielle au regard d'un futur qu'il nous incombe pour une part d'inventer et de construire.

Nous avons dû publier, depuis 1975, de l'ordre de 40 à 50 000 pages dans ces 400 numéros qui ont récemment été numérisés et qui sont donc désor-

mais accessibles à tous ceux qui voudraient en prendre connaissance. À quoi a bien pu servir cet énorme travail que nous n'aurions jamais pu accomplir sans le concours de plusieurs dizaines sinon centaines d'auteurs de disciplines, d'idéologies, de pays différents, le concours de collaborateurs très nombreux, le soutien de collègues et d'amis dont certains ont hélas disparu ? Je pense ainsi particulièrement, sans pouvoir les nommer tous, à Bertrand de Jouvenel, Aurelio Peccei, Claude Guillemin, Serge Antoine, Jean-Jacques Salomon, André Lebeau, Bernard Cazes... Mais je pense aussi à de très anciens compagnons de route comme Alain Parant, Michel Godet, Jacques Theys, Charles du Granrut..., sans qu'il me soit possible de les nommer tous, aux membres de notre comité d'orientation et du comité de rédaction, et à des collaborateurs incontournables, à commencer par Stéphanie Debruyne, notre secrétaire de rédaction et désormais rédactrice en chef adjointe.

Que peut-on dire aujourd'hui de cette revue alors qu'elle entre dans sa quarantième année, du caractère plus ou moins pionnier qu'elle a pu jouer en défrichant des sujets qui, au fil du temps, se seraient avérés majeurs, totalement dépassés ou, en revanche, des changements essentiels dont nous n'aurions pas discerné l'importance, des analyses plus ou moins pertinentes ou erronées que nous aurions publiées ? La question mérite assurément d'être posée même si — soulignons-le une fois encore — nous n'avons jamais prétendu faire œuvre de devins. Avons-nous été au moins capables d'apporter, sur la dynamique du monde contemporain et ses avenir possibles, un éclairage utile en faisant le ménage entre l'essentiel et le superflu, les grands changements structurels et ce qui relève davantage de l'écume des jours ? Avons-nous le moins du monde contribué comme il convenait à la prise de conscience des enjeux principaux, sinon à l'élaboration des politiques et stratégies qu'ils exigeaient.

**Que peut-on dire de cette revue alors qu'elle entre dans sa quarantième année ?**

Outre le fait que j'aie toujours été très réservé sur le lien de filiation que certains intellectuels revendiquent entre ce qu'ils ont pu écrire et ce qui a pu être décidé, j'ai été, depuis son lancement, trop impliqué dans la vie de *Futuribles* pour pouvoir prétendre en faire une évaluation un tant soit peu objective. Je préfère laisser à ses lecteurs le soin d'en juger. En revanche, ayant beaucoup travaillé sur les textes que nous avons publiés — et dont la qualité tient d'abord à leurs auteurs —, je pense en avoir une assez bonne mémoire — et, je l'espère, suffisamment d'honnêteté — pour en dire quelques mots, surtout après m'être rapidement replongé dans ce que nous avons publié entre 1975 et l'an 2000.

Sans trop m'y attarder, il me semble évident que la revue *Futuribles* s'est avérée assez clairvoyante, sinon pionnière, sur certains sujets qui, de longue date, ont occupé une grande place dans nos colonnes tout en se révélant majeurs à l'épreuve du temps, qu'à l'inverse d'autres changements importants n'ont pas fait l'objet de notre part d'une vigilance suffisante ou ont donné lieu à des réflexions manifestement erronées. J'en évoquerai ici quelques-uns sans prétendre évidemment m'appuyer sur une analyse exhaustive et scientifique.

## L'éthique prospective

S'il existe un fil rouge dans la politique éditoriale de *Futuribles* depuis l'origine, c'est bien que, pour paraphraser le philosophe Maurice Blondel, l'avenir ne se prévoit pas mais se construit au travers de décisions et d'actions humaines — tous les hommes et toutes les sociétés n'ayant pas les mêmes pouvoirs et n'étant pas animés des mêmes intentions. Si l'avenir n'est point prédéterminé et se trouve donc, par essence, inconnaissable (imprévisible de manière assurée), nous pensons qu'il ne peut être domaine de liberté et de pouvoir que pour autant que l'on fasse preuve de vigilance et d'anticipation, ce que nous appelons à *Futuribles* la veille prospective et la prospective exploratoire.

La veille prospective renvoie à un premier défi majeur : notre capacité à nous représenter le monde actuel au travers de sa dynamique à long terme en nous efforçant donc de faire le tri entre, d'une part, les faits et développements qui sont de nature purement conjoncturelle, font souvent la une des médias et captent l'attention des acteurs, et ceux, d'autre part, que l'on estime — sans disposer de méthode miracle pour le discerner — symptomatiques de tendances lourdes ou émergentes. Ce sont ces tendances qui, pour reprendre les termes de Pierre Massé, peuvent être infimes par leur dimension présente mais lourdes de conséquences à moyen et à long terme, et que l'on désigne souvent désormais par l'expression « signaux faibles ».

Être à même de se représenter de manière aussi pertinente que possible et dans l'ensemble de ses dimensions la situation actuelle, au travers de ses tendances de long terme, est la première mission que s'est assignée *Futuribles* qui n'a pas manqué ainsi de souligner, à maintes reprises, le leurre suscité par une conjoncture nouvelle. C'est ce que nous avons fait, par exemple, alors qu'à la fin des années 1990, l'embellie en termes de croissance économique et d'emploi donnait à penser à nombre d'auteurs qu'après les « Trente Piteuses » allait revenir une période à l'image des « Trente Glorieuses »<sup>2</sup>.

Se représenter le monde contemporain à l'aune de sa dynamique à long terme, de longue date, nous a amenés à attacher la plus grande attention au problème des indicateurs dits sociaux ou économiques, à leurs vertus et leurs limites, comme par exemple s'agissant du produit intérieur brut (PIB) qui comptabilise « ce qui est cher et non ce qui nous est cher » (selon l'heureuse formule de Denis de Rougemont), ne tient compte ni des biens et services gratuits, ni des externalités comme les pollutions et les nuisances. Reconnaissons en effet que cette critique de la comptabilité économique fut l'œuvre, bien avant la commission Stiglitz, de Bertrand de Jouvenel (*Arcadie*<sup>3</sup>)

---

2. Voir mon éditorial « La fée croissance », *Futuribles*, n° 252, avril 2000, p. 3-4, et GODET Michel, « Nouvelle croissance ou vieilles lunes ? », *Futuribles*, n° 257, octobre 2000, p. 67-80.

3. JOUVENEL Bertrand (de), *Arcadie. Essais sur le mieux-vivre*, Paris : SEDEIS (coll. *Futuribles*), 1968, ouvrage dont une nouvelle édition est parue en 2002 (Paris : Gallimard), comprenant une longue préface de Dominique Bourg.

et, avant lui d'Arthur Cecil Pigou qui fut peut-être le premier économiste du bien-être. Cela nous a amenés très tôt à alerter nos lecteurs sur les effets pervers d'une conception de la croissance économique faisant fi des limites sur lesquelles elle buterait et des externalités menaçant les fragiles équilibres de l'écosystème (la société de l'éphémère).

Identiquement, et plus prosaïquement, nous avons dénoncé l'erreur d'analyse, abondamment reprise en chœur en France, à la fin des années 1990 et dans les premières années 2000, par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et le Commissariat général du Plan, consistant à affirmer que la population active allait automatiquement diminuer lorsque les générations nombreuses du *baby-boom* commenceraient à partir à la retraite, à compter de 2006, et qu'arriveraient à l'âge d'entrée en activité professionnelle les générations creuses nées durant le *baby-krach* — que l'on s'arracherait alors à prix d'or. De même avons-nous publié, dès 1980, une édition spéciale montrant pourquoi le chômage perdurerait <sup>4</sup>, et bien avant que soient reconnues les limites du taux de chômage comme indicateur de la situation de l'emploi, nous avons souligné les défauts de cet indicateur et l'importance qu'il convenait d'accorder au taux d'emploi <sup>5</sup>.

Je ne m'attarderai pas davantage sur la question des indicateurs de développement <sup>6</sup>, sinon pour souligner combien notre interprétation du présent et du passé, selon les indicateurs que l'on utilise et les théories auxquelles on adhère, exerce une influence majeure sur les représentations que l'on se fait des avenir possibles. En soulignant ce défi de la représentation du système <sup>7</sup>, j'entends simplement rappeler que l'étude des futurs possibles, dès lors que ceux-ci n'entendent pas être de simples fictions mais bien les descendants plus ou moins probables du présent, exige un travail d'analyse systématique trop souvent insuffisant ou défectueux.

Nous n'avons cessé de le dire en nous efforçant de donner aux lecteurs un décryptage aussi correct que possible de la situation d'où nous partons, avant d'aller explorer le « que peut-il advenir ? », sans nous contenter d'extrapolations naïves mais en essayant de comprendre quels facteurs de pérennité, de discontinuité, voire de rupture, provoqués par quoi ou qui, à quel moment, pourraient intervenir. Avons-nous toujours parfaitement anticipé ces facteurs ? La réponse est clairement négative. Les avons-nous correctement appréciés ? Cela n'est pas certain, mais nous n'avons pas eu non plus

4. *L'Emploi ou l'obsession du futur*, Paris : éditions Futuribles (Scénarios pour l'avenir), 1980. Voir également GODET Michel, « Les obstacles structurels à l'emploi. Analyses et propositions oubliées », *Futuribles*, n° 180, octobre 1993, p. 3-28.

5. Voir SEGHN Achille, « Les taux d'occupation en Europe. Le choix des indicateurs pertinents », *Futuribles*, n° 198, mai 1995, p. 17-41.

6. Voir notamment BANETH Jean, « Les indicateurs synthétiques de développement », *Futuribles*, n° 231, mai 1998, p. 5-27 ; et GADREY Jean, « De la croissance au développement. À la recherche d'indicateurs alternatifs », *Futuribles*, n° 281, décembre 2002, p. 39-71.

7. LESOURNE Jacques, « Sujets de prospective », contribution au dossier sur la prospective de la prospective, *Futuribles*, n° 100, juin 1986, p. 64-70.

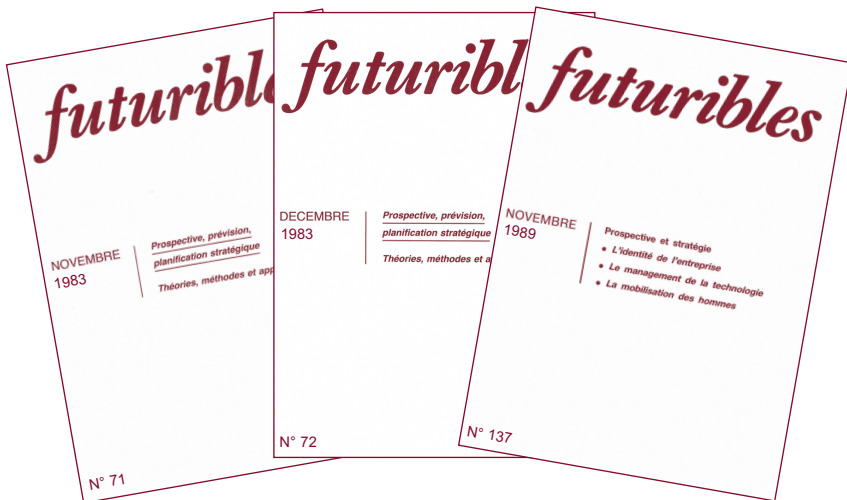
la prétention de le faire même si, en certaines circonstances, *Futuribles* peut se flatter d'avoir fait preuve d'anticipations pertinentes.

Les futurs possibles décrits dans notre revue ont-ils au moins permis de promouvoir l'idée que l'avenir était ouvert, dépendant pour partie de décisions et d'actions humaines ne devant pas être exclusivement dictées par les urgences mais aussi par des préoccupations à moyen et à long terme ? Nous pouvons l'espérer, certes, mais pas le garantir.

## Sur les méthodes prospectives

Nous n'avons pas cédé au mythe selon lequel le progrès des connaissances, des outils et des méthodes, permettrait un jour de prévoir avec certitude de quoi demain serait fait. Mais ce fut une préoccupation permanente de notre revue que de rendre compte des progrès pouvant être accomplis pour introduire un maximum de rigueur dans nos représentations du présent et de l'arborescence des futurs possibles, ainsi que dans la représentation que pouvaient se forger les acteurs — en fonction de leur culture et de leur idéologie — des futurs souhaitables.

Nous l'avons fait au travers de nombreux numéros spéciaux et d'articles (voir ci-dessous les numéros 71, 72 et 137) émanant d'experts divers, et en rendant compte d'exercices de prospective s'appuyant sur des méthodes différentes. Ceci avec le souci permanent de montrer combien le passé est riche d'enseignements et le champ des possibles restreint par des inerties profondes<sup>8</sup>, tout en étant souvent plus ouvert que l'on est enclin à l'imaginer, ou prompt à le reconnaître comme il convient en tenant compte des



8. GODET Michel et RONO Xavier « Le rapport Rueff-Armand trente ans après », *Futuribles*, n° 129-130, février-mars 1989, p. 41-48.

innovations, qu'elles soient de nature scientifique et technologique — sans surestimer ou sous-estimer la question de leur diffusion et de leurs usages — ou de nature sociale, culturelle, organisationnelle. Et c'est même peut-être une des caractéristiques propres à *Futuribles* que de n'avoir jamais imaginé que la société de demain serait le pur produit de l'inventivité humaine, du seul progrès de nos connaissances, de la recherche et du développement.

## *Les modèles de développement*

Depuis le lancement de la revue, nous avons toujours porté un regard critique, non systématique, sur le modèle occidental de développement et la société de consommation, non sans en reconnaître simultanément les bienfaits, y compris en raison de l'assimilation, à notre sens abusive, entre la notion de progrès et celle de croissance économique.

Je l'ai déjà évoqué à propos des textes publiés sur les limites de notre comptabilité économique et le culte de la croissance économique mesurée à l'aune du PIB, fût-il calculé par habitant et en parité de pouvoir d'achat, en volume plus qu'en pourcentage, au moins pour deux raisons. La première tenait aux limites de la croissance dès lors que celle-ci se nourrissait de ressources naturelles dont les réserves pourraient s'avérer limitées, surtout si un tel modèle de développement longtemps réservé aux pays dits développés venait à être adopté par une part croissante de la population mondiale, elle-même en forte augmentation. La seconde tenait aux externalités, donc aux pollutions et aux nuisances générées par un tel modèle qui, tôt ou tard, pourraient venir menacer les fragiles équilibres de notre écosystème.

Il ne s'agissait pas pour nous exclusivement de relayer le discours véhiculé avec un succès populaire beaucoup plus grand par le premier rapport au Club de Rome<sup>9</sup> mais, peut-être plus fondamentalement, de dénoncer le gaspillage de ressources<sup>10</sup>, l'importance qu'il convenait d'accorder aux déchets<sup>11</sup>, à leur recyclage, à ce que nous appelons aujourd'hui l'économie circulaire<sup>12</sup> et au souci de la conservation<sup>13</sup>.

Ainsi n'est-ce point par hasard si, ayant fait le constat d'une sous-estimation monétaire de certains facteurs, nous avons accordé tant d'attention à la comp-

9. MEADOWS Dennis et Donella, BEHRENS William, RANGER Jørgen, *The Limits to Growth*, New York : Universe Books, 1972 (traduction française : *Halte à la croissance ?*, Paris : Fayard, 1973).

10. BERTOLINI Gérard, « Lutte contre le gaspillage : politique du recyclage ou politique d'accroissement de la durée de vie des produits ? », *Futuribles*, n° 9, hiver 1977, p. 3-22.

11. GUILLEMIN Claude, « Les déchets radioactifs, pyramides des temps modernes. Prévoir à l'horizon de 200 000 ans ! », *Futuribles*, n° 177, juin 1993, p. 25-33.

12. GIARINI Orio, « Valeur d'échange et valeur d'usage », *Futuribles*, n° 15, mai-juin 1978, p. 289-298.

13. VALASKAKIS Kimon et alii, « La société de conservation : option d'avenir ? », *Futuribles*, n° 14, mars-avril 1978, p. 223-229.

tabilité du patrimoine naturel <sup>14</sup>, voire à l'émergence d'une nouvelle économie <sup>15</sup> et de modes de vie alternatifs <sup>16</sup>, voire à un modèle privilégiant le lien sur le bien <sup>17</sup>. Nous dirions aujourd'hui l'usage sur la propriété par référence à l'économie de la fonctionnalité et au « capital vert » pour reprendre le titre de l'ouvrage récent de Christian de Perthuis <sup>18</sup>.

Ce n'est donc pas non plus un hasard si, nous interrogeant logiquement sur les stratégies de développement notamment dans les pays potentiellement émergents, nous nous sommes intéressés au caractère plus ou moins universel du modèle de développement de type occidental, à son éventuelle expansion par mimétisme, aux limites donc des politiques de développement promues par les pays du Nord et des instances comme la Banque mondiale, et au sommet, par exemple, de Monrovia sur les stratégies dites endogènes de développement <sup>19</sup>.

Je crois pouvoir dire que, dans le prolongement des travaux de Bertrand de Jouvenel sur « l'écologie politique <sup>20</sup> », la revue *Futuribles* n'a cessé d'attirer l'attention de ses lecteurs sur la problématique des ressources naturelles et la vulnérabilité de l'écosystème à un modèle de développement peu respectueux du bien-être humain et de notre environnement <sup>21</sup>. Elle a de ce fait joué un rôle pionnier vis-à-vis des préoccupations auxquelles on se réfère aujourd'hui en parlant de « développement durable », comme en atteste le nombre d'articles publiés sur les ressources minérales et minières, *a fortiori* sur l'énergie et le climat (voir ci-contre les couvertures de quelques-uns des numéros spéciaux publiés sur ces thèmes entre 1979 et 1990).

---

14. CORNIÈRE Paul, « Vers une comptabilité du patrimoine naturel », « Les comptes du patrimoine naturel » et « Les comptes du patrimoine naturel » (2), *Futuribles*, respectivement n° 18, novembre-décembre 1978, p. 733-746 ; n° 25, juillet-août 1979, p. 89-99 ; et n° 55, mai 1982, p. 17-42 ; TOULEMON Robet, « La comptabilité du patrimoine naturel », et COUZY Alain, « Télé-détection et comptabilité patrimoniale », *Futuribles*, n° 34, juin 1980, respectivement p. 49-58 et p. 59-68.

15. PASSET René, « La thermodynamique d'un monde vivant. Des structures dissipatives à l'économie », *Futuribles*, n° 39, décembre 1980, p. 3-25.

16. HENDERSON Carter, « Le phénomène de la frugalité », et POQUET Guy, « Le rêve frugal », *Futuribles*, n° 30, janvier 1980, respectivement p. 5-15 et p. 16-18. Voir aussi IRIBARNE Philippe (d'), « Quel avenir pour la société de consommation ? », *Futuribles*, n° 32, avril 1980, p. 5-18.

17. COVA Bernard, « Le lien plus que le bien. Rebondissement ou mutation d'un système de consommation », *Futuribles*, n° 214, novembre 1996, p. 5-17.

18. PERTHUIS Christian (de) et JOUVET Pierre-André, *Le Capital vert. Une nouvelle perspective de croissance*, Paris : Odile Jacob, 2013.

19. PASSET René, *op. cit.* ; ELMANDJRA Mahdi « L'Africanisation de l'Afrique », *Futuribles*, n° 41, février 1981, p. 3-16 ; DER THIAM Iba, « Afrique noire : problèmes internationaux et régionaux », *Futuribles*, n° 53, mars 1982, p. 3-23.

20. Voir en particulier JOUVENEL Bertrand (de), « L'économie politique de la gratuité », article publié en 1957 dans *Analyse et prévision*, repris dans l'ouvrage *Arcadie, op. cit.*

21. Voir, en outre, les nombreux colloques organisés par *Futuribles* dont nous avons rendu compte, y compris parfois dans des numéros hors série, par exemple sur « l'économie des matières premières » en 1976, sur le télétravail (« *Distance Working* ») en 1986, sur « les marchés financiers en 2001 » (*Futuribles*, n° 192, novembre 1994), ou dans des éditions distinctes (cf. *L'Eau au XXI<sup>e</sup> siècle. De la Vision à l'Action*, mars 2000).



Elle a ainsi suivi et rendu compte, depuis la première Conférence mondiale sur l'environnement (Stockholm, 1972), de la plupart des grands travaux sur ces questions <sup>22</sup>, comme en témoigne l'attention portée aux travaux du Plan Bleu sur l'environnement et de le développement en Méditerranée <sup>23</sup>.

## L'essor des sciences et des techniques

Alors que l'association internationale Futuribles a conduit dans les années 1980 une importante étude intitulée « Quelle informatique pour quel développement ? <sup>24</sup> » et organisé de nombreux colloques européens de prospective

22. Voir ANTOINE Serge, « Les enjeux du sommet Planète Terre », *Futuribles*, n° 160, décembre 1991, p. 59-67 ; et THEYS Jacques, « L'environnement et les ressources au XXI<sup>e</sup> siècle », *Futuribles*, n° 115, novembre 1987, p. 3-24.

23. POQUET Guy, « Un "Plan Bleu" pour la Méditerranée » ; GRENON Michel, « Le Plan Bleu » ; ANTOINE Serge, « La Méditerranée face à ses futurs » ; BENOIT Guillaume, « Environnement et développement en Méditerranée. Les perspectives du Plan Bleu », *Futuribles*, respectivement n° 10, avril 1977, p. 213-235 ; n° 54, avril 1982, p. 57-70 ; n° 134, juillet-août 1989, p. 3-26 ; n° 321, juillet-août 2006, p. 11-45.

24. « Quelle informatique pour quel développement ? Bilan d'une analyse documentaire sur l'informatique dans les pays en développement », *Futuribles*, n° 84-85, janvier-février 1985, rapport de l'association internationale Futuribles de septembre 1984, broché en fin de revue, p. 97-192.

sur la problématique des relations technologie / société, sans doute n'avons-nous pas mesuré à leur juste valeur l'ampleur et la nature singulière des progrès scientifiques et techniques qui allaient intervenir sous l'effet de l'informatique, *a fortiori* d'Internet, des biotechnologies, des nanotechnologies et des sciences cognitives, encore moins de la convergence de ces technologies (les NBIC). Si nous avons certainement sous-estimé les progrès accomplis dans les domaines scientifiques et techniques, le rythme de leur diffusion et l'ampleur de leurs applications, hormis peut-être dans certains domaines comme dans le secteur spatial <sup>25</sup>, en matière de robotique <sup>26</sup>, d'énergies renouvelables <sup>27</sup> ou d'informatisation de la société <sup>28</sup>, de nombreux articles ont souligné combien le rapport aux autres, au temps et à l'espace pouvait être modifié sous leur influence <sup>29</sup>.

Logiquement, nous avons toujours été sensible à la problématique de l'innovation en considérant toutefois que celle-ci ne saurait être exclusivement assimilée à l'innovation technologique, que l'innovation socio-organisationnelle jouait un rôle au moins aussi important <sup>30</sup>.

Mais nous avons bien vite compris combien ces progrès pouvaient déboucher sur des usages ambivalents, être porteurs d'espoirs mais aussi de craintes. Si les questions énergétiques ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de notre part, y compris de nombreux numéros spéciaux, la problématique de l'atome, à laquelle Jean-Jacques Salomon était particulièrement sensible <sup>31</sup>, et des déchets nucléaires telle qu'elle était traitée par Claude Guillemain <sup>32</sup>, n'a rien perdu de son actualité. Plus généralement, la

---

25. Voir le numéro spécial « La conquête spatiale : ses retombées technologiques, économiques et sociales », *Futuribles*, n° 38, novembre 1980 ; également LEBEAU André, « L'astronaute et le robot. Horizons proches et lointains de la technique spatiale », *Futuribles*, n° 102, septembre 1986, p. 3-22.

26. Voir les numéros et dossiers spéciaux : « Les enjeux de la robotique », « Les limites de la robotisation », et « L'essor de la robotique », *Futuribles*, respectivement n° 64, mars 1983 ; n° 175, avril 1993 ; et n° 399, mars-avril 2014.

27. Par exemple : CLAVERIE Maurice et DUPAS Alain, « L'énergie solaire à l'horizon 2000 », *Futuribles*, n° 46, juillet-août 1981, p. 21-42.

28. Voir, par exemple, sur l'informatisation de la société ainsi que l'impact de l'informatique sur l'emploi, *Futuribles*, n° 36, septembre 1980. Voir également « Quelle informatique pour quel développement ? », *op. cit.*

29. JOUVENEL Bertrand (de), « De Cérés à Pluton », *Futuribles*, n° 3, été 1975, p. 237-245 ; GIARINI Orio, « Écologie, économie et bien-être », GUILLAUME Marc, « Changer la vie collective », et GERSHUNY Jay, « L'économie informelle », *Futuribles*, n° 24, juin 1979, respectivement, p. 13-24, p. 25-35 et p. 37-49 ; GERSHUNY Jonathan, « L'innovation sociale. Nouveau mode de prestation des services », *Futuribles*, n° 96, février 1986, p. 37-63.

30. Voir notre numéro hors série « L'innovation sociale pour quoi faire ? », décembre 1976 ; et PORTNOFF André-Yves, « Progrès technique : chômage ou relance ? », et « Innover ou simuler ? », *Futuribles*, respectivement n° 182, décembre 1993, p. 45-52, et n° 187, mai 1994, p. 3-8.

31. SALOMON Jean-Jacques, « Science et démocratie. À propos du nucléaire aux États-Unis », *Futuribles*, n° 272, février 2002, p. 73-76. Voir également DERIAN Jean-Claude « L'énergie nucléaire et l'exercice de la démocratie », *Futuribles*, n° 3, été 1975, p. 205-212.

32. GUILLEMIN Claude, « Les déchets radioactifs [...] », *op. cit.* ; et « Matières premières minérales et énergétiques : quels enjeux ? », *Futuribles*, n° 90, juillet-août 1985, p. 3-38.

## SCIENCE SANS CONSCIENCE...

À voir hier l'histoire de l'atome et celle du gène aujourd'hui, il est clair que des régulations s'imposent qui ne peuvent être laissées aux mains des seuls scientifiques.

L'affaire exclusive des scientifiques est de produire de nouvelles connaissances et de nouvelles techniques. [...] La science, de par sa structure, de par sa nature même qui exclut la sensibilité, la science, œuvre de l'homme, est inhumaine absolument. [...] L'enjeu est le perfectionnement de la connaissance des choses naturelles et de tous les arts utiles, manufactures, pratiques méca-

niques, engins et inventions par expérimentation, sans se mêler de théologie, de métaphysique, de morale ou de politique.

Le complexe du délice technique trouvera toujours des clients pour se justifier d'aller de l'avant. Puisque c'est faisable, comment retenir ceux qui pourront s'offrir des clones, par exemple comme réservoir d'organes, comme copie-carbone de soi ou comme fantasme d'immortalité par réplication ?

*Jean-Jacques Salomon*

Extrait de SALOMON Jean-Jacques, « Le clonage humain : où est la limite ? », *Futuribles*, n° 221, juin 1997, p. 55-68.

question des risques, qu'ils soient de nature technologique ou naturelle, a fait l'objet de travaux qui se sont avérés bien correspondre à une préoccupation de plus en plus actuelle et légitime <sup>33</sup>.

Au demeurant, le progrès des sciences et des techniques, dès lors que l'on fut capable d'en entrevoir les conséquences dans le domaine du vivant, fit l'objet dans nos colonnes d'articles qui ont très tôt évoqué les problèmes éthiques et politiques qui ne manqueraient d'être posés <sup>34</sup>.

## Le changement social

Plusieurs sujets ont, depuis le lancement de *Futuribles*, fait l'objet d'une attention toute particulière. Ainsi en est-il des perspectives démographiques et du défi lié au vieillissement démographique, de l'emploi (ainsi écrivions-nous en 1980 que « l'explosion du chômage en 1974-1975 n'[était] pas un phénomène de courte durée <sup>35</sup> »), de la transformation des structures sociales

33. Voir le numéro spécial « Le risque technologique majeur : un formidable défi », le dossier « Si Tokyo tremblait... » sur la prévision des séismes, et VANSAY Bernadette (de), « Du séisme de Kanto au séisme de Kobé. Utilité et limites de la prévision des catastrophes », *Futuribles*, respectivement n° 28, novembre 1979, n° 136, octobre 1989, et n° 219, avril 1997, p. 25-43.

34. Voir notre numéro hors série sur « Science et démocratie », décembre 1977 ; BERNARD Jean, « La bio-éthique en 2090 », *Futuribles*, n° 139, janvier 1990, p. 47-50 ; et SALOMON, Jean-Jacques, « Le clonage humain : où est la limite ? », *Futuribles*, n° 221, juin 1997, p. 55-68.

35. Voir *L'Emploi ou l'obsession du futur*, op. cit.

et notamment de la famille <sup>36</sup>, de la crise du système de protection sociale notamment sous l'effet combiné du sous-emploi et du vieillissement démographique, ainsi que des rigidités de la société française faisant obstacle à l'adoption des réformes qui s'imposaient.

Du vieillissement démographique, notamment en Europe et au Japon, bien que le phénomène soit mondial, Alain Parant, dans son article « Croître ou vieillir <sup>37</sup> », exposait déjà les motifs, l'ampleur prévisible et certaines des conséquences. Nous n'avons cessé depuis lors d'insister sur l'impact de cet accroissement de la part des personnes âgées dans la population totale, y compris en rendant compte de points de vue aussi contrastés que celui d'auteurs comme Henri Mendras, qui affirmait que « le troisième âge anime[r]a la société française de demain <sup>38</sup> » — ce qui incontestablement fut vrai même si désormais cela devient plus discutable — ou Thomas H.D. Mahoney qui, évoquant le risque de conflits entre générations aux États-Unis, rappelait les propos d'un ancien gouverneur du Colorado selon lequel « les personnes âgées atteintes de maladies mortelles ont le devoir de disparaître et de laisser la place à l'autre société, celle de nos enfants <sup>39</sup> ».

Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres des enjeux du futur qu'une revue de prospective comme *Futuribles* se devait de souligner en rendant compte de la diversité des analyses et points de vue susceptibles d'éclairer ses lecteurs, de nourrir leurs propres réflexions. Et c'est mus par un même souci d'honnêteté intellectuelle que nous estimions être de notre devoir de dénoncer « la confusion organisée » sur l'avenir des retraites après la publication, en 1999, du rapport du commissaire au Plan Jean-Michel Charpin, *L'Avenir de nos retraites* <sup>40</sup>, et surtout l'avis sur l'avenir des systèmes de retraite présenté par René Teulade qu'avait adopté le Conseil économique et social en janvier 2000 <sup>41</sup>.

Incidentement, c'est aussi dans le numéro 252 d'avril 2000 que je dénonçais, dans mon éditorial, le mythe de la croissance retrouvée et de la prochaine résorption du chômage, entretenu par nombre d'experts qui, après

---

36. ROUSSEL Louis, « Familles d'aujourd'hui et familles de demain » ; numéro spécial « Prospective de la famille » ; et DAMON Julien, « Les métamorphoses de la famille », *Futuribles*, respectivement, n° 67, juin 1983, p. 29-44 ; n° 153, avril 1991 ; et n° 396, septembre-octobre 2013, p. 5-21.

37. *Futuribles*, n° 21, mars 1979, p. 15-28.

38. DIRN Louis et MENDRAS Henri, « Le 3<sup>e</sup> âge animera la société française », *Futuribles*, n° 80, septembre 1984, p. 3-28.

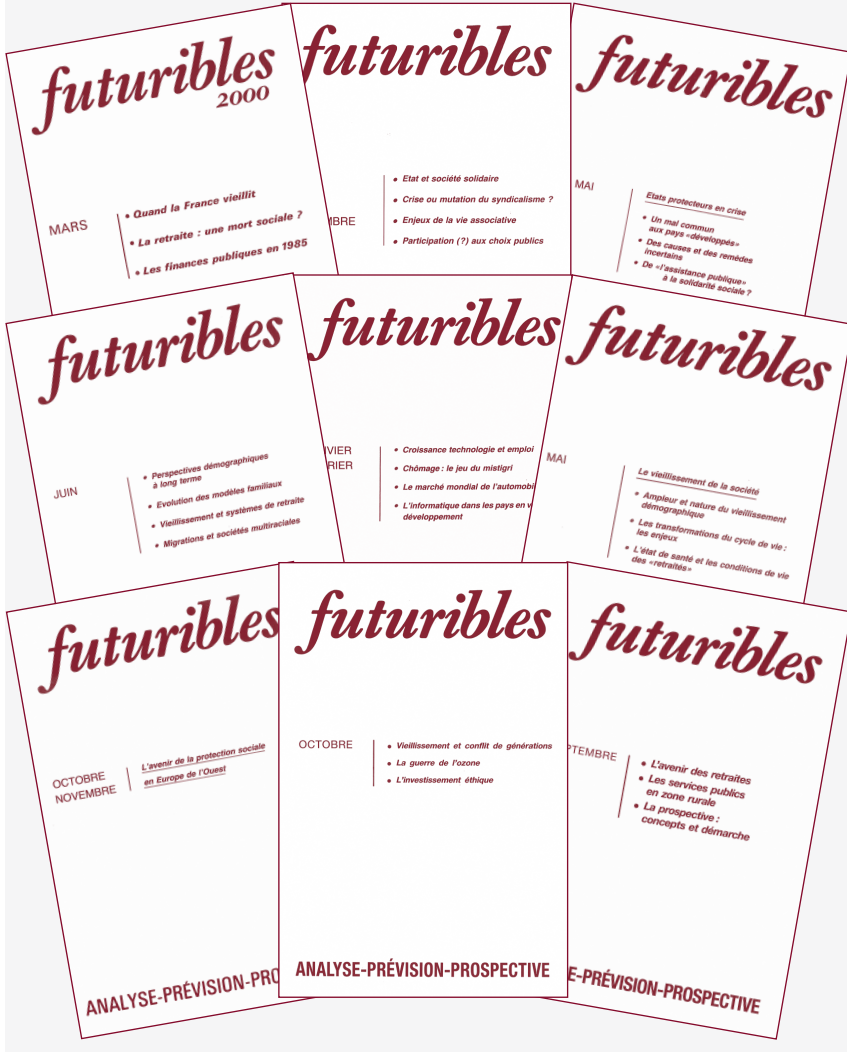
39. « Le vieillissement aux États-Unis », *Futuribles*, n° 125, octobre 1988, p. 9-26.

40. PARANT Alain, « Retraites : la confusion organisée. Le débat sur l'avenir des retraites en France », *Futuribles*, n° 252, avril 2000, p. 5-22.

41. GRANRUT Charles (du), « Les retraites à l'horizon 2040. Les projections financières des régimes français de retraite, une note de synthèse », et « L'impact du vieillissement démographique en France à l'horizon 2020-2040. Une note de synthèse fondée sur le rapport du Conseil économique et social », *Futuribles*, respectivement n° 242, mai 1999, p. 43-54, et n° 250, février 2000, p. 23-34.

**Quelques-uns des numéros consacrés à la protection sociale et à l'emploi**

n° 21, mars 1979 / n° 47, septembre 1981 / n° 66, mai 1983 / n° 67, juin 1983  
 n° 84-85, janvier-février 1985 / n° 88, mai 1985 / n° 92-93, octobre-novembre 1985  
 n° 125, octobre 1988 / n° 179, septembre 1993



trois années de croissance économique plus vive et de création nette d'emplois (l'envolée de la « Net économie »), déclaraient la fin des « Trente Piteuses » et l'avènement d'une nouvelle ère de prospérité durable... Ainsi écrivais-je : « il y a de faux débats et de vraies questions » : faux débat, par exemple, lorsqu'on invoque la bonne santé des sexagénaires pour prétendre que le vieillissement démographique n'existe pas ; vraie question que celle du nombre d'annuités de cotisation rapporté à celui des annuités de re-

traite, ou encore celle du rendement des cotisations comparé à la dynamique des dépenses de pension <sup>42</sup>.

D'une manière plus générale, nous n'avons cessé d'être hanté par la hausse du chômage parce que, contrairement à l'INSEE et au Commissariat général du Plan, nous n'avons jamais adhéré à l'idée d'un possible déclin de la population active en France avant la fin de la décennie 2000, cette erreur de prévision, écrivions-nous, résultant d'une arithmétique simpliste et d'une absence de réflexion sur les rigidités de l'économie et de la société françaises. Et nous n'avons jamais cru non plus que la France risquait de souffrir de pénurie de main-d'œuvre à partir de 2010-2015. En outre, rappelant régulièrement que « suivant les lunettes que l'on chausse (ou les indicateurs que l'on choisit), notre perception des évolutions en cours peut être différente et induire des raisonnements opposés <sup>43</sup> », nous avons de longue date souligné les limites du taux de chômage comme indicateur de la situation de l'emploi et milité pour un indicateur moins imparfait, celui du taux d'emploi à l'aune duquel il apparaissait depuis longtemps que les trajectoires entre pays européens divergeaient <sup>44</sup>.

La conjonction du sous-emploi, qui n'était pas inéluctable en France, et du vieillissement démographique nous a amenés, de longue date, à considérer que l'avenir du système français de protection sociale, en l'absence de réforme structurelle importante, s'accompagnerait d'un endettement croissant, et à moyen et long termes serait gravement menacé. Outre les problèmes financiers que rencontrerait le système, nous avons estimé que celui-ci était en effet confronté à des problèmes structurels importants, y compris ceux liés à l'évolution des structures familiales, des formes d'emploi, voire des valeurs, sans parler ici des rigidités de la société française et des obstacles au changement.



N° 200, juillet-août 1995 / n° 277,  
juillet-août 2002 / n° 395, juillet-août 2013

L'évolution des valeurs, des comportements et des modes de vie a, depuis très longtemps, fait l'objet d'une attention particulière de notre part, notamment l'évolution des valeurs des Européens telle qu'elle pouvait être appréhendée au travers des *European Values Stu-*

42. JOUVENEL Hugues (de), « La fée croissance », *op. cit.*, p. 4.

43. Voir le forum « Croissance économique et emploi : quelle relation ? », *Futuribles*, n° 238, janvier 1999, p. 67-74.

44. Voir notamment SEGHN Achille, *op. cit.*

dies. Mais ce sujet n'a pas été exclusivement traité au niveau européen puisque, par exemple, dans le prolongement des travaux de Samuel Huntington, la problématique des conflits ou du dialogue entre civilisations ou entre religions a été maintes fois abordée dans nos colonnes.



Je ne passerai pas ici en revue l'ensemble des sujets traités dans la revue *Futuribles* mais, avant d'évoquer nos carences et erreurs d'analyse, ce tour d'horizon doit comporter quelques rappels sur l'importance que nous avons toujours accordée, avec conviction mais sans complaisance, à la construction européenne.

## L'Europe

Nous avons été très attentifs au basculement du monde de l'Atlantique vers le Pacifique, au processus de mondialisation et de concurrence ainsi qu'aux défis de la régulation et de la gouvernance mondiale<sup>45</sup>, comme en témoignent, par exemple, l'article de Jean-Raphaël Chaponnière publié en 1993<sup>46</sup>. Mais nous ne saurions renier la place particulière accordée, au fil des années, à la construction européenne et, plus généralement au rôle de la puissance publique, tout en adhérant assez volontiers à la thèse de Daniel Bell qui affirmait que « l'État était [devenu] trop petit pour les grands problèmes, et trop grand pour les petits »<sup>47</sup>. Ainsi avons-nous toujours été critiques vis-à-vis des politiques publiques en dénonçant le déficit de vision à long terme, voire le déclin de toute capacité des élus à prendre en compte les défis du futur et à être porteurs d'un projet politique relevant réellement du bien commun, qui serait d'une nature toute différente de celle promue par les

45. DRUCKER Peter F., « L'avènement de l'économie planétaire », *Futuribles*, n° 117, janvier 1988, p. 3-17 ; LESOURNE Jacques et MALKIN Daniel, « L'exercice "Interfuturs" : réflexions méthodologiques », *Futuribles*, n° 26, septembre 1979, p. 20-38 ; ATTALI Jacques, « Structure, ordre et économie-monde », et ELMANDJRA Mahdi, « Ordre mondial et styles de développement », *Futuribles*, n° 35, juillet-août 1980, respectivement p. 95-114 et p. 115-124 ; BARBER Benjamin R., « Djihad vs. Mcworld. Mondialisation, tribalisme et démocratie », *Futuribles*, n° 170, novembre 1992, p. 3-19 ; et VALASKAKIS Kimon, « Mondialisation et gouvernance. Le défi de la régulation publique planétaire », *Futuribles*, n° 230, avril 1998, p. 5-28.

46. CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël, « L'Asie de l'Est et du Sud-Est à l'horizon 2020 », *Futuribles*, n° 177, juin 1993, p. 3-24.

47. Voir le numéro spécial « La décentralisation, un futur possible ? », *Futuribles*, n° 56, juin 1982.

tenants du « *new public management* » s'inspirant davantage de principes, d'ailleurs peu appliqués en France, d'une bonne gestion des affaires publiques, elle-même impliquant une évaluation desdites politiques qui, pour être digne de ce nom, exigerait que les finalités assignées à celles-ci soient clairement définies.

Nous avons été régulièrement très critiques à l'égard du fonctionnement des institutions publiques, notamment en France, en dénonçant tour à tour l'impotence de l'État et son incapacité à se réformer, le « mille-feuilles politico-institutionnel », le caractère inachevé de la décentralisation..., en même temps que l'incapacité des élus, *a fortiori* des différents gouvernements, à se doter des moyens adéquats de veille et d'anticipation. Or ce sont là des outils indispensables aux gouvernants pour ne point être exclusivement acculés à gérer les urgences, se privant ainsi de la possibilité, en dehors des campagnes électorales, d'afficher un projet à moyen-long terme un tant soit peu mobilisateur, *a fortiori* de le mettre en œuvre. Au demeurant, conscients que la souveraineté nationale ne pouvait plus s'exercer comme autrefois, nous avons régulièrement dénoncé l'égoïsme des États membres faisant obstacle à la nécessaire édification d'une Union européenne plus forte et seule à même de peser, à nos yeux, dans le contexte mondial nouveau que nous connaissons. Cela, par exemple, ressortait déjà très nettement des colloques européens de prospective que nous avons organisés et dont nous avons amplement rendu compte dans nos colonnes <sup>48</sup>.

Peut-être pourrait-on nous reprocher, sur l'Europe, d'avoir été plus militants qu'analystes bien que nous n'ayons pas manqué de dénoncer « l'Europe irrésolue » (titre d'un article publié en mai 1980 sous la plume d'Alexandre Sanguinetti <sup>49</sup>) ni négligé l'avertissement de Jacques Delors expliquant que le « que faire » était plus aisé à définir que le « comment faire » en matière de politique européenne <sup>50</sup>. Ce qui ne l'empêcha pas, cinq ans plus tard, alors qu'il était président de la Commission européenne, de définir ce que devait être, à ses yeux, la politique extérieure de la Communauté, notamment au regard des évolutions d'alors en Europe centrale et de l'Est, de l'unification allemande, des pays méditerranéens et de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique <sup>51</sup>, puis d'expliquer sa « vision ambitieuse pour la Grande Europe <sup>52</sup> » : « une Europe économique et sociale fondée sur la compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit ».

Mais entre les objectifs affichés, les politiques adoptées et les résultats obtenus, l'écart est toujours resté très important. Nous n'en avons pas été

---

48. Voir « L'Europe face aux défis du futur », *Futuribles*, n° 31, février-mars 1980.

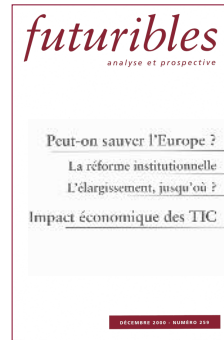
49. *Futuribles*, n° 33, mai 1980, p. 3-9.

50. DELORS Jacques, « Les orientations de la Commission des Communautés européennes », *Futuribles*, n° 86, mars 1985, p. 3-18.

51. DELORS Jacques, « La politique extérieure de la Communauté », *Futuribles*, n° 141, mars 1990, p. 3-11.

52. DELORS Jacques, « Une vision ambitieuse pour la Grande Europe », *Futuribles*, n° 282, janvier 2003, p. 5-11.

dupes comme en témoigne notre dossier spécial « Peut-on sauver l'Europe ? » publié en décembre 2000 (n° 259, ci-contre). Ainsi la « stratégie de Lisbonne » adoptée en mars 2000, qui visait à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » à l'horizon 2010, fit-elle l'objet de nombreuses contributions critiques publiées dans notre revue <sup>53</sup>. Mais l'engagement de *Futuribles* au profit d'une Europe renforcée ne s'est jamais relâché, comme en témoigne du reste la « tribune européenne » rédigée par Jean-François Drevet dans chaque numéro depuis juin 2007.



## Pépites, aveuglement et bévues

En rappelant une fois encore que mon objectif ne saurait être ici de passer en revue tous les sujets traités dans la revue *Futuribles* au fil de ces quatre décennies et 400 numéros, ni *a fortiori* de prétendre en faire une évaluation alors que j'en ai été le principal responsable, je soulignerai pour conclure que, si l'on retrouve dans cette revue quelques témoignages de grande lucidité, nombre de sujets — voire de bouleversements majeurs — n'y ont pas trouvé leur juste place, ou ont fait l'objet d'analyses contestables. D'une manière générale, j'estime que nous sommes restés trop captifs de nos origines, trop centrés sur la France et l'Europe, que nous n'avons pas été assez vigilants vis-à-vis des profondes transformations intervenues sur la scène géopolitique et géoéconomique mondiale.

Nous avons à l'évidence omis de traiter un grand nombre de sujets qui auraient mérité de notre part plus d'attention, et publié des articles rendant compte d'analyses et de réflexions sur l'avenir naïves, voire erronées. Il suffit pour s'en convaincre de relire l'article « Le Japon vers le XXI<sup>e</sup> siècle <sup>54</sup> » dans lequel l'auteur, sans être dupe ni des difficultés d'un pays alors érigé en modèle, ni des transformations liées à son environnement immédiat (les pays émergents du Sud-Est asiatique), faisait un portrait très optimiste du Japon au regard de ce que nous observons aujourd'hui. *A contrario*, dans le même numéro figurait une analyse très pertinente de Cérés Wissa Wassef sur l'Égypte <sup>55</sup>.

Évoquant ici le Japon, on relira avec intérêt l'article de la Tokaï Bank « Si Tokyo tremblait... Les conséquences économiques d'un tremblement de terre

53. Voir par exemple le dossier « La stratégie de Lisbonne à mi-parcours », *Futuribles*, n° 310, juillet-août 2005.

54. SAKAMOTO Masahiro, « Le Japon vers le XXI<sup>e</sup> siècle », *Futuribles*, n° 23, mai 1979, p. 3-23.

55. « Éléments d'évolution sociale en Égypte », *ibidem*, p. 73-81. Dans le même sens, voir SABER Ibrahim R., « Interrogations égyptiennes » (trois scénarios sur l'avenir politique de l'Égypte), *Futuribles*, n° 61, décembre 1982, p. 70-84.

au Japon <sup>56</sup> » et celui de Bernadette de Vanssay, « Du séisme de Kanto au séisme de Kobé. Utilité et limites de la prévision des catastrophes <sup>57</sup> ». Et l'on se félicitera, alors que nous avons émis des doutes sur le décollage de la Chine, d'avoir publié l'article de Ren Tao et Yongjie Pang « Chine : objectif 2000 <sup>58</sup> », soutenant que les objectifs du pays en termes de croissance économique seraient tenus, qu'au demeurant une crise mondiale ne serait pas nécessairement préjudiciable à son essor « vu l'importance de son marché intérieur ». Certains sujets comme celui-ci méritaient que l'on ouvre nos colonnes à des points de vue résolument différents, en laissant le soin à nos lecteurs de se forger leur propre opinion.

Et comment, en même temps, ne pas reconnaître notre manque de clairvoyance au regard de l'explosion de l'Empire soviétique et de ses conséquences, ou au regard de la fin de l'*apartheid* en Afrique du Sud, sinon pour saisir cette occasion de souligner combien l'éventail des futurs possibles est ouvert et combien l'avènement de celui-ci ou de celui-là dépend — beaucoup plus qu'on ne l'imagine — de décisions et d'actions humaines, les pires comme les meilleures. Nous ne saurions donc prétendre avoir traité de tout, au bon moment et de la manière la plus adéquate. D'autant — reconnaissons-le — que la revue *Futuribles* est le produit d'une entreprise artisanale et que notre politique éditoriale a aussi été inspirée par des lectures, des rencontres, des voyages nous ayant à certains moments sensibilisé davantage à certains sujets qu'à d'autres.

Au demeurant, sans prétendre pouvoir traiter de tout en s'efforçant d'être rigoureux tout en demeurant lisible — de surcroît dans une revue récemment devenue bimestrielle —, notre vocation était bien simplement, et demeure, d'essayer d'apporter à nos lecteurs des éléments les incitant eux-mêmes à réfléchir et à agir comme étant chacun, individuellement et collectivement, pour une part au moins un peu artisan du futur. ■

---

56. *Futuribles*, n° 136, octobre 1989, p. 25-40.

57. VANSAY Bernadette (de), *op. cit.*

58. *Futuribles*, n° 68, juillet-août 1983, p. 17-25.

# Développement durable : regards croisés

LES DISCOURS ET PRATIQUES EN FRANCE  
ET EN ALLEMAGNE

PAR CORNELIA FINDEISEN <sup>1</sup>

*Notion émergente à la fin des années 1980, le développement durable a aujourd'hui acquis ses lettres de noblesse et figure dans la plupart des éléments de discours des dirigeants politiques et économiques des pays développés. La France ne fait pas exception et le développement durable (quoique sa définition puisse varier d'une personne ou d'une structure à une autre) est un objectif assez largement partagé. Pour autant, si cette notion est devenue familière à la plupart des Français, en pratique on peine à observer une mise en œuvre concrète des principes qui y contribuent.*

*À l'inverse, comme le montre ici Cornelia Findeisen, les Allemands sont assez peu au fait des discours en lien avec le développement durable, cette notion leur étant peu familière a priori, mais ils le mettent en pratique de manière très régulière et de longue date (bien avant que cela ne devienne « tendance »), dans leur quotidien comme dans leurs politiques publiques. Y aurait-il une explication culturelle à cette différence de comportements de part et d'autre du Rhin, et si oui, est-elle vouée à perdurer ? Faut-il repenser les discours relatifs au développement durable, en France comme en Allemagne, pour susciter et /ou garantir la pérennité des pratiques qui s'y conforment ? Telles sont les principales questions examinées dans cet article. S.D. ■*

---

1. Spécialiste du management public, des questions de développement durable et de la conduite du changement ; actuellement directrice générale adjointe du conseil général de la Loire, chargée de la modernisation, de l'évaluation des politiques publiques et de la prospective territoriale. Cet article est issu d'une contribution à la rencontre « La culture, dimension oubliée du développement durable ? », organisée à Paris le 28 novembre 2013 par l'association Serge Antoine.

Voilà un quart de siècle que le rapport Brundtland<sup>2</sup> posait la notion de développement durable, celle-là même qui fut consacrée peu après par le sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992. L'ambition de construire le présent sans compromettre le futur n'a rien perdu de son acuité en cette première partie du XXI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, malgré une notoriété remarquable du concept, notamment en France, les discours sur le développement durable paraissent de plus en plus dilués dans un fourre-tout politico-commercial entre écologie militante et *marketing* « verdoyant », laissant peu d'espace à la construction et à l'appropriation d'une approche profonde, véritablement intégrée et partagée.

Est-il de ce fait étonnant que le développement durable redevienne trop souvent ce qu'il était censé dépasser, à savoir une approche purement environnementaliste et stérile ? Si l'on peut regretter cette dilution du discours, le développement durable véritable n'est pas dépassé, comme en témoigne l'intérêt croissant des acteurs publics mais aussi du monde économique. Les questions d'anticipation stratégique, d'inscription dans le long terme, et de maîtrise des coûts et impacts globaux sont des enjeux qui ne laissent pas insensibles les acteurs du déve-

loppement, qu'ils soient publics ou privés. Et parmi eux, un nombre croissant de dirigeants ont compris que la rentabilité pouvait aller de pair avec la responsabilité, et même s'en trouver confortée.

L'émergence de la notion de responsabilité sociétale des organisations illustre bien cette évolution lente mais sensible, dans laquelle des acteurs du développement s'interrogent sur leur contribution au développement durable. Pendant que les gouvernements seuls s'enlisent dans des négociations climatiques sans fin et sans résultat, les acteurs du développement — gouvernements, entreprises, syndicats, associations, consommateurs... —, ont abouti à un consensus international sur les questions centrales qui fondent la contribution d'une entreprise ou organisation au développement durable. Consacré par la norme ISO 26000<sup>3</sup>, ce consensus est un premier pas encourageant et intéressant, qu'il faudra approfondir et renforcer.

Il est encourageant car il permet de créer un langage commun dans une cacophonie ambiante autour des questions de développement durable. Et il donne une clef de lecture intéressante qui remet la question de l'humain au centre des préoccupations.

---

2. BRUNDTLAND Gro Harlem, WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT, *Our Common Future*, New York : Oxford University Press, 1987 ; rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, traduction française *Notre avenir à tous*, Montréal : les éditions du Fleuve, 1988. La définition du développement durable proposée dans ce rapport fait aujourd'hui référence. On notera que le traducteur a choisi d'utiliser le terme de développement « durable » et non « soutenable ».

3. Cette norme de l'International Standard Organisation présente des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités, et à en rendre compte. Elle donne une définition de la responsabilité sociétale et décrit deux pratiques fondamentales en la matière (l'identification des impacts des décisions et activités, et celle des parties prenantes et le dialogue avec celles-ci), afin de déterminer les domaines d'action pertinents et prioritaires de l'organisation (NDLR).

pations en considérant l'environnement comme un droit fondamental à côté des autres. Il introduit enfin des notions utiles voire indispensables aux *managers* qui souhaitent mettre en œuvre une approche intégrée : la prise en compte des parties prenantes, la « redevabilité », la transparence, la sphère d'influence...

Ainsi renaît l'acception du développement durable comme un développement qui pourra durer, car il ne se fait pas au détriment des autres, mais le plus possible avec les autres, en apportant des effets bénéfiques au plus grand nombre.

Des *managers* modernes expérimentent ce développement durable et responsable comme vecteur d'une nouvelle culture du travailler ensemble. Il devient ainsi possible de redonner ses lettres de noblesse à la notion de performance, en l'abordant sous l'angle de la performance globale qui dépasse le seul prisme économique en s'élargissant aux notions de bien-être et de valeur ajoutée sociale et environnementale.

En poussant ce raisonnement plus loin, plus qu'un vecteur de culture, le développement durable peut être considéré lui-même comme culture managériale, voire sociétale, car il représente un système de valeurs et de pratiques identifiables qui lui sont attribuables. Mais la question de la culture de développement durable ne s'aborde pas de la même manière selon les cultures de départ.

Être de culture anglo-saxonne ou de culture latine sous-tend l'intégration souvent subconsciente d'un système de valeurs construit dans l'histoire et le contexte d'un pays ou d'une région donné(e). La langue d'un pays est par ailleurs une déter-

minante importante pour sa culture. Ainsi le développement durable ne se traduit pas sans peine d'une langue à l'autre : le linguiste averti percevra les nuances entre *sustainable* (en anglais), durable (en français) et *nachhaltig* (en allemand), nuances pourtant complexes à décrire. Les mêmes mots peuvent donc désigner des sens et des réalités divers, ce qui explique la difficulté à formuler des discours du développement durable précis et percutants.

C'est cette question culturelle qui doit nous rappeler que le développement durable est aussi une question de langage, de code partagé, qu'il faut réinventer et adapter à son contexte culturel spécifique. Au sein même de la vieille Europe, les différences entre la France et l'Allemagne illustrent bien comment, d'une société à l'autre, le développement durable revêt des réalités bien différentes, tant sur le plan des valeurs qu'il incarne, que sur celui des pratiques qui le traduisent.

## **Le développement durable en France et en Allemagne**

En France, le concept de développement durable est relativement bien connu, mais assez peu intégré dans les pratiques quotidiennes. La notoriété du développement durable y est incontestable ; de nombreuses enquêtes le confirment : les Français connaissent le terme et l'utilisent, même s'ils ne peuvent pas en livrer la définition précise. Le plus souvent, ils l'associent aux seules questions d'écologie et d'environnement, ou alors à la préservation de la planète au sens large.

Notons aussi que dans la sphère publique, le terme de développement durable est largement présent : depuis 2002 le ministère en charge de l'environnement est aussi celui du développement durable et de nombreuses politiques sectorielles s'affichent avec l'adjectif « durable ». Pourtant, la place même du développement durable au sein d'un ministère sectoriel, accolé à d'autres politiques visiblement non intégrées, interroge — manifestant la difficulté de concevoir le développement durable comme une ambition globale et non comme une politique sectorielle.

Cette difficulté ne se limite d'ailleurs pas aux politiques nationales ; on la rencontre à tous les échelons, même si de nombreuses collectivités françaises tentent de la dépasser. Et le corollaire de cette ambivalence entre affichage et pratique publique est que les acteurs privés ne sont pas encouragés à faire mieux et peuvent, à leur tour, se retrancher derrière un développement durable de façade.

Cette appropriation superficielle se vérifie y compris dans le quotidien des Français à l'échelle micro-sociétale et individuelle. Si les valeurs du développement durable sont globalement partagées, voire plébiscitées, leur mise en pratique — même de simples gestes éco-responsables — accuse un retard significatif au regard notamment de certains voisins européens.

À l'inverse, en Allemagne, le concept de développement durable est assez mal connu, mais les pratiques éco-responsables largement

intégrées. Posez la question du développement durable et vous serez surpris. De nombreux Allemands n'en ont peu ou jamais entendu parler. Beaucoup d'entre eux traduisent le mot *nachhaltig* par « solide » ou « robuste », s'éloignant ainsi tant des acceptions environnementales que des approches holistiques.

Pourtant, dès le berceau et au plus tard à l'école maternelle (*Kindergarten*), les petits Allemands trient, recyclent, évitent, participent..., et pour ce faire, ils n'ont pas attendu le rapport Brundtland.

Depuis des décennies, le papier recyclé est le seul que l'on puisse trouver dans les administrations, que ce soit dans les ramettes des imprimantes ou sur les dérouleurs des endroits plus intimes. *Exit* aussi depuis bien longtemps les bouteilles et gobelets en plastique, quelles que soient les administrations ou les entreprises, les emballages et les ustensiles durables sont la norme.

Depuis le début des années 2000, la part du commerce bio et plus largement du commerce équitable, y compris pour les consommateurs modestes, n'est plus une niche en Allemagne. Le *made in fair trade*<sup>4</sup> y est aujourd'hui un slogan à la mode, comme dans l'Hexagone le *made in France*, notamment pour les produits non alimentaires.

Conscient de sa capacité à agir individuellement pour peser collectivement, le consommateur-citoyen allemand est plus enclin que son voisin français à exprimer ses convictions par des choix de la vie quotidienne. Ainsi les Allemands

---

4. Fabriqué en respectant les principes du commerce équitable.

acceptent plus facilement de payer plus cher des produits et des services qu'ils jugent sains pour eux ou pour leur environnement. La libéralisation du marché de l'électricité, intervenue en Allemagne en 1998, illustre bien à quel point les consommateurs allemands acceptent de payer le prix de leurs convictions : à cette occasion, les fournisseurs proposant une électricité plus chère produite à partir d'énergies 100 % ou majoritairement renouvelables ont su s'imposer avec un certain succès.

La cogestion des entreprises et la décentralisation peuvent être également citées comme témoignant d'un fonctionnement sociétal allant dans le sens d'un développement durable.

Ces constats sur les réalités du développement durable en France et en Allemagne permettent de supposer qu'en Allemagne, les pratiques durables construisent les valeurs et qu'à l'inverse, en France, les valeurs de la durabilité doivent construire les pratiques. Toutefois, un regard plus attentif à l'histoire et aux systèmes de société de ces deux pays conduit à atténuer ces propos. C'est la raison pour laquelle ils doivent être formulés par l'interrogative.

## ***Allemagne : les pratiques construisent-elles les valeurs ?***

En Allemagne, au-delà des éco-gestes cités plus haut, les pratiques de développement durable peuvent s'observer notamment dans les contextes professionnels où, d'une entreprise ou d'une organisation à l'autre, des cultures managériales

proches existent. La culture commune semble se construire par des pratiques relativement pragmatiques. Ainsi, la culture du dialogue social, les approches partenariales, des hiérarchies plates et collégiales y émergent le plus souvent d'un souci de recherche du résultat. Les pratiques semblent donc intégrées dans le quotidien sociétal allemand sans questionnement majeur, sans avoir été conceptualisées auparavant.

L'Allemand, pour trier ses déchets, anticiper ses impacts, dialoguer en collégialité, travailler en partenariat n'aurait ainsi pas besoin de savoir que ces pratiques sont conformes à un code de valeurs préalablement défini, adopté et partagé. Le simple fait que ces modes de faire produisent des résultats tangibles semble lui suffire.

Mais si les Allemands paraissent avoir moins besoin de valeurs préalables à la mise en pratique, une explication de ce phénomène peut être que la société allemande dispose (encore) d'un corpus de valeurs assez largement partagé. Ainsi l'Allemagne n'est pas laïque et les Allemands partagent pour la plupart un code de valeurs issues notamment du christianisme, valeurs qui ne sont pas reléguées à la sphère privée. Le protestantisme, plus que le catholicisme, imprègne fortement le monde du travail, lui-même caractérisé par la prédominance d'entreprises de taille moyenne qui se transmettent au sein d'une même famille, de génération en génération. Ces sociétés non anonymes permettent un rayonnement fort de la personnalité du dirigeant qui, souvent en s'appuyant sur une éthique non dépourvue de valeurs chrétiennes affichées comme telles,

se comporte en *pater familias* de l'entreprise.

Ce modèle, peu démocratique *a priori*, permet de faire émerger des stratégies d'entreprise de long terme, bien plus conformes aux exigences d'un développement durable que les approches court-termistes des grandes sociétés anonymes cotées en Bourse.

Ce code de valeurs non laïques est complété par celui construit dans le processus de la *Vergangenheitsbewältigung*, qui n'a pas de véritable traduction française : il s'agit de l'analyse, de la gestion, voire de l'endossement du passé nazi pour prendre les responsabilités de la construction de demain, responsabilité envers les générations futures et le monde entier. On notera la proximité de cette approche de la responsabilité avec la définition du développement durable du rapport Brundtland.

Ainsi il est permis d'affirmer qu'il existe encore en Allemagne un socle de valeurs commun qui construit des pratiques responsables, même si le lien entre valeurs et pratiques n'est pas explicite.

Toutefois, ce corpus de valeurs se trouve aujourd'hui fragilisé, laissant apparaître progressivement un besoin de nouvelles valeurs plus fédératrices, plus en prise avec les enjeux de la société actuelle. En effet, si les générations des quadragénaires et plus ont toutes grandi avec des parents ou grands-parents qui furent soit bourreaux soit victimes du III<sup>e</sup> Reich, les générations plus jeunes ne sont plus en lien direct avec les protagonistes de cette ère sombre. Et comme partout en Europe, l'appartenance religieuse

s'estompe aussi en Allemagne. Les nouvelles générations allemandes ne voudront et ne pourront fonder une éthique collective sur le dépassement d'un passé qui leur est étranger, ni sur des religions qui ne fédèrent plus, dans lesquelles elles ne se reconnaissent plus.

## **France : les valeurs construisent-elles les pratiques ?**

En France, depuis la Révolution, les valeurs républicaines ont supplanté les valeurs religieuses, du moins dans la sphère publique. Ces valeurs républicaines ont assuré un socle certes rigide, mais assurant une continuité et permettant de définir des responsabilités collectives.

Contrairement à l'Allemagne, où 1968 n'a fait que confirmer et consolider la responsabilité commune qui découle de la culpabilité du passé nazi, la révolution de 1968 en France a produit un mouvement inverse. Par la sacralisation des libertés individuelles, elle a finalement contribué à renverser les valeurs républicaines traditionnelles et — les vagues d'immigration aidant — catapulté la société française dans une ère multiculturelle et résolument laïque, dans laquelle les valeurs d'une culture commune et fédératrice doivent se reconstruire.

Le développement durable en tant que concept (sans parler des pratiques) trouve peut-être pour cela une plus grande résonance en France qu'en Allemagne, car il permet de nourrir ce corpus de valeurs que les religions et le passé commun ne peuvent et ne doivent plus remplir.

Mais la société française, plus que l'allemande, souffre de court-termisme. Malgré sa perméabilité aux valeurs du développement durable, elle peine à les traduire en pratiques.

Ce court-termisme se traduit d'abord dans le fonctionnement de la sphère publique. La durée moyenne des fonctions d'un ministre français est de deux à trois ans, contre plus du double en Allemagne et un record de 16 ans pour le ministre chargé du travail des successifs gouvernements Kohl. On notera aussi le résultat des dernières élections en Allemagne qui ont confirmé la tendance du pays à la stabilité et la continuité. En France, le permanent jeu de chaises musicales au sein des élites politiques pousse ces dernières à privilégier les stratégies de court terme, sachant qu'une politique de long terme pourrait bénéficier à leurs concurrents.

Ainsi les valeurs du développement durable sont plus facilement détournées pour servir d'effets d'annonce, mais la mise en pratique est bien souvent négligée car, fragilisante à court terme, elle nécessite du temps pour porter ses fruits.

Ensuite, le tissu économique français se distingue par la faiblesse des petites et moyennes entreprises, et une surreprésentation des grandes sociétés cotées en Bourse. Ces dernières sont soumises à des règles particulières, leur imposant de privilégier les profits à court terme, au détriment des bénéfices à long terme. Si le développement durable n'est pas contradictoire avec rentabilité et profit, il l'est certainement avec des mécanismes qui imposent l'immédiateté des gains, et qui ne

permettent pas de construire et d'investir dans le long terme.

La société française se distingue de la société allemande aussi par son système élitiste, qui se traduit dans les organisations au travers d'une forte hiérarchisation. Ces élites et hiérarchies sont communément chargées de fédérer autour de valeurs qui, une fois partagées, doivent permettre de faire émerger de nouvelles pratiques.

Ce système peut fonctionner tant que les élites et les hiérarchies rayonnent par l'exemplarité, le charisme et leur capacité à entraîner et fédérer. Dans un contexte de crise mondiale, cette organisation se fragilise et est même mise en cause ; les élites ne peuvent plus fédérer autour de valeurs, ces dernières devenant illisibles car déconnectées des réalités.

Les Français deviennent ainsi plus demandeurs de valeurs, non pas construites par les pratiques, mais du moins éprouvées dans les pratiques.

## ***Réinventer les discours pour pérenniser les pratiques***

Que l'on se situe en France ou en Allemagne, le développement durable en tant qu'il représente un développement qui s'inscrit dans le long terme et dans la responsabilité de l'avenir (des temps et des générations à venir) apparaît toujours — autant qu'en 1992 — comme la seule voie possible.

En Allemagne, le socle de valeurs qui fonde en partie les pratiques durables, construit à la fois sur un héritage religieux et sur la culpabi-

lité du III<sup>e</sup> Reich, est voué à disparaître. Les valeurs humanistes et universelles du développement durable pourront alors garantir la pérennité et l'approfondissement des pratiques durables, à condition que le discours qui les porte soit audible et intelligible.

En France, les discours actuels tenus sur la toile de fond du développement durable ont atteint leurs limites. Ils n'ont pas été suffisamment percutants pour induire les changements de pratiques en profondeur nécessaires, voire indispensables. Les discours du développement durable sont donc largement à (re)construire. Comme pour une langue, vecteur de culture commune, il s'agira de définir un référentiel commun, avec une sémantique et une syntaxe partagées, porteuses de sens, transformables en actions.

Pour y parvenir, il conviendra de revenir aux fondamentaux : distinguer les finalités (développement humain, droits fondamentaux, préservation des équilibres...) des moyens et outils (énergies renouvelables,

innovation, technologies...), en se débarrassant des dogmes et tabous (rentabilité, efficacité, bénéfices, coûts...).

La notion de performance globale, qui peut être utilisée par les *managers* tant du public que du privé, permet de réintroduire utilement ces questionnements. Compréhensible et intelligible dans toutes les langues, elle peut par ailleurs se décliner à l'échelle macro d'une politique nationale ou européenne, comme à l'échelle micro-sociétale des petites entreprises et organisations, voire à l'échelle individuelle. Elle conduit à considérer les développements et les moyens du développement de manière holistique et intégrée, en dépassant la question des coûts sans l'esquiver.

Enfin, la recherche de performance globale ne peut se faire sans moyens de mesure. Y réfléchir, voire les définir avec les parties prenantes, est un premier pas de sincérité et de partage dans un cheminement, jamais fini, vers un développement plus durable. ■

# L'Union européenne dans le monde

INFLUENCE, DÉFIS ET PERSPECTIVES

PAR MICHEL FOUCHER <sup>1</sup>

*Après plus de deux décennies de calme relatif aux abords de ses frontières, l'Union européenne est confrontée à un regain de tensions, depuis 2010, au sud de son territoire suite aux révolutions arabes engagées dans plusieurs pays du nord de l'Afrique, et depuis quelques semaines, à l'est en raison des événements survenus en Ukraine et de la sécession de la Crimée appuyée par Moscou. Un tel contexte constitue un véritable test de la capacité de l'Union à s'affirmer en tant qu'acteur de poids sur la scène internationale. Mais est-elle en mesure de réussir un tel test ?*

*C'est ce que se propose ici d'apprécier Michel Foucher au travers d'une analyse de la place de l'Union européenne dans le monde, de sa capacité d'influence et des perspectives d'évolution en la matière compte tenu des grandes tendances à l'œuvre au plan géopolitique mondial. Après un rappel des conditions et échelles d'influence de l'Union, fortement intriquées par le poids des intérêts nationaux des États membres, Michel Foucher présente le contexte international dans lequel va évoluer l'Union à moyen terme : un monde certes de plus en plus interdépendant, mais aussi très peu coopératif. Dès lors, deux perspectives paraissent incontournables : répondre aux défis en s'affirmant comme un réel joueur mondial sur l'échiquier international, et définir des objectifs stratégiques et des centres d'intérêts partagés. Michel Foucher formule, sur ce dernier point, un certain nombre de recommandations stratégiques déterminantes « pour dépasser la discordance [actuelle] entre l'échelle des intérêts économiques et celle de l'action politique ». S.D. ■*

---

1. Géographe et diplomate, ancien ambassadeur, titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales (Fondation maison des sciences de l'homme / École normale supérieure Ulm). Auteur, notamment de : *Atlas de l'influence française au XXI<sup>e</sup> siècle*, 1<sup>re</sup> éd., Paris : Robert Laffont et Institut français, 2013.

## **Influences et échelles d'influence**

À l'issue d'entretiens entre le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov et le chef de la diplomatie allemande Frank-Walter Steinmeier à Moscou le 14 février 2014, Sergueï Lavrov dénonça l'action de l'Union européenne en direction d'une Ukraine en révolution politique comme une tentative de la faire entrer dans sa sphère d'influence, Kiev étant sommé, selon lui, de choisir entre Bruxelles et Moscou. « C'est évident et aucune belle parole ne peut changer cela. » Et de dénoncer la visite à Kiev d'émissaires européens « sans avoir été invités ». La visite, la semaine suivante, des trois ministres des États du triangle de Weimar (Allemagne, France, Pologne) avait pourtant abouti à un compromis sur des élections présidentielles anticipées, accord rendu caduc par la fuite en Russie du président ukrainien Viktor Yanoukovitch le lendemain.

Le 1<sup>er</sup> mars, lors d'une réunion convoquée par la présidence lituanienne du Conseil de sécurité des Nations unies à propos du déploiement militaire russe en Crimée, le représentant de la fédération de Russie, Vitali Tchourkine, a prolongé la critique de son ministre de tutelle en estimant que l'Union européenne en portait la responsabilité car l'accord du 21 février signé entre l'opposition ukrainienne et l'ex-président sous l'égide des trois ministres n'avait pas été respecté (les élections étaient alors prévues pour décembre 2014). Il a accusé l'Union européenne d'avoir fomenté la révolution par sa réaction devant le refus de l'ex-président de signer l'accord d'association lors du sommet de Vilnius, fin novembre 2013, et par l'envoi à Kiev de personnalités se mêlant aux manifestants. « Ils insistent sur la souveraineté. Mais ils se comportent comme si l'Ukraine était une province de l'Union européenne, même pas un pays, une province. »

Argumentation pour le moins paradoxale de la part d'un diplomate russe qui attribue aux dirigeants européens une représentation, une carte mentale qui inspire manifestement les motivations de ceux de Moscou, avec le projet explicite d'union eurasiennne et d'imposition d'une souveraineté limitée dans l'étranger proche. L'Union européenne aurait donc une politique d'influence sans le savoir !

Pour les Européens agissant comme acteur collectif d'influence, le devenir de l'Ukraine est un noeud stratégique car il concerne à la fois et simultanément :

- l'efficacité de la politique de voisinage, champ premier sinon unique de leur politique extérieure ;
- leur capacité à contribuer à une sortie de crise et à adapter leur offre institutionnelle à la réalité géopolitique de l'Europe orientale ;
- la qualité de l'interaction entre l'Union européenne (UE) et la Russie et, au-delà, entre l'UE et le continent ;
- la nature de la division du travail entre Bruxelles et Washington ;
- la nature de la division du travail entre l'UE et l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) ;

— enfin, le degré de convergence entre les principaux États membres et le jeu respectif des intérêts nationaux et des intérêts collectifs.

Bruxelles se voit suspecté par Moscou de vouloir créer une « sphère », concept complètement absent de son référentiel géopolitique. L'expression n'est jamais employée dans les discours et les textes officiels. Le terme lui-même d'influence n'est que rarement mentionné, et sous sa forme verbale. Ainsi, Catherine Ashton, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, s'est exprimée en ces termes devant le Parlement européen, le 23 octobre 2013, à propos des derniers développements dans la politique étrangère commune de sécurité et de défense : « Nous sommes particulièrement bien placés pour influencer les événements et promouvoir la stabilité et la démocratie dans notre voisinage, à la fois au sud et à l'est. Je l'ai dit souvent ; nous devons être jugés par l'efficacité de ce que nous pouvons réaliser dans notre propre voisinage. Ce que nous faisons et la manière dont nous travaillons avec les peuples et les pays autour de nous est crucial pour eux, mais également très important pour nos propres intérêts économiques et de sécurité. »

Il est notable que la capacité d'influence (« nous sommes bien placés ») soit complétée d'une référence explicite mais novatrice aux « intérêts » économiques et de sécurité. Ce terme, longtemps relégué au profit de celui de « valeurs », est en train de s'installer, à la faveur d'enjeux immédiats. La doctrine européenne a été exprimée par le président du Conseil européen, Herman van Rompuy, lors de la conférence de sécurité de Munich (1<sup>er</sup> février 2014) : « Certains pensent que les Européens sont naïfs ; que nous préférons les carottes aux bâtons. Je ne dis pas que nous ne pouvons pas jouer parfois de manière plus ferme. Mais c'est certainement une mauvaise idée de renoncer aux valeurs qui constituent en premier lieu notre pouvoir d'attraction, ce pouvoir qui a abattu le mur de Berlin. Notre meilleure carotte est notre genre de vie ; notre plus gros bâton, une porte fermée. »

Dès lors que la notion de puissance semble étrangère au code génétique de l'Europe instituée, le terme d'influence ou de *soft power* paraît s'y substituer<sup>2</sup>. Mais dans une version différente de celle conçue aux États-Unis où elle désigne une politique de coercition et où le « *power* » est plus important que le « *soft* ». L'acception européenne se définit plutôt comme la diffusion vertueuse de l'exemple d'une communauté multinationale fondée sur le droit, les valeurs et la norme ; le refus de l'action de force militaire reste la réaction dominante<sup>3</sup>.

2. Le sondage Eurobaromètre de l'automne 2013 rappelle les deux résultats les plus positifs de la construction européenne : la paix et la libre circulation (pour plus de la moitié des sondés). Un deuxième groupe rassemble trois sujets cités par un cinquième à un quart des Européens : l'euro (25 %, + 1), les programmes d'échange d'étudiants comme Erasmus (23 %, inchangé) et le pouvoir économique de l'UE (20 %, inchangé). L'influence politique et diplomatique de l'UE dans le reste du monde suit de près (19 %, - 1).

3. FABRY Elvire et VITORINO António, « Les Européens face à l'usage de la force », Paris : Notre Europe (Tribune), 16 décembre 2013 ; FOUCHER Michel, « Les interventions extérieures dans les pays en crise », *Questions d'Europe*, n° 302, 10 février 2014 (article issu d'une intervention à la Forte de Copacabana International Conference on Security, Rio de Janeiro, 28-29 novembre 2013).

Mais compte tenu de la gravité des enjeux internationaux, les Européens ont fini par se doter d'outils de sanction (Iran) qui se rapprochent de la conception américaine classique du *soft power*. En réalité, opposer puissance et influence est insignifiant ; la seconde est une modalité de la première.

Cette approche est fort différente de la somme des approches nationales qui se déploient dans le champ de l'influence. Rien ne prouve en effet que l'addition des actions du British Council, des instituts Dante et Cervantes, du Goethe Institut et de l'Institut français dans un pays tiers donné ait un sens, et que cet agrégat puisse être qualifié d'« européen ». C'est que, comme l'a noté Pierre Vimont, « la raison pour laquelle cette notion de puissance rencontre des oppositions en Europe, c'est que l'Union européenne n'a pas été construite sur un terrain vierge <sup>4</sup> ». L'UE a été bâtie avec des États qui avaient chacun leur spécificité en matière de sécurité et de défense ; et en parallèle avec l'Alliance atlantique. Dans la fédération d'États-nations, les compétences régaliennes demeurent exercées à l'échelle des États membres, à la monnaie près.

**Les intérêts nationaux restent primordiaux mais ils s'expriment parfois mieux dans un cadre collectif européen**

Sur l'épisode ukrainien cité plus haut, il suffira de mentionner ce qui suit. Évaluant les entretiens russo-allemands du 14 février 2014 à Moscou, Alexandre Rahr, membre actif de la « diplomatie latente » de la République fédérale <sup>5</sup>, estimait, le même jour, dans *Voice of Russia*, qu'une relance constructive et historique des relations entre l'Europe (*sic*) et la Russie, notamment via des entretiens trilatéraux Russie-Ukraine-UE, était souhaitable, tout en ajoutant que selon lui les « relations russo-allemandes sont bien meilleures que les relations entre l'UE et la Russie en général ». Avant d'en tirer les conséquences en termes de coopération économique entre entreprises moyennes.

Les intérêts nationaux restent primordiaux mais ils s'expriment parfois mieux dans un cadre collectif européen. Or, sur toutes les grands questions internationales, et plus encore dans les relations avec les voisinages, la hiérarchie des priorités, la capacité de peser sur les autres acteurs ou la prise qu'offrent les situations intérieures et les évolutions historiques au profit des mêmes, divergent fortement, pour des raisons objectives qu'il convient d'admettre une fois pour toutes sans perdre de temps à se lamenter sur l'absence de voix unique.

4. VIMONT Pierre, « Quelle Europe dans quel monde ? », *Question d'Europe*, n° 236, 10 avril 2012 (issu d'une intervention au colloque « Le *smart power* : une voie pour l'Europe ? », organisé par la Fondation Robert Schuman et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, Paris, 24 janvier 2012).

5. Membre du Dialogue de Saint-Petersbourg, de la Stratégie européenne de Yalta, du Conseil du Club Valdai et cofondateur du Club eurasiatique de Berlin (Kazakhstan). Il a participé, en tant qu'expert de la Russie à la DGAP (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik), aux négociations secrètes conduites par Hans-Dietrich Gensher pour la libération de Mikhaïl Khodorkovski le 20 décembre 2013.

## **Les Européens dans le monde tel qu'il a l'inconvénient d'être**

Lors de la Conférence de la paix en 1919-1920, Georges Clemenceau confia, rapportent les historiens, que son interlocuteur américain, Woodrow Wilson, avait une fâcheuse tendance à l'idéalisme, à planer « au-dessus des faits qui ont l'inconvénient d'être <sup>6</sup> ». Face à cette réalité, on relève une variété des approches et des intérêts, une diversité également des enjeux et des défis que l'on peut utilement aborder en termes d'échelles d'influence. Au-delà des voisinages orientaux (en cours d'évolution rapide et dont la gestion sera structurante) et méridionaux (où l'instabilité politique est durable et les menaces persistantes, appelant à un engagement constant), s'impose, dans le même temps, ce qui se joue à l'échelle planétaire, défi croissant pour les Européens.

Leur analyse de l'état du monde varie ; leurs réponses et leurs performances également. Il est pourtant possible de s'accorder sur le diagnostic suivant, que je présente selon cinq tendances de fond.

### **Cinq tendances de fond**

► La première est la centralité des États-Unis <sup>7</sup>, nette au plan économique avec une reprise confirmée, fondée sur des positions dominantes dans plusieurs secteurs stratégiques (énergie, technologies, finances) et une multiplication des investissements américains à l'extérieur. Elle est avérée à l'aune des effets de toutes les décisions de la Federal Reserve. Elle est claire au plan diplomatique avec la politique de la main tendue vers l'Iran, un rôle d'arbitre des tensions en Asie orientale (les intérêts économiques américains sont en Chine, les alliés sont au Japon et en Corée du Sud) dans une fonction classique de réassurance. Le désarmement chimique en Syrie se poursuit. Le rapport à l'Europe s'était distancié jusqu'à la crise ukrainienne, mais une coopération étroite s'est nouée avec la France dans les crises africaines. Mais le système politique interne risque le blocage.

► La deuxième tendance de fond est résumée par l'ambition du « rêve chinois » formulée par le président Xi. La Chine est entrée dans une phase plastique, devant décider ce qu'elle entend faire comme grande puissance. Plusieurs options s'offrent : dominer ? Réussir en jouant selon les règles dominantes ? La décennie sera marquée par la prudence, le pragmatisme et la focalisation sur les enjeux intérieurs (et la mise en œuvre des réformes annoncées lors du XIII<sup>e</sup> plénum du parti communiste chinois). Une nouvelle équipe est en place pour 10 ans : le président Xi a tous les pouvoirs (parti, Commission

6. Colloque « Georges Clemenceau et la Grande Guerre », Paris : Sénat, 20-21 novembre 2009.

7. Voir ALLARD Patrick, « Le retour du retour (économique) de l'Amérique », intervention à la CFJC (Compagnie financière Jacques Cœur), 22 janvier 2014. URL : <http://www.cfjc-investments.com/wp-content/uploads/Le-retour-du-retour-de-l'Amérique-P-Allard-CFJC-Investments-jan-2014.pdf>. Consulté le 18 mars 2014.

militaire centrale), étoffés d'un nouveau Comité de sécurité nationale et d'une Commission de lutte contre la bureaucratie. Les conditions sont réunies pour le lancement de la réforme foncière (introduction du droit de propriété à la campagne, contre les intérêts des pouvoirs locaux) et pour la modification du régime fiscal des sociétés d'État (elles assurent la moitié de l'activité nationale et le tiers des emplois, et devront verser environ 30 % de leurs impôts à l'État central en 2020).

Après un arrêt des réformes entre 2008 et 2013, même si le produit national brut a augmenté de 25 % en 10 ans, le taux de croissance économique restera maîtrisé (7,5 % au maximum). La société bouge ; elle s'enrichit ; elle revendique des droits « à la hauteur de son statut social » (éducation, santé, justice). Alexis de Tocqueville est lu en mandarin. Le « rêve chinois », énoncé par le président Xi dans une formulation symétrique du modèle américain, vise à atteindre la moyenne aisance, le bonheur du peuple, la « régénérescence » de la nation. Il s'agit d'être reconnu par Washington dans son ambition de puissance régionale bienveillante entourée d'États tributaires d'une Asie orientale sino-centrée. Ce dont personne ne veut, d'où le rôle des États-Unis, garants de sécurité en dernier. Le patriotisme économique s'affirme (investissements plus difficiles, promotion progressive du yuan comme monnaie internationale), prolongé par un nationalisme régional (sentiment anti-japonais exploité par les dirigeants comme un exutoire face aux mécontentements de la jeunesse).

► Face au rêve chinois, le gouvernement Abe, au Japon, veut enrayer le déclin stratégique du pays. C'est le troisième facteur structurant. Il affiche donc une ambition de renaissance et de sécurité face à l'affirmation chinoise (budget de défense japonais de 170 milliards d'euros, en hausse de 2,6 % sur cinq ans, soit une année de budget). Il renforce ses alliances régionales et redécouvre l'Afrique dans ses diverses composantes (d'abord les matières premières du Mozambique). Les autres pays asiatiques proches de la Chine pratiquent la « diplomatie du bambou » (profiter de la croissance économique chinoise ; faire rester les États-Unis). Des incidents entre Chine et Japon seront difficilement évitables.

► Ailleurs, quatrième tendance, dans l'ancien tiers-monde, des pays longtemps présentés comme émergents en raison de leur performance économique deviennent des pays divergents du fait des difficultés sociales et politiques à transformer celle-ci en développement. Cette catégorie de pays en développement est une construction artificielle<sup>8</sup>. La stabilisation économique espérée risque d'être entravée par l'inflation, la vulnérabilité extérieure (et la baisse des entrées de capitaux), des finances publiques dégradées.

Il convient de regarder, au-delà des ci-devant « BRICS » (Brésil, Russie, Chine, Indonésie, Afrique du Sud ; concept jamais employé en Chine) : la

---

8. Voir « Les BRICS, l'émergence en question », *Aquilon*, n° 12, mars 2014 (actes d'une conférence de l'Association des internationalistes, Paris, 7 octobre 2013). URL : [http://www.academia.edu/6304901/La\\_dynamique\\_des\\_BRICS](http://www.academia.edu/6304901/La_dynamique_des_BRICS). Consulté le 19 mars 2014 ; et NICET-CHENAF Dalila, « Les pays émergents : performance ou développement ? », *La Vie des idées*, 4 mars 2014. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Les-pays-emergents-performance-ou.html>. Consulté le 19 mars 2014.

Corée du Sud, les Philippines, la Malaisie, Singapour, la Colombie, le Chili, le Mexique... La diplomatie économique française pointe les néoémergents (Mexique, Colombie, Indonésie, Éthiopie, Viêt-nam...). Washington est attentif aux « *swing states* » (États émergents et démocratiques : Brésil, Inde, Turquie, Indonésie). Les considérations de politique intérieure vont peser sur certains de ces États, qu'il serait préférable de qualifier de pays divergents. Le pouvoir politique est contesté en Turquie ; l'ère postMandela s'est ouverte en Afrique du Sud ; le risque nationaliste est réel en Inde. La Russie est en réaffirmation (Caucase et Sotchi, Union eurasiatique, Ukraine, Syrie, Iran). Le potentiel économique est réel mais le déficit structurel de gouvernance explique que les actifs restent sous-évalués. Et les capitaux fuient les sanctions décidées par les Occidentaux en mars 2014.

► Une cinquième tendance concerne les diverses composantes du monde arabe et turco-iranien. Le Maghreb est en transition, avec des avancées politiques (Tunisie), des interrogations (Algérie, Égypte), des incertitudes (Libye). Le Moyen-Orient est touché par une guerre de 30 ans, avec des conflits stratifiés (sunnites / chiites ; gouvernements / minorités ; Arabie Saoudite / Iran). Avec la levée progressive des sanctions à son encontre, l'Iran voudra suivre une trajectoire de pays émergent, sur le modèle chinois. Grâce à la poursuite des négociations diplomatiques sur l'Iran, des facteurs géopolitiques de tension sur les prix des hydrocarbures diminuent. Israël a fait le choix d'une stratégie de diversification de ses relations économiques, fondée sur sa place de grande puissance technologique (nouant des accords avec la Chine, le Mexique, l'Inde, le Brésil et des pays du Golfe). Les prochaines crises seront d'origine interne, sociale et politique, dans la péninsule arabique. L'Afrique est un continent en croissance (matières premières, communications, logistique, banque) et des perspectives prometteuses s'ouvrent, « à la guerre près » (deux tiers des forces de l'Organisation des Nations unies s'y trouvent).

## *Un monde interdépendant mais peu coopératif*

Ce fond de tableau dessine un monde plus interdépendant que jamais et bien peu coopératif <sup>9</sup>, constitué d'États profondément attachés à disposer des attributs de leur souveraineté et à transformer, pour les plus importants d'entre eux, leur assise économique et financière en capacités d'affirmation et de projection de puissance : initiatives diplomatiques et concertation Sud-Sud, développement de capacités maritimes (Brésil, Inde, Malaisie, Singapour, Chine), exigence de réformes de représentation dans les institutions internationales. Bref, il est classiquement westphalien, tournant le dos à l'esprit post-souverainiste qui règne à Bruxelles.

Les tentatives d'intégration régionale, où l'Union européenne croit voir la preuve de son influence, ne doivent pas faire illusion. Le Brésil domine le

9. PERETZ Pauline, « Un monde discordant. Entretien avec Michel Foucher », *La Vie des idées*, 11 février 2013. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Un-monde-discordant.html>. Consulté le 19 mars 2014.

Mercosur, d'autant que l'Argentine s'effondre. Japon et Chine pèsent à l'excès sur le destin de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est), politiquement divisée comme on le voit à propos des contentieux en mer de Chine méridionale. L'Afrique du Sud domine la SADC (Southern African Development Community) comme le Nigeria la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). L'Union du Maghreb arabe est une coquille vide et le projet incertain d'Union eurasiatique s'énonce comme un dispositif anti-UE. Rien de convaincant donc, malgré la symbolique des drapeaux unionistes flottant à côté des drapeaux nationaux et la diplomatie photogénique.

Ce vaste monde est un défi authentique pour la poursuite du projet politique des Européens. Dans les phases antérieures de la construction européenne (réconciliation puis extension des acquis au-delà du noyau carolingien), l'ambition du grand marché intérieur et le projet politique coïncidaient dans l'espace. L'extension à de nouveaux membres n'a pas modifié cette concordance des territoires, même si la zone euro est, provisoirement, moins étendue. L'Europe instituée, c'est : des institutions communes, un marché unique, des échanges croisés, une circulation intense, une monnaie (pour la plupart, celle des autres étant liée à l'euro, sauf la livre sterling) ; bref, Montesquieu plus l'économie de marché.

Dès lors que plus de la moitié des échanges se réalisent dans l'Union mais que la croissance économique y marque le pas depuis 2007, la reprise se fonde sur l'accès aux marchés extérieurs, comme on le voit en Espagne, excédentaire en 2013 (pour la première fois depuis 1986). Et à cette échelle planétaire s'impose le règne du chacun pour soi<sup>10</sup>. Rien d'européen n'est proposé aux consommateurs des classes moyennes des pays émergents, hormis Airbus (et la mise en service de satellites par l'Agence spatiale européenne) et l'euro, comme deuxième monnaie de réserve des banques centrales (à hauteur de 24 %, selon le Fonds monétaire international [FMI]). Quel Européen parle d'Europe en Chine ou en Inde ? Du reste, sauf en Chine, on ne trouve guère d'instituts spécialisés dans les études européennes (même au Brésil).

L'exposition des Européens aux défis planétaires imposerait une troisième étape de la construction européenne, se situant sur un autre registre d'espace-temps que les deux précédentes. Une réponse en deux versants a été fournie : l'affirmation de la politique commerciale, et le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

La première est l'une des plus anciennes compétences exclusives de l'Union européenne. Elle dégage un surplus extérieur de 1,5 % du produit intérieur brut (PIB). Ses parts de marché sont stables depuis 10 ans, à 16 %-17 % du volume mondial. Elle restera le plus grand marché du monde jusqu'en 2030 au moins<sup>11</sup>. En longue durée, l'Union a bien tiré parti de la nouvelle division

---

10. FOUCHER Michel (entretien), « L'Europe pratique le chacun pour soi », *Le Soir*, 2 janvier 2014.

11. LAMY Pascal, « Quel avenir pour l'Union européenne dans le commerce mondial ? », in FOUCHER Michel et CHOPIN Thierry (sous la dir. de), *Rapport Schuman sur l'état de l'Union 2014*, Paris : Lignes de repères, mars 2014.

internationale du travail (part de marché stable : 20 %, alors que celle du Japon et des États-Unis a baissé ; triplement de l'excédent commercial sur 10 ans, à 200 milliards d'euros). Les problèmes y sont internes (croissance, compétitivité-prix). L'euro représente 24,2 % des réserves de change détenues par les banques centrales (des pays qui en font état auprès du FMI, donc hors Chine, où la part des réserves en euros est estimée à 25 %-28 %<sup>12</sup>).

Pour sa part, le TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*, négociations commerciales transatlantiques) concerne deux sous-ensembles qui échangent deux milliards de dollars US de biens et services par jour (au total, sur l'année 2012 : UE vers États-Unis, 449 milliards d'euros ; États-Unis vers UE, 350 milliards d'euros). Les enjeux des barrières non tarifaires (précaution), de l'accès aux marchés publics (exempter les firmes de l'UE du *Buy American Act*, rôle des États fédérés ?) et de l'harmonisation des règles comptables et prudentielles sont cruciaux.

Des accords commerciaux engageant l'UE ont été signés (Amérique andine, Canada, Maghreb, Afrique australe) ou sont en négociation (Brésil, États-Unis, Afrique, Inde, plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est, et négociation avec la Chine sur les investissements) avec la majorité des pays et des régions du monde (sauf au Moyen-Orient, en Asie centrale et avec la Russie). L'insertion dans l'économie mondiale se poursuit avec l'internationalisation des chaînes de production. Selon le FMI, 90 % de la demande viendra de l'extérieur de l'Union européenne d'ici 10 années. Les nouveaux enjeux sont ceux de la convergence réglementaire, au cœur de la deuxième réponse, le TTIP, qui concerne près de la moitié du PIB mondial et du tiers des échanges internationaux. L'objectif stratégique est de consolider la place centrale de l'aire transatlantique dans les échanges commerciaux mondiaux pour maintenir son influence sur la géopolitique mondiale. États-Unis et Union européenne auront ainsi des leviers de dialogue avec les grands pays émergents (Chine en tête) en matière de définition de normes et de *standards* communs, tout en présentant un front uni<sup>13</sup>. Encore convient-il d'aboutir à un résultat équilibré et non à un alignement européen sur des pratiques américaines (normes comptables et bancaires par exemple).

## **Une double perspective : réponse aux défis, choix d'objectifs stratégiques**

L'Union européenne se trouve donc dans la situation de choisir si et comment elle gère ces défis, par une réponse de nécessité. La situation internationale est, demain comme hier, le contexte décisif. Hier, la menace soviétique, idéologique et stratégique sur le continent, et la présence des États-Unis assu-

12. La part du dollar US y est de 61,4 %.

13. BELIN Célia et BESSON Fabien, « Quelles ambitions stratégiques derrière le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ? », in FOUCHER Michel et CHOPIN Thierry (sous la dir. de), *op. cit.*

rant une *pax americana* propice à une réconciliation entre nations rivales, qui n'allait pas de soi. Aujourd'hui, des défis économiques issus des régions à croissance rapide, dont les effets pèsent sur le modèle d'économie sociale de marché et sur la prospérité. Demain, le cadre peut être marqué de nouvelles tensions géopolitiques entre acteurs voulant dessiner de nouvelles sphères d'influence.

Le rapport final sur l'avenir de l'Europe rédigé par onze ministres des Affaires étrangères<sup>14</sup> se réfère bien plus souvent aux valeurs qu'aux intérêts. Ceux-ci ne sont mentionnés que deux fois contre cinq fois pour celles-là. Mais le texte fait une place à la dimension de « joueur mondial » devant regrouper ses forces pour bâtir une approche intégrée et d'ensemble sur une série de dossiers (commerce et affaires économiques, aide au développement, élargissement et voisinage, flux migratoires, négociations climatiques et sécurité énergétique). Il invite également à « rechercher » une politique européenne de défense. Les crises et la compétition avec d'autres économies, d'autres modèles de société et d'autres valeurs sont prises en compte dans ce document qui appelle l'Union à devenir un « acteur réel » sur la scène mondiale, notamment dans le domaine de la défense.

Les conclusions du Conseil européen de décembre 2012 consacrent deux pages et six paragraphes à la politique de sécurité et défense commune, en constatant que l'Union joue déjà un rôle régional (voisinage) et mondial dans la gestion civilo-militaire des crises extérieures : « dans le monde qui change, l'Union européenne est appelée à assumer des responsabilités accrues dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale afin de garantir la sécurité de ses citoyens et la promotion de ses intérêts ». L'insistance sur le développement des capacités est conforme à la demande que l'allié américain a adressée aux Européens dans sa directive du 5 janvier 2012, les invitant à devenir plus producteurs que consommateurs de sécurité. Le Conseil de décembre 2013 a encouragé la coopération industrielle de défense et la définition de cadres d'action en matière de cyberdéfense et de sécurité maritime. Mais on s'en remet à l'OTAN pour la qualification du paysage géostratégique et des menaces, qui retrouve un nouveau rôle face à la Russie.

Quand il s'agit de formuler un projet géopolitique propre à la troisième étape de la construction européenne — bâtir un centre de puissance et d'influence qui pèse dans un monde polycentrique —, l'approche commune (à 28), *ab initio*, ne va pas de soi. En réalité, ce projet ne peut résulter que de la convergence initiale des intentions de quelques États. À cet égard, l'évolution récente de la position allemande mérite attention<sup>15</sup>.

---

14. *Final Report of the Future of Europe Group of the Foreign Ministers of Austria, Belgium, Denmark, France, Italy, Germany, Luxembourg, the Netherlands, Poland, Portugal and Spain*, 17 septembre 2012. URL : [www.europeanglobalstrategy.eu/upl/files/77714.pdf](http://www.europeanglobalstrategy.eu/upl/files/77714.pdf). Consulté le 19 mars 2014.

15. SWP (Stiftung Wissenschaft und Politik) et GMF (The German Marshall Fund of the United States), *New Power New Responsibility: Elements of a German Foreign and Security Policy for a Changing World*, Berlin / Washington, D.C. : SWP / GMF, octobre 2013 ; et entretien de Frank-Walter Steinmeier dans la *Süddeutsche Zeitung*, 20 janvier 2014.

« L'Allemagne est trop grande pour se contenter de commenter la politique internationale. Elle a besoin d'une vraie politique étrangère. » Le président Joachim Gauck<sup>16</sup> a appelé son pays à « s'impliquer plus rapidement, de façon plus résolue et plus fondamentalement dans les affaires du monde ».

La méthode consisterait donc à dresser une liste étroite d'intérêts et d'objectifs partagés, travail qui devrait être réalisé dans les enceintes adaptées. Des précédents existent, animés par un noyau restreint d'initiateurs<sup>17</sup>.

Pour entamer cette mise en perspective, j'avancerai huit recommandations thématiques d'objectifs et d'intérêts partagés à expliciter et à promouvoir collectivement par les Européens :

- ▀ La gestion de l'autonomie stratégique des Européens, en termes de sécurité des flux (accès aux matières premières, notamment énergétiques ; sécurité des voies commerciales maritimes et terrestres) et des stocks (réseaux et infrastructures stratégiques) : ceci inclut la recherche de solutions européennes pour l'autonomie numérique, pour sortir du statut actuel de protectorat des États-Unis.
- ▀ Une stratégie à long terme d'interaction lucide avec la Russie et les États de l'Europe orientale : la question de la gestion des interdépendances entre l'Europe instituée et la Russie, sur la base des intérêts légitimes des deux parties et de ceux qui peuvent être jugés communs, est tout à fait cruciale. Elle implique d'innover, de dépasser les cartes mentales anciennes et de faire des choix durables.
- ▀ Une stratégie de long terme en direction du continent africain associant sécurité, croissance économique et développement, en nouant des contrats avec les organisations régionales et en accompagnant les efforts des États africains dans la gestion des crises : il s'agit de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'une pensée stratégique africaine (est-il normal que 13 « stratégies Sahel » coexistent en 2014 ?). Il conviendrait d'associer les États du Maghreb à la politique africaine de l'UE dont c'est l'intérêt de favoriser un rapprochement entre Alger et Rabat, tant pour les affaires de la Méditerranée occidentale que pour celles du Sahara et de l'Afrique de l'Ouest.
- ▀ Le développement d'actions militaires communes dans la gestion des crises se déroulant dans des régions situées entre trois et six heures de vol de Paris, Bruxelles, Londres, Berlin, à l'ouest d'Ormuz.
- ▀ Une attention aux défis stratégiques qui se profilent à l'est d'Ormuz : il convient de sortir d'une approche strictement mercantiliste, confiant aux seuls États-Unis la gestion des contradictions géopolitiques de l'Asie orientale, alors que la moindre crise sérieuse aura un impact immédiat sur l'Eu-

16. « Le rôle de l'Allemagne dans le monde : réflexions sur la responsabilité, les normes et les alliances », discours à la conférence de sécurité de Munich, 31 janvier 2014.

17. Cf. *L'Europe à trente et plus*, document conjoint du Centre d'analyse et de prévision (Paris) et du Planungsstab (Berlin), 1999 ; *L'Europe face aux défis de la mondialisation*, *idem* 2002.

rope (d'abord au plan économique). À cet égard, un dialogue politique avec la Chine est essentiel ; de même, une politique de puissance maritime collective serait requise (la somme des zones économiques exclusives des pays riverains dépasse 22 millions de kilomètres carrés).

► Le renforcement des enceintes multilatérales, en veillant en particulier à la vigueur du droit romano-germanique (mis à mal dans les classements internationaux de type *Doing Business*, de la Banque mondiale, comme moins favorable aux affaires que la *Common Law*) : un dialogue continu avec les grands États du Sud est important pour bâtir des positions communes sur les questions multilatérales et dépasser les malentendus.

► Le maintien de l'effort de coopération pour le développement par une Union qui est le premier pourvoyeur mondial d'aide, dans un double objectif d'humanité et de stabilisation à long terme : le continent africain est, là encore, prioritaire (démographie, enjeux de développement, tensions récurrentes), mais les autres acteurs extérieurs devraient être incités à exercer des responsabilités à hauteur de leurs bénéfices commerciaux.

► Enfin, sur un autre registre, la création d'une série d'instituts d'études européennes dans les grandes régions qui sont des partenaires du multilatéralisme européen, serait propice à une meilleure appréhension de la trajectoire de l'UE.

Il s'agit en fin de compte de tirer les leçons stratégiques et géopolitiques de l'insertion de l'Union européenne dans le jeu économique mondial. La mise en forme des objectifs stratégiques indiqués me semble être la seule voie pour dépasser la discordance entre l'échelle des intérêts économiques et celle de l'action politique qui caractérise la phase présente du projet européen. Et si la prise de conscience issue de l'intérieur n'y suffit pas, le jeu des pressions extérieures sera souvent favorable à l'élaboration de réponses communes. À condition de dépasser l'hésitation constante entre l'autodéfinition de l'Union européenne comme communauté de valeurs et l'affirmation d'un ensemble géopolitique en émergence sur la base d'intérêts partagés. ■

# Une vision heureuse de l'Europe en 2050

UTOPIE OU PROJET MOBILISATEUR ?

PAR PHILIPPE DOUCET ET JEAN-FRANÇOIS DREVET <sup>1</sup>

*Du 22 au 25 mai 2014, les citoyens des 28 États membres de l'Union européenne sont invités à se rendre aux urnes pour élire leurs représentants au sein du Parlement européen. Malheureusement, dans le contexte actuel de crise qui favorise le repli sur soi dans de nombreux pays du continent, il est fort probable que ces élections ne suscitent pas un grand engouement. Pourtant, au terme de six décennies, la construction européenne a plutôt bien réussi son pari en matière de pacification des relations régionales et de développement économique ; et il reste de nombreuses perspectives d'évolutions politiques, économiques ou sociales à même d'améliorer la vie des Européens à l'heure de la mondialisation.*

*C'est en tout cas ce parti pris résolument optimiste qu'a adopté l'Observatoire en réseau pour l'aménagement du territoire européen (ORATE), dans une étude prospective de l'Europe à l'horizon 2050 visant à fixer des objectifs aux politiques territoriales mises en œuvre sur le continent, à différents niveaux décisionnels. Philippe Doucet et Jean-François Drevet, qui ont participé à cette étude, présentent ici les grandes lignes de cette vision heureuse de l'Europe en 2050, les dynamiques territoriales à l'œuvre à cet horizon (mobilité, économie résidentielle, zones urbaines / zones rurales, frontières...), ainsi que les évolutions possibles en termes de gouvernance territoriale à l'échelle mondiale, européenne, subrégionale, nationale et locale. Certains considéreront peut-être cette démarche comme utopique,*

---

1. Philippe Doucet est consultant indépendant en développement territorial et transfrontalier (GEPHYRES) ; Jean-François Drevet est ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leurs auteurs. La version intégrale de l'étude présentée dans cet article est disponible (en anglais) sur le site de Futuribles International (URL : <https://www.futuribles.com/base/document/european-territory-2050-territorial-vision/>).

**mais il s'agit là d'alimenter la réflexion stratégique au service d'un projet européen mobilisateur à l'horizon 2050, afin de se donner les moyens de le concrétiser si telle est l'ambition de l'Union. S.D. ■**

**D**epuis 1989, la formation d'un espace unique européen, la réduction du rôle des frontières et les élargissements successifs de l'Union européenne (UE) ont suscité une relance des réflexions sur le développement territorial du continent, avec le souci de faire converger les politiques nationales d'aménagement du territoire sur des thèmes d'intérêt commun, ainsi que d'assurer une meilleure prise en compte de l'impact territorial des politiques communautaires.

Les ministres européens de l'Aménagement du territoire ont tenu des rencontres régulières et établi un schéma de l'espace européen (SDEC, schéma de développement de l'espace communautaire), accompagné d'un agenda territorial. Afin de développer les outils techniques nécessaires, la Commission européenne finance un Observatoire en réseau pour l'aménagement du territoire européen (ORATE<sup>2</sup>). Après un premier programme d'études (2007-2013), destiné à jeter des bases statistiques et cartographiques, l'ORATE a lancé une analyse prospective de l'Europe en 2050, en parallèle avec les travaux réalisés par la Commission européenne, *Global Europe 2050*<sup>3</sup>.

Cette analyse a pour ambition de fixer des objectifs aux politiques ter-

ritoriales entreprises à plusieurs niveaux de gouvernement, du local au communautaire, en attendant ceux qui pourraient émerger au niveau mondial si la lutte contre le changement climatique se concrétisait. À cet effet, les rédacteurs ont estimé résolus un certain nombre de problèmes, d'où le ton résolument optimiste de l'exercice, qui consiste dans un premier temps à définir un « futur désiré », avant de fixer les moyens de l'atteindre. Sans être utopique, leur approche s'est concentrée sur la description nécessairement positive d'une vision de l'Europe en 2050, qui indique aux décideurs à quoi il serait souhaitable d'aboutir, sans se prononcer sur sa probabilité, par définition aléatoire compte tenu de la distance qui nous sépare de l'horizon 2050.

Par ailleurs, un point a été davantage explicité, dans la mesure où il ne l'avait pas autant été dans les exercices précédents menés à l'initiative de la Commission européenne : l'impact du vieillissement sur les pays émergents. En effet, les perspectives démographiques des Nations unies ainsi qu'un certain nombre de projections concernant l'évolution des dépenses sociales dans ces pays nous paraissent affecter de manière importante et durable le différentiel de compétitivité

2. Plus connu sous l'acronyme anglais ESPON (*European Spatial Policy Observatory Network*).

3. COMMISSION EUROPÉENNE, *Global Europe 2050*, Bruxelles : direction générale de la Recherche et de l'innovation, 2012.

que les pays européens connaissent actuellement avec eux, ce qui ne peut manquer d'avoir des conséquences sur l'économie européenne.

Cet article reprend la contribution à ces travaux établie par une équipe coordonnée par Valérie Biot, dans le cadre de l'Institut de géographie et d'aménagement territorial de l'université libre de Bruxelles, et rédigée par Philippe Doucet et Jean-François Drevet. Ce document a pour objectif d'alimenter la réflexion et le débat concernant les politiques territoriales et la définition ultérieure d'objectifs de moyen terme (*mid-term targets*), découlant du consensus établi.

Les rédacteurs ont estimé que trois fondamentaux de la construction européenne seraient renforcés et accentués. En 2050, l'Europe est :

— Pacifique : pas de choc des civilisations, les relations s'améliorent entre les pays du voisinage actuellement en conflit. Le mode de gestion de l'UE (les pays ne doivent pas s'affronter en dehors des salles capitonnées du Conseil européen) s'est progressivement étendu : dans la périphérie européenne, on respecte le droit international (ce qui a permis de réduire les dépenses militaires et de gérer au mieux le développement spatial dans les périphéries de l'UE, notamment en Méditerranée).

— Démocratique : le respect de l'état de droit, de la Charte des droits fondamentaux, des droits de minorités, etc., ainsi que de l'acquis des cours de justice (celle des droits

de l'homme à Strasbourg et de l'UE à Luxembourg) sont consolidés ; les pratiques se sont améliorées, les libertés de base ne sont plus menacées. La souveraineté illimitée des États n'est plus qu'un lointain souvenir, tant les champs de coopération internationale sont nombreux et étendus. Ils ont de leur plein gré délégué de nouvelles compétences, qui sont exercées en commun dans le cadre des traités d'intégration ou de coopération. On observe une amélioration de la gouvernance : subsidiarité accrue, renforcement du contrôle des exécutifs, corruption en recul.

— Prospère, mais respectueuse de son environnement, elle a maintenu sa compétitivité <sup>4</sup> vis-à-vis des pays émergents et fait évoluer le contenu de sa croissance économique, qui prend en compte les nécessités de la solidarité et de la justice spatiale. En outre, l'UE a diminué son endettement, conservé les moyens de financer son modèle social et réduit ses disparités de développement.

## **Les relations Europe-monde**

### **Une mondialisation équilibrée**

En 2050 comme en 2013, l'Europe est davantage influencée par l'évolution du monde que le monde par celle de l'Europe. La « contrainte extérieure » (c'est-à-dire la mondialisation) est toujours le facteur d'évolution prépondérant.

4. La compétitivité à laquelle il est fait référence ici est prise au sens le plus large : elle inclut les coûts d'externalité et se place dans le cadre d'une économie « bas carbone » et reposant sur une mobilité soutenable.

En 2050, conformément aux projections des Nations unies, la plus grande partie du monde est affectée par le vieillissement, notamment l'Asie, ce qui a fortement infléchi les conditions de la compétition internationale. Certes, l'Europe a fait d'importants efforts de compétitivité, notamment en développant la recherche et l'innovation, mais les écarts observés au début des années 2000 entre l'UE et les pays émergents se sont fortement réduits par suite des transformations démographiques intervenues dans ces derniers pays.

En 2050, la population d'âge actif de la Chine, qui représentait 72 % de sa population totale dans les années 2000, n'en représente plus que 57 %. Les travailleurs issus de périodes de forte natalité sont maintenant des retraités, qui veulent des pensions et des soins médicaux, et n'ont pas eu assez d'enfants (deux générations de politique de l'enfant unique) pour les financer. La population active diminue maintenant au rythme de 1 % par an, ce qui a notablement réduit le taux de croissance économique et augmenté les coûts sociaux. La Chine doit puiser dans ses réserves pour assurer un minimum de prestations sociales

à sa population vieillissante. À un moindre degré, les autres pays asiatiques connaissent une évolution comparable : en 2050, les effets à la baisse des taux de fécondité se sont répercutés sur la population d'âge actif.

Certains de ces pays ont accédé à la démocratie, ce qui a accentué cette évolution. Il en est résulté de fortes augmentations du coût horaire de la main-d'œuvre, soit par la hausse directe des salaires (établissement d'un salaire minimum dans plusieurs pays asiatiques), soit par un accroissement des avantages sociaux (assurances maladie et chômage, contributions retraite, congés payés). La part des dépenses sociales<sup>5</sup> et environnementales<sup>6</sup> a connu un accroissement important en valeur relative et approche maintenant 15 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui a fortement accru le poids des prélèvements obligatoires. L'évolution des dépenses de santé en offre un bon exemple : en 2050, conformément aux hypothèses de l'OCDE<sup>7</sup>, les dépenses de santé et de dépendance dans les pays émergents approchent les 10 % du PIB.

Dans un contexte apaisé par la convergence des coûts de produc-

5. En 2009, suivant une étude de la Banque asiatique de développement (*The Social Protection Index: Assessing Results for Asia and the Pacific*, Manille : Banque asiatique de développement, 2013), les dépenses de protection sociale représentaient, en pourcentage du PIB : 19,2 % au Japon, 7,9 % en Corée du Sud, 5,4 % en Chine et 1,7 % en Inde (moyenne de l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques] 22,1 %).

6. Équivalent à 1,2 % du PIB de l'UE en 2011 (par comparaison la Turquie est à 0,22 %).

7. LA MAISONNEUVE Christine (de) et OLIVEIRA MARTINS Joaquim, *Public Spending on Health and Long Term Care: A New Set of Projections*, Paris : OCDE (*Economic Policy Paper* n° 6), juin 2013. De 2010 à 2060, selon des hypothèses prudentes (vieillessement en bonne santé et faible taux de dépendance), les dépenses de santé et de dépendance (*long term care*) dans les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud et Indonésie) devraient passer de 2,5 % du PIB à 5,3 % (hypothèse de maîtrise des coûts) ou 9,8 % (hypothèse de pression des coûts) — les moyennes pour les pays de l'OCDE étant de 6,2 % (dépenses 2010), et de 9,5 % (maîtrise des coûts) et 13,9 % (pression des coûts) en 2060, en pourcentage du PIB.

tion dans la plus grande partie du monde, à l'exception de quelques pays en cours de rattrapage (Afrique subsaharienne), l'intensification des échanges et la mondialisation se sont poursuivies. La production industrielle s'est décentralisée, il n'y a plus vraiment de « pays ateliers ». Les échanges interbranches se sont fortement accrus et le commerce extérieur représente plus que jamais une composante importante de la croissance européenne.

### **Les aspects territoriaux**

En 2050, on observe une convergence mondiale des facteurs fondamentaux de l'organisation des échanges, de l'évolution de la mobilité, du marché de l'énergie, qui s'imposent au territoire européen comme aux autres. Les écarts de compétitivité se sont réduits et les techniques de recyclage sont devenues assez perfectionnées pour assurer la récupération de la plus grande partie des produits consommés.

Les économies d'énergie sont devenues un objectif mondial, accentué par l'imposition de normes strictes en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique. Les tensions sur le marché de l'énergie qui s'étaient développées au cours de la période 2020-2030 ont été réduites, grâce au progrès technologique (abondance des énergies nouvelles) et aux économies d'énergie (réduction de la consommation d'énergie).

Avec les nouvelles technologies, les conditions de production se sont rationalisées : au lieu de produire d'abord et de chercher à vendre ensuite, la tendance est à ne produire que ce que l'on a déjà vendu : on achète sur Internet des biens virtuels, qui sont ensuite mis en production, ce qui entraîne la réduction de la consommation d'énergie par unité de PIB du fait de celle du stockage et d'importantes économies de matières premières (par exemple, la disparition des inventus de journaux et de livres depuis que l'on imprime seulement ce que les lecteurs ont commandé).

Le juste-à-temps et la technique 3D (impression en trois dimensions) rapprochent les lieux de production des centres de consommation, ce qui induit des logiques nouvelles de répartition de la population et des activités, dans les pays qui sont en mesure d'offrir des conditions d'accessibilité relativement équitables sur l'ensemble de leur territoire. Les nouvelles infrastructures accompagnent ou renforcent l'évolution vers « un monde simultanément plus globalisé et plus localisé <sup>8</sup> ». Si la mondialisation avait créé des pôles de croissance mieux reliés au reste du monde qu'à leur arrière-pays, un certain nombre d'éléments nouveaux sont venus infléchir cette évolution.

Au cours des années 1990, on avait cru que les critères de localisation géographique disparaîtraient du fait de l'abolition des distances <sup>9</sup>,

8. « Technology and Geography: A Sense of Place », *The Economist*, Special Report, 27 octobre 2012.

9. D'après Frances Cairncross, journaliste à *The Economist*. Voir son ouvrage *The Death of Distance: How the Communications Revolution Is Changing our Lives*, Boston : Harvard Business School Press, 1997.

qui contrebalancerait les dynamiques de concentration : la disponibilité des télécommunications permettrait de produire n'importe où et le télétravail éviterait les déplacements de la main-d'œuvre. On avait alors imaginé un cyberspace indépendant des déterminismes géographiques et politiques.

En 2050, la géographie joue encore un rôle essentiel : le milieu physique continue d'influencer le milieu numérique. Comme tout le monde a été converti au numérique<sup>10</sup>, les facteurs de localisation classiques ont retrouvé une importance accrue : le climat, les infrastructures et le régime fiscal, ce qui avantage une fois de plus les grandes villes devenues des *smart cities* (villes intelligentes, durables), en dépit de l'existence des logiques de dispersion indiquées plus haut.

En parallèle, bien que de nouvelles opportunités soient offertes par les technologies de communication à distance (généralisation de l'accès à Internet et de l'équipement de la population en matériel individuel à haut débit), la mobilité des personnes s'est accrue : des catégories de population antérieurement peu mobiles (retraités) le sont davantage, la croissance du tourisme touche désormais des effectifs très nombreux.

## **Les dynamiques territoriales**

Si les changements induits par la mondialisation ont profondément affecté le territoire de l'UE de 2050,

ils n'ont pas l'ampleur observée sur d'autres continents, du fait de taux de croissance de l'économie et de la population nettement plus bas. Pour autant que les choses soient comparables, à la différence de l'espace américain, l'Europe connaît aussi une moins grande flexibilité de ses territoires aux transformations économiques. Le poids de l'Histoire, la volonté de conserver le patrimoine continuent de jouer un rôle important dans la gestion des territoires, par rapport aux pratiques en vigueur dans d'autres pays, comme les États-Unis. En parallèle, le souci de protéger l'environnement, d'économiser les ressources naturelles et d'assurer une insertion prudente des nouvelles infrastructures, ont aussi limité l'ampleur des transformations.

Les dynamiques territoriales de l'Europe de 2050 sont aussi influencées par deux éléments, qui jouent un rôle plus important que sur les autres continents : une mobilité résidentielle faible et un système de redistribution sociale généreux qui a d'importantes conséquences spatiales, en créant une économie résidentielle qui se nourrit en grande partie des revenus de transfert.

## **L'évolution de la mobilité résidentielle**

Si la géographie du territoire européen en 2050 n'a pas été trop profondément modifiée par rapport aux années 2010, c'est aussi en raison de la persistance d'une faible mobilité, notamment des

10. En 2017, selon une projection d'Ericsson de 2011, la moitié de la population mondiale aura un *smartphone*.

actifs <sup>11</sup>. Alors qu'environ 4 % de cette population souhaitent migrer, les déplacements réels ne portent que sur une proportion proche de celle des années 2000, environ 1 % (plus de 2 % aux États-Unis) <sup>12</sup>. En pratique, en dépit de la persistance du chômage et des écarts de revenus entre certaines régions, la mobilité entre les États membres reste entravée par le maintien d'obstacles, qui n'ont pas fondamentalement diminué.

En fait, les plus mobiles se trouvent aux deux extrémités de l'éventail des qualifications :

— Les moins qualifiés, parce que la connaissance de la langue nationale n'est pas nécessaire pour certaines tâches d'exécution. Il s'agit le plus souvent de migrants originaires des pays tiers.

— Les plus qualifiés, parce que la connaissance d'une langue véhiculaire (l'anglais) leur permet d'occuper des emplois de haut niveau dans des multinationales.

Pour presque tous les autres emplois, du fait de l'élévation des qualifications, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance de la langue nationale, ce qui réduit les migrations au-delà de la zone linguistique d'origine. Si les politiques d'optimisation de la mobilité suivies au niveau communautaire (coordination des régimes de protection sociale, portabilité des droits à la retraite, enseignement des langues

étrangères) et national (assouplissement des marchés du travail et du logement) ont produit des résultats, elles ne sont pas parvenues à faire disparaître cet obstacle.

En 2050, les planificateurs s'efforcent d'assurer une gestion plus fine de la mobilité, en élaborant des politiques adaptées aux différentes classes d'âge :

— Chez les 0-20 ans, s'est accrue la sensibilité à la disponibilité en infrastructures scolaires spécialisées. Les efforts des collectivités pour créer des écoles bilingues, ou fournissant un enseignement dans d'autres langues que celle du pays, ont un effet d'attraction sur les investisseurs étrangers, y compris d'origine extraeuropéenne, qui peuvent ainsi plus facilement expatrier leur main-d'œuvre.

— Chez les 20-30 ans, la forte mobilité liée aux études s'est accrue avec la généralisation des programmes de coopération (type Erasmus). À l'entrée dans la vie professionnelle (recherche des premiers emplois), les jeunes sont une cible privilégiée pour les politiques régionales de « sédentarisation » des jeunes travailleurs et des étudiants attirés par la qualité des universités (aide à l'obtention d'un premier emploi, soutien à la création d'entreprises, allocations logement). De nombreuses régions en cours de dépeuplement attirent ainsi des forces nouvelles, afin de redresser

11. Cf. BONIN Holger et alii, *Geographic Mobility in the European Union: Optimising its Economy and Social Benefits*, Bonn : IZA (Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit), *Research Report* n° 19, 2008.

12. Au début des années 2000, 2,3 % de la force de travail aux États-Unis changeaient d'État chaque année, alors qu'en Europe, ces migrations étaient réduites à 0,2 % (migration entre deux États membres) ou 1,0 % (mobilité interrégionale à l'intérieur d'un État membre).

leurs déséquilibres démographiques et d'accroître l'activité économique.

— Les 30-50 ans ont de fortes contraintes de localisation liées à leur vie familiale (emploi du conjoint, éducation des enfants), à prendre en compte par les collectivités territoriales qui veulent attirer des médecins ou d'autres spécialistes en zone rurale.

— Les 50-75 ans reviennent à une assez forte mobilité professionnelle et personnelle, avec une disponibilité à changer de résidence en fin de vie professionnelle ou comme jeunes retraités, ce qui offre de nouvelles opportunités aux collectivités territoriales qui s'efforcent d'attirer des populations disposant de moyens financiers, afin de stimuler l'économie résidentielle et touristique.

— Avec les plus de 75 ans, il faut gérer le retour vers les centres urbains, en raison d'une dépendance croissante vis-à-vis des infrastructures de santé : la concentration de ces infrastructures pour des raisons techniques (regroupement des hôpitaux) induit celle de la population qui en a le plus besoin. Des investissements importants sont consentis en faveur des personnes âgées à mobilité réduite (développement des résidences pour personnes âgées et dépendantes), éventuellement dans les zones périurbaines ou rurales.

En 2050, les politiques d'encouragement à la mobilité accordent donc une importance croissante aux inactifs, qui sont une source de transferts financiers et par voie de conséquence une opportunité pour la création d'emplois dans certaines régions.

### **L'économie résidentielle**<sup>13</sup>

En fait, la répartition des emplois n'est plus seulement un décalque de la géographie de la production. L'importance des transferts, qui découlent de la redistribution du produit des prélèvements obligatoires (environ 40 % du PIB en 2010 dans l'UE à 27), est créatrice d'une autre géographie, celle de l'économie résidentielle, qui se superpose à la précédente. Dans les pays européens où ces prélèvements sont élevés, ces transferts exercent un effet correcteur sur les disparités<sup>14</sup> beaucoup plus important que celui des politiques régionales proprement dites.

Bien que des réajustements parfois douloureux aient été opérés, grâce au rétablissement de sa compétitivité, l'Europe de 2050 est parvenue à conserver son système de protection sociale. L'ensemble de la population continue à en bénéficier, les régimes de retraite sont équilibrés et les assurances chômage, bien que moins généreuses que dans le passé, continuent de sou-

13. Concept initialement développé par Laurent Davezies pour décrire une économie basée sur la population réellement présente sur un territoire, qui peut varier rapidement, et qui à la fois produit et consomme. Elle se distingue de l'économie classique qui est basée sur les lieux de production traditionnels (usines, services, etc.). Voir en particulier DAVEZIES Laurent, « Développement local : le déménagement des Français. La dissociation des lieux de production et de consommation », *Futuribles*, n° 295, mars 2004, p. 43-56 (NDLR).

14. Voir DAVEZIES Laurent, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris : Seuil (La République des idées), 2008.

tenir les personnes en quête d'un nouvel emploi. L'économie sociale et les services non marchands se sont maintenus et développés.

Comme dans le passé, ces dépenses se répartissent davantage en fonction de la population que de la production. Elles contribuent à la création d'emplois qui sont mieux répartis sur le territoire et plus stables que ceux créés par la production (affectée par les aléas de la conjoncture). De plus en plus de retraités consomment leurs revenus en dehors des zones d'emploi où ils ont été produits. Avec les navetteurs<sup>15</sup>, les propriétaires de résidences secondaires et les touristes, ils alimentent une économie « résidentielle », qui amortit les mutations économiques et contribue de manière déterminante à la croissance des zones antérieurement défavorisées. Cependant, les facteurs de répartition de l'économie résidentielle eux-mêmes peuvent s'infléchir en faveur des grandes villes, par exemple si celles-ci offrent aux *seniors* vieillissants des centres de soins plus modernes et des services mieux adaptés à leur état de santé.

## Métropoles, villes et zones rurales

En 2050, la complémentarité entre les deux économies, la productive qui alimente la croissance et la résidentielle où les ménages dépensent leur revenu, a atténué les disparités territoriales.

La mondialisation continue de favoriser les grandes métropoles, qui capitalisent valeur ajoutée et emplois. Les entreprises y bénéficient d'économies d'échelle, d'une gamme de services de haut niveau et d'excellentes infrastructures. Elles y trouvent une main-d'œuvre très qualifiée et l'environnement économique qui leur convient. Cependant, dans l'Europe de 2050, leur développement est entravé par le manque d'espace et les surcoûts pour la collectivité résultant de la concentration et de la spéculation immobilière. Quand les pouvoirs publics font payer aux entreprises qui les demandent le coût réel des infrastructures et des services, elles sont tentées par des localisations moins coûteuses.

Une partie importante des activités se dirige vers des centres urbains moins développés (*secondary growth poles*), mais offrant des conditions d'installation attractives et de bonnes liaisons avec les métropoles. De nombreuses entreprises se décentralisent et créent de nouvelles activités là où il existe des réseaux urbains coopératifs, qui leur permettent de retrouver une gamme de services d'un bon niveau, sans les surcoûts attachés aux métropoles. Cette évolution a été particulièrement importante dans les pays dépourvus de très grandes métropoles, où les autorités ont favorisé leurs villes, qui se sont progressivement dotées de fonctions internationales de bon niveau en dépit de leur taille<sup>16</sup>. Conformément à ce

15. Ceux qui travaillent dans une grande ville et résident en dehors (en anglais *commuters*).

16. PARKINSON Michael *et alii*, *Second Tier Cities and Territorial Development in Europe (SGPTD): Performances, Policies and Prospects*, Luxembourg / Liverpool : ESPON / European Institute of Urban Affairs (Liverpool John Moores University), 2012, *Final Report*, juin 2012. L'étude porte sur 124 villes intermédiaires (*second tier cities*) dans 31 pays.

qui avait été observé au début du XXI<sup>e</sup> siècle, ces villes ont connu des progrès importants, parfois supérieurs à ceux de leurs capitales, car la décentralisation et l'émergence d'une gouvernance stratégique ont permis à la majorité d'entre elles de générer des capacités de développement supplémentaires.

Les petites villes et le milieu rural n'ont pas été nécessairement défavorisés par cette évolution. Non seulement elles ont conservé des activités productives (agriculture, petites industries), mais les espaces périurbains ont reçu les activités qui ne trouvaient pas assez d'espace dans les villes. Elles sont aussi les principales bénéficiaires de l'économie résidentielle.

Par ailleurs, les régions périphériques ont acquis des débouchés importants dans les pays du partenariat oriental et dans les PSEM (pays du Sud et de l'Est méditerranéen). Elles bénéficient de l'intensification des échanges avec les pays du voisinage, où des taux de croissance économique plus élevés que dans l'UE et l'augmentation du niveau de vie ont créé des besoins plus solvables que dans le passé.

## ***Perméabilité et mobilité des limites***

En 2050, les frontières de l'UE ne sont plus des obstacles. Sauf dans les pays adhérents les plus récents, elles ont perdu le rôle écran qui avait été le leur. L'Europe n'est cependant pas parvenue à une fluidité des déplacements comparable à celle des États-Unis, en raison du maintien d'importants obstacles administratifs (non-harmonisation des prestations sociales) et linguistiques

(même si ceux-ci ont été sensiblement atténués par les progrès impressionnants de l'informatique dans les domaines de la traduction et de l'interprétation). Avec les pays de la périphérie, en dépit de l'intensification des relations, il existe encore des limitations à la libre circulation et surtout à l'installation des migrants.

Le franchissement des frontières est cependant devenu très facile, grâce à la construction de nouvelles infrastructures et à la simplification des contrôles. L'intensification des échanges a entraîné l'implantation de nouvelles activités et la réduction des écarts de revenus, sous l'effet de divers mécanismes catalysant l'intégration territoriale.

## ***L'évolution de la gouvernance territoriale***

### ***Au niveau mondial***

Après les résultats décevants de plusieurs grandes conférences internationales, il est devenu clair que les objectifs fixés par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ne seraient jamais atteints sans une réforme profonde de la gouvernance de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur le climat.

Face à l'émergence de problèmes de dimension mondiale comme la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, les gouvernements ont évolué progressivement vers la mise en œuvre de réponses communes. Et pour qu'elles soient efficaces, ils ont accepté, parfois après beaucoup de réticences, de confier à de nouvelles organisa-

tions internationales des pouvoirs décisionnels.

Après de longues négociations, un accord a été conclu en vue de la création d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME), qui a reçu compétence pour fixer des objectifs à la préservation de la planète. Leur mise en œuvre a été assurée, en prévoyant des sanctions pour les gouvernements récalcitrants et l'arbitrage éventuel d'une cour de justice. Après les inévitables difficultés initiales, notamment en raison de la résistance de certains pays, le système a commencé à fonctionner, grâce à l'écho positif dont il bénéficie dans les opinions de la plupart des pays.

Il en a résulté un développement de la coopération mondiale sur diverses questions relatives au développement territorial. D'innombrables acteurs des secteurs public et privé, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, ont été impliqués dans ce processus. Au cours des dernières décennies, la conservation et l'exploitation des ressources naturelles et de l'énergie dans les zones économiques exclusives (ZEE) des différentes nations et sur les espaces maritimes communs, a donné lieu à des polémiques passionnées.

Une coordination efficace a été réalisée avec l'Organisation maritime internationale (OMI), dont l'action dans les domaines de la sécurité et de la sécurité maritime a été intensifiée : dans les espaces maritimes (71 % de la superficie de la

planète), sont mis en œuvre des traités internationaux sur le modèle de celui de l'Antarctique. Au-delà des ZEE, suite aux modifications du droit de la mer pour y faire figurer les nouvelles contraintes environnementales, les nouveaux traités couvrent désormais les régions arctiques et la haute mer.

Des normes élevées ont été adoptées (taux minimum de boisement, mode d'occupation du sol économe en énergie, rationalisation du stockage et de la consommation de l'eau) et appliquées avec succès. Des progrès significatifs ont donc été accomplis.

Ainsi, une plus grande prise en compte du fait territorial s'est imposée dans la gouvernance : comme l'avait indiqué en son temps la Banque mondiale<sup>17</sup>, la géographie a son rôle à jouer (« *geography matters* ») pour établir des stratégies de développement efficaces. Depuis le stade de la conception<sup>18</sup>, le facteur territorial est intégré dans toutes les politiques à effets spatiaux. Les études d'impact territorial sont couramment pratiquées. Il est devenu possible d'anticiper les effets spatiaux des politiques sectorielles, au lieu de demander aux politiques régionales de réparer les distorsions nées de l'application inadéquate des politiques sectorielles.

## Au niveau européen

Un siècle s'est écoulé depuis la déclaration Schuman du 9 mai 1950 et l'Union européenne a bien pro-

17. *World Development Report 2009: Reshaping Economic Geography*, Washington, D.C. : Banque mondiale, novembre 2008.

18. « *Looking at the map before implementing policies.* »

gressé. Elle n'a connu ni la fragmentation ni la construction d'un super État-nation. Après les secousses des années 2000 et 2010, le basculement vers une structure fédérale a été accepté par les pays de la monnaie unique et progressivement étendu aux autres États membres. Définies de manière explicite et limitative, les compétences confiées à l'Union lui permettent d'exercer ses prérogatives de manière efficace. La Commission exécutive est devenue le gouvernement de l'Union, mais elle est contrôlée attentivement par le pouvoir législatif, exercé par le Conseil (la Chambre des États, qui vote à la majorité qualifiée) et le Parlement (la Chambre des représentants, qui vote à la majorité simple). L'émergence d'une politique étrangère et de sécurité européenne a été le pas le plus difficile à franchir : il a été réalisé au moyen d'un exercice vigilant des compétences communes dans les relations extérieures, qui a peu à peu développé le besoin de coordination de ces politiques entre les États membres les plus importants (et au départ les plus réticents).

La périphérie Euromed forme une vaste zone intermédiaire de pays associés, qui réalisent avec l'UE la plus grande partie de leurs échanges (ce qui était déjà le cas en 2013 pour la majorité d'entre eux) et ont adopté une grande partie de l'acquis de l'UE (conformément au modèle de la politique européenne de voisinage défini en 2003).

Bien que représentant maintenant plus d'une trentaine d'États membres, l'UE n'a pas encore atteint sa configuration définitive, car soumise à un double processus d'intégration et de distanciation :

— Plusieurs pays ont développé un processus de rapprochement dans le cadre des versions successives de la politique européenne de voisinage. Mais l'adoption « à la carte » de vastes éléments de l'acquis communautaire ne les a pas conduits à une adoption pleine et entière, soit parce qu'ils ne le souhaitaient pas eux-mêmes, soit parce que leur adhésion n'a pas recueilli l'unanimité des États membres (il s'agit du dernier domaine où l'unanimité est requise).

— Inversement, d'autres États membres n'ont pas voulu accepter d'entrer dans une organisation fédérale, ce qui les a mis *de facto* en dehors de l'Union, avec laquelle ils ont cependant voulu conserver des liens très étroits.

Il en résulte une organisation de l'ensemble Euromed en cercles concentriques, où l'UE est entourée d'une périphérie<sup>19</sup> de pays avec qui elle a conclu des accords bilatéraux spécifiques en fonction de leurs contingences propres. Entre ceux qui ont été membres de l'Union avant 2020 (le Royaume-Uni), ceux qui auraient voulu en faire partie (la Turquie) et ceux qui se satisfont d'une relation *ad hoc* (la Russie), les différences sont encore importantes.

---

19. En 2051, les pays éligibles à la politique européenne de voisinage représentent une population supérieure à celle de l'UE : 592 millions d'habitants contre 526 millions, avec un fort déséquilibre entre le Sud (du Maroc à la Turquie, 411 millions d'habitants) et l'Est (180 millions d'habitants pour la Russie et les pays du partenariat oriental). *Source* : projections à fécondité moyenne des Nations unies in *World Population Prospects: The 2012 Revision*, New York : Nations unies (Division de la population), 2013.

La cohésion territoriale se classe toujours parmi les principaux objectifs de la politique de l'UE : une « stratégie de la cohésion territoriale de l'UE » (EUTeCoS) a été élaborée, approuvée officiellement par les autorités de l'UE et périodiquement mise à jour depuis. Elle fournit un cadre de coordination pour toutes les politiques de l'UE ayant un impact territorial. Le but est de faire en sorte que toutes ces politiques contribuent à une stratégie de développement territorial cohérent, équilibré et durable de l'UE.

Du point de vue des politiques territoriales, la solidarité croissante dans l'espace Euromed se manifeste par de nombreuses actions concrètes, notamment par la participation des pays de la périphérie aux projets d'aménagement du territoire européen et aux macrorégions qui touchent leur territoire (Alpes, Baltique, Arctique, Méditerranée, mer Noire).

### **Les groupements transnationaux de coopération territoriale (GTCT)**

Entre les pays de la zone Euro-med, la coopération s'est intensifiée, du fait de la nécessité d'appliquer les normes édictées par l'OME et des contraintes de la préservation de nombreux espaces communs, comme le Bassin méditerranéen (préservation de la qualité des eaux, mise en œuvre des normes antisismiques, surveillance des stocks de poisson). Membres ou non de l'UE, les pays riverains de la *mare internum* ont décidé de coordonner leurs politiques territoriales dans le cadre de programmes interméditerranéens établis pour le bassin tout entier et ses annexes (notamment la mer Noire).

De cette problématique est issue l'émergence des groupements transnationaux de coopération territoriale (GTCT), à partir d'une communauté de problèmes, pour en faire une communauté d'opportunités, dans des espaces d'intérêt commun comme les bassins maritimes (la Baltique) ou fluviaux (le Danube), ou les massifs montagneux appartenant à plusieurs États membres (les Alpes). Ces espaces, d'une taille intermédiaire entre les États membres (trop petits) et l'Euromed (trop grand), représentent un cadre géographique pertinent pour la mise en œuvre de politiques adaptées, notamment en matière de préservation de l'environnement, de coordination des transports et d'aménagement du territoire. Lancées avec l'appui des fonds structurels communautaires à partir de 1995, les groupements correspondants ont progressivement pris une dimension plus importante, sans modification de l'ordre juridique existant : ils ne sont pas devenus des organisations internationales à compétence législative et interviennent par délégation de l'UE et des pays qui la composent sur des thèmes d'intérêt commun.

Des dispositions similaires s'appliquent, *mutatis mutandis*, à la coopération territoriale dans les zones frontalières, avec le concours de représentants des autorités régionales et locales, notamment dans le cas des euro-régions, sur des thèmes similaires aux GTCT.

### **Dans les États membres**

En 2050, par rapport au stade préfédéral de l'UE des années post-2000, les responsabilités et l'organisation des États membres ont considérablement évolué. Si les pro-

cédures internes, la répartition des responsabilités et des mécanismes de gouvernance territoriale varient encore considérablement d'un État à l'autre et même à l'intérieur de plusieurs d'entre eux, un nombre variable d'anciennes prérogatives nationales ont été déléguées au niveau supérieur (fédéral) ou inférieur (les collectivités territoriales). Des efforts considérables ont été investis dans la clarification de la mission exacte des différents niveaux de gouvernement.

En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques, les États ont gardé la plupart de leurs anciennes responsabilités et sont chargés de la mise en œuvre de nombreuses politiques fédérales. Ils assurent également la coordination et le contrôle des autorités régionales et locales. Le cadrage de certaines politiques telles que l'aménagement du territoire se classe toujours parmi les prérogatives de l'État.

## ***Dans les collectivités territoriales***

Au cours de la période 2010-2050, confrontés à de fortes contraintes

budgétaires, les États membres ont continué de réformer leurs administrations territoriales. Ils ont cherché à en réduire le nombre et à les adapter à leurs nouvelles compétences, dans le sens d'une spécialisation et d'une diversification des unités géographiques en fonction des besoins. Les cadres séculaires hérités du passé (notamment au niveau NUTS 3<sup>20</sup>) ont été fusionnés ou dissous. Les grandes villes et les collectivités régionales (NUTS 2) ont été dotées de compétences nouvelles, soit par dévolution de l'État central, soit par regroupement ou transfert de fonctions qui n'étaient plus praticables de manière efficace au niveau inférieur (NUTS 3).

Par exemple, dans certains pays où la taille des communes était particulièrement faible, leur fusion au sein d'entités locales plus importantes et cohérentes a facilité la coopération dans les régions métropolitaines. Un processus d'intégration territoriale se déroule dans les régions métropolitaines ; il est grandement facilité par la réduction significative du nombre des autorités locales. ■

---

20. NUTS : nomenclature des unités territoriales statistiques. Dans l'UE, les NUTS 1 comprennent de trois à sept millions d'habitants en moyenne sur les unités territoriales statistiques de ce type dans le pays correspondant ; les NUTS 2, de 800 000 à trois millions d'habitants ; et les NUTS 3, de 150 000 à 800 000 habitants.

# Compétitivité : à chacun ses responsabilités

*France : le Pacte de responsabilité,  
la confusion des genres*

PAR JACQUES BICHOT <sup>1</sup>

*Confrontée à une crise économique et sociale persistante, la France semble incapable d'assainir ses finances publiques, de restaurer la compétitivité de ses entreprises, de repenser son modèle social, de réduire son taux de chômage endémique. Le récent virage social-démocrate de son gouvernement et la proposition, dite du « Pacte de responsabilité », adressée aux entreprises par le président de la République sont sans doute symptomatiques d'un des maux les plus graves dont souffre, selon Jacques Bichot, le pays : la confusion des rôles et des responsabilités.*

*En témoigne, selon l'auteur, le fait que le bon fonctionnement du marché, qu'il s'agisse du marché de l'emploi ou de celui des biens et des services, est entravé par les interventions de l'État, lui-même incapable de mettre de l'ordre dans les fonctions qui lui sont imparties, qu'il s'agisse de ses fonctions régaliennes ou de celles de garant en dernier ressort d'un État-providence qui s'est substitué aux fonctions qui devaient être assumées par des assurances sociales collectives sur une base contributive.*

*Emblématique de cet imbroglio, aux yeux de Jacques Bichot, est le malentendu sur le coût du travail qui, vu par les salariés, est assimilé au salaire net alors que, du côté des employeurs, il est apprécié à l'aune du coût salarial total, l'écart entre les deux résultant du montant des cotisations sociales qui est décidé par un troisième acteur, l'État. Ne mélangeons pas les genres, clarifions les responsabilités de chacun, notamment celles des entreprises, auxquelles il incombe de définir leur stratégie en termes de compétitivité et d'em-*

---

1. Économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3.

*ploi, et celles, distinctes, de l'État, recommande Jacques Bichot qui milite par exemple, ici, pour l'adoption d'une mesure : la mise en place de « la fiche de paie vérité ». H.J. ■*

Le « Pacte de responsabilité » proposé aux entreprises françaises par le président de la République a été accepté par le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) parce qu'il comporte une promesse de diminution des cotisations sociales employeur, conformément aux demandes répétées de cette organisation et de nombreux chefs d'entreprise. La responsabilité des entreprises est de créer des emplois viables, c'est-à-dire dont elles peuvent assumer le coût en vendant leur production : qui pourrait le contester ? Mais celle de l'État se limiterait-elle à diminuer les charges sociales, pour réduire le coût du travail et améliorer ainsi, marginalement, la compétitivité-prix des entreprises ? Cette façon de poser le problème ne manque-t-elle pas de perspicacité et ne conduira-t-elle pas de ce fait, si elle est adoptée, à de sévères déconvenues ? Telle est la question qu'il convient d'examiner, et d'examiner avec une absence de tabou qui corresponde à l'importance de l'enjeu, à commencer par le sort des millions de personnes qui ne trouvent pas d'emploi.

Le problème n'est pas seulement l'importance des cotisations patronales, il est plus fondamentalement leur existence même. Le fonctionnement du marché du travail est gravement perturbé par le pouvoir discrétionnaire qu'ont les pouvoirs publics de modifier le coût du travail fixé par contrat ou par convention collective. Cette affirmation, que la suite justifiera, conduit à proposer une réforme simple mais majeure : remplacer les cotisations employeur par des cotisations salariales, de façon à ce que le salaire brut coïncide désormais avec le coût du travail (l'actuel salaire « superbrut » ou « salaire chargé »).

Un tel changement signifierait clairement que les organisations patronales cesseraient de jouer les potiches, en compagnie de leurs homologues syndicales, dans des caisses de Sécurité sociale pilotées en réalité par les pouvoirs publics et par l'administration. L'État a fait main basse sur les assurances sociales, les transformant en un État-providence ingérable. Cela est malsain. Le financement est assuré par un mélange d'impôts et de cotisations fixées par les pouvoirs publics, si bien que ces dernières sont assimilées à des impôts. Le « ras-le-bol fiscal » provient largement de ce remplacement des cotisations d'assurance, constituant un achat de services au même titre que le paiement d'un loyer ou d'une complémentaire santé, par des impôts et des cotisations assimilables à des impôts.

Le haut niveau de sécurité sociale en France fait obstacle à la croissance économique et au plein emploi, seulement parce que les Français n'achètent pas leur protection sociale mais la reçoivent d'un État-providence financé

par l'impôt. Transférer sur l'impôt *stricto sensu* quelques milliards de cotisations sociales patronales constitue un bricolage qui ne changera pas grand-chose. Ce qu'il faut pour aller de l'avant, c'est un vrai marché du travail, sur lequel les salariés gagnent la totalité de ce qu'ils coûtent à leur employeur, et de vraies assurances sociales, dont les services seront achetés par les ménages et non plus octroyés par l'État-providence.

### *Cotisations salariales et coût du travail*

Première idée convenue : l'importance des cotisations employeur serait la cause du coût du travail trop élevé en France, et donc d'une faiblesse de la compétitivité-prix des entreprises. Un chef d'entreprise, Gilles Attaf, président d'une société qui produit elle-même, en France, les costumes qu'elle vend dans 15 boutiques, déclarait dans *La Croix* du 17 janvier 2014 : « La première chose qui pourrait nous aider, ce serait une baisse des charges. [...] J'estime qu'une baisse des charges de 10 % nous permettrait de créer 10 % d'emplois supplémentaires. » Mais il expliquait aussi : « un costume fabriqué en France coûte sept fois plus cher qu'un produit fabriqué dans un pays à bas coût ». Comment une baisse de 4 % du coût du travail, générant une baisse du coût de production de 2 % à 3 %, permettrait-elle de réduire sensiblement l'écart de 600 % qui existe avec le prix du *made in Asia* ?

Cet entrepreneur de génie, car il faut l'être pour réussir sur son créneau, n'exprime donc pas une analyse, mais un « ras-le-bol ». Et par quoi est-il excédé ? Probablement par l'absence de maîtrise de ses coûts salariaux qu'implique le mode de fixation du taux des cotisations sociales : les pouvoirs publics peuvent lui imposer *ad libitum* une augmentation de ces taux, ou une nouvelle cotisation, ce qui dans l'immédiat réduit sa marge bénéficiaire. Il lui faut ensuite se mesurer à ses salariés, et le cas échéant à leurs délégués syndicaux, pour faire passer des mesures d'austérité telles qu'un gel ou une moindre augmentation des salaires bruts. Ce sont là des négociations usantes, effectuées dans de mauvaises conditions puisque les employés n'ont pas conscience du fait que l'État leur a déjà octroyé, aux frais de l'entreprise, une hausse de salaire, immédiatement confisquée par une hausse de cotisation.

Considérer une augmentation des cotisations patronales comme une hausse de la rémunération du facteur travail rejoint une position de la CGT (Confédération générale du travail) rapportée par *Les Échos* des 3 et 4 janvier 2014 : « Les cotisations sociales constituent la part socialisée du salaire et non à proprement parler une charge. Dès lors, toute baisse de ces cotisations constitue une baisse de salaire. » L'économiste, qui appelle volontiers salaire la totalité de ce que l'employeur met sur la table pour s'assurer les services d'un employé, c'est-à-dire le coût du travail, ou encore le salaire superbrut ou salaire chargé, ne peut qu'être d'accord. Les cotisations employeur, dont le taux est fixé par l'État, comme celui des cotisations sala-

riales, sont versées comme elles aux organismes sociaux, et dans les deux cas, le prélèvement est effectué sur la rémunération du travail.

Il est faux de dire que les cotisations patronales sont à la charge de l'entreprise, et les cotisations salariales à celle des employés ; cette croyance dogmatique ne perdure que par la force de l'habitude et à cause de notre propension à prendre les vessies juridiques pour des lanternes économiques<sup>2</sup>. En réalité, tout est à la charge de l'entreprise, salaire net et cotisations en tous genres, en tant que rémunération du travail, et les cotisations tant patronales que salariales sont à la charge des employés qui achètent, grâce à elles, une couverture sociale<sup>3</sup> : la rémunération de ceux-ci est le salaire superbrut, ils supportent le prélèvement des cotisations patronales aussi bien que des cotisations salariales.

C'est ce qu'a bien compris Jean-Michel Bérard, le président d'Esker, un éditeur de logiciels qui réalise hors de France 68 % de son chiffre d'affaires. Dans *Le Monde* du 20 décembre 2013, il comparait les fiches de paie de deux de ses ingénieurs, effectuant sensiblement le même travail, l'un à Lyon et l'autre à Munich. À très peu de choses près, Jean et Hans coûtent la même chose à Esker. Mais le salaire brut de Hans est supérieur d'un tiers à celui de Jean, et son salaire net après impôt sur le revenu, de 26 %. Jean-Michel Bérard en déduit que les entreprises « répercutent systématiquement, dans un délai plus ou moins long<sup>4</sup>, toutes les hausses de charges en minuant les salaires à l'embauche et / ou les augmentations annuelles. Qu'elles soient patronales, salariales ou fiscales, toutes ces charges sont assises sur les salaires et donc au final sur le seul pouvoir d'achat des salariés. »

Cela est parfaitement exact si l'entreprise est gérée par des dirigeants fermes, courageux et habiles. Ces qualités sont nécessaires car la répercussion des augmentations de charges patronales est souvent laborieuse, conflictuelle, donc coûteuse (en un sens non monétaire du terme) pour les patrons et / ou les cadres dirigeants, ce qui explique que parfois les choses

---

2. Cette propension est en soi un sujet d'inquiétude majeur. Une grande partie des statistiques soi-disant économiques dont nous disposons sont en fait établies d'après des catégories administratives ou / et juridiques qui ne correspondent pas aux besoins de l'analyse économique.

3. Cet achat est solidaire : le pacte fondateur des assurances sociales porte non seulement sur la couverture d'un risque grâce à une prime, mais aussi sur une péréquation entre les acheteurs plus ou moins riches : ceux qui le sont plus acceptent de payer davantage, de façon à ce que ceux qui le sont moins puissent payer une prime réduite. Ce faisant, les riches d'aujourd'hui acquièrent aussi l'assurance d'être demain couverts pour un prix minime si jamais la roue de la fortune vient à tourner. Le fait que l'argent versé par ceux qui ne sont pas malades serve à payer les soins prodigués à ceux qui le sont est la formule classique en assurance dommages : comme disent les assureurs, l'assurance ne paraît chère qu'avant l'accident. Il y a cependant une particularité en matière de santé : nous ne sommes pas génétiquement égaux devant la maladie. Une spécificité de l'assurance maladie « sociale » est la couverture du risque lié à la loterie génétique. C'est pourquoi il s'agit d'une assurance faite pour durer de la conception au décès.

4. Des travaux économétriques montrent que cette « récupération » prend en moyenne environ deux ans.

se passent moins bien que chez Esker : des entreprises dont l'encadrement fait l'économie de cette délicate répercussion se retrouvent, au bout d'un certain nombre d'années, avec des coûts salariaux excessifs, ce qui peut déboucher sur des méventes, des marges insuffisantes, des réductions d'effectifs, voire des faillites. On comprend donc les chefs d'entreprise qui, après avoir dû passer de nombreuses fois derrière les pouvoirs publics pour réparer les dégâts commis en matière de coût du travail par les augmentations de charges patronales, aimeraient bien que, pour une fois, l'État fasse le *job*. Mais il s'agit là d'une réaction instinctive dont les résultats — une confusion des rôles entre acteurs — ne seraient pas fameux : en réfléchissant, il y a bien mieux à obtenir des pouvoirs publics, sans qu'ils aient à déboursier un seul de ces sous qui leur font si cruellement défaut.

### *Que les patrons qui veulent taxer davantage les revenus du capital lèvent la main !*

Un deuxième aspect de la mythologie qui est à l'œuvre dans les revendications du MEDEF en matière de charges patronales, et dans les écrits à prétention économique qui les appuient, est l'idée que l'État, y compris l'État-providence, prélève trop sur le facteur travail : il faudrait alléger la taxation du travail, de préférence en jouant sur les charges sociales.

Les revenus n'ont que deux origines possibles : le travail (ou plus précisément l'industrie, au sens de Jean-Baptiste Say, à savoir la mise en œuvre du capital humain par le travail) et la propriété. Les taxes, impôts et cotisations, qui forment le paiement des services publics au sens large du terme, y compris la protection sociale, ne peuvent donc peser *in fine* que sur ces revenus dits « primaires ». Quand l'État assoit une taxe ou cotisation sur les revenus de transfert, ceux-ci servent d'intermédiaires entre des revenus primaires (ponctionnés pour financer les revenus de transfert) et les organismes publics destinataires finaux des prélèvements. Deux prélèvements successifs, le premier sur les revenus primaires, suivi par un second sur les revenus de transfert, pourraient être remplacés par un seul, allant directement des revenus primaires aux administrations. Le phénomène est le même que lorsqu'une filiale verse un dividende à sa maison mère, qui l'utilise pour en verser un à ses actionnaires : si l'on additionne tous ces dividendes on obtient un montant total de dividendes sans rapport avec la réalité économique ; pour connaître celle-ci, il faut pratiquer une consolidation.

Par exemple, prélever de la CSG (contribution sociale généralisée) sur les pensions au profit de l'assurance maladie peut créer l'illusion que l'on fait payer les retraités, mais en réalité il s'agit de réaffecter à l'assurance maladie une partie des prélèvements opérés sur les revenus primaires au titre de la retraite. La caisse de retraite a servi d'intermédiaire entre les actifs et l'assurance maladie, exactement comme la maison mère a servi d'intermédiaire entre la filiale productrice de bénéfices et les actionnaires.

On pourrait aller encore plus loin dans ce sens, diminuer les cotisations maladie des actifs, majorer d'autant leurs cotisations vieillesse et les pensions, et prélever sur celles-ci de quoi financer en totalité l'assurance maladie des retraités, nettement plus onéreuse que celle des actifs : cela ne changerait rien pour ce qui est de l'origine des fonds, qui est toujours le revenu primaire (en l'occurrence celui du travail). Quelles que soient la formule juridique retenue et les tuyauteries utilisées, l'assurance maladie ne sera jamais réellement payée par les retraités (sauf si l'on ponctionne leurs revenus de capitaux), mais toujours, *in fine*, par prélèvement sur les revenus du travail et de la propriété. Pour comprendre les véritables problèmes et enjeux, il faut purifier notre vision macroéconomique des parasites qu'introduit un empiement d'institutions hétéroclites et enchevêtrées. C'est le rôle de la consolidation.

Ainsi, une fois dissipé le brouillard qui déforme la vision que nous avons des réalités économiques, et notamment des financements effectifs des services rendus par le système de protection sociale, on s'aperçoit que, sauf à rendre ces services moins coûteux (que ce soit en redistribuant moins ou en réduisant les frais de gestion), vouloir moins prélever sur le travail pour financer la protection sociale, c'est forcément vouloir prélever plus sur les revenus de la propriété, ou endetter davantage l'État et les organismes sociaux.

Vu le niveau de la dette publique, emprunter plus encore serait suicidaire. Alors, si les patrons préfèrent à une augmentation des cotisations sociales une majoration des différents impôts et taxes pesant sur les sociétés et les épargnants, qu'ils le disent ! Mais s'ils ne veulent ni l'un ni l'autre, ce qui paraît vraisemblable, qu'ils soient à l'affût des moyens permettant de réduire la dépense publique. Leurs organisations, très logiquement, ne se font pas faute de demander cette réduction mais, beaucoup moins logiquement, elles ne daignent pas s'intéresser à un moyen efficace qui est à leur portée, à savoir la « fiche de paie vérité »<sup>5</sup> obtenue en supprimant les cotisations employeur et en les remplaçant par des cotisations salariales.

### *La fiche de paie vérité*

Puisque toutes les cotisations sont économiquement salariales, pourquoi désigner juridiquement la plus grosse partie d'entre elles (environ les deux

---

5. Il arrive que l'on appelle « fiche de paie vérité », plutôt que « fiche de paie complète » (terminologie plus adéquate), la fiche de paie comportant non seulement le salaire brut, les cotisations salariales et le salaire net, mais aussi les cotisations patronales et le coût total pour l'employeur. Cela avait un sens lorsque le passage du bulletin de salaire limité aux seules cotisations salariales, à la fiche de paie complète (y compris les cotisations patronales) était récent. Mais déjà en 1996, le rapport de la Commission de simplification du bulletin de salaire le présente comme possédant obligatoirement une zone 3 où figurent calcul et détail des cotisations patronales et salariales. La terminologie « fiche de paie vérité » peut donc désigner sans ambiguïté le document, aujourd'hui imaginaire, qui serait remis au salarié si la loi supprimait les cotisations patronales au profit — si l'on peut dire — des seules cotisations salariales.

tiers) en cotisations employeur ? C'est d'autant plus absurde que ce déguisement produit des effets pervers considérables, alors que la vérité contribuerait efficacement à résoudre certains de nos problèmes les plus lancinants, comme la modération des dépenses sociales et celle des coûts salariaux.

Constatons d'abord la simplicité du passage à la fiche de paie vérité. Si madame Martin perçoit un salaire brut mensuel de 3 000 euros assorti de cotisations employé au taux de 20 % et de cotisations employeur au taux de 40 %, elle coûte 4 200 euros à son employeur, et reçoit net 2 400 euros. Les organismes sociaux reçoivent 1 800 euros (600 à titre de cotisations salariales et 1 200 à celui de cotisations employeur). Le même résultat peut être atteint en portant le salaire brut au niveau du superbrut (4 200 euros), en supprimant toute cotisation patronale, et en prélevant des cotisations salariales au taux de 42,26 %. Bien entendu, l'opération sera plus complexe dans la réalité que dans cet exemple schématique<sup>6</sup>, et des études de faisabilité sérieuses sont nécessaires pour s'assurer qu'elle ne présente aucune difficulté majeure, mais dans son principe elle est fort simple.

Voyons maintenant ce que les entreprises, et le pays tout entier, gagneraient à entreprendre une telle réforme. D'abord, une simplification des fiches de paie, ce qui ne serait pas du luxe ! Ensuite et surtout, une prise de conscience par les ménages du coût de la protection sociale. Aujourd'hui, une augmentation des dépenses sociales est réputée coûter aux entreprises autant ou plus qu'aux ménages. Cette idée a beau être inexacte, en raison du « serrage de boulons » que les chefs d'entreprise lucides et courageux pratiquent après toute augmentation des taux de cotisation employeur, ce n'en est pas moins une formidable incitation à demander plus de protection sociale. Les syndicats peuvent faire miroiter aux yeux des travailleurs ces augmentations de « salaire indirect » obtenues des pouvoirs publics, à défaut de progression du salaire direct, bloqué par les directions au nom de la compétitivité. L'État, dont ce n'est pas la place, est ainsi introduit dans le jeu de la négociation salariale. Et, pour se défendre, les entreprises ont encore à négocier avec l'État.

La négociation entre l'offre et la demande sur le marché du travail est ainsi parasitée par la présence de cet encombrant « troisième homme ». Les pouvoirs publics se sont en effet préoccupés, à juste titre, de la mise en place et du développement d'une protection sociale répondant aux désirs de la population française, mais ils n'ont pas su se retirer en temps utile, comme des parents qui ont fini d'éduquer leurs enfants. En somme, l'État français est une mère abusive qui n'a pas su couper le cordon ombilical, qui ne supporte pas que ses enfants soient devenus des adultes responsables.

---

6. Parmi ces complications, signalons celle qui résulte de l'existence d'un plafond de la Sécurité sociale en dessous et au-dessus duquel les taux de cotisation ne sont pas identiques, et les minorations de taux consenties par le législateur français pour accorder des subventions sans prononcer ce mot qui n'est pas très bien vu à Bruxelles.

La fiche de paie vérité est le moyen de remettre l'État à sa place, de restituer le marché du travail à ses acteurs, patrons et employés, et de laisser toute sa place légitime à la négociation, individuelle et collective, entre employeurs et travailleurs ou candidats à l'emploi. Les organisations patronales se disent adversaires de l'étatisme, attachées à la négociation collective entre partenaires sociaux : il serait cohérent avec cette partie de leur discours qu'elles saisissent l'occasion que leur offre la fiche de paie vérité d'instaurer un vrai marché du travail, débarrassé des interférences étatiques, et doté d'un vrai prix d'équilibre, un salaire brut égal à l'actuel salaire super-brut, c'est-à-dire au coût du travail.

En finir avec le mythe et la pratique des cotisations sociales employeur, ce serait donc restituer aux chefs d'entreprise et aux travailleurs l'entière responsabilité de la compétitivité-prix, du moins en tant qu'elle est liée aux rémunérations des salariés. Au pays de Descartes, voir des hommes et des femmes qui se disent attachés à la libre entreprise se tourner vers les pouvoirs publics pour alléger le coût du travail dans les entreprises qu'ils dirigent est un incroyable paradoxe. Il en va de même pour ces économistes et journalistes qui se disent plutôt libéraux et qui répètent à satiété que les entreprises « étranglées par les charges sociales » devraient en être soulagées par une fiscalisation des ressources de la Sécurité sociale — c'est-à-dire par le choix définitif de l'État-providence au détriment de la formule assurances sociales qui fait payer à chacun la protection dont il bénéficie <sup>7</sup>.

### *À chacun ses responsabilités*

Les Français pâtissent d'une dilution des responsabilités. La notion même de responsabilité a été parasitée par une sorte d'application dévoyée de la diversification des portefeuilles. La finance est gangrenée par la pratique excessive de la titrisation, qui amenuise la responsabilité de chaque prêteur, avec les résultats que l'on a vus pour les crédits immobiliers *subprimes*. Il n'est plus une opération de travaux publics de quelque envergure qui ne fasse l'objet d'un partenariat entre plusieurs collectivités territoriales et l'État. Les promoteurs d'une recherche universitaire doivent obligatoirement recourir à plusieurs organismes pour se faire financer : aucun ne veut en assumer pleinement la responsabilité. Etc., etc. Tout le monde se mêle de tout, cherche à exercer une influence sans être vraiment responsable. La perte d'efficacité qui en résulte est gigantesque.

---

7. Certes, la protection sociale ne se limite pas aux assurances sociales : il existe des prestations d'assistance, telles que le revenu minimum d'insertion puis le revenu de solidarité active, et l'assistance médicale, hélas transformée en CMU (couverture médicale universelle), qui relèvent de l'État. Certains dispositifs, comme l'aide sociale à l'enfance, gérée par les départements, et les crèches, dont s'occupent divers acteurs, pourraient cependant être replacés dans le cadre des échanges organisés par les assurances sociales : il s'agit d'investissements dans la jeunesse, donc d'échanges intergénérationnels relevant normalement des assurances sociales. Pour plus de détails, voir BICHOT Jacques et ROBINET Arnaud, *La Mort de l'État-providence. Vive les assurances sociales !*, Paris : Manitoba / Les Belles Lettres, 2013 (analysé en p. 46 de ce numéro).

C'est à un aspect de cette dilution des responsabilités que nous proposons que l'on s'attaque en instaurant ce que nous avons appelé la fiche de paie vérité : à chaque patron la responsabilité de la masse salariale de son entreprise, le rôle de l'État n'est pas de remplacer la formation des prix sur le marché du travail par un abaissement dirigiste du coût salarial financé en augmentant toujours plus la dette publique <sup>8</sup>.

Il n'entre pas davantage dans les attributions des entreprises ni des pouvoirs publics de décider quel doit être le budget affecté à la protection sociale. Les lois de financement de la Sécurité sociale instaurées dans les années 1990 sont à cet égard lourdes de conséquences néfastes pour le fonctionnement de cette institution, dont elles ont signé l'étatisation <sup>9</sup>. Dans une démocratie, ce sont les principaux intéressés, c'est-à-dire les ménages, qui possèdent une réelle légitimité pour décider quelles sortes et quels volumes d'assurances sociales leur conviennent. Pour cela, il importe que lesdites assurances soient financées essentiellement par des cotisations dont les taux seront fixés par les représentants des cotisants, c'est-à-dire des ménages <sup>10</sup>. Les taux de cotisation sur les revenus du travail devraient être négociés entre les représentants des travailleurs et les organismes sociaux, des organismes rendus chacun entièrement responsables de leur propre équilibre budgétaire : les syndicats, convenablement mis en concurrence <sup>11</sup>, veilleraient alors à obtenir pour la protection sociale un bon rapport qualité / prix et un niveau de prestations (et donc de cotisations) cor-

8. Le MEDEF voudrait que les allègements de charges soient financés principalement par une forte diminution des dépenses publiques. L'intention est louable mais peu réaliste. Certes, des économies et des gains de productivité peuvent et doivent être réalisés dans de nombreux domaines ; mais beaucoup d'autres sont en déshérence et requièrent des moyens accrus (justice, défense, voies de circulation, aide au développement, etc.). Et dans un monde en mutation rapide, qui sera de plus en plus confronté à des problèmes collectifs, le rôle des organisations politiques, à commencer par l'État, va plutôt changer que diminuer. De fortes économies dans certains domaines serviront à ce que les États parviennent à assumer des responsabilités accrues dans d'autres domaines.

9. Les dirigeants français n'ont pas encore compris que l'État n'est pas un passe-partout, une solution universelle capable de résoudre tous les problèmes. Le gouvernement Juppé, confronté aux sérieuses difficultés que rencontrait alors la Sécurité sociale, a réagi comme certains, à gauche, proposent de le faire lorsqu'une entreprise est en difficulté : en nationalisant. Il faut maintenant faire pour la Sécurité sociale l'équivalent de ce qui a été fait pour un bon nombre d'entreprises nationalisées : privatiser, et dans ce cas pour instaurer non pas une logique marchande et capitaliste, mais une logique d'échange solidaire et mutualiste.

10. Chaque travailleur est membre (et parfois le seul membre) d'un ménage. Quand il prend une décision, il pense naturellement à l'ensemble des membres de sa famille, si son ménage forme une famille. De plus, les ménages de type famille sont représentés, en qualité, par les associations familiales, dans les conseils d'administration ou de surveillance des caisses de Sécurité sociale ; leur rôle pourrait évidemment être renforcé.

11. Une façon d'y parvenir serait de rendre l'adhésion à un syndicat obligatoire, toute subvention étant exclue et chacun étant libre de fixer le montant de la cotisation demandée à ses adhérents et de présenter telle ou telle politique en matière de sécurité sociale obligatoire. Les syndicats se feraient alors concurrence à la fois sur le prix de l'adhésion, ce qui les conduirait à optimiser leur rapport qualité / prix, et sur leurs programmes, donc en particulier sur le poids des cotisations (exclusivement salariales) de sécurité sociale.

respondant à l'arbitrage que les ménages sont disposés à faire entre leurs dépenses d'assurances sociales et leurs autres dépenses.



La mise en place de la fiche de paie vérité est une réforme systémique assez facile à réaliser, dont les conséquences seraient considérables. Il s'agit d'un choix stratégique, capable de modifier à moyen et long termes le jeu des acteurs dans un sens favorable à la fois à la compétitivité-prix des entreprises françaises et à la maîtrise des dépenses sociales. Les réductions de charges patronales financées par l'endettement public ou par la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sociale, bel exemple de proposition foncièrement dirigiste qui est parvenue à se faire passer pour libérale, relèvent au contraire de la simple tactique à court et moyen termes, qui sacrifie l'avenir pour obtenir un ballon d'oxygène immédiat. Rappelons la sagesse des nations : obtenir l'aumône d'un poisson (la réduction d'une cotisation patronale) peut calmer la faim dans l'immédiat, mais maintient dans une situation de dépendance ; obtenir le droit de pêcher (la faculté de négocier le coût complet du travail) permet de se charger soi-même en permanence de son alimentation. Souhaitons que les organisations patronales choisissent la solution qui rendra chaque entreprise davantage responsable de sa propre compétitivité. ■

## FUTURIBLES INTERNATIONAL

## Table ronde

► **Les avènements possibles de l'Europe** • Lundi 5 mai 2014, de 17h30 à 19h30. Avec **Jacques Lesourne**, membre de l'Académie des technologies, président d'honneur de Futuribles International, auteur de nombreux ouvrages et, notamment, de *L'Europe à l'heure de son crépuscule ? Essai de prospective* (Paris : Odile Jacob, décembre 2013)

*Les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Une participation de 20 euros est demandée aux personnes non membres.*

---

Contact : Aude Houguenague • Futuribles International  
47, rue de Babylone • F-75007 Paris • Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54  
E-mail [ahouguenague@futuribles.com](mailto:ahouguenague@futuribles.com) • Site Internet [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

# La prospective et la préparation de la guerre de 1914-1918

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET <sup>1</sup>

*À l'heure où nous bouclons ce numéro, l'Europe connaît l'une des crises diplomatiques les plus graves depuis la fin de la guerre froide, l'Ukraine se déchirant entre partisans d'une ouverture vers l'Europe et militants pro-Russes, la Crimée ayant fait sécession et obtenu son rattachement à la Russie. Les bruits de bottes ne sont pas si loin, ce qui a de quoi sidérer plusieurs générations d'Européens, un siècle tout juste après le déclenchement de la Première Guerre mondiale ; une guerre lourde de conséquences pour le continent et dont l'analyse rétrospective des choix politiques et stratégiques qui y ont mené n'est pas sans intérêt d'un point de vue prospectif.*

*Jean-François Drevet s'intéresse ici à trois éléments d'ordre stratégique ou prospectif impliqués dans le déclenchement et le déroulement de la guerre 1914-1918, dont l'issue s'est révélée pour le moins contraire à celle envisagée par leurs parties prenantes. Il s'agit de l'alliance franco-russe qui, présentée comme un facteur de maintien de la paix, a conduit à une généralisation de la guerre ; du plan Schlieffen qui, en violant la neutralité belge, a entraîné l'intervention britannique, décisive dans la défaite allemande ; et enfin de la stratégie française de l'attaque à outrance, humainement très coûteuse à l'ère des mitrailleuses. De telles erreurs d'anticipation, émanant de personnalités compétentes et bien informées, arc-boutées sur leurs certitudes, ne doivent pas être oubliées, rappelle Jean-François Drevet, notamment dans le contexte actuel de crise économique et financière, dans laquelle la haute finance internationale — pendant contemporain, par son pouvoir, des militaires du début du XX<sup>e</sup> siècle — fait souvent fi des mises en garde et demandes de régulation émanant du corps social. S.D. ■*

---

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

**A**u cours de cette année, une grande partie du monde va commémorer le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale et revenir sur les conditions qui l'ont rendue possible. En principe, ce n'est pas à une revue de prospective de se pencher sur des événements aussi anciens, même s'ils ont encore de l'influence sur notre présent. Cependant, il est intéressant d'analyser les erreurs d'appréciation faites à l'époque. Si les manuels scolaires ont bien décrit l'engrenage fatal de juillet 1914, de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand<sup>2</sup> au déclenchement d'une guerre générale, la préparation à la guerre, telle que réalisée pendant les deux décennies précédentes, est aussi riche d'enseignements : ceux qui s'y sont consacrés, notamment les militaires, ont fait à leur manière une certaine forme de prospective. Et comme ils se sont lourdement trompés, il n'est pas sans intérêt de se demander pourquoi.

À l'évidence, ces erreurs ne se reproduiront pas, mais serions-nous en train d'en commettre d'autres ? La crise des *subprimes* puis celle de l'euro n'ont-elles pas été causées par un excès d'assurance des financiers et de leurs régulateurs, qui pourrait nous rappeler celle des généraux français et allemands de 1914, si pleins de certitudes et si lents à reconnaître leurs erreurs. N'est-il pas utile de s'en souvenir aujourd'hui, en tant que contribution à une interrogation sur la fiabilité de nos outils de prospective face aux risques que nous courons ?

Nous avons retenu trois calculs erronés de grande ampleur, parmi ceux relevés à l'époque, qui ont produit des effets exactement contraires à ce que l'on attendait :

- l'alliance franco-russe, initialement présentée comme un facteur de maintien de la paix et devenue un instrument de généralisation de la guerre ;
- le plan Schlieffen<sup>3</sup>, qui assume la violation de la neutralité belge au nom de l'efficacité militaire, alors qu'elle implique l'intervention britannique, facteur déterminant de la défaite allemande de 1918 ;
- l'échec de la stratégie française de l'attaque à outrance, qui fauche inutilement des centaines de milliers d'hommes.

### *L'alliance franco-russe et la paix*

Depuis sa défaite de 1870, la France est maintenue dans un isolement diplomatique sans précédent par le système diplomatique bismarckien, qui la met dans l'incapacité, non seulement de prendre sa revanche, mais aussi d'exercer une influence significative dans le concert européen de l'époque. Le rapport de forces militaires a définitivement basculé en faveur de l'Allemagne, désormais plus industrialisée et plus peuplée, et la France est plusieurs fois menacée d'une attaque préventive. De son côté, la Russie, longtemps liée par l'Entente des trois empereurs<sup>4</sup>, est isolée depuis la conclusion de la « Triple »

2. François-Ferdinand de Habsbourg (1863-1914), héritier de son oncle François-Joseph (1830-1916) sur les trônes d'Autriche et de Hongrie en 1914.

3. De son auteur, Alfred von Schlieffen (1833-1913), chef d'état-major général allemand de 1891 à 1905.

4. Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie.

(alliance entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie). Il n'était pas évident que la France républicaine et anticléricale fasse alliance avec l'autocratie d'Alexandre III, le régime le plus réactionnaire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais l'attrait de la Russie pour les capitaux français<sup>5</sup>, tout autant que le besoin des deux pays de trouver un soutien, les conduit à l'alliance en 1894.

Pour beaucoup de contemporains, cette alliance était un facteur de paix en Europe : en obligeant l'Allemagne à faire la guerre sur deux fronts<sup>6</sup>, en la contraignant à affronter un pays immense et difficile à vaincre, on pensait que l'alliance aurait un effet dissuasif, rendant une attaque allemande impossible. Ainsi, Paris et Berlin conserveraient des relations très froides, du fait de la persistance du différend sur l'Alsace-Lorraine, mais le risque d'un conflit armé serait écarté.

C'est d'abord ce qui s'est produit : dans un premier temps, l'alliance a ouvert le jeu diplomatique et contribué à une détente en Europe jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, dans le contexte impérialiste de l'époque, dans les Balkans et en Extrême-Orient pour la Russie, en Afrique et en Méditerranée pour la France, l'une des deux puissances pouvait être entraînée par l'autre dans un conflit où elle n'avait aucun intérêt à défendre. Jaurès et une partie de la gauche française, par nature hostiles au régime autocratique des tsars, ont dénoncé ce risque. Mais les diplomates ont fait

leur travail : Saint-Pétersbourg mesure son soutien à la France lors des crises marocaines de 1904 et 1911, et Paris fait le « service minimum » au moment de la guerre russo-japonaise (1904-1905) et de la crise balkanique de 1908<sup>7</sup>.

Il en va différemment en 1914 en raison du rôle très important joué par les plans de guerre, notamment celui de l'Allemagne. Confrontés à l'éventualité d'un conflit sur deux fronts, les stratèges impériaux ont longtemps balancé entre plusieurs options, dont la division de leurs forces entre l'est et l'ouest. Ensuite s'impose la solution, dictée par la géographie, de les affronter successivement. Tenue en respect par l'allié autrichien, plus longue à mobiliser et à vaincre, la Russie peut attendre. En revanche, il faut aussi vite que possible détruire l'armée française par une attaque brusquée. C'est pourquoi, dans la crise de juillet, alors que Paris et Berlin ne sont pas directement impliqués dans le conflit austro-serbe, c'est vers la France que se dirigent les armées impériales. Non seulement l'alliance n'a pas maintenu la paix, mais sa solidité est devenue un facteur décisif de généralisation du conflit.

Ce qui aurait dû être un élément producteur de sécurité a eu des effets exactement contraires : censées rendre une guerre plus difficile, les alliances ont facilité son déclenchement. Aujourd'hui, dans une économie mondialisée par la libre circulation des capitaux, est-on certain que

5. La possibilité de souscrire sur la place de Paris les célèbres emprunts russes.

6. Depuis 1815, la Russie et la Prusse (puis l'Allemagne) ont une longue frontière commune, de la Baltique à la Haute-Silésie.

7. Quand l'Autriche-Hongrie, qui administrait la Bosnie-Herzégovine depuis 1878, l'a officiellement annexée contre la volonté de la Serbie, cliente de la Russie.

les mécanismes régulateurs sont bien en mesure d'enrayer la propagation d'une nouvelle crise ? En 2008 comme en 1914, on a surestimé le rôle des stabilisateurs et il n'est pas démontré que l'on soit maintenant mieux protégé.

### *Le plan Schlieffen*

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la préparation à la guerre est devenue un exercice complexe, qui mobilise des millions d'hommes, ce qui lui donne de nombreux facteurs de rigidité, dont l'impérieuse nécessité de respecter un calendrier et une localisation des troupes établie longtemps à l'avance. À ce jeu, depuis sa création en 1808, l'état-major prussien, devenu allemand en 1871, est très entraîné. Il dispose d'un système élaboré de planification (un *Aufmarschplan* révisé annuellement) et de test (*kriegspiel*) des opérations militaires projetées.

Comme nous l'avons vu, l'état-major allemand n'a pas d'autre choix que de s'adapter à l'éventualité d'une guerre sur deux fronts. Ayant donné la priorité à la France, il lui est indispensable d'y obtenir un succès rapide. La zone frontalière de l'époque (en Lorraine) étant jugée trop accidentée et trop bien fortifiée pour y obtenir immédiatement un avantage décisif, il décide de la contourner en violant la neutralité belge<sup>8</sup>.

Cette option, retenue par Schlieffen dès 1897 et poursuivie par la suite<sup>9</sup>,

montre que l'état-major n'a pas craint d'empiéter sur le terrain diplomatique. En effet, la neutralité belge, garantie par un traité international, est depuis la conférence de Londres de janvier 1831 un des points essentiels de l'équilibre européen. C'est pourquoi elle a été respectée par la France comme par la Prusse en 1870-1871. Elle est surveillée de très près par le Royaume-Uni, qui la juge essentielle à sa sécurité. Aussi, l'état-major allemand a effectivement pris en compte l'éventualité d'une intervention britannique aux côtés de la France, mais cela ne l'inquiète pas car il considère l'armée anglaise comme quantité négligeable et n'a pas conscience du rôle des potentiels économiques dans la guerre. Tout à sa stratégie continentale, il ne voit pas d'inconvénient à solidariser avec la France et la Russie un empire de dimension mondiale, alors à son apogée, prenant ainsi une option qui s'est révélée fatale au pays qu'il prétendait défendre.

Certains historiens ont considéré le plan Schlieffen comme une des preuves de la responsabilité allemande dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale<sup>10</sup>. En fait, s'il était dans les fonctions de l'état-major d'étudier toutes les hypothèses possibles, il appartenait au pouvoir politique d'en mesurer les conséquences diplomatiques, éventuellement en interdisant aux militaires d'établir leurs plans d'opération sur cette base<sup>11</sup>. Or le pouvoir politique

8. Accessoirement aussi celle du Luxembourg. L'invasion des Pays-Bas, initialement prévue pour ne pas avoir à contourner le saillant du Limbourg, est abandonnée en 1908.

9. Dans l'*Aufmarsch* d'avril 1914, les deux tiers des divisions doivent traverser la Belgique et le Luxembourg.

10. HÉNIN Pierre-Yves, *Le Plan Schlieffen. Un mois de guerre - deux siècles de controverses*, Paris : Economica, 2012.

11. En France, avant de finaliser son plan, Joffre a interrogé le ministère des Affaires étrangères sur le contexte diplomatique, notamment la fidélité de la Russie à l'alliance et la nécessité de res-

a avalisé cette option. Il a accepté de ses militaires, apparemment sans beaucoup d'états d'âme, une mesure réduisant ses chances de gagner la guerre et même susceptible de la lui faire perdre.

Un siècle plus tard, si les plans de bataille de nos généraux ne risquent plus de nous précipiter dans une guerre générale, est-il démontré que la gestion de nos économies ne souffre pas d'erreurs de calcul comparables à celles de l'époque ? Les pays émergents, et en premier lieu la Chine, ont-ils les mécanismes de régulation nécessaires pour faire face à une crise inopinée ? Et si celle-ci se produit, serions-nous en mesure d'en maîtriser les effets sur nos économies ?

### *L'attaque à outrance*

En même temps que le plan Schlieffen, tenu en échec par la bataille de la Marne, celui de l'état-major français<sup>12</sup> a connu un destin encore plus catastrophique par l'importance des pertes militaires qu'il a entraînées, sans compter l'invasion et la destruction systématique de vastes zones dans une dizaine de départements.

L'expérience des guerres récentes aurait dû instruire les militaires fran-

çais des effets de la puissance de feu des armes automatiques. Déjà disponibles en 1870-1871, mais pas très fonctionnelles, les mitrailleuses ont été perfectionnées par la suite et ont montré leur efficacité dans les conflits coloniaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>. Elles ont permis aux armées européennes, ou commandées par des officiers européens, de remporter des succès éclatants, en dépit de leur infériorité numérique<sup>13</sup>, comme le général Kitchener à Omdurman au Soudan<sup>14</sup>. À la veille de la Première Guerre mondiale, les armées modernes disposent en abondance de machines tirant de 400 à 600 coups par minute, pouvant faucher des vagues d'assaut de plusieurs milliers d'hommes.

Ne tenant pas compte de ces enseignements, l'état-major français préconise l'offensive à outrance<sup>15</sup> et au plan tactique, la charge à la baïonnette. De manière surprenante, cette conversion est tardive : elle intervient dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, alors que l'efficacité des mitrailleuses, dont l'armée française est aussi abondamment pourvue que l'allemande, ne fait plus de doute.

Vêtue de pantalons rouges, très visibles sur les champs de blé récem-

pecter la neutralité belge (note du 16 octobre 1911), qui lui ont été confirmées par le Quai d'Orsay dans sa réponse.

12. Le plan XVII (suivant la numérotation établie à partir de 1872), approuvé par le ministre de la Guerre en mai 1912.

13. En 1893, en Afrique du Sud, 50 soldats avec quatre mitrailleuses tiennent en respect 5 000 guerriers matabélés.

14. Le 2 septembre 1898, les 20 000 hommes de l'armée anglo-égyptienne commandée par Kitchener écrasent à Omdurman, dans une bataille de cinq heures, plus de 50 000 mahdistes grâce à leurs mitrailleuses ; ils ont 47 tués et 350 blessés, alors que les pertes mahdistes s'élevèrent à 9 700 tués et 13 000 blessés.

15. D'après une conférence du colonel de Grandmaison, chef du troisième bureau de l'état-major : « forcer la victoire en cultivant avec passion, avec exagération dans les détails infimes de l'instruction, tout ce qui porte, si peu que ce soit, la marque de l'esprit offensif. Allons jusqu'à l'excès et ce ne sera peut-être pas assez » (1911).

ment moissonnés, l'infanterie française est ainsi menée à l'abattoir dans la bataille des frontières d'août, puis dans les combats acharnés qui précèdent la stabilisation du front en novembre 1914. Près de 20 % des hommes mobilisés en août sont mis hors de combat, bien davantage que les pertes allemandes sur la même période. Le nombre des tués<sup>16</sup> est terrifiant : 3 300 morts par jour, trois fois et demie la moyenne déjà très élevée des quatre années de guerre (950 morts par jour). Ce résultat sans précédent est lourd de conséquences pour un pays à la démographie déjà déclinante.

S'il est difficile de savoir à combien se seraient élevées les pertes dans l'hypothèse d'une conduite de la guerre plus économe du sang des soldats<sup>17</sup>, on peut se demander comment un travail aussi important de préparation des plans de guerre a pu aboutir à une faute d'appréciation aussi colossale.

Sommes-nous désormais mieux informés ? La manière dont nous évaluons aujourd'hui les effets du changement climatique ou les dangers de certaines pratiques, comme la prolifération nucléaire ou l'extraction des gaz de schiste, nous apporte-t-elle des éléments assez fiables pour pré-

parer correctement notre avenir ? Ne sommes-nous pas en train de faire des contresens d'une aussi grande amplitude qu'avant 1914 ?



Les trois exemples présentés ici montrent que des dirigeants civils et militaires plutôt compétents et bien informés ont commis des erreurs énormes et souvent fatales. D'après les historiens<sup>18</sup>, « en Allemagne comme en France, la contrainte des plans de guerre, acceptés sans discussion par les politiques, est une des causes majeures du déclenchement du conflit<sup>19</sup> ». En France comme en Allemagne, et pour des raisons différentes, les militaires sont parvenus à se placer au-dessus du contrôle des civils, comme tente de le faire aujourd'hui la haute finance internationale, sans se soucier des conséquences.

Bien qu'il ne s'agisse pas des hécatombes démographiques que la France a connues en 1914, la suffisance, sinon l'arrogance, de nos banquiers au début du XXI<sup>e</sup> siècle serait-elle comparable à celle des militaires du début du XX<sup>e</sup> siècle ? Et le pouvoir politique, en leur laissant exercer des responsabilités qui vont au-delà de

---

16. Pour les quatre premiers mois de guerre (de début août à fin novembre), dite « guerre de mouvement », le nombre des tués français, suivant différents comptes (c'est un chiffre moins facile à calculer qu'en apparence, en raison de l'importance des disparus), ne semble pas avoir été inférieur à 400 000, environ le double des pertes allemandes sur le front occidental, estimées à 200 000 tués. Le nombre de blessés, beaucoup d'entre eux étant définitivement handicapés, est aussi très élevé.

17. Un *kriegspiel* effectué en 1905 montre que la résistance française la plus efficace aurait été l'adoption d'une position purement défensive sur la frontière.

18. Pierre Renouvin (1893-1974), historien français, spécialiste des relations internationales. Il a très attentivement étudié les origines de la Première Guerre mondiale dans son ouvrage *La Crise européenne et la Première Guerre mondiale*, 4<sup>e</sup> éd., Paris : Presses universitaires de France (coll. *Peuples et civilisations* n° XIX), 1962 (1<sup>re</sup> éd. 1934).

19. Cité par Pierre Miquel in *La Grande Guerre*, Paris : Fayard, 1983, p. 96.

leurs compétences, ne commet-il pas la même erreur que ses devanciers ?

Bien qu'elle ne prétende pas apporter toutes les réponses nécessaires, la prospective est un instrument qui doit nous permettre d'éviter des fu-

turs non désirés, car nous disposons actuellement de plus de moyens que nos grands-parents. Saurons-nous détecter en temps utile les risques que nos dirigeants de 1914 n'ont pas su identifier et indiquer le chemin à suivre pour les éviter ? ■

## CALENDRIER DES FORMATIONS

VEILLE • PROSPECTIVE • STRATÉGIE • SOCIÉTÉ • ALIMENTATION

FUTURIBLES INTERNATIONAL

### ► La protection sociale en France : les enjeux du futur

*Animé par Michelle Arnaudès, Bruno Hérault, Hugues de Jouvenel, Alain Parant, Morgan Poulizac et Arnaud d'Yvoire*

**Mercredi 14 et jeudi 15 mai 2014** • Prix : 1512 euros TTC\*

### ► Introduction à la veille et à la démarche prospective

*Animé par Hugues de Jouvenel*

**Mardi 20 mai 2014** • Prix : 1008 euros TTC\*

### ► L'avenir de l'alimentation : les produits, les services, les acteurs

*Animé par Catherine Bonazzi, Gérard Boutboul, Françoise Brugière, Marine Digabel, Bruno Hérault, Hugues de Jouvenel, Céline Laisney et Xavier Terlet*

**Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014** • Prix : 1512 euros TTC\*

### ► Atelier de construction de scénarios prospectifs

*Animé par François de Jouvenel et Véronique Lamblin*

**Jeudi 5 juin 2014 et vendredi 6 juin matin** • Prix : 1188 euros TTC\*

### ► Pratiques de la prospective stratégique

*Animé par Nathalie Bassaler, François Bourse et Hugues de Jouvenel*

**Jeudi 19 et vendredi 20 juin 2014** • Prix : 1512 euros TTC\*

\*Remise de 10 % pour inscription multiple dès la deuxième participation ; dispense des frais de participation pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Informations complémentaires : Corinne Roëls - Futuribles International

Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com) -

Site Internet [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

# INTRODUCTION À LA VEILLE ET À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE

*Session de formation • 20 mai 2014  
Futuribles International • Paris*

## Intervenant

**Hugues de Jouvenel**, président de Futuribles International  
et consultant international en prospective et stratégie

## Objectifs

- ▶ Montrer l'utilité de la veille et de la démarche prospective comme instruments d'anticipation au service de la décision et de l'action. Préciser les concepts en usage, les philosophies qui les sous-tendent, leurs vertus et leurs limites sur le plan opérationnel.
- ▶ Rendre compte des méthodes et des outils de veille, d'intelligence stratégique et de prospective au travers de leur double dimension : l'exploration et la construction du futur. Fournir aux participants une description précise et concrète de la manière d'organiser ce processus de veille et de réflexion prospective au travers de la théorie et de la pratique (exemples d'application).
- ▶ En définitive, permettre aux participants de s'approprier, en une journée, les concepts et les méthodes de veille, de prospective exploratoire (notamment la méthode des scénarios) et d'analyse stratégique au travers de l'exposé et de la discussion des théories et des méthodes illustrées de nombreux cas concrets.

## Programme

- ▶ **Introduction à la veille et à la démarche prospective comme instruments d'exploration et de construction du futur** ▶ L'avenir comme territoire à explorer : la veille et l'exploration des futurs possibles ▶ L'avenir comme territoire à construire : le pouvoir, la vision, le projet et la stratégie
- ▶ **La veille prospective : pour quoi faire ? Comment faire ? Discerner les racines des futurs possibles** ▶ Distinguer l'essentiel de l'accessoire ▶ Le problème des indicateurs, des données, de leur interprétation... et de nos erreurs d'appréciation ▶ Celui de nos bévues, de notre refus de voir et de penser l'avenir autrement...
- ▶ **Les étapes d'une démarche prospective appliquée à l'élaboration d'un projet, d'une stratégie** ▶ Périmètre et horizon temporel de la réflexion ▶ Se représenter le système : facteurs et acteurs déterminants ▶ Élaborer une rétrospective analytique et les hypothèses contrastées d'évolution ▶ Bâtir des scénarios exploratoires et en dégager les enjeux ▶ Réfléchir aux stratégies alternatives
- ▶ **Études de cas, exemples d'application et enseignements pour passer à l'action**
  - ▶ La prospective des territoires ▶ La prospective dans les organisations ▶ Comment organiser une démarche de prospective ?

## Prix

Les frais de participation sont de 840 euros HT (1 008 euros TTC, TVA à 20 % incluse)\*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner et le dossier remis aux participants.

## Renseignements complémentaires

Programme détaillé consultable sur le site Internet <http://www.futuribles.com/fr/base/formation/>  
ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International - 47, rue de Babylone - F-75007 Paris • Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

\*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

## IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR\*

### Le Japon à la recherche d'une stratégie énergétique

La catastrophe nucléaire de Fukushima, provoquée en mars 2011 par un *tsunami* dévastateur, a eu un impact majeur sur la stratégie énergétique du Japon. Alors qu'avant l'accident celui-ci produisait près de 30 % de son électricité avec l'énergie nucléaire et prévoyait de faire passer à 50 % la part du nucléaire dans le *mix* électrique en 2030, le pays a été contraint de mettre à l'arrêt ses 48 réacteurs nucléaires (le dernier d'entre eux a été arrêté en septembre 2013). Depuis lors, les débats sur l'avenir de la politique énergétique et en particulier du nucléaire n'ont pas cessé, d'autant plus que le sort des 150 000 réfugiés de la zone de Fukushima est loin d'être réglé (bon nombre d'entre eux sont des ruraux qui ont perdu leur maison dans le *tsunami*, 30 000 réfugiés seraient autorisés à regagner leur domicile).

Le Japon a d'abord dû parer au plus pressé en suppléant à l'absence du nucléaire dans la production électrique en le remplaçant par de l'énergie thermique produite avec du gaz, du fioul et du charbon. Les chiffres sont éloquentes : la production d'élec-

tricité a baissé de 10 % entre 2010 et 2013, et la consommation totale d'énergie primaire est passée de 532 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) en 2010 (avant Fukushima) à 496 Mtep en 2013. La totalité des combustibles fossiles pour alimenter les centrales thermiques a été importée, les importations de gaz naturel liquéfié (GNL) pour faire face à la demande nouvelle ont augmenté de 25 %, et les experts estiment que les importations d'énergie sont responsables de 60 % du déficit de la balance commerciale japonaise en 2013 (212 milliards de dollars US).

Face à cette situation et confronté à une opposition au nucléaire d'une partie importante de la population, le gouvernement a temporisé avant de définir une nouvelle politique. Il a attendu, en particulier, que soit passé le cap politique important de l'élection du nouveau gouverneur de la préfecture de Tokyo (12 millions d'habitants), où un « pronucléaire » a été finalement élu en février, avant de rendre public un plan pour une nouvelle stratégie énergétique fin février. Dans ce nouveau plan qui doit être discuté et présenté au Parlement, le gouvernement ouvre la porte du nucléaire avec prudence en utilisant une formulation alambiquée : « L'énergie

\*La plupart des textes publiés dans la rubrique Actualités prospectives sont issus de Vigie, le système de veille mutualisée de l'association Futuribles International (NDLR).

nucléaire est une filière importante pour la charge de base de la production électrique ». Ce plan implique un redémarrage des réacteurs arrêtés, mais avec des mesures de sûreté renforcées sous le contrôle de la nouvelle Agence de sûreté et, à terme, une diminution de la dépendance nucléaire du Japon.

Autrement dit, le plan rendu public propose un *mix* électrique du futur avec un équilibre entre le nucléaire, le thermique et les énergies renouvelables (éolien, solaire et géothermie) ; il prévoit un effort accru de développement des énergies renouvelables. La préfecture de Fukushima a prévu la construction d'un parc énergétique important comportant des centrales solaires et éoliennes, des usines pour utiliser la biomasse et des plates-formes *offshore* avec des éoliennes (deux éoliennes flottantes de sept mégawatts chacune sont en cours d'installation) ; ce parc est censé assurer l'autonomie énergétique de la région d'ici 2040. Un nouvel institut de recherche sur l'énergie devait être inauguré dans la région en avril pour appuyer ce plan régional.

Le nouveau plan énergétique du Japon est en débat avant d'être présenté au Parlement qui va sans doute l'amender. Il est difficile de savoir si y seront formulés des objectifs plus précis pour les filières dans sa version finale, notamment pour le nucléaire. Quoi qu'il en soit, le Japon, soucieux de relancer son économie et son industrie pour exporter, est contraint de trouver une nouvelle dynamique pour sa stratégie énergétique. Il possède d'incontestables atouts scientifiques et techniques dans certaines filières, notamment le solaire (il est le premier déposant mondial de brevets dans ce domaine), la géothermie et les biocarburants

produits à partir d'algues, et il n'hésitera pas à augmenter son effort de R&D dans tous ces domaines.

Pierre Papon

Sources : YANAGISAWA Akira, « Japan's Trading Losses Reach JPY 20 Trillion », Tokyo : IEEJ (Institute of Energy Economics Japan), mars 2014. URL : <https://eneken.ieej.or.jp/data/5402.pdf>. Consulté le 25 mars 2014 ; YANAGISAWA Akira, « Tokyo Gubernatorial Election and the Future Energy Policy », *IEEJ e-Newsletter*, n° 33, 12 mars 2014. URL : <http://eneken.ieej.or.jp/en/jeb/140312.pdf>. Consulté le 25 mars 2014 ; *Energy Indicators of Japan*, mars 2014, IEEJ. URL : <http://eneken.ieej.or.jp/en/jeb/indicators.pdf>. Consulté le 25 mars 2014 ; CYRANOSKI David, « Japan Caught Up in Energy Dilemma », *Nature*, vol. 507, n° 7490, 6 mars 2014, p. 17.

## L'urbanisme *crowdfunded*

En quelques années, le *crowdfunding*<sup>1</sup> est devenu une source de financement non négligeable pour le lancement de projets dans divers domaines (artistique, scientifique, etc.). Les avantages du *crowdfunding* sont multiples : transparence sur la circulation de l'argent et sur son utilisation pour le financement des projets, proximité entre le projet et l'internaute.

Depuis 2008, plus de 800 plates-formes de financement participatif ont été créées dans le monde<sup>2</sup> et selon

1. Le *crowdfunding* ou financement participatif est un nouveau mode de financement de projets par le public. Ce mécanisme permet de récolter des fonds — généralement des petits montants — auprès d'un large public, en vue de financer un projet créatif (musique, édition, film, etc.) ou entrepreneurial. Il fonctionne le plus souvent via Internet. Les opérations de *crowdfunding* peuvent être des soutiens d'initiative de proximité ou des projets défendant certaines valeurs. Elles diffèrent des méthodes de financement traditionnel et intègrent souvent une forte dimension affective.

2. POISSONNIER Arnaud, « Le *crowdfunding*, un outil majeur pour la finance solidaire », *Le Huf-*

le magazine *Forbes*, le potentiel de financement du *crowdfunding* dans le monde est estimé à 1 000 milliards de dollars US en 2020<sup>3</sup>. Si les projets se sont multipliés dans le domaine artistique (musique, cinéma, arts plastiques...), le *crowdfunding* commence à s'exporter vers des domaines dans lesquels on ne l'attendait pas forcément. Ainsi, quelques projets ont vu le jour dans le champ de l'urbanisme, au point que l'on commence à parler d'« urbanisme *crowdfunded* ».

En effet, l'idée est alléchante : là où les pouvoirs publics ne peuvent pas satisfaire les besoins des usagers, ces derniers peuvent contribuer eux-mêmes au financement de projets concernant leur quartier, leur ville, etc. Ainsi, par exemple, dans le quartier de Hofplein à Rotterdam, les habitants réclamaient, depuis de nombreuses années, la création d'une passerelle leur permettant de rejoindre aisément le centre-ville : le quartier s'était retrouvé isolé suite à la construction d'une voie rapide et d'une ligne de chemin de fer au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Face aux délais donnés par les pouvoirs publics pour engager de tels travaux (plus de 30 ans), des cabinets d'architectes ont lancé un appel aux dons sur une plate-forme participative qui a permis la création d'un pont aérien (*Luchtsingel*) : les habitants pouvaient acheter des planches en bois au coût unitaire de 25 euros. Il

aura fallu 17 000 planches pour ériger ce pont et chaque contributeur a son nom gravé sur sa planche<sup>4</sup>.

À New York, trois entrepreneurs ont lancé le projet *+Pool* visant à créer une piscine flottante et filtrante afin de pouvoir se baigner dans l'Hudson. Ils ont lancé une campagne de financement sur Kickstarter<sup>5</sup> : avec 25 000 dollars US, les initiateurs du projet se proposaient de tester le système primaire de filtration ; avec 50 000 dollars US, de tester le système secondaire, etc., jusqu'à 500 000 dollars US, budget à compter duquel un prototype complet pouvait être envisagé. En juin 2011, ils ont réuni les 25 000 dollars US en moins d'une semaine et en mars 2014, le projet avait levé près de 344 000 dollars US. Selon leur contribution, les investisseurs gagnent des entrées à la future piscine, des transats réservés, leur nom sur les infrastructures, etc. Un test grandeur nature devrait pouvoir être réalisé en 2014<sup>6</sup>.

En France, le phénomène se développe également : *Bulb in Town* est

*fington Post*, 4 juin 2013. URL : [http://www.huffingtonpost.fr/arnaud-poissonnier/crowdfunding-economie-solidaire\\_b\\_3377994.html](http://www.huffingtonpost.fr/arnaud-poissonnier/crowdfunding-economie-solidaire_b_3377994.html). Consulté le 24 mars 2014.

3. « 2013: What's in Store for Crowdfunding and Angel Investors », *Forbes*, 31 décembre 2012. URL : <http://www.forbes.com/sites/groupthink/2012/12/31/2013-whats-in-store-for-crowdfunding-and-angel-investors/>. Consulté le 24 mars 2014.

4. « Urbanisme *crowd-funded* : quand les habitants financent les infrastructures de leur ville », *consoGlobe*, novembre 2013. URL : <http://www.consoGlobe.com/urbanisme-crowd-funded-financement-collaboratif-infrastructures-ville-cg>. Consulté le 24 mars 2014.

5. Kickstarter est la plate-forme de financement en ligne la plus populaire aux États-Unis : depuis le lancement du site en 2009, plus de 50 000 projets ont été financés, près de la moitié au cours des 12 derniers mois. Le montant total récolté atteint 713 millions de dollars US (521 millions d'euros) ; 49 campagnes ont dépassé le million de dollars US. Voir MARIN Jérôme, « *Crowdfunding* : la saga de Kickstarter, le pionnier américain », *Le Monde*, 20 octobre 2013.

6. Présentation du projet sur Kickstarter <http://www.kickstarter.com/projects/694835844/pool-a-floating-pool-in-the-river-for-everyone?ref=9kwp27> et site consacré au projet *+Pool* : <http://www.pluspool.org/tilebyte/>.

une plate-forme de financement participatif à destination d'initiatives créatrices de lien social dans les quartiers. Le principe est simple : le projet fait un appel aux dons pour une somme définie et les donateurs choisissent le projet qu'ils souhaitent financer dans leur quartier, au montant de leur choix. Si le projet ne parvient pas à rassembler la totalité des fonds prévus, les petits mécènes ne sont finalement pas prélevés<sup>7</sup>.

Par exemple, la Librairie des orgues, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a lancé un appel aux dons pour faire évoluer son modèle classique de librairie, mis à mal par le développement de géants comme Amazon ou la Fnac, en café-restaurant-librairie. Par ailleurs, le côté fédérateur du projet a constitué un atout considérable pour la communication de la librairie<sup>8</sup>.

Ce phénomène amène plusieurs questionnements :

— *Quid* de l'entretien ? Le financement d'un projet ne concerne que sa construction et non son entretien sur le long terme.

— Quelle échelle ? Jusqu'à où l'urbanisme *crowdfunded* peut-il aller ? Peut-on imaginer, dans une ville, la création d'un quartier entièrement financé par le *crowdfunding* (où, par exemple, les investisseurs pourraient être prioritaires pour y habiter) ?

— Ce phénomène n'est-il pas la manifestation d'une démission et d'une perte de contrôle des collectivités locales sur leur territoire ?

7. « Le *crowdfunding* pour soutenir des projets de quartiers », *L'Express*, 23 décembre 2013. URL : [http://www.lexpress.fr/actualite/bulb-in-town-le-crowdfunding-de-quartier\\_1309142.html](http://www.lexpress.fr/actualite/bulb-in-town-le-crowdfunding-de-quartier_1309142.html). Consulté le 24 mars 2014.

8. Présentation du projet sur Bulb in Town : <http://www.bulbintown.com/projects/librairie-des-orgues/accueil>.

En réalité, on ne peut pas réellement parler de perte de contrôle puisque les collectivités locales restent maîtresses de la décision de construction, ce sont elles qui délivrent les permis de construire et s'engagent à l'entretien des infrastructures lorsque celles-ci sont publiques. L'investissement participatif en urbanisme n'entre donc pas en concurrence avec les collectivités et il ne se substitue pas non plus à elles : il permet de véhiculer des projets venant d'« en bas » (logique de *bottom-up*) et d'impliquer les citoyens dans leur quartier. C'est une logique complémentaire qui se met en place, dans laquelle les pouvoirs publics jouent le rôle de relais des projets citoyens.

L'urbanisme *crowdfunded* s'inscrit dans la tendance actuelle qui consiste à associer de plus en plus le citoyen à l'action publique, notamment pour démystifier les politiques publiques<sup>9</sup> et rendre les villes « agiles », c'est-à-dire mieux adaptées aux usages<sup>10</sup>.

Laurie Grzesiak

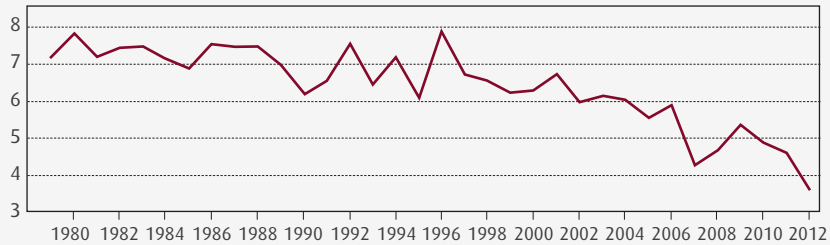
9. Voir GRZESIAK Laurie, « La France va se doter d'un laboratoire d'innovation publique », *Note de veille*, 6 août 2013, *Futuribles International*. URL : <https://www.futuribles.com/fr/base/article/la-france-va-se-doter-dun-laboratoire-dinnovation/>. Consulté le 24 mars 2014.

10. Sur le sujet des initiatives citoyennes pour réinventer la ville, voir GRZESIAK Laurie, « Les *parklets*, une initiative pour repenser la ville », *Futuribles*, n° 398, février-mars 2014, p. 115-117.

## Quelques enjeux liés au dégel de l'Arctique

L'Arctique connaît le réchauffement le plus rapide de toute la planète : l'étendue de la partie glacée de l'océan Arctique, qui est à son niveau le plus bas chaque année en septembre, a

### Déclin régulier de la surface de glace de l'océan Arctique en été 1978-2012 (en millions de km<sup>2</sup>)



Source : National Snow and Ice Data Center.

diminué de manière continue ces 30 dernières années (cf. graphique ci-dessus). Et les niveaux les plus bas jamais constatés depuis les premiers relevés satellite (1978) sont ceux des années 2007 à 2012. C'est une tendance inédite dans l'histoire humaine récente selon le GIEC<sup>1</sup> et très certainement durable, à long terme, selon les experts du National Snow and Ice Data Center.

D'autres éléments indiquent aussi que la nature de la glace se transforme. Les vents et les courants, combinés à un climat plus chaud, induisent une baisse des volumes de glace pluri-annuelle : la glace qui compose aujourd'hui la surface (encore) gelée de l'océan Arctique est une glace plus jeune et plus fine que celle qui la composait il y a encore quelques décennies, donc plus propice à la fonte. Dans ces conditions, selon le GIEC, si rien n'est fait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement, l'océan Arc-

tique pourrait se retrouver quasiment libre de toute glace en septembre d'ici le milieu du siècle.

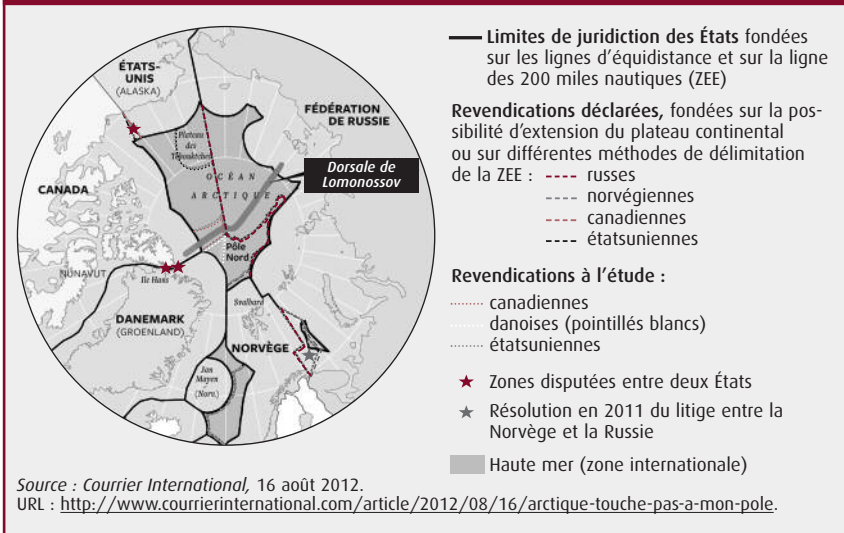
Voilà qui ouvrirait un certain nombre d'opportunités pour les pays qui entourent le cercle arctique : Canada, Danemark, États-Unis (Alaska), Finlande, Islande, Norvège (Groenland), Russie (qui a la plus longue ligne de côte, plus de 16 000 kilomètres) et Suède. Mais bien d'autres pays sont indirectement concernés par la fonte des glaces arctiques au travers de ses conséquences sur la navigation, la pêche (on comptait ainsi sept fois plus de bateaux de pêche dans l'Arctique canadien en 2010 qu'en 2005), la production d'énergie et de minerais, la recherche scientifique...

Sur le plan juridique, toutes les zones de l'océan Arctique ne relevant pas de la juridiction des pays côtiers sont soumises au droit international de la mer (Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982). La carte page suivante figure ainsi comment l'espace se répartit entre les différents pays côtiers, rappelle les règles en matière de zone économique exclusive (ZEE) et les diverses revendications nationales dans la région.

Les cinq pays littoraux (Canada, Danemark, États-Unis, Norvège et

1. GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), « Summary for Policymakers », in *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge / New York : Cambridge University Press, 2013.

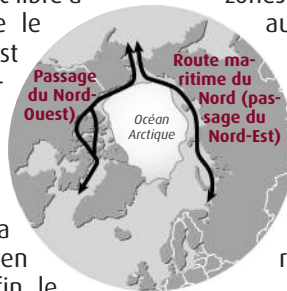
## L'espace arctique : limites et revendications nationales



Russie) ont réaffirmé en 2008 (déclaration d'Ilulissat) leur engagement à respecter le droit de la mer, mais quelques querelles de souveraineté persistent. Par exemple, les États-Unis (soutenus par d'autres États) estiment que le passage du Nord-Ouest est un détroit international, donc libre à la navigation, alors que le Canada considère que c'est une voie navigable relevant exclusivement de sa juridiction. Les deux pays sont aussi en désaccord sur l'emplacement de leur frontière maritime dans la mer de Beaufort, riche en ressources minérales. Enfin, le Canada, la Russie et le Danemark ont formulé des demandes qui entrent en concurrence concernant la dorsale de Lomonossov.

En période de fonte des glaces, l'ouverture de la route maritime du Nord (carte centrale) offre une alternative appréciable au transport de marchandises de certains pays. Cela

permet ainsi de réduire les distances entre l'Asie orientale et l'Europe de 30 % à 40 % par rapport à un parcours empruntant le canal de Suez (et d'économiser, outre le temps, de substantielles quantités de carburant) ; cela permet aussi d'éviter les zones sillonnées par les pirates au large de l'Afrique. La Chine (qui a obtenu le statut de pays observateur au Conseil de l'Arctique en mai 2013) compte bien profiter de l'ouverture de ce couloir marin pour favoriser ou accélérer certaines exportations.



Depuis 2010, le nombre de cargos utilisant cette voie (accessible en fin d'été depuis 2007) ne cesse de croître : 4 en 2010, 34 en 2011, 46 en 2012 et 71 en 2013. On est encore loin des 17 à 18 000 navires transitant chaque année par le canal de Suez, mais la Russie fonde de grands espoirs et investit des milliards d'euros dans ses infrastructures arctiques

pour en faire un « Suez du Nord ». La route sera sans doute longue pour y parvenir, en raison notamment des conditions de navigation qui restent difficiles dans cet océan, même en été (météo imprévisible, présence de banquises...) : les navires doivent être escortés par des brise-glaces — un service coûtant environ 400 000 dollars US — et bien assurés. De tels coûts contrebalancent les économies de carburant qui pourraient être réalisées. De fait, la plupart des experts estiment qu'il faudra encore attendre une bonne trentaine d'années de réchauffement climatique pour que les routes maritimes du Nord soient « viables » ; et il en est de même pour le passage du Nord-Ouest.

Côté ressources, l'étude la plus récente de l'USGS (United States Geological Survey) portant sur les zones situées au nord du cercle polaire (2008) estimait qu'environ un quart de l'ensemble des réserves mondiales d'hydrocarbures conventionnels (donc hors pétrole de schiste, sables bitumineux, hydrates de gaz...) restant à découvrir se trouvait dans cette région (13 % du pétrole, 30 % du gaz naturel, 20 % du gaz naturel liquéfié), parmi lesquelles plus de 80 % se trouveraient en mer.

Sur la soixantaine des plus grands champs de pétrole et gaz découverts dans l'Arctique, 43 sont russes, 11 canadiens, 6 situés en Alaska et 1 en Norvège (2009)<sup>2</sup>. Et si les investissements dans l'énergie dans l'Arctique

dépendent de nombreux facteurs (prix de l'énergie, technologies, accès, réglementation, environnement...), il est toutefois manifeste que de plus en plus de compagnies pétrolières s'intéressent à l'Arctique (Shell, Exxon-Mobil, Chevron...) ; une tendance qui ne devrait pas se démentir dans les décennies à venir, selon un récent rapport britannique<sup>3</sup>.

De nombreux intérêts économiques sont donc en jeu en Arctique, qui font parfois oublier qu'ils trouvent leur origine dans le dérèglement climatique et qu'ils s'accompagnent de conséquences lourdes pour la planète en matière de climat et d'environnement. À qui donc profitera le crime ?

*Stéphanie Debryne*

Sources : MASTERS Jonathan, « The Thawing Arctic: Risks and Opportunities », New York : Council of Foreign Relations, 16 décembre 2013. URL : <http://www.cfr.org/arctic/thawing-arctic-risks-opportunities/p32082> ; SCOTT Michon et LINDSEY Rebecca, « Arctic Sea Ice Getting Thinner, Younger », *Climate.gov*, 1<sup>er</sup> octobre 2012. URL : <http://www.climate.gov/news-features/features/arctic-sea-ice-getting-thinner-younger> ; *Arctic Sea Ice News and Analysis*, National Snow & Ice Data Center (NSIDC). URL : <http://nsidc.org/arcticseaicenews/> ; MATSUO Ichiro et KIDA Takashi, « Far East Focus: Northern Sea Route Heats Up between Europe, East Asia », *The Asahi Shimbun*, 21 août 2012. URL : <http://ajw.asahi.com/article/economy/business/AJ201208210040> [tous ces URL ont été consultés le 25 mars 2014] ; « Resources: Hidden treasure - High Commodity Prices, Receding Ice and Better Technology are Spurring a Hunt for Arctic Resources », in « Special Report: The Arctic », *The Economist*, 16 juin 2012.

2. La Norvège vient d'ailleurs d'ouvrir un centre de recherche, financé sur fonds publics, sur l'exploitation des ressources pétrolières situées au nord du pays et dans l'Arctique (le Research Centre for Arctic Petroleum Exploration, ARCEX). Voir URL : [http://www.forskningsradet.no/en/Newsarticle/Arctic\\_petroleum\\_research\\_centre\\_launched/1253993606984/p1177315753918](http://www.forskningsradet.no/en/Newsarticle/Arctic_petroleum_research_centre_launched/1253993606984/p1177315753918). Consulté le 25 mars 2014.

3. EMMERSON Charles et LAHN Glada, *Arctic Opening: Opportunity and Risk in the High North*, Londres : Lloyd's et Chatham House, 2012. URL : [http://www.chathamhouse.org/sites/default/files/public/Research/Energy%20Environment%20and%20Development/0412\\_arctic.pdf](http://www.chathamhouse.org/sites/default/files/public/Research/Energy%20Environment%20and%20Development/0412_arctic.pdf). Consulté le 25 mars 2014.

## Vers une vague de privatisations dans les pays riches ?

Les États riches restent très riches. Si, au passif, leur endettement atteint des niveaux souvent plus que préoccupants, à leur actif se trouvent des biens publics qui pourraient faire l'objet de privatisations. Dans son édition du 11 janvier 2014, l'hebdomadaire libéral britannique *The Economist* a mis les pieds dans le plat, et dans les données.

Dans l'ensemble de la zone OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la valeur des entreprises publiques (détenues par les États) tourne autour de deux milliards de dollars US. Les pouvoirs publics locaux et nationaux, toujours dans la même zone, détiennent des participations de l'ordre de deux autres milliards de dollars US dans des entreprises au capital desquelles ils ne sont pas majoritaires.

Mais ce n'est pas l'essentiel de la richesse — de l'actif, en termes comptables — des pays de l'OCDE. Selon le Fonds monétaire international, avec les bâtiments, les terrains, les res-

sources contenues dans le sous-sol, il en irait de 35 milliards de dollars US. Une somme, bien entendu, à la fois considérable et dont il est impossible d'apprécier la parfaite validité. Qui serait, en effet, capable de donner la valeur exacte du Louvre, du Parthénon ou encore du parc de Yellowstone ? Et si certains multimilliardaires ou certaines grandes compagnies pouvaient avoir la possibilité de se les offrir, quels responsables politiques pourraient aller jusqu'à proposer de les céder ?

En tout état de cause, les États des pays riches, même s'ils sont très endettés, voire parfois surendettés, disposent de richesses très importantes. Aussi, pour réduire leur endettement, une solution consisterait à en céder une partie. De façon provocatrice, il avait été ainsi demandé aux Grecs, au pire de la crise financière, de vendre l'île de Corfou. De façon bien moins réductrice, une nouvelle vague de privatisations, comme ce qui avait pu avoir lieu pendant les périodes Thatcher et Reagan, est assez probable.

Thatcher et Reagan, par la privatisation, ont révolutionné les transports, les télécommunications et les

### Données sur les situations économiques et les possibilités de privatisation (en milliards de dollars US, pour 2013)

	PIB*	Rapport dette/PIB	Actifs et passifs publics		
			Dette publique	Actifs non financiers	Valorisation des entreprises publiques
Allemagne	3,6	81 %	2,9	1,6	0,13
Australie	1,5	27 %	0,4	1,4	0,02
Corée du Sud	1,2	33 %	0,4	1,3	0,20
États-Unis	16,7	106 %	17,7	10,3	0,06
France	2,7	96 %	2,6	2,5	0,28
Grande-Bretagne	2,5	92 %	2,3	1,2	0,12
Italie	2,1	129 %	2,7	1,6	0,23
Japon	5,0	244 %	12,2	6,6	0,48
Norvège	0,5	40 %	0,2	0,2	0,29

\*Produit intérieur brut. Source : *The Economist*.

services. Il pourrait en aller maintenant des bâtiments publics, des terrains et des ressources naturelles publiques. C'est en tout cas l'opinion, libérale, de *The Economist* qui se demande toutefois qui pourraient être les nouveaux Thatcher et Reagan. Si l'option, qui confine à l'invitation à la privatisation massive, peut faire sauter, les données rassemblées par l'hebdomadaire sont extrêmement intéressantes (tableau page ci-contre).

Julien Damon

## Les futurs démographiques de l'Asie

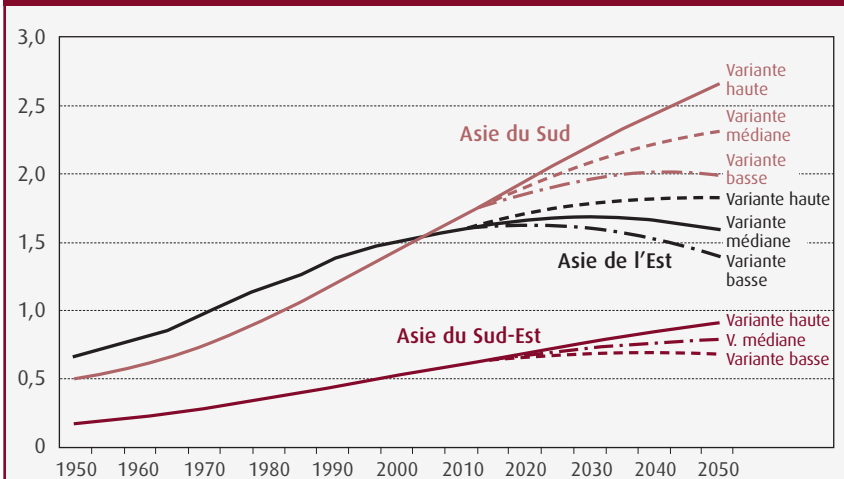
En novembre dernier, le troisième plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès du parti communiste chinois a autorisé les couples dont l'un des parents (et non les deux) est enfant unique à avoir deux enfants. Ceci constitue un début de réponse du gouvernement chi-

nois aux perspectives démographiques annoncées de l'Asie.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la montée du poids de l'Europe et des États-Unis dans la population mondiale a coïncidé avec la baisse relative de celui de l'Asie, qui a pris fin en 1930. La part de l'Asie a ensuite augmenté pour atteindre 59 % en 2010. Commencée dans les années 1960, la chute de la fécondité s'est propagée et celle-ci est désormais inférieure au seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) au Japon, à Singapour, à Hong Kong, en Corée du Sud, à Taiwan, en Thaïlande, en Chine, au sud et à l'ouest de l'Inde, et au Sri Lanka.

D'ici 2050, l'accroissement de la population mondiale — entre 1,4 et 3,9 milliards d'individus supplémentaires — sera très certainement le fait de l'Afrique et de l'Asie du Sud, tandis que l'Asie de l'Est, de même que l'Asie du Sud-Est un peu plus tard vieilliront. En 2050, l'Inde devrait être le pays le plus peuplé devant la Chine

### Évolution passée et projetée de la population asiatique (en milliards d'habitants), 1950-2050 (selon trois variantes)



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision*, New York : Nations unies (Division de la population), 2013.

et l'Indonésie, ou le Pakistan dont la population pourrait atteindre jusqu'à 310 millions d'habitants (variante haute des projections). La population du Japon diminuera, de même, probablement, que celle de la Chine (excepté dans la variante haute), de la Corée du Sud, de la Thaïlande et de la Birmanie.

La transformation la plus remarquable concernera sans doute la pyramide des âges en Asie de l'Est et du Sud-Est : elle pourrait se renverser, et l'âge médian dépasser 50 ans au Japon, en Corée du Sud et en Thaïlande, et s'en approcher en Chine. En revanche, l'âge médian ne serait que de 34 ans au Pakistan et en Inde (avec de fortes variations entre les États).

L'Asie du Sud restera jeune. D'ici 2050, la population des 15-59 ans augmenterait de 30 millions en Afghanistan, 70 millions au Pakistan et 300 millions en Inde, où cette hausse incomberait en grande partie aux États du nord du pays. La croissance économique créant peu d'emplois, la transition démographique pourrait être porteuse moins de dividendes que d'instabilité sociale.

L'Asie de l'Est, pour sa part, devrait vieillir. La population active diminuerait de 120 millions en Chine où il n'y aurait plus que 2,5 actifs par retraité en 2050. Un éventuel abandon de la politique de l'enfant unique, tel qu'évoqué plus haut, n'aurait pas de conséquences sur les actifs avant 2035, et n'aura peut-être que peu d'impact sur la fécondité des Chinoises. En effet, l'évolution de la fécondité en Chine, proche de celle des pays asiatiques qui ont abandonné leurs politiques antinatalistes, s'explique par l'urbanisation, le comportement des couples mariés et l'aversion au mariage d'une proportion

élevée des femmes dans des sociétés où concubinage et naissances hors mariage sont exceptionnels.

De fait, la Chine pourrait bien être vieille avant d'être riche : en 2010, l'âge médian y est le même que celui du Japon de 1985 où le revenu par habitant était, comparativement, trois fois plus élevé. Ce vieillissement — sa vitesse est sans précédent historique — freinera très probablement la production sans dynamiser la consommation, comme cela a été le cas au Japon au cours des années 2000 ; et le pouvoir d'achat du troisième âge chinois serait alors bien inférieur à celui des « tempes argentées » japonaises.

*Jean-Raphaël Chaponnière*

*Source* : ce texte a été initialement publié dans la *Lettre Asie 21-Futuribles* (lettre confidentielle de veille et de prospective sur l'Asie), n° 70, février 2014.

## Un retour de la polio via la Syrie ?

Avec plus de 130 000 morts et trois millions de réfugiés, la guerre civile qui frappe la Syrie depuis maintenant trois ans engendre une situation humanitaire qui ne cesse d'alarmer les organisations internationales et non gouvernementales. Mais certaines conséquences, encore peu médiatisées, en termes de santé publique, pourraient lourdement aggraver ce bilan, pour les Syriens mais aussi pour les populations des pays frontaliers.

Dans un article publié le 20 février dernier dans la *New York Review of Books*, Annie Sparrow, pédiatre spécialisée en santé publique (Icahn School of Medicine at Mount Sinai,

New York), attire ainsi l'attention sur le retour en force de la polio en Syrie, une grave maladie provoquée par un virus qui envahit le système nerveux et peut entraîner une paralysie totale en quelques heures, voire la mort quand les fonctions respiratoires sont touchées, et qui affecte principalement les enfants. Devenue rarissime à force de prévention et vaccination, à l'exception de quelques zones où elle demeure endémique (Afghanistan, Pakistan, Nigeria), la poliomyélite est une maladie très contagieuse et très difficile à endiguer : plusieurs injections sont nécessaires et ne se révèlent efficaces que sur des sujets en relativement bonne santé, et il en est de même pour le traitement des personnes infectées.

Selon Annie Sparrow, environ 90 cas de polio ont été recensés en Syrie début 2014 si l'on recoupe les informations du personnel médical local et des agences de santé publique syriennes — soit nettement plus que la dizaine de cas relevés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui se fonde sur les données gouvernementales —, alors que la maladie y avait été éradiquée depuis près de 20 ans. Cela résulte à la fois de la forte baisse de la couverture vaccinale depuis deux ans et des conditions de vie déplorables qui sévissent dans le pays, en particulier dans les zones hostiles au gouvernement.

Si ce chiffre (90) peut paraître faible, il faut avoir en tête qu'à un cas identifié correspondent un millier d'autres enfants infectés sans le savoir (les premiers symptômes pouvant s'apparenter à un rhume ou à d'autres maladies bénignes), et que compte tenu de la forte contagiosité de ce virus, un seul cas identifié constitue une urgence sanitaire. De fait, selon la pédiatre, ces 90 cas in-

diquent que 90 000 personnes sont potentiellement infectées dans le pays et continuent de véhiculer le virus autour d'eux — en particulier dans les zones délaissées ou assiégées par le gouvernement syrien, qui n'ont quasiment plus de structures médicales.

Faute d'un système de surveillance épidémiologique efficace et malgré la reprise de campagnes de vaccination (nationales, internationales ou soutenues par les États voisins comme la Turquie), il est très difficile d'endiguer l'épidémie : absence de chaîne du froid pour garantir la conservation des vaccins, accès inégal des familles à l'information, conditions de logement précaires favorisant la contagion, situation alimentaire déplorable limitant l'efficacité des vaccins et traitements...

Fin octobre 2013, le gouvernement syrien et l'OMS, lors du lancement de nouvelles campagnes vaccinales, estimaient à 1,32 million le nombre d'enfants de moins de cinq ans (sur environ quatre millions) exposés au risque de contagion — des chiffres probablement sous-estimés compte tenu de la situation interne.

Un million d'enfants sont désormais réfugiés hors de Syrie (des cas de polio ont ainsi été relevés notamment en Égypte et Israël) ; environ cinq millions ont été déplacés à l'intérieur du pays et bien d'autres pourraient rejoindre les camps de réfugiés si le conflit perdure. Selon l'OMS, plus d'un million d'enfants au Moyen-Orient sont désormais exposés au risque de contamination par la polio, qui pourrait ensuite se propager à d'autres continents via les déplacements de population.

Dans un tel contexte, il faut renforcer la vaccination dès la naissance,

en Syrie mais aussi dans tous les pays frontaliers. En Syrie, il faut permettre aux enfants atteints de poliomyélite d'accéder aux traitements (attelles, oxygène, alimentation électrique...) et surtout améliorer les conditions d'hygiène et de vie des zones les plus touchées (aide alimentaire, traitement des eaux usées, élimination des déchets, etc.). Sans cela, aux ravages du conflit armé s'ajoutera une hécatombe sanitaire aux conséquences démographiques potentiellement lourdes pour toute la région.

*Stéphanie Debruyne*

*Sources* : SPARROW Annie, « Syria's Polio Epidemic: The Suppressed Truth », *The New York Review of Books*, 20 février 2014 — suivi d'un droit de réponse de Bruce Aylward (OMS), « The Truth About Polio in Syria », (dont l'argumentaire est ensuite contesté par Annie Sparrow), *The New York Review of Books*, 6 mars 2014 ; EICHNER Martin et BROCKMANN Stefan O., « Polio Emergence in Syria and Israel Endangers Europe », *The Lancet*, vol. 382, n° 9907, 30 novembre 2013, p. 1777. URL : <http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736%2813%2962220-5/fulltext>. Consulté le 25 mars 2014 ; BENKIMOUN Paul, « Le retour de la poliomyélite en Syrie menace 500 000 enfants », *Le Monde*, 6 novembre 2013.

### Les terres rares, nouvel atout de la Corée du Nord

Selon le site Internet Mining.com<sup>1</sup> reprenant un communiqué de la société privée britannique SRE Minerals, la Corée du Nord disposerait des plus importantes réserves mondiales

1. Els Frik, « Largest Known Rare Earth Deposit Discovered in North Korea », *Mining.com*, 5 décembre 2013. URL : <http://www.mining.com/largest-known-rare-earth-deposit-discovered-in-north-korea-86139/>. Consulté le 28 mars 2014.

de terres rares<sup>2</sup>. SRE Minerals exploite avec la coentreprise Pacific Century Rare Earth Minerals, basée dans les îles Vierges et créée avec la Compagnie nord-coréenne de commerce de ressources naturelles (Korean Naturel Ressources Trading Corporation), le site de Jongju, dans la province du Pyongan du Nord, à environ 150 km au nord-ouest de Pyongyang. La société estime le potentiel du site, dont elle a la coexploitation pour 25 ans renouvelables, à près de six milliards de tonnes de minéraux dont 216,2 millions de tonnes d'oxyde total de terres rares (TREO : *Total Rare Earth Oxide*) et 3,27 millions de tonnes de métaux associés. Si l'essentiel est composé de terres rares légères, le site abriterait environ 200 000 tonnes d'éléments lourds de plus grande valeur. Des études complémentaires sont en cours de réalisation depuis mars 2014.

Si ces chiffres venaient à se confirmer, cela constituerait plus du double des réserves mondiales de terre rares connues que l'US Geographical Survey (USGS) estime à environ 140 millions de tonnes (graphique ci-contre). Cela pourrait totalement bouleverser le marché puisque la Corée du Nord disposerait de six fois plus de réserves que la Chine. De leur côté, les autorités sud-coréennes évaluent les réserves totales de la Corée du Nord à près de 6 000 milliards de dollars US, ce qui rend une éventuelle réunification plus attrayante. Ces métaux sont

2. On appelle « terres rares » un groupe de 17 minéraux aux propriétés voisines, parmi lesquels se trouvent certaines matières premières essentielles, notamment pour les secteurs de l'informatique et de l'électronique. Leur nom vient du fait qu'on les a découverts au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans des minerais (alors appelés « terres » en français, langue des échanges internationaux) peu courants à cette époque.

utilisés dans la haute technologie, dans la fabrication aussi bien de téléphones portables que de missiles guidés. La Chine, qui détient environ 90 % du marché mondial de ces métaux, bénéficie aujourd'hui d'une situation de quasi-monopole.

L'exploitation de ces ressources en Corée du Nord ne sera probablement pas freinée par des considérations juridiques ou environnementales. Toutefois, des problèmes techniques, la faiblesse des infrastructures, l'environnement politique et les difficultés pour la Corée du Nord d'accéder aux marchés mondiaux pourraient, dans un premier temps, limiter l'impact de leur exploitation.

Des difficultés inhérentes au régime pourraient également compliquer la tâche des futurs exploitants. Pendant la période de réconciliation entre les deux Corée (1998-2008), plusieurs sociétés sud-coréennes ont investi dans le secteur des ressources naturelles en Corée du Nord. En raison de la dégradation des relations entre les deux pays à partir de 2008, ces sociétés ont perdu leurs investissements. De son côté, le groupe minier chinois Xiyang, qui avait investi 40 millions de dollars US en Corée du Nord, a été contraint de quitter le pays avant d'avoir achevé la forma-

tion de ses équipes sur place. De tels antécédents ont de quoi rendre méfiant les investisseurs potentiels.

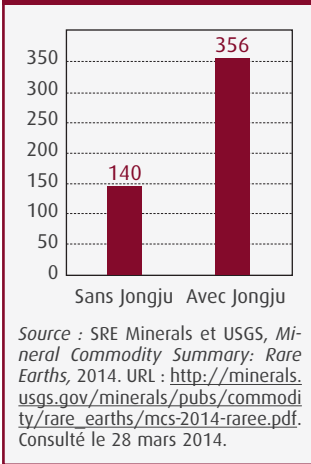
Au-delà de l'impact économique non négligeable de la future exploitation de ces ressources, sur le plan politique, leur existence pourrait à terme contribuer à une amélioration sensible des relations de la Corée du Nord avec la Corée du Sud, le Japon et même Taiwan. Ces trois pays, très demandeurs de terres rares, cherchent à sortir de leur dépendance à l'égard de la Chine et pourraient donc, à l'avenir, se montrer plus conciliants avec Pyong-

yang. Dans pareil cas, cela bouleverserait les jeux de pouvoir dans la région et limiterait considérablement l'influence que la Chine peut exercer sur la Corée du Nord. Par ailleurs, l'exploitation de ces ressources pourrait également faciliter le développement en Corée du Nord de produits de haute technologie, notamment de systèmes d'armement sophistiqués, pour son usage interne comme pour l'exportation.

*Arnaud Leveau*

*Source* : ce texte a été initialement publié dans la *Lettre Asie 21-Futuribles* (lettre confidentielle de veille et de prospective sur l'Asie), n° 70, février 2014.

### Réserves mondiales de terres rares avec ou sans le potentiel du site de Jongju (millions de tonnes)



# ABONNEZ-VOUS AU NOUVEAU DISPOSITIF DE VEILLE THÉMATIQUE DE FUTURIBLES INTERNATIONAL

## VIGIE ALIMENTATION

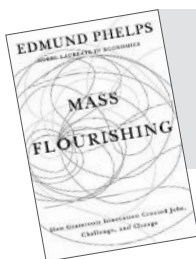
Vigie Alimentation identifie les signaux faibles et analyse les tendances lourdes dans le domaine alimentaire, à l'échelle nationale et internationale, avec de nombreux *focus* thématiques, sectoriels, géographiques... Il permet à ses abonnés d'anticiper les évolutions de la consommation alimentaire, et d'inventer les produits alimentaires et les services de demain. Il leur fournit, à cet effet :

- ✓ **des notes de veille** sur les faits porteurs d'avenir et signaux faibles, les ouvrages récents, les derniers colloques et séminaires
- ✓ **des notes d'analyse prospective** faisant le point sur des tendances émergentes
- ✓ **un rapport annuel** sous forme de tableau de bord des tendances lourdes et émergentes
- ✓ **des réunions trimestrielles** réunissant les abonnés pour réfléchir aux impacts possibles, dans leur secteur d'activité, des faits porteurs d'avenir repérés, et définir les sujets des notes d'analyse
- ✓ **un système d'alerte** informant des nouvelles parutions et un accès réservé sur le site [www.futuribles.com/fr/groupe/vigie-alimentation](http://www.futuribles.com/fr/groupe/vigie-alimentation)

Vigie Alimentation est un service proposé par Futuribles International, au tarif de 2 500 € hors taxes (3 000 € TTC, TVA à 20 % incluse, 1 à 10 utilisateurs), également accessible sur demande aux membres associés et partenaires de l'association (conditions d'adhésion sur [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)).

Abonnement / informations complémentaires / démonstration / demande d'accès temporaire : Céline Laisney, [alimentation@futuribles.com](mailto:alimentation@futuribles.com)

## ANALYSES CRITIQUES & COMPTES RENDUS



**PHELPS Edmund**

***Mass Flourishing: How Grassroots Innovation Created Jobs, Challenge, and Change***

Princeton : Princeton University Press, 2013, 392 p.

Dans ce livre, Edmund Phelps, prix Nobel d'économie 2006, attribue le déclin économique des pays occidentaux à la baisse de leur capacité d'innovation sous l'effet de « développements défavorables des institutions, des valeurs et des politiques économiques ». Sa thèse est qu'un siècle et demi après la « Grande Transformation » qui, à partir des années 1820, a vu l'avènement de l'économie moderne, définie comme un système « générant de l'innovation de manière endogène », une « Seconde Transformation », démarrée depuis les années 1970, a eu des effets négatifs sur le dynamisme et la prospérité des nations occidentales en sapant le désir et la capacité d'innover.

Les causes de cette tragédie ne sont pas celles souvent mises en avant — mondialisation, alourdissement de la fiscalité, détérioration de l'éducation et du capital humain, absence de régulation... — mais le retour du corporatisme dans le capitalisme d'aujourd'hui : l'expansion de l'État-providence, le remplacement de la

concurrence du marché par la concurrence des producteurs et des professionnels pour obtenir l'argent et le soutien de l'État, l'hyperjudiciarisation et « l'explosion des régulations, subventions, prêts, garanties, taxes, déductions, exceptions et protections destinés essentiellement à préserver les intérêts particuliers des clients politiques et des copains ». Le système actuel est mauvais parce qu'il confie le soin de l'innovation aux politiques, lesquels n'ont aucune compétence en la matière et préfèrent avoir affaire à quelques entreprises géantes plutôt qu'à une multitude de petites et moyennes entreprises.

Même si les pays anglo-saxons sont moins atteints et s'en sortent mieux que les pays d'Europe continentale, ils sont loin d'être indemnes des effets délétères du « complexe corporatiste » associant gouvernement et secteur privé, dont font partie les banques qui financent la dette. Ils sont également affectés par la disparition des valeurs modernes qui poussent à l'innovation — le goût de l'exploration et de l'expérimentation.

tation, le désir de créer et de répondre à des défis — et par la résurgence des valeurs corporatistes anciennes plaçant le collectif et l'État au-dessus de l'individu. Ce ne sont pas des visionnaires isolés, comme Ford ou Edison, qui sont à l'origine du développement technique et économique sans précédent observé entre les décennies 1820 et 1960, mais les innombrables individus qui, en procédant par essais et erreurs, ont mis sur le marché un nombre incalculable de produits et procédés nouveaux ou améliorés.

Un autre problème est la substitution, à partir des années 1970, d'une culture qu'Edmund Phelps qualifie d'« adolescente » à la culture traditionnelle de l'effort et du travail. Observé dans les années 1970 sur les campus américains, où « l'éthique du travail a été défiée, gagner de l'argent a été décrié, le business a été haï », le développement de l'individualisme et du narcissisme, favorisé par Internet, a été considérablement renforcé dans les décennies suivantes par la prise de pouvoir de la finance, qui privilégie par définition le court terme et l'argent facile par rapport au long terme et à l'innovation.

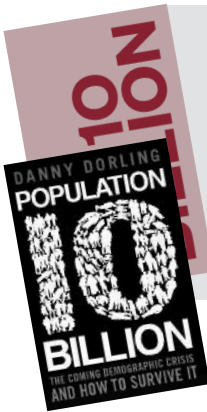
Ces changements sont désastreux non seulement pour l'innovation et l'emploi, mais aussi pour l'épanouissement personnel que l'auteur analyse, à la lumière du concept aristotélicien de « vie bonne », comme lié plus à la curiosité et à la création qu'à des considérations matérielles. L'alternative est donc simple : les nations occidentales ont le choix entre « revenir à la modernité, au dynamisme des masses, à l'innovation endogène et à l'accomplissement personnel pour tous, ou pour

suivre avec une innovation limitée ne permettant qu'à quelques-uns de s'épanouir ».

L'ambition de ce livre, qui se veut une vaste fresque historique et philosophique, ne rend que plus flagrantes ses faiblesses : affirmations contestables (le XIX<sup>e</sup> siècle considéré comme un âge d'or, notamment du point de vue de l'épanouissement humain, et l'après-Seconde Guerre mondiale voué aux gémonies) ou carrément fausses, notamment sur l'innovation (écrire que « l'innovation générée de manière interne en Europe occidentale a ralenti dans les années 1940 et est morte à la fin des années 1950 » ou que l'innovation se borne « à une ligne argentée bordant les côtes de Californie qui font les gros titres des médias » est un peu court !) ; vision étriquée et passéiste du futur. Que l'accent mis sur le court terme soit défavorable à l'innovation, nul n'en doute, mais l'auteur ne nous explique ni pourquoi ni comment une économie plus individualiste et compétitive redeviendrait plus innovante, ni comment un retour aux valeurs du passé reculerait les limites auxquelles se heurte désormais la croissance économique.

La foi et la confiance qu'il manifeste à l'égard de l'innovation semblent promettre un retour à des taux de croissance élevés. Or l'objectif n'est pas davantage d'innovation et de croissance, mais une innovation et une croissance différentes car, comme le faisait remarquer avec pertinence John Stuart Mill, « lorsque la société doit être reconstruite, il ne sert rien de la reconstruire suivant le plan ancien ».

Geneviève Schméder



**EMMOTT Stephen**

**10 billion**

Londres : Penguin Books, 2013, 208 p.

**DORLING Danny**

**Population 10 billion: The Coming Demographic Crisis and How to Survive It**

Londres : Constable, 2013, 448 p.

La planète comptera-t-elle un jour 10 milliards d'habitants et quelles conséquences cela aurait-il sur les ressources naturelles ? C'est à cette question que tentent de répondre deux auteurs américains dans deux ouvrages qui, derrière un titre commun, proposent deux visions totalement antagonistes de l'avenir de l'humanité : *10 Billion*, de Stephen Emmott, et *Population 10 billion: The Coming Demographic Crisis and How to Survive It*, de Danny Dorling.

Pour rappel, selon l'hypothèse de projection médiane de l'Organisation des Nations unies (ONU), la planète comptait sept milliards d'habitants en 2012, et nous pourrions être 9,6 milliards en 2050.

Selon Stephen Emmott, directeur informatique chez Microsoft Research, cette hypothèse serait dramatique pour le monde, qui se dirigerait vers une catastrophe inévitable. Il constate en effet que la croissance démographique a été rendue possible en puisant et en épuisant toujours plus les ressources naturelles, et que le développement économique se traduit à son tour par une dégradation rapide et irréversible de l'environnement et du climat.

Selon lui, l'avenir d'une humanité toujours plus nombreuse ne pourra

donc qu'être sombre : l'environnement deviendra de plus en plus hostile (réchauffement climatique, ressources de plus en plus rares et difficiles à exploiter...), entraînant une hausse des migrations internationales et poussant certains pays riches à se transformer en forteresses. La croissance démographique, conclut-il, est donc incompatible avec la généralisation des modes de vie occidentaux, et une planète abritant 10 milliards d'habitants risque fort de ressembler à un cauchemar... Et, selon lui, les technologies ne suffiront pas à changer la donne : seule une transformation radicale et massive des comportements y parviendrait.

De son côté, Danny Dorling, professeur de géographie à l'université britannique de Sheffield, est beaucoup moins alarmiste. Il considère en effet que les projections démographiques de l'ONU sont surestimées, car le taux de fécondité diminuerait plus rapidement qu'envisagé dans l'hypothèse médiane. Il invite donc à prendre en compte l'hypothèse basse des projections, selon laquelle la population mondiale atteindrait 8,34 milliards d'habitants en 2050, avant de diminuer à environ 6,75 milliards d'ici 2100.

En conséquence, il considère au contraire que les pays riches devront compenser le vieillissement de leur

population et la baisse des taux de fécondité par une hausse des flux migratoires. La croissance démographique se traduira par ailleurs par une multiplication des mégapoles de plus de 10 millions d'habitants : le monde pourrait en compter 280 d'ici 2045. Les inégalités pourraient s'y accroître, des « superriches » côtoyant des « superpauvres », en particulier dans les pays en développement.

Selon Danny Dorling, l'impact environnemental des activités humaines commencerait à s'améliorer depuis quelques années, un pic de consommation aurait été atteint dans certains pays riches et de nouveaux modes de vie plus durables émergeraient. Il imagine, d'ici la fin du siècle, un monde dans lequel la consommation de viande, de tabac, d'alcool serait devenue marginale...

Cécile Désaunay



**ALONSO CONCEIRO Antonio / MEDINA VÁSQUEZ Javier (sous la direction de)**

**Eleonora Barbieri Masini  
Alma de los estudios de los futuros**

México : Fundación Javier Barros Sierra, 2013, 440 p.

Eleonora Barbieri Masini, née au Guatemala mais de nationalité italienne, avocate en droit constitutionnel et sociologue, fait partie, depuis 40 ans, des piliers mondiaux de la prospective. Cet ouvrage rend hommage à l'ensemble de sa carrière et à ses nombreuses publications.

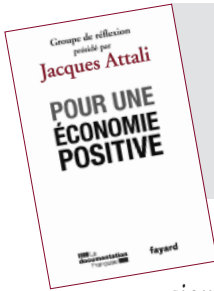
La première partie détaille sa biographie et ses publications. Eleonora Masini s'est intéressée très jeune à la prospective, qu'elle a découverte notamment aux côtés de Bertrand de Jouvenel à *Futuribles*, mais aussi à la *World Future Studies Federation* et au *Club de Rome*, au sein desquels elle a ensuite joué un rôle majeur. Dès les années 1970, elle commence aussi à donner des cours de prévision et de prospective. Elle s'intéresse particulièrement aux questions d'intégration et aux femmes dans les pays pauvres, ainsi qu'à l'avenir des cultures. Fondatrice, en 1994, du *Women's International Network*, elle a, à ce jour, publié 26 ouvrages et 250 articles,

parmi lesquels le célèbre *Penser le futur* (Paris : Dunod, 2000).

La deuxième partie analyse sa pensée à travers de 14 articles. Selon elle, le futur est « un profond compromis » entre les différentes visions individuelles et collectives du futur, que la prospective doit contribuer à départager. Elle œuvre aussi pour un futur souhaitable, qui permettrait de réduire les inégalités et les injustices. Dans les démarches de prospective, elle privilégie la méthode des scénarios qui, malgré ses défauts, est selon elle la plus efficace pour faire prendre conscience aux acteurs des marges de manœuvre dont ils disposent. Elle considère que les études sur le futur apportent trois types d'aide : à la prise de décision, pédagogique et morale.

La troisième partie est constituée de 19 hommages de personnalités du monde entier, dont les prospectivistes Ian Miles, Hugues de Jouvenel et Fabienne Goux-Baudiment.

Cécile Désaunay



**ATTALI Jacques (président du groupe de réflexion) /  
BONAMY Julie (rapporteur général) /  
DELORME Angélique (rapporteur général)**

***Pour une économie positive***

Paris : La documentation Française / Fayard, 2013, 260 p.

Ce livre présente les conclusions des travaux du groupe de réflexion sur « l'économie positive » présidé par Jacques Attali. Commandé par le président de la République en septembre 2012, lors du LH Forum (Le Havre) — la première conférence internationale sur l'économie positive lancée à l'initiative de PlaNet Finance —, le rapport lui a été remis un an plus tard, lors du deuxième LH Forum.

Une soixantaine de personnalités, françaises et internationales, provenant d'horizons très divers, ainsi qu'un groupe de jeunes ont participé à ces échanges et fait des propositions pour que s'installe, à l'échelle de la planète, une économie positive à l'horizon 2030.

Qu'est-ce qu'une économie positive ? Une économie qui vise à réconcilier « la démocratie, le marché et le long terme », à rendre compatibles l'urgence du court terme et l'importance du long terme, en faisant confiance à l'altruisme, une des formes les plus vitales de la rationalité, celle qui se soucie en particulier du sort des générations futures. C'est, selon les auteurs, un « capitalisme patient ». Il échappe à la dictature de l'urgence, celle qui s'est diffusée du monde de la finance à l'ensemble des entreprises au détriment de l'investissement et du projet, et a conduit à la crise des économies occidentales.

L'entreprise positive, son pilier, doit se soucier d'améliorer la qualité et la durabilité de son environnement écologique et social, créer des services ou des produits utiles à la collectivité, et permettre à ceux qu'elle emploie de répondre positivement à la question : « Mon travail a-t-il un sens ? »

L'économie positive n'a rien à voir avec la décroissance et elle est déjà en marche. S'y rattachent la RSE (responsabilité sociale de l'entreprise), le développement durable, l'entrepreneuriat social, et les diverses formes de l'économie sociale et solidaire. Elle a ses modèles de financement responsable, comme la banque néerlandaise Triodos, élue par le Financial Times en 2009 « banque la plus durable du monde ».

Elle est la seule voie, si son développement s'accélère, qui permettra aux habitants de notre planète de relever les redoutables défis, rappelés par le rapport, qui pèsent sur eux à l'horizon 2030. Défi écologique avec les raretés multiples (énergie, eau, biodiversité) et le changement climatique. Défis scientifiques et technologiques, creusement des inégalités, explosion urbaine, chômage massif des jeunes... Défis politiques aussi : en particulier la montée des insécurités, l'absence de gouvernance mondiale et de règles juridiques à la même échelle.

Pour mesurer la positivité de l'économie, le rapport propose deux

nouveaux indicateurs : l'indicateur de positivité de l'économie et le Ease of Doing Positive Economy Index. Le premier propose une vision élargie de la performance des économies nationales et inclut le produit intérieur brut dans les 29 indicateurs retenus. Le second mesure la volonté d'un pays d'adopter les mesures structurelles nécessaires pour créer un environnement favorable à l'économie positive.

Parmi les 45 mesures que le rapport présente pour accélérer cette révolution, certaines — une dizaine — revêtent une grande importance et constituent les piliers de cette bascule de la société. La première porte sur la modification du statut de l'entreprise en droit français. Le rapport propose une nouvelle définition : « toute société doit avoir un objet licite, être constituée et gérée dans l'intérêt pluriel des parties prenantes, et concourir à l'intérêt général, notamment économique, environnemental et social ».

Au nombre des mesures phares concernant l'entreprise, figurent notamment :

— l'émergence d'un consensus international sur l'adoption de critères de notation extrafinanciers ;

— la refonte des normes comptables internationales pour tenir compte du long terme ;

— une obligation de vote pour les investisseurs institutionnels et la prise en compte de la durée de détention des titres.

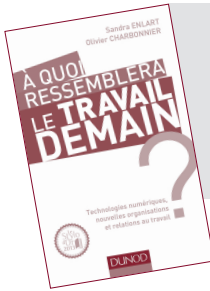
Les autres propositions piliers portent sur le financement — avec notamment la création d'un fonds mondial de l'économie positive et une prise en compte de l'empreinte sociale et environnementale des entreprises dans leur taxation —, l'éducation, ainsi que des réformes institutionnelles comme la création en France d'un Haut Commissariat au long terme, rattaché au Premier ministre, et d'un Conseil du long terme et d'orientation vers la société positive, qui serait le nouvel habit du Conseil économique et social.

Pour chaque proposition figurent : son échelle d'application, nationale, européenne ou mondiale — car comme le dit un membre du groupe de réflexion : « quand nos problèmes se mondialisent, ils deviennent orphelins » —, son contexte, des pistes de travail et une méthodologie.

Le livre ne se borne pas à des analyses et des propositions ; il présente quelques exemples d'initiatives pionnières de la démarche d'économie positive, en particulier le statut des « B Corps », un label créé en 2006 aux États-Unis pour distinguer des entreprises répondant à des normes rigoureuses de performance sociale et environnementale.

L'économie positive, comme le rappelle le rapport, ne chemine pas aux côtés de l'économie classique. C'est une révolution globale pour faire basculer la société sur un chemin positif.

Marthe de La Taille-Rivero



**ENLART Sandra / CHARBONNIER Olivier**  
**À quoi ressemblera le travail demain ?**  
**Technologies numériques, nouvelles**  
**organisations et relations au travail**  
 Paris : Dunod, 2013, 192 p.

Cet ouvrage commence par une vision du travail dans l'avenir. Organisée sous forme de fiction (appelée Job fiction), cette première partie décrit un monde du travail transformé par les technologies de l'information et de la communication : toujours plus connectés, les travailleurs sont exposés à un flux d'informations qu'ils doivent digérer, la mobilisation des réseaux professionnels mais aussi personnels est une composante essentielle du travail. Les lieux, les chaînes de décision, l'organisation du travail sont éclatés et éphémères.

Pour étayer cette fiction, les auteurs ont organisé leur ouvrage en six parties. La première retrace brièvement l'histoire et les évolutions de l'entreprise depuis 20 ans.

La deuxième met en évidence les transformations du travail liées à l'invasion de l'information (rendue possible par Internet) dans la sphère du travail : la nature de l'information change, elle est poreuse et personnalisée. Les individus doivent désormais gérer des flux d'informations et non des stocks. La rapidité de l'information transforme également le rapport au temps puisqu'elle introduit une quasi-instantanéité de diffusion.

Dans ce contexte, plusieurs risques émergent pour les entreprises et pour les travailleurs : la perte de contrôle (l'entreprise peut difficilement mesu-

rer ce que font les travailleurs derrière leur écran), l'intrusion (des informations inutiles qui s'immiscent dans le travail quotidien), la saturation mentale (sentiment de ne pas être allé au bout des choses face au nombre infini d'informations disponibles).

Selon les auteurs, l'explosion des outils liés à l'information et à la communication pourrait signer la fin de l'entreprise. En effet, celle-ci s'est construite sur l'opposition entre sphère privée et sphère professionnelle. Désormais, les deux interfèrent l'une sur l'autre : par exemple, les réseaux sociaux ont infiltré les entreprises, tout d'abord les réseaux sociaux privés, puis les réseaux sociaux professionnels. Ils sont venus concurrencer l'entreprise comme lieu de socialisation.

L'entreprise comme lieu de travail devient également de moins en moins pertinente. Désormais, le nomadisme de travail est possible. Ce phénomène a débuté avec l'ordinateur et le téléphone portable, et il est aujourd'hui accentué par le cloud.

Enfin, la réputation des employés ne se fait plus dans l'entreprise mais sur Internet. Les auteurs constatent le développement du personal branding qui consiste à augmenter son réseau numérique pour augmenter ses opportunités professionnelles. Désormais, les individus se gèrent comme une petite entreprise.

Les parties trois et quatre de l'ouvrage nuancent cette vision nouvelle

de l'entreprise, et tâchent d'expliquer que les nouvelles et les anciennes entreprises vont probablement cohabiter. De la même manière, demeureront au sein d'une même entreprise des cadres autonomes qui aborderont le travail de manière libérée et qui manieront parfaitement l'information, et des exécutants qui devront se conformer aux procédures.

Parmi les conséquences indirectes de cette transformation du travail, les auteurs soulignent l'accroissement du nombre de travailleurs indépendants qui pourront, ponctuellement, mobiliser rapidement leur réseau là où les grandes entreprises seront freinées par la lourdeur des procédures. L'économie de proximité pourrait prendre une place importante dans une société envahie par les technologies, et le travail manuel pourrait être revalorisé face à la montée du besoin des travailleurs de produire du concret et de réaliser des choses utiles.

La cinquième partie de l'ouvrage se concentre sur les nouvelles façons d'aborder le travail. Selon les au-

teurs, le lieu de travail n'aura de sens pour le travailleur que s'il apparaît comme une ressource et non une contrainte. La localisation des espaces de travail jouera un rôle aussi important que l'entreprise elle-même (proximité des réseaux, des services, quartier agréable, etc.).

Le management pourrait également subir des évolutions : le management transversal et de réseau pourrait devenir majoritaire, les temps de la décision et de l'action pourraient se confondre, et la figure du dirigeant ouvert sur le monde, visionnaire et innovant (à la Steve Job) pourrait s'imposer.

Enfin, la dernière partie du livre est consacrée aux nouvelles compétences nécessaires au travail. Les auteurs les classent en trois catégories : la curiosité ; l'intuition et la créativité ; la flexibilité mentale et le développement de nouvelles qualités relationnelles notamment basées sur le gratuit et la notion du « rendre service ».

Laurie Grzesiak



**NAULOT Jean-Michel**

**Crise financière  
Pourquoi les gouvernements ne font rien**

Paris : Seuil, 2013, 288 p.

Paru fin 2013, *Crise financière* est un ouvrage majeur, accueilli avec beaucoup d'intérêt par les médias spécialisés et grand public, qu'ils soient écrits, radiophoniques ou télévisés. Jean-Michel Naulot — qui a occupé

d'importantes fonctions dans la banque pendant près de 40 ans et siégé 10 ans au sein du collège de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France — accepte de ne plus respecter l'omerta communément pratiquée dans le monde de la finance, et de donner une analyse

sans complaisance et particulièrement bien documentée des dysfonctionnements que l'on observe depuis le début de la crise.

D'une extrême richesse, son propos décortique tous les mécanismes financiers les plus complexes, les moins bien connus, même d'un public averti, en émaillant sa démonstration de quantité de données chiffrées récentes pour mieux mettre à nu l'ampleur des défis auxquels nous restons confrontés. L'avant-propos résume l'essentiel de la problématique défendue par l'auteur : en cinq ans, peu de choses ont changé et donc le pire de la crise est malheureusement à venir.

Il n'y a qu'un quart du chemin des réformes à entreprendre qui a été couvert aux États-Unis et guère plus du tiers en Europe. Cela parce que le pouvoir politique s'incline devant les lobbies, parce que l'on observe le plus souvent un effacement du politique devant les puissances de l'argent. Cette absence de prise de décision est lourde de conséquences catastrophiques pour le monde ; or il est impératif de neutraliser au plus vite cette « véritable centrale nucléaire financière » qu'est la spéculation... alors même que les nuages radioactifs sont toujours au-dessus de nos têtes !

Deux illustrations parmi beaucoup d'autres soulignent la force du propos :

1) Les politiques d'argent facile des banques d'émission : depuis 25 ans, la Réserve fédérale américaine (Fed), en achetant de plus en plus de créances de termes de plus en plus longs comme support à ses émissions monétaires, se transforme progressivement en « bad bank ». Cette poli-

tique monétaire non conventionnelle, qui a pour effet d'alourdir considérablement les bilans des banques centrales en actifs à risques, est pratiquée de la même manière en Europe. En cas de retour des taux longs à des niveaux normaux, les pertes seraient considérables et il faudrait demander aux États d'intervenir massivement pour recapitaliser les banques centrales — Fed ou Banque centrale européenne — et ce d'autant plus que les titres figurant à l'actif de leurs bilans sont de plus en plus toxiques.

2) L'euro : selon Jean-Michel Naulot, le dénouement durable de la crise de l'euro passe nécessairement par une marche raisonnée vers un véritable fédéralisme non pas limité aux seules sphères monétaire et financière, mais étendu aux sphères économique, sociale et politique. Un fédéralisme accepté et validé par les citoyens, comme l'avait été en son temps l'euro avec le référendum de Maastricht. Faute d'une volonté politique affirmée, l'auteur est très pessimiste quant au devenir de la monnaie européenne.

À cet égard, un des intérêts de Crise financière est d'expliquer de manière détaillée que « techniquement préparée, la fin de la monnaie unique ne serait pas pour autant le chaos ». Une douzaine de conditions devraient être respectées. Un mode d'emploi pour leur mise œuvre est précisément dressé.

D'une certaine façon, Jean-Michel Naulot est proche des thèses défendues par Jean-Pierre Chevènement, qui demande de transformer l'euro de « monnaie unique » en « monnaie commune ». Un dernier apport majeur de la réflexion personnelle de

l'auteur — sinon le premier — est de consacrer plus du tiers de son contenu à proposer des « réformes simples et décisives », plus faciles sans doute à comprendre qu'à mettre en application, pour « maîtriser la spéculation » et sortir de l'impasse financière actuelle tant qu'il en est encore temps.

Ainsi sont notamment traités par le menu les questions relatives aux marchés de produits dérivés, aux hedge funds, aux ventes à découvert, au shadow banking, aux paradis fiscaux... ; tous sujets où les montants en jeu se chiffrent en milliers de milliards d'euros !

Encore conviendrait-il pour progresser dans la bonne direction sans perdre de temps que les gouvernements cessent d'accepter la dictature des marchés, refusent de s'incliner devant des lobbies bancaires particulièrement puissants..., notamment en France en raison de la consanguinité des élites.

Jean-Michel Naulot déplore que les dirigeants politiques aient trop

souvent renoncé à désactiver la centrale nucléaire financière au motif de sauver leur place financière. Espérons qu'ils seront à l'avenir davantage guidés par l'impératif de survie d'un monde de la finance qui a gravement perdu le sens de la mesure sinon de ses responsabilités... Les propos tenus cet automne par le gouverneur de la Banque de France Christian Noyer, dans le *Financial Times*, torpillant la taxe Tobin<sup>1</sup> font malheureusement qu'il est permis d'en douter. Ne serait-ce pas une nouvelle illustration du sous-titre de l'ouvrage « Pourquoi les gouvernements ne font rien » ?

Jean-Michel Naulot, en sortant de son silence, apporte une contribution majeure dont il convient de saluer le courage et de le remercier.

François Eck

---

1. CARNEGIE Hugh et STOTHARD Michael, « France Central Bank Chief Says Robin Hood Tax Is "Enormous Risk" », *The Financial Times*, 27 octobre 2013.



**BADIE Bertrand / VIDAL Dominique (sous la dir. de)**  
**Puissances d'hier et de demain**  
**L'état du monde 2014**

Paris : La Découverte, 2013, 274 p.

L'édition 2014 de L'État du monde s'interroge cette année sur la notion de puissance : un peu plus de 20 ans après la fin de la guerre froide, que recouvre cette notion ? Que sont devenues les puissances traditionnelles ? Quelles sont celles

qui ont émergé ou sont en train de le faire, et quels sont leurs atouts ? Existe-t-il de nouvelles formes de contre-pouvoir, en particulier dans les sociétés civiles ?

C'est Bertrand Badie qui ouvre la réflexion, montrant combien la notion de puissance a évolué, les

grandes puissances cherchant désormais bien plus à éviter la guerre qu'à s'en servir pour imposer leurs intérêts, et la mondialisation économique redistribuant les cartes. De surcroît, dans un monde devenu résolument interdépendant, de nouvelles qualités sont devenues indispensables pour prétendre au rang de puissance mondiale : la capacité d'influence, la force de conviction, voire la capacité de nuisance si nécessaire. La puissance se mesure ainsi de plus en plus dans les compétences médiatrices qui peuvent être exercées sur la scène mondiale, ce qui offre aux puissants traditionnels (États-Unis, Russie, Europe) une forme de voie de reconversion. Mais, à n'en pas douter, ceux-ci se trouveront de plus en plus concurrencés par les pays émergents (Chine, Brésil, Inde, Afrique du Sud...) qui, s'ils ne peuvent encore prétendre au rang de puissance (car encore trop fragiles institutionnellement et / ou économiquement), participeront très activement à la définition de ce qui fera la puissance de demain, en façonnant la mondialisation dans un sens qui, à terme, leur sera plus favorable.

Ces précisions étant faites sur « la puissance revisitée », trois grandes parties viennent illustrer, étayer ou compléter l'analyse (le nom des différents contributeurs est indiqué entre parenthèses) :

— « Les métamorphoses de la puissance », qui offre un regard sur la place des États-Unis dans ce monde en mutation (Philip S. Golub) ; sur la privatisation de la puissance économique (Dominique Plihon) ; sur les perspectives de la puissance militaire à l'horizon 2020 (Olivier Zajec) ; sur l'importance relative de la

démographie (Youssef Courbage) ; sur le caractère stratégique de l'économie de la connaissance (Dominique Foray) ; et enfin sur le rôle d'Internet et des réseaux pour appuyer ou freiner la puissance à l'échelle internationale (Pierre Alonso).

— « Les nouveaux acteurs de la puissance » : alors que l'on observe un certain repli de la politique étrangère américaine (Corine Lesnes), d'autres acteurs ou tendances émergent ou se renforcent. Côté pays, c'est le cas de la Chine (Jean-Luc Domenach), de la Russie (Andrei Gratchev), de petites nations indépendantistes comme la Catalogne, l'Écosse, le Québec... (Stéphane Paquin), mais aussi de l'Afrique, de plus en plus convoitée par les multinationales du Sud (Jean-Joseph Boillot). Côté idéologies ou mouvements sociaux, l'accent est mis sur les tentations protectionnistes (Jean-Marc Siroën), les dynamiques islamistes (Laurent Bonnefoy et Stéphane Lacroix) et islamophobes (Nillüfer Göle), les mouvements contre l'austérité et pour la démocratie (Raphaël Kempf), l'évolution des mafias (Rocco Sciarone), les réseaux évangéliques (Sébastien Fath). Enfin, sont aussi évoqués, dans cette partie, la crise du mouvement palestinien (Dominique Vidal), le rôle du pétrole non conventionnel pour retarder la crise énergétique à venir (Matthieu Auzanneau), le traitement de la question de la pauvreté à l'échelle mondiale (Paul Ariès).

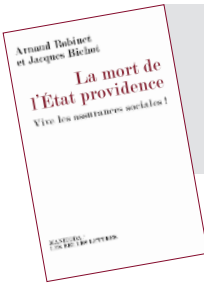
— « Enjeux et conflits régionaux », une partie plus classique dans ce type de publication. Y sont examinés différents conflits ou acteurs régionaux qui sont, ont été ou pourraient devenir des enjeux de pouvoir à l'échelle mondiale : les tensions en

Asie du Nord-Est (Jean-François Sabouret), les Touaregs dans la région saharo-sahélienne (Hélène Claudot-Hawad), les Forces armées révolutionnaires de Colombie (Marie Delcas), le conflit syrien (Vicken Cheterian), la situation afghane (Jean-Luc Racine), la République démocratique du Congo (Jean-Claude Willame), la Corne de l'Afrique (Roland Marchal), l'Iran (Bernard Hourcade), le Kazakhstan (Régis Genté) et l'Afrique du Sud dans son

rôle de puissance continentale (Augusta Conchiglia).

Outre ces riches analyses, on regardera aussi avec intérêt le cahier cartographique central et, en fin d'ouvrage, « Repenser le passé, réinventer le futur ? » de Pierre Grosser, qui recense les livres importants parus en France et à l'étranger, au cours de l'année écoulée, dans le domaine des relations internationales.

Stéphanie Debruyne



**BICHOT Jacques / ROBINET Arnaud**

***La Mort de l'État-providence. Vive les assurances sociales !***

Paris : Manitoba / Les Belles Lettres, 2013, 288 p.

Voir l'analyse de cet ouvrage par Jean-Claude Angoulvant, en page 46 de ce numéro.

# *futuribles* - no. 400 - May-June 2014

## **Humanity and Illness: Reflections on the Patient-Doctor Relationship**

*André Khayat*

The French system of sickness insurance regularly makes the headlines on account of the financial problems besetting it, and there is a danger its difficulties will increase as the population ages and the state experiences budgetary restraints. Various scenarios and options for reforming the system are frequently proposed, some of which verge on the idea of rationing care. Though it is clear that savings are going to have to be made and efforts will have to be undertaken to rationalize health expenditure, it shouldn't be forgotten that behind the figures lie flesh-and-blood patients and doctors. These patients and their doctors are engaged in individual relations around a pathological situation, relations which become increasingly complex with the advances of science and the spreading of information. It is of this that André Khayat –himself a medical practitioner– reminds us here, in order that this human relationship to illness and to those attempting to treat it should be correctly perceived and incorporated into current thinking with regard to health system reform.

After a brief review of the history of medical solidarity between human beings, this article shows how the doctor-patient relationship, which was at first exclusively individual, has gradually come to be a collective issue. Khayat then describes the mechanisms of doctor-patient communication (language elements, the relation to the body, keys for understanding etc.) and shows how we have moved from a paternalistic model to a relationship based on autonomous decision-making by the patient –and also the limitations of this latter. Lastly, he offers some lines of thinking with regard to future issues surrounding this relationship to sickness and medicine.

## **For the Establishment of a Genuine Health System: From the Health-Care Machinery to the Development of a Coherent Health Pathway in France**

*Jean-Claude Angoulvant*

Total health expenditure represents 240 billion euros in France today or 12% of GDP, after 60 years of substantial growth. This upward trend is doubtless not going to end, even if recurrent attempts to moderate it manage to restrict, to some extent, the proportion of this expenditure that is covered –and socialized– by sickness insurance, at the risk, as Jean-Claude Angoulvant reminds us here, of thwarting its social objectives. The very notion of health and the practices associated with it have been transformed by technical and societal developments, as Professor André Khayat explains in this same issue.

If we carry this logic to its extremes, as the present article shows, the current organization of care and its funding could be transformed into a genuine system of health “production” (in addition to remedy and prevention), capable of incorporating the changes at work (linked in particular to the evolution of health “demand”, taken in an increasingly wide sense) and seeing us through a break with the old practices.

In this context, Jean-Claude Angoulvant sketches a broad systemic vision built around the “care pathway” –which should, in his view, become a “health pathway”. The idea involves bringing together the various strands of the “health-care machinery” –definition and content of health, practices and techniques, governance, regulation, funding etc.– and the related interconnections.

This work is conceived as an introduction to the necessary foresight approach to feed into a coherent public policy that covers all the fields concerned by future developments.

## **Futuribles in Retrospect**

*Hugues de Jouvenel*

*Futuribles* journal, which was launched in 1975 by Hugues de Jouvenel, has been in existence now for 40 years and the current issue is number 400. *Futuribles* occupies a special place in the world of so-called generalist magazines, both by its longevity and its continuity of editorship. It is also distinguished by its resolutely forward-looking orientation and the desire to deliver the

kind of information and thinking to its readers that are indispensable for understanding the contemporary world and for acting, as a consequence, with maximum lucidity. The aim, to quote the argument of Hugues de Jouvenel, is ultimately to empower ourselves to be architects of a chosen future, not victims of one that we simply undergo.

But always looking forward doesn't prevent us, from time to time, from taking a glance in the rear-view mirror and, on the occasion of this 400<sup>th</sup> issue, attempting a brief retrospective assessment. And so Hugues de Jouvenel, the founder and editor of *Futuribles*, has scanned these 40 years of *Futuribles* and identified some of the major topics covered in our pages on which we can claim to have been farsighted and even pioneering. These include foresight methods and ethics, development indicators and models, the resources and limits of our ecosystem, and social change. He also points up certain editorial weaknesses, particularly in the field of science and technology, and a number of blind spots with regard to geopolitics. After 40 years of observing and reflecting on the world and how it may develop, readers will, we hope, have acquired the conviction that the future remains, in many ways, open; and that, provided one has the right information and knows how to distinguish the essential from the merely incidental—which is one of *Futuribles's* prime objectives—it remains possible to build that future or to modify its course.

### **Sustainable Development: Looking at Contrasting Discourses and Practices in France and Germany**

*Cornelia Findeisen*

Emerging in the late 1980s, the concept of sustainable development is well-established today and figures widely in the thinking of the political and economic leaders of the developed nations. France is no exception and sustainable development (though its definition may vary from one person or organization to another) is quite a widely shared objective. Yet, though the idea has become familiar to most French people, in practice it is difficult to find evidence of the implementation of its underlying principles.

By contrast, as Cornelia Findeisen shows here, the Germans are not so aware of the discourses around sustainable development, the notion as such being a relatively unfamiliar one to them, but it is something they

practice on a very regular basis and this has been the case for a long time (since long before it became “fashionable”), both in their daily lives and public policies. Might there be a cultural explanation for this behavioural difference between the two nations? And, if so, is it set to persist? Should we rethink the way we talk about sustainable development in both France and Germany in order to make way for practices that actually conform to the precept and/or ensure the continuity of such practices? These are the main questions explored in this article.

### **The European Union in the World: Influence, Challenges and Prospects**

*Michel Foucher*

After more than two decades of relative calm around its borders, since 2010 the European Union has been faced with increased tension in the South of its territory in the wake of the Arab revolutions that occurred in several countries in North Africa. In recent weeks it has also faced tensions in the East as a result of the events that have taken place in Ukraine and the Moscow-supported secession of Crimea. Such a context represents a genuine test of the Union's capacity to assert itself as a player of substance on the international stage. Is it capable of passing such a test?

This is what Michel Foucher looks to evaluate in this article through an analysis of the EU's place in the world, its power of influence and the prospects for future development, given the major trends at work in global geopolitics. After reviewing the conditions for the Union's influence and the scale of that influence, all of which is very much interlinked with the impact of the national interests of the member states, Michel Foucher presents the international context in which the Union will operate in the medium term. This is, admittedly, a more interdependent world, but also a highly uncooperative one. As a result, two lines of action seem indispensable: to respond to the challenges by asserting itself as a real global player on the international scene, and to define shared centres of interest and strategic objectives. On this latter point, Michel Foucher frames a number of crucial strategic recommendations “for getting beyond the [current] discordance between the level of economic interests and that of political action”.

## **A Happy Vision of Europe in 2050: Utopia or Rallying Project?**

*Philippe Doucet and Jean-François Drevet*

Between 22 and 25 May 2014 the citizens of the 28 member states of the European Union are invited to vote to elect their representatives to the European Parliament. Unfortunately, in today's crisis conditions which favour a withdrawal into domestic concerns in many European countries, it is highly probable these elections will not stir up any great enthusiasm. However, after six decades, European construction has pretty well achieved what it set out to do in terms of economic development and bringing peace to the region. And great prospects of political, economic and social developments remain, which are capable of improving the lives of Europeans in the era of globalization.

At any rate, it is this staunchly optimistic view the European Spatial Planning Observation Network (ESPON) has taken in a foresight study on Europe up to the year 2050 which is aimed at setting objectives, at various different levels of decision-making, for the territorial policies to be implemented on the continent. Philippe Doucet and Jean-François Drevet, who took part in this study, here present the broad outlines of this happy vision of Europe in 2050 and the territorial dynamics at work within this timeframe (in terms of mobility, the residential economy, urban zones/rural zones, frontiers etc.), together with the possible developments in terms of territorial governance at the global, European, sub-regional, national and local levels. Some may perhaps view this approach as utopian, but the aim is to fuel strategic thinking in the service of a European rallying project with a time-horizon of 2050, so that this project can be put into effect if the Union wishes to do so.

## **For Competitiveness, All must Assume their Responsibilities: The Responsibility Pact in France and the Blurring of Categories**

*Jacques Bichot*

Faced with a persistent economic and social crisis, France seems incapable of putting its public finances on a healthy footing, restoring the competitiveness of its enterprises, rethinking its social model and reducing its endemic unemployment rate. The recent Social-Democratic turn of its government and the "Responsibility Pact" proposal made

to French companies by the President are no doubt symptomatic of one of the most serious evils from which, in the view of Jacques Bichot, the country is suffering: namely, the confusion of roles and responsibilities.

Evidence of this, contends Bichot, comes from the fact that the smooth operation of markets –the labour market or the market for goods and services– is hampered by the interventions of a state that is itself incapable of properly organizing the functions allotted to it, whether these be its role of exercising sovereign authority or standing as guarantor of last resort for a welfare state that has substituted itself for functions that ought to be fulfilled by collective, social, contribution-based insurance.

Emblematic of this imbroglio, in Jacques Bichot's view, is the divergent understanding of the cost of labour which, as the employees see it, equates with net wages, whereas, from the employers' point of view, it is gauged by total wage costs, the gap between the two being made up by the sum of social contributions determined by a third party, the state. Jacques Bichot recommends that the different roles should not be blurred and that everyone's responsibilities should be clarified, particularly the responsibilities of companies, which have to define their strategies in terms of competitiveness and employment, and the –quite distinct– responsibilities of the state. And he argues here, for example, for the establishment of a "truthful [i.e. transparent] payslip".

## **Foresight Studies and the Run-up to the 1914-1918 War**

*Jean-François Drevet*

As we are putting this issue to bed, Europe is undergoing one of its most serious diplomatic crises since the end of the Cold War. Ukraine is currently torn between those who favour closer relations with Europe and pro-Russian activists, Crimea having seceded and become part of Russia once again. The sound of marching armies is perhaps not far off, which seems staggering to several generations of Europeans just a century after the outbreak of the First World War. That was a war with enormous consequences for the continent. The retrospective analysis of the political and strategic choices that brought it about is not without interest from the standpoint of foresight studies.

Jean-François Drevet homes in here on three elements relating to strategy or for-

ward planning from the outbreak and conduct of the 1914-18 war, which had outcomes that were at variance, to say the least, with what the parties concerned had anticipated. These are the Franco-Russian Alliance, which, though presented as a force for peace, led to a generalization of the conflict; the Schlieffen Plan which, by violating Belgian neutrality, led to a British intervention that was decisive in the defeat of Germany; and the French strategy of all-out attack, which proved very costly in human lives in the age

of the machine gun. Such errors of foresight, committed by competent, well-informed personalities persuaded of the rightness of their positions, shouldn't be forgotten, says Jean-François Drevet, particularly in a current context of economic and financial crisis in which the forces of international high finance – the contemporary equivalent in power terms of the early 20<sup>th</sup> century's armies – regularly flout the warnings and calls for regulation emanating from the rest of society. ■

*Futuribles* is a bimonthly independent transdisciplinary policy oriented journal (6 issues a year), also available in electronic form on the *Futuribles* website.

Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

*Chief Editor* : Hugues de Jouvenel

Futuribles: 47, rue de Babylone, 75007 Paris, France. - Tel.: + 33 (0)1 53 63 37 70  
Fax: + 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com) - Website [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

# LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE : LES ENJEUX DU FUTUR

*Session de formation • 14 et 15 mai 2014  
Futuribles International • Paris*

## Intervenants

**Michelle Arnaudès**, conseillère technique à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en charge de l'innovation et de l'expérimentation sociales.

**Bruno Hérault**, sociologue, chef du Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

**Hugues de Jouvenel**, président de Futuribles International.

**Alain Parant**, démographe, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED), conseiller scientifique de Futuribles.

**Morgan Poulizac**, enseignant à Sciences Po Paris et à HEC.

**Arnaud d'Yvoire**, secrétaire général de l'Observatoire des retraites.

## Objectifs

Le système français de protection sociale, bien qu'exerçant un rôle amortisseur en période de crise économique, est confronté à une crise financière résultant de l'escalade des dépenses (liée notamment au chômage, au vieillissement démographique, à la maladie, à la dépendance...) et à l'impossibilité d'accroître corrélativement les recettes. À quoi s'ajoutent des questions cruciales concernant l'efficacité du système, le caractère inéquitable des différents régimes, voire la pérennité même du dispositif. Comment, dans ces conditions, pourraient évoluer le système de protection sociale français et les mécanismes d'assurance et de redistribution sociales ? Quels seront demain les acteurs porteurs de nouvelles solidarités ? Quelles formes prendront ces missions d'assistance, d'assurance, de redistribution, si essentielles au « vivre ensemble » ? Telles sont les questions traitées dans cette formation.

## Programme

- ▮ Les enjeux démographiques
- ▮ Le défi de l'emploi
- ▮ La société française en mouvement
- ▮ Le système français de protection sociale
- ▮ Les politiques sociales au défi de l'innovation
- ▮ L'innovation sociale au service de la cohésion sociale
- ▮ Vers un nouveau pacte de solidarité

## Prix

Les frais de participation sont de 1260 euros HT (1512 euros TTC, TVA à 20 % incluse)\*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, les déjeuners et le dossier remis aux participants.

## Renseignements complémentaires

Programme détaillé consultable sur le site Internet <http://www.futuribles.com/fr/base/formation/> ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International - 47, rue de Babylone - F-75007 Paris • Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

\*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

# futuribles

NUMÉRO 400 • MAI-JUIN 2014

- L'Europe en péril ?** 3  
*Hugues de Jouvenel*
- L'homme face à la maladie** 5  
*Une réflexion autour de la relation patient-médecin*  
*André Khayat*
- Pour l'instauration d'un vrai système de santé** 23  
*De la machinerie sanitaire à l'élaboration*  
*d'un parcours de santé cohérent en France*  
*Jean-Claude Angoulvant*
- Futuribles en rétrospective** 49  
*Hugues de Jouvenel*
- Développement durable : regards croisés** 67  
*Les discours et pratiques en France et en Allemagne*  
*Cornelia Findeisen*
- L'Union européenne dans le monde** 75  
*Influence, défis et perspectives*  
*Michel Foucher*
- Une vision heureuse de l'Europe en 2050** 87  
*Utopie ou projet mobilisateur ?*  
*Philippe Doucet et Jean-François Drevet*

## FORUM

- Compétitivité : à chacun ses responsabilités** 101  
*France : le Pacte de responsabilité, la confusion des genres*  
*Jacques Bichot*

## TRIBUNE EUROPÉENNE

- La prospective et la préparation** 111  
*de la guerre de 1914-1918*  
*Jean-François Drevet*

## ACTUALITÉS PROSPECTIVES

119

## BIBLIOGRAPHIE

133

## ABSTRACTS

145

M 08145 - 400 - F: 22,00 € - RD



978-2-84387-413-0